B67-7464

RELATION HISTORIQUE

DES

SOLENNITÉS NATIONALES

QUI ONT EU LIEU EN BELGIQUE,

DE 1853 A 1856.

MAJORITÉ POLITIQUE DE S. A. R. LE DUC DE BRABANT;
MARIAGE DE L'HÉRITIER PRÉSOMPTIF DU TRÔNE;
VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU RÈGNE DE LÉOPOLD PREMIER.

Par Gustave Oppelt,

CHEVALIER DE L'ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR; DÉCORÉ DE LA CROIX DE MÉRITE DE L'ORDRE DE LA BRANCHE ERNESTINE DE SAXE, ETC.

BRUXELLES,

CHEZ F. PARENT, ÉDITEUR, MONTAGNE DE SION, 17,

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA BELGIQUE.

PARIS, chez Borani et Droz. | LONDRES, chez Hebert's. | BERLIN, chez Schneider.

1857.

(2444)

Leopold

RELATION HISTORIQUE

DES

SOLENNITÉS NATIONALES

QUI ONT EU LIEU EN BELGIQUE,

DE 1853 A 1856.

MAJORITÉ POLITIQUE DE S. A. R. LE DUC DE BRABANT;
MARIAGE DE L'HÉRITIER PRÉSOMPTIF DU TRÔNE;
VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU RÈGNE DE LÉOPOLD PREMIER.

Par Gustave Oppelt,

CHEVALIER DE L'ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR; DÉCORÉ DE LA CROIX DE MÉRITE DE L'ORDRE DE LA BRANCHE ERNESTINE DE SAXE, ETC.

BRUXELLES,

CHEZ F. PARENT, ÉDITEUR, MONTAGNE DE SION, 17,

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA BELGIQUE.

PARIS, chez Borani et Droz. | LONDRES, chez Hebert's. | BERLIN, chez Schneider.

1857.

HOMMAGE

A Sa Majesté Léopold 1er, Roi des Belges.

Sire,

Qu'il me soit permis d'offrir à Votre Majesté le tribut de mon respect et de mon dévouement.

Il y a vingt-cinq ans, Sire, votre présence nous annonçait le retour de la paix, le rétablissement des libertés légales.

La Belgique saluait alors avec enthousiasme un Prince qu'accompagnait de si favorables présages. Plus heureuse encore aujourd'hui, elle salue avec orgueil et reconnaissance le Roi généreux qui les accomplit.

Sire, vous étiez le Prince que le Ciel destinait à fonder en Belgique la monarchie constitutionnelle; votre sagesse, vos exemples sauront en perpétuer l'existence.

Quels jours seront jamais plus glorieusement consacrés dans nos souvenirs, plus célèbres dans notre histoire nationale que ceux des 9 avril 1853, 9 août 1853 *et* 21 juillet 1856.

La Relation de toutes les joies qui ont signalé ces grandes et mémorables journées, un Belge devait l'entreprendre.

Je me suis efforcé, Sire, de remplir de mon mieux cette tâche difficile, et j'espère que, dans sa bonté habituelle, Votre Majesté daignera en agréer le sincère hommage.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

GUSTAVE OPPELT.

Bruxelles, 31 décembre 1856.

PRÉFACE.

Trois mémorables événements, bien heureux pour la Belgique, se sont succédé dans un espace de trois années, de 1853 à 1856; ce sont : *la Majorité politique de S. A. R. Mgr. le duc de Brabant; le Mariage de l'héritier présomptif du Trône; et le XXVe anniversaire de l'Inauguration du règne de S. M. le Roi Léopold Ier.*

Dans un Album, dû aux talents d'artistes belges des plus distingués, se trouvent reproduites avec une grande fidélité les principales circonstances de cet auguste *Mariage;* deux autres publications à peu près identiques, et également très-recommandables à tous égards, ont été créées en vue des récentes *Fêtes de Juillet.*

Jusqu'ici rien n'avait été fait au sujet de *la Majorité politique de S. A. R. le duc de Brabant;* aucun livre spécial, aucun recueil n'avait été consacré à cet épisode si important pour le pays. Une semblable lacune devait être comblée.

Telle fut la première pensée de ce livre, à laquelle vint s'adjoindre, plus tard, celle de compléter mon travail par le récit des deux autres grands faits, qui offrent également des dates glorieuses à notre histoire contemporaine.

Cet ouvrage présente par conséquent la Relation de la solennisation nationale en Belgique de cette trilogie historique, comme on l'a qualifiée, et retrace ainsi dans leur ensemble et dans tous leurs détails, les épisodes les plus remarquables des annales de la Belgique, depuis la conquête de sa nationalité et de son indépendance, depuis la fondation de sa monarchie constitutionnelle.

Chacun de ces événements forme dans l'ouvrage une partie spéciale et séparée, où viennent se grouper tous les faits qui, dans l'avenir,

peuvent éclairer l'historien ou le chroniqueur. Pour mettre le plus de clarté et de lucidité possible dans la narration, j'ai adopté l'ordre chronologique qui, selon moi, était le plus simple et le plus rationnel.

Comme introduction, j'ai fait précéder cette narration d'un exposé rapide de ce qui s'est passé en Belgique depuis 1830. Ainsi se trouvent coordonnées et reliées entre elles, comme ne formant qu'un seul faisceau, toutes les circonstances solennelles qui jusqu'à ce jour ont illustré le règne de S. M. Léopold Ier.

C'est en vue de ce résultat qu'ont été dirigés tous mes efforts.

C'est ainsi qu'en élaguant le superflu, en discernant et conservant ce qui est essentiellement utile ou véritablement intéressant, en condensant la matière de déductions rapides et serrées, en proportionnant surtout les développements à l'importance du sujet, c'est ainsi, dis-je, qu'il m'a été possible de concentrer en un seul volume tout ce qui est de nature à faire accepter ce livre comme une production utile.

Tel est le cadre que je me suis tracé. L'aurai-je rempli dignement? que mes lecteurs en jugent.

Quant aux sources auxquelles j'ai puisé, il serait trop long d'en donner l'énumération; il suffira de dire qu'elles sont nombreuses. Pour être à la fois exact et complet, conditions essentielles que doit réunir un ouvrage de la nature de celui-ci, je n'ai épargné aucune peine, aucune recherche; j'ai recueilli les comptes rendus les plus consciencieux, et, jaloux de mettre à couvert ma responsabilité, je me suis appuyé sur des actes authentiques, des documents officiels, ou, à leur défaut, sur les autorités les plus recommandables de la presse.

Et maintenant que puis-je ajouter encore, si ce n'est répéter ce que j'ai dit dans une circonstance semblable :

Lorsque passe au large un magnifique vaisseau de guerre, c'est à peine si, du rivage, un regard se dirige vers l'humble navire, allége ou gabare qui le suit ! Et pourtant, c'est celui-ci qui fournit au roi des mers ce qui fait sa force et sa puissance : les vivres et les munitions. J'ai accepté ce dernier rôle, puisse-t-il me mériter la bienveillance des *Trois-Ponts* de l'Océan historique et littéraire..... En tous cas, vogue, esquif modeste, et qu'une brise de la faveur publique gonfle longtemps ta petite voile. Adieu ! va !...

31 décembre 1856.

INTRODUCTION.

Fideliter et Constanter.

SOMMAIRE. — Considérations générales. — Avénement du roi Léopold Ier au trône de Belgique. — Esquisse biographique de ce souverain. — Le Roi. — Sa carrière militaire. — Sa carrière politique. — Son mariage. — La Reine. — Les Enfants de la Couronne.

Bruxelles, 31 octobre 1856.

Avec 1830, l'aurore d'une ère nouvelle et glorieuse apparut pour la Belgique; en peu de jours, en quelques heures, un trône s'était écroulé, une grande révolution s'était accomplie.

L'Europe entière avait les regards fixés sur la Belgique; tous les cœurs généreux sympathisaient avec nos héroïques populations, et partout on faisait des vœux pour le triomphe de la cause sainte de la liberté.

La lutte se prolongeait avec un courage, un dévouement, un patriotisme au-dessus de tout éloge; mais cette lutte terrible était une difficulté, un danger pour l'Europe, qui désirait la paix.

En effet, l'Angleterre attachait le plus grand prix à conserver une rigoureuse neutralité; la France s'était désintéressée dans une question qui excitait cependant bien des sympathies parmi ses citoyens, et par cela même elle devait

attendre des sacrifices semblables de la part des autres puissances. Il était constaté cependant qu'au premier cri de guerre, la France se serait levée en masse; c'est pourquoi le monde entier a su apprécier cette conduite d'un peuple qui se montre, en toute occasion, décidé à ne jamais se laisser vaincre, pas même en générosité. Au moindre ébranlement des armées, qui eût pu, à cette époque, répondre de la Pologne à la Russie et de ses conquêtes au delà du Danube; qui eût même répondu de ses propres armées? Qu'eussent fait alors l'Italie, l'Autriche, la Prusse, les provinces rhénanes, l'Allemagne entière, agitées indistinctement par l'émotion résultant des grands événements qui venaient de se passer en France et en Belgique ?

On le voit, l'intérêt général exigeait que la lutte des deux principes engagée en Belgique, restât où elle avait éclaté. C'est ce qui a déterminé les puissances étrangères à s'abstenir de toute intervention, et à laisser aux Belges le droit de discuter seuls la forme de leur existence politique, d'adopter un système de gouvernement, de se constituer, et de se mettre ainsi promptement en mesure de déclarer que la Belgique était une nation à part, un État souverain, digne de réclamer et d'obtenir la reconnaissance de l'Europe.

Il y a deux rôles dans les révolutions : l'un est celui des masses populaires; l'autre est celui de quelques individualités. Le peuple se jette d'abord dans l'arène avec le dessein bien arrêté de détruire le présent; mais avec des idées vagues pour l'avenir. Sa puissance est dans la négation de ce qui existe; il n'en veut plus, c'est tout ce qu'il peut vous dire. Lorsque l'ordre de choses auquel on a déclaré la guerre a péri sous cette impulsion populaire à laquelle rien ne résiste, le peuple lui-même sent avec un admirable instinct que le rôle principal ne lui appartient plus : il lui fallait l'anarchie pour vaincre, mais il sait que l'anarchie détruit la victoire. Il

consent alors à ce que quelques hommes s'emparent du pouvoir pour préparer l'ordre nouveau ; il ne leur impose qu'une condition, encore toute négative, c'est de ne pas rétablir le passé.

La révolution doit rester fidèle à son principe : destruction du passé. Si on s'attache à un autre principe pour l'achever, on parvient à un état de choses qu'on prend pour le dénoûment et qui n'est qu'un épisode ; la révolution avec laquelle on a voulu composer et qui s'était arrêtée un moment, s'est toujours relevée bientôt après plus formidable encore, et, conséquente avec elle-même, elle détruit de nouveau une œuvre qui représente le passé sous d'autres formes, d'autres couleurs, et avec quelques noms demeurés jusque-là ignorés.

Telle est la marche inévitable du grand drame révolutionnaire : une conséquence rigoureuse, une unité parfaite et absolue, est la seule règle à laquelle il s'astreigne ; c'est en vain que l'on a voulu ou qu'on voudrait l'en faire dévier, même momentanément, et c'est aussi la règle d'après laquelle on s'est dirigé en 1830.

L'objet dont la nation belge devait se préoccuper avant tout, c'était de se donner un souverain, et dans le pacte qu'elle se proposait de faire avec un Roi, mettre à la disposition de ce Roi tous les moyens nécessaires pour remplir les obligations qu'il contracterait envers elle en acceptant le gouvernement selon la constitution du pays. L'observation de ce pacte devenait la condition sous laquelle il obtiendrait la part de pouvoir qui lui serait déléguée. Cette clause expresse devait faire partie du serment du Roi lors de son inauguration, et sous cette réserve la Belgique pouvait se donner un Roi.

Gouverner un peuple au sortir d'une révolution, au milieu du relâchement des lois et du choc des partis, n'est pas chose facile.

Être chargé de défendre tous les intérêts de ce peuple, de négocier, de concéder, de fixer des indemnités, voire même

de déclarer et d'entreprendre la guerre, est une chose si périlleuse, que la popularité la mieux établie risque d'échouer au milieu de ces écueils multipliés.

Or, comment devait procéder la Belgique pour résoudre une semblable question et faire choix de son Roi ?

Un Congrès composé des élus de la nation avait déjà rédigé, discuté et arrêté notre pacte constitutionnel. Ce Congrès savait que sans Roi populaire la Belgique périssait : il a choisi le prince Léopold de Saxe-Cobourg ; la nation s'est ralliée à sa voix suprême, et en proclamant son Roi, la Belgique a conquis sa place dans l'Europe et fait commencer le règne de sa constitution.

Que voulaient alors les Belges ?

Que force et popularité fussent acquises au Roi, afin qu'il accomplît, soit par les armes, soit par les traités, sa périlleuse mission : celle de fixer les limites de notre territoire et de constituer un royaume indépendant ; c'est pourquoi, le jour où, en présence du peuple, le Roi a posé ses mains sur le texte sacré de la Constitution, tous les partis se sont tus, les opinions ont cédé et chacun disait avec lui : « Je le jure ! »

Il le fallait, car dès lors le peuple ne pouvait rien sans son Roi, et le Roi rien sans son peuple ; si l'union ne s'établissait pas, la Constitution était morte-née, et nos limites n'étaient pas fixées. Il le fallait, afin de rappeler pour longtemps notre ancienne prospérité, et éviter à l'Europe le malheur d'une guerre générale. Aussi s'est-on groupé autour du Roi, et on a eu confiance dans ce prince que d'immenses considérations politiques appelaient au trône.

Ce qui surtout amenait le prince Léopold au milieu de nous, c'était le génie de la paix, de la paix du monde : là se trouvait le succès ; d'un autre côté, c'était une nécessité pour les autres nations que nous fussions heureux : là se trouvait notre force.

Le Roi a promis, et il a fidèlement tenu toutes ses promesses.

C'est ainsi que la révolution a adopté le prince Léopold de Saxe-Cobourg, et c'est ainsi que le Roi Léopold a adopté à son tour la révolution; il n'en a renié aucun principe, aucune espérance; elle s'est faite homme en lui : il n'y a là ni droit divin, ni quasi-légitimité; toutes les fictions tombent devant la réalité.

La relation historique des démonstrations sincères par lesquelles le peuple belge a fait éclater les hautes espérances et la confiance qu'il met dans son souverain et sa dynastie ne peut mieux débuter qu'en esquissant rapidement la vie de ce Prince auquel la Belgique doit aujourd'hui vingt-cinq années d'existence comme nation libre et indépendante, vingt-cinq années de monarchie loyalement constitutionnelle, vingt-cinq années de bonheur et de paix; de ce Prince qui a su nous faire et nous maintenir ce que nous sommes, et qui peut reporter si fièrement son regard en arrière sur ces vingt-cinq années, sans qu'une pensée de reproche ou de regret puisse faire ombre au rayonnant tableau de la patrie reconnaissante.

Léopold-Georges-Chrétien-Frédéric, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, est né le 16 décembre 1790, dans la ville de Cobourg. Il était le sixième enfant du duc François de Saxe-Cobourg. L'empereur Léopold II lui servit de parrain et lui donna ce nom qui devait occuper une si large et sainte place dans le cœur de la nation belge.

Il grandit au milieu de l'agitation révolutionnaire qui répandait alors sur toute l'Europe ses flots destructeurs, ébranlant les trônes et semant partout la terreur.

C'était un temps de terribles leçons et de solennels enseignements pour ceux que le hasard avait fait naître dans

les régions de la royauté. Le prince Léopold, fils d'un souverain qui régnait sur un territoire d'une centaine de lieues carrées, ne devait pas éprouver le contre-coup de ces commotions violentes; mais élevé au milieu du fracas de l'Europe en armes, son éducation devait se ressentir des événements extérieurs; et, en effet, dès sa plus tendre jeunesse, il comprit les austères nécessités de la régénération sociale qui étendait sur la fin du siècle dernier son ombre sanglante et désolée, il comprit qu'un monde nouveau allait sortir des ruines du monde ancien, et il se prépara, par les études les plus sérieuses et les plus profondes, à y occuper le rang que rien alors ne faisait prévoir, mais dont il sentait sans doute en lui la suprême vocation.

Autour de lui grandissait en Allemagne la grande école qui s'illustrait des noms de Goethe, de Schiller, de Kant, de Hegel, de Schlegel et de tant d'autres, dont toute la génération d'alors suivait le glorieux mouvement.

Cette influence se faisait sentir sur l'éducation du jeune prince. Dès l'âge de quinze ans, les langues anciennes et les principaux idiomes modernes n'avaient plus de secrets pour lui; il étudiait les sciences les plus abstraites, les mathématiques et le droit public, et se préparait ainsi à devenir à la fois diplomate habile et valeureux soldat.

C'est alors que du sein des batailles et des agitations de la France surgit comme un éclair le grand nom qui devait illuminer de son éclat le monde tout entier ébloui. Napoléon Bonaparte, fondant brusquement un empire à la place de la république française, venait de s'élancer sur l'Europe, faisant et défaisant des royaumes, bouleversant les États et recomposant toutes les dynasties. L'État de Saxe-Cobourg suivit la fortune commune et pendant plusieurs mois les généraux de Napoléon dictèrent la loi au duc qui avait succombé dans la défense de sa forteresse de Saabfeld et

qui ne survécut pas longtemps à l'envahissement de son duché.

Le prince Léopold avait seize ans à la mort de son père. Il n'avait pas vu sans une noble impatience des soldats étrangers usurper le pouvoir souverain de ses aïeux et promener par toute la Saxe leurs réquisitions dévastatrices, mais son jeune âge le condamnait encore à une inaction qu'il ne put supporter longtemps. Deux ans plus tard, après avoir pendant quelques mois présidé à l'administration de la principauté de Saxe-Cobourg, pendant un voyage que son frère Ernest, devenu prince souverain, était allé faire en Russie, il partit à son tour pour Saint-Pétersbourg et alla revendiquer auprès de l'empereur Alexandre Ier l'honneur de servir dans les armées russes, honneur auquel lui donnait droit sa parenté avec le grand-duc Constantin, son beau-frère.

Le privilége attaché à sa naissance lui fit conférer dans l'armée russe le grade de général de cavalerie ; et quoique âgé de dix-huit ans à peine, ses études spéciales l'avaient mis en état de remplir dignement ce poste d'honneur, ainsi qu'il sut le prouver sur plus d'un champ de bataille.

La Russie était alors en trêve avec la France, et Napoléon, au moment de s'engager dans la guerre d'Espagne, venait de demander au czar Alexandre de ratifier dans la conférence d'Erfurt les promesses de fidélité qu'il avait faites à Tilsit.

Le prince Léopold accompagna le czar dans cette entrevue, et au milieu de tous les souverains qui formaient la cour des deux empereurs, le jeune général de cavalerie fut particulièrement remarqué par Napoléon, qui lui témoigna les dispositions les plus bienveillantes. Avec ce coup d'œil d'aigle qui jugeait si bien les hommes et les choses, il pressentit les hautes capacités politiques et militaires du jeune

prince ; aussi lorsque, deux ans plus tard, le colosse de l'Occident reportait la guerre en Allemagne, il exigea comme première condition que le prince Léopold abandonnât le commandement qu'il exerçait dans l'armée russe, et pour donner à ce vœu plus de force et plus d'importance, Napoléon menaçait de prononcer la déchéance du duc Ernest, frère du prince Léopold. Celui-ci, avant de céder, partit pour Paris, où il eut une entrevue avec Napoléon lui-même. Et ici, il n'est point hors de propos de rappeler l'impression qu'il produisit sur le vainqueur de Wagram. « A ce voyage, » écrivait Napoléon à Sainte-Hélène, Léopold était un des » plus beaux hommes de Paris, brillant, plein d'élégance, il » avait dix-huit à dix-neuf ans. »

Sous la menace directe dont son frère était frappé, le prince résista en vain aux exigences de l'empereur. Étranger à la nation russe, il ne pouvait sacrifier à son drapeau les intérêts de son pays et de sa famille. Il rentra donc forcément dans le repos, tout en conservant par faveur spéciale son rang et ses droits dans l'armée russe, et se retira à Cobourg pour attendre les événements qui se préparaient.

L'empereur, sur ces entrefaites, avait fait sa campagne de Russie, où il devait laisser sa gloire et son armée ; et une nouvelle coalition européenne venait de se former contre lui. Le prince Léopold, rappelé par le czar, quitta sa retraite de Cobourg pour prendre le commandement d'un corps de grosse cavalerie, à la tête duquel il exécuta, dans la mémorable journée de Lutzen, les brillantes charges qui décidèrent du gain de la journée. Successivement on le voit se distinguer à Gersdorf, à Waldheim, à Limbach, et dans tous les engagements que le corps d'armée du général Miloradowitch livra contre les troupes du prince Eugène de Beauharnais. A Würschen, où Alexandre avait établi son quar-

tier impérial, ce furent les cuirassiers du prince Léopold qui couvrirent la retraite de toute l'armée alliée.

Après s'être acquitté de cette difficile mission, nous le voyons prendre part au congrès de Prague, puis sauver, en Bohême, le corps d'armée du prince de Wurtemberg, repousser les Français à Perna, à Peterswolle, et, tandis qu'une fausse dépêche de l'empereur portait à Paris la nouvelle qu'il était fait prisonnier, le prince Léopold dégageait le même jour le village de Prezen, et le lendemain, à la bataille de Kulm, il mettait les Français en déroute, et faisait au contraire prisonniers les généraux Van Damme, Haxo, Guyot, Similon et toute leur artillerie.

Tous ces faits s'étaient passés du 2 mai au 30 août 1813.

De si brillants services, rendus à un âge aussi peu avancé, furent récompensés par les ordres de Saint-George et de Marie-Thérèse, que le Roi des Belges porte encore sur sa poitrine, et qu'il a gagnés comme les anciens preux gagnaient leurs éperons, à la pointe du sabre sur les champs de bataille.

Après l'homme de guerre, le diplomate se montre. Dans les conférences qui eurent lieu à Francfort, le prince Léopold alla revendiquer, devant les souverains qui se préparaient à réorganiser la confédération germanique, les titres et les droits du duc Ernest, son frère.

Puis, la lutte un instant interrompue ayant été reprise, le prince rejoignit, le 1er février 1814, la grande armée des alliés à Bar-sur-Aube. C'était lui qui commandait à Arcis, le 25 mars, et qui défit le maréchal duc de Raguse. Dans cette dernière journée, six généraux français furent pris : le prince Léopold venait d'ouvrir aux alliés la route de Paris.

La guerre terminée, il y eut en Europe une réaction générale vers les idées de concorde et d'alliance, réaction d'autant plus forte que la guerre avait été plus violente. L'empereur Alexandre, qui voulait réaliser l'union de tous les peuples et

de tous les rois, se rendit à Londres avec les monarques alliés pour y préparer la fusion qu'il méditait — et que le prince Léopold encourageait de ses avis, — entre l'autorité des souverains et les droits des peuples, entre la royauté et la liberté. Le prince Léopold accompagna le czar dans ce voyage. C'est alors qu'il vit la princesse Charlotte, fille du prince de Galles, régent d'Angleterre.

Cette jeune princesse, âgée de 18 ans, était appelée, à la mort de son père, à monter sur le trône de la Grande-Bretagne. Les prétendants à sa main étaient nombreux. Au premier rang figurait le fils aîné du prince d'Orange, qui devait plus tard régner sur les Pays-Bas, avec le titre de Guillaume II. Tous les hommes d'État de l'empire britannique se prononçaient pour lui ; mais le cœur de la princesse Charlotte en décida tout autrement. Elle aussi avait été frappée de la noble beauté du jeune prince qui venait d'illustrer son nom avec tant d'éclat, sur les champs de bataille de l'Europe, et son choix s'arrêta sur lui. Le mariage fut retardé par les événements de 1815, qui exigèrent la présence du prince Léopold à Vienne, pour les travaux de la Conférence de Paris, et pour lutter à la tête de ses braves cuirassiers contre l'armée improvisée par Napoléon à son retour de l'île d'Elbe.

La paix ayant été rendue définitivement à l'Europe, le prince Léopold reçut à Berlin un message qui lui annonçait que la main de la princesse Charlotte d'Angleterre lui était accordée.

Il partit aussitôt pour Londres où, en vertu d'un acte spécial du parlement britannique, il fut accueilli avec les honneurs rendus aux seuls membres de la famille royale. Son voyage par les villes de l'Angleterre fut une ovation non interrompue. Le régent lui conféra le grade de général ; les communes lui votèrent une pension annuelle de 50,000 livres sterling (1,250,000 fr.) ; les magistrats de Londres le

reçurent bourgeois de la cité; et la couronne lui fit don du château de Claremont qu'il alla habiter avec sa jeune épouse, après le mariage, qui fut célébré à Carlton-House, le 2 mai 1816.

Hélas ! le bonheur de ce jeune et auguste couple ne devait pas être de longue durée. Une double catastrophe devait bientôt y mettre fin. Le 6 novembre 1817, deux cercueils sortaient du château de Claremont : le prince Léopold pleurait son angélique compagne, morte à 21 ans, en donnant le jour à un fils qui ne devait pas connaître la vie.

Ce fut un deuil immense dans toute l'Angleterre. La cour se vêtit de noir pendant trois mois; la douleur de la nation entière, les témoignages de sympathiques regrets qui éclatèrent partout, eussent adouci les souffrances de l'époux et du père, si de pareilles blessures pouvaient se guérir.

Le régent d'Angleterre, voulant témoigner au prince Léopold que la mort de la princesse Charlotte n'avait nullement brisé les liens qui le rattachaient à sa nouvelle patrie, lui décerna la dignité de feld-maréchal, et le titre de prince royal avec le droit de porter les armes d'Angleterre et de siéger au conseil privé du souverain.

Pour consolider davantage encore ces liens que le caractère personnel du prince avait rendus chers à la famille royale d'Angleterre, le duc de Kent, père du régent, épousa le 11 juillet 1818 la sœur aînée du prince Léopold. De cette union naquit le 24 mai de l'année suivante la reine Victoria. De 1817 à 1826, le prince resta dans sa retraite de Claremont, cherchant dans l'étude et les nobles délassements de l'esprit, la guérison de la double blessure qui avait déchiré son cœur.

Dans un voyage qu'il fit pour aller rejoindre sa mère en Allemagne, en juin 1826, il traversa Paris et vit au Palais-Royal la fille aînée du duc d'Orléans, la princesse Louise-Marie qui n'avait alors que quatorze ans.

C'est dans cette entrevue sans doute que prit naissance l'affection mutuelle qui devait donner plus tard à la Belgique une reine tant aimée et tant regrettée.

Cependant de grands événements s'agitaient à l'autre extrémité de l'Europe. Les Grecs venaient de secouer le joug de la Porte, et le gouvernement provisoire, constitué à Athènes, d'accord avec les plénipotentiaires des puissances européennes réunis à Londres, offrirent au prince Léopold la couronne héréditaire de cette contrée, ainsi que le titre de prince souverain de la Grèce.

La note collective qui lui porta ce témoignage éclatant d'estime et de confiance des puissances européennes, était datée de Londres, le 3 février 1830. Cette note s'exprimait ainsi :

« Les plénipotentiaires de France, de Grande-Bretagne et de Russie » ont pris en considération que parmi les personnes qui se recommandent le plus particulièrement au choix de l'alliance par leur qualité » personnelle et leur existence sociale, le prince Léopold de Saxe-Cobourg offre à la Grèce et à l'Europe entière toutes les garanties possibles; que d'après les informations recueillies jusqu'à ce jour, il y a » lieu de penser que les Grecs le recevront pour souverain avec reconnaissance. »

Le prince Léopold ne se laissa point éblouir par cette offre qui mettait à sa disposition une couronne souveraine. Fidèle au caractère noble et digne qui ne s'est jamais démenti en lui, il n'accepta qu'avec la réserve « *qu'on laisserait aux Grecs le droit de s'opposer à sa nomination ; qu'il réclamerait sur son élection leurs libres suffrages.* »

La question des limites de la Grèce lui fournit aussi de graves objections. Les ministres plénipotentiaires s'efforcèrent de résoudre toutes ces objections ; et ils se hâtèrent de proclamer l'acceptation du prince, *quoiqu'elle fût encore conditionnelle.* La nomination du nouveau souverain de la Grèce

fut notifiée officiellement à la Porte Ottomane et au gouvernement provisoire des Hellènes. La diplomatie redoutait les germes de guerre européenne que renfermait dans ses flancs la situation de l'Orient.

Mais le prince Léopold, bien résolu à ne pas descendre au rôle d'instrument passif entre les mains des diplomates, chargea des agents dévoués d'aller en Grèce ; d'y interroger l'opinion publique, et malgré les intrigues qu'on mit en jeu pour déguiser la vérité à tous les regards, à la suite d'une déclaration du Sénat et du peuple grec, il abdiqua.

Cet acte se trouve dans la dernière lettre du prince Léopold aux plénipotentiaires des trois cours alliées et mérite d'être enregistré par l'histoire :

« LONDRES, 21 mai 1830.

» Le soussigné, après l'examen le plus approfondi, ne peut changer l'opinion qu'il a communiquée aux plénipotentiaires des cours alliées. Il ne peut admettre que la réponse du président de la Grèce renferme une adhésion pleine et entière des protocoles ; le soussigné pense qu'elle annonce à peine une soumission forcée à la volonté des puissances ; cette soumission forcée est même accompagnée de réserves de la plus haute importance.

» . . . . . .

» Le caractère et les sentiments du soussigné ne lui permettent ni de se soumettre à être ainsi imposé à un peuple mécontent, ni de se trouver rattaché dans l'esprit de cette nation à une diminution de territoire, à l'abandon de ses forces militaires, et à l'évacuation de la part des Grecs, de leurs terres et de leurs maisons, d'où les Turcs ne les avaient expulsés jusqu'à ce moment que par une incursion temporaire.

» Le soussigné redoutait toujours ce résultat. Dans sa communication, adressée au premier lord de la trésorerie, le 9 février, il avait déclaré ne pouvoir gouverner les Grecs, conformément à un traité qui pouvait avoir pour résultat l'effusion du sang et le massacre de leurs frères ; il avait élevé des objections contre les nouvelles frontières à cause de leur faiblesse sous le point de vue militaire, et réclamé formellement pour les Grecs le droit de s'opposer à sa nomination.

» Le soussigné doit faire observer qu'à aucune époque on n'a fait des

démarches pour la rédaction d'un traité dont il n'a regardé le protocole n° 1 du 3 février, que comme les bases sur l'importance desquelles il a appelé l'attention du duc de Wellington dans la même note (du 9 février). Si ce traité a été retardé, il ne l'a pas été par la faute du soussigné; il n'a jamais caché aux plénipotentiaires que, quelque disposé qu'il fût à faire de grands sacrifices personnels à la Grèce, on n'avait pas le droit d'exiger qu'il allât dans ce pays sans obtenir pour lui et les Grecs cette sécurité que l'on ne peut trouver que dans les dispositions d'un traité solennel.

» Dans un *memorandum* du 8 mai, il s'est exprimé en termes aussi positifs : il a annoncé qu'il faudrait conquérir les provinces cédées par les Grecs pour les livrer aux Turcs, et que le nouveau souverain ne pouvait commencer son règne par des mesures de police pour faire abandonner aux Grecs leurs propres foyers.

» Si le Sénat grec n'eût manifesté aucune opinion, ou du moins s'il l'eût manifestée en termes qui permissent d'avoir l'espoir raisonnable qu'il adhérerait plus tard à ces mesures, le soussigné eût pu, quoique bien involontairement, se soumettre à devenir l'instrument de l'exécution des décisions des puissances alliées, et il se serait efforcé d'en prévenir les tendances, mais le langage du Sénat est aussi franc que ses sentiments sont naturels.

» Le soussigné se trouve ainsi par sa nomination, dans la pénible position d'être rattaché par le même acte à des mesures coercitives; il faudra donc que son premier acte comme souverain soit, ou de forcer ses sujets par les secours des armes étrangères à se soumettre à la cession de leurs biens et propriétés à leurs ennemis, ou de se réunir à eux pour repousser ou éluder l'exécution d'une partie de ce même traité qui le met sur le trône de la Grèce.

» Il est certain qu'il sera placé dans l'une ou l'autre alternative, parce que le pays situé entre les deux lignes, l'Acarnanie et une partie de l'Étolie, qui doit être abandonnée aux Turcs, est, ainsi que les forteresses, dans la paisible possession des Grecs : c'est le pays où la Grèce peut, avec le plus d'avantages, se pourvoir de bois pour la construction des navires; c'est le pays qui a formé les meilleurs soldats pendant la guerre. Les principaux chefs militaires grecs appartiennent à des familles de l'Acarnanie ou de l'Étolie. Après l'arrivée en Grèce du protocole du 28 mars 1828, et la publication de l'adhésion des Turcs à l'extension des frontières fixées par le traité d'Andrinople, toutes les familles qui avaient survécu à la guerre parurent, et commencèrent à

reconstruire leurs maisons et leurs villes et à cultiver leurs champs. Ces peuples ne se soumettront jamais de nouveau au joug turc, sans résistance, et les autres Grecs ne veulent ni ne peuvent les abandonner à leur sort.

» Dans ces circonstances, le devoir du soussigné envers la Grèce est tout tracé; dans toutes les transactions, il n'a vu que les intérêts du pays; il a constamment protesté dans ses communications et ses entrevues personnelles avec les ministres d'Angleterre et les plénipotentiaires des cours alliées, contre le projet d'entraîner les Grecs par la force dans un arrangement quelconque qu'ils regarderaient comme contraire à leurs vœux, et destructif de ces droits sur lesquels, comme l'observe justement le président (comte Capo d'Istrias) leurs grands sacrifices leur permettent d'insister.

» Lorsque le soussigné prévoyait qu'il deviendrait souverain de la Grèce, c'était dans l'espoir d'être reconnu *librement* et unanimement par la nation grecque, et d'être accueilli par elle comme l'ami qui récompenserait sa longue et héroïque lutte par la sûreté de son territoire et l'établissement de son indépendance sur des bases permanentes et honorables.

» C'est avec le plus profond regret que le soussigné voit ses espérances déçues, et qu'il est forcé de se déclarer que les arrangements arrêtés par les puissances alliées et l'opposition des Grecs, lui ôtant le pouvoir de parvenir à ce but sacré et glorieux, lui imposeraient un devoir d'une nature bien différente, celui de délégué des cours alliées pour tenir les Grecs dans la sujétion par la force des armes. Une telle mission serait aussi contraire à ses sentiments et injurieuse à son caractère, qu'elle est directement opposée au but du traité du 6 juillet, par lequel les trois puissances se sont réunies afin d'obtenir la pacification de l'Orient. En conséquence, le soussigné remet formellement entre les mains des plénipotentiaires un dépôt dont les circonstances ne lui permettent plus de se charger avec honneur pour lui-même et avantage pour les Grecs et les intérêts généraux de l'Europe.

» LÉOPOLD, *Prince de Saxe.* »

Bienheureuse abdication, qui réservait le prince Léopold pour le bonheur de la nationalité belge.

La destinée de notre pays ne devait pas tarder à s'accomplir. Dans la même année 1830, éclatait à Bruxelles la glo-

rieuse révolution qui a conquis notre liberté et notre indépendance. Dès que l'agitation révolutionnaire se fut calmée, et que de son sein se fut élevée cette Constitution immortelle qui érigeait la Belgique au rang de royaume constitutionnel, reconnu par les puissances européennes, tous les regards se tournèrent, pour le choix du souverain qui devait couronner et maintenir l'œuvre de Septembre, vers le prince dont la noble conduite et la loyale abdication venaient d'émerveiller et d'étonner le monde. Son nom fut proposé au Congrès dans la séance du 25 mai 1831, aux acclamations de la nation entière, et dix jours plus tard, le 4 juin, cette auguste assemblée le proclamait Roi des Belges, par une majorité de 152 voix sur 196 membres présents.

Le 26 juin, une députation composée de MM. de Gerlache, comte F. de Mérode, Van de Weyer, l'abbé de Foere, comte d'Aerschot, vicomte Vilain XIIII, Osy, Destouvelles, comte Du Val de Beaulieu et Thorn, se rendit à Londres pour offrir au prince la couronne de Belgique.

M. de Gerlache, président de la députation, adressa au prince le discours suivant :

« C'est un rare et beau spectacle, dans les fastes des peuples, que l'accord de quatre millions d'hommes libres, déférant spontanément la couronne à un prince né loin d'eux, et qu'ils ne connaissent que par ce que la renommée publiait de ses éminentes qualités. Pour prix d'une noble résolution, prince, nous ne craignons pas de vous promettre de la gloire, les bénédictions d'un bon et loyal peuple, toujours attaché à ses chefs quand ils ont respecté ses droits, et enfin une mémoire chère à la postérité la plus reculée. Ceux d'entre les Belges qui, depuis quelque temps, ont eu le bonheur d'approcher de la personne de Votre Altesse Royale, et d'apprécier les vues éclairées et la fermeté de son âme, ont dû penser qu'un prince doué de facultés si hautes saurait franchir tous les obstacles, s'il en rencontrait, pour accomplir ses grandes destinées. »

Le prince répondit ces mémorables paroles :

« Les destinées humaines n'offrent pas de tâche plus noble et plus

utile que celle d'être appelé à maintenir l'indépendance d'une nation et à consolider ses libertés.

» Une mission d'une si haute importance peut seule me décider à sortir d'une position indépendante, et à me séparer d'un pays auquel j'ai été attaché par les liens et les souvenirs les plus sacrés, et qui m'a donné tant de témoignages de sympathie.

» J'accepte donc, messieurs, l'offre que vous me faites; bien entendu que ce sera au Congrès des Représentants de la nation à adopter les mesures qui seules peuvent constituer le nouvel État, et par là lui assurer la reconnaissance des États européens.

» Ce n'est qu'ainsi que le Congrès me donnera la faculté de me dévouer tout entier à la Belgique, et de consacrer à son bien-être et à sa prospérité les relations que j'ai formées dans les pays dont l'amitié lui est essentielle, et de lui assurer, autant qu'il dépendra de mon concours, une existence indépendante et heureuse. »

Cette acceptation n'était subordonnée qu'à une condition : c'était que le Congrès adhérât aux 18 articles de la Conférence de Londres. Ces articles furent adoptés, le 9 juillet, après un long et solennel débat, par 126 voix contre 70.

Par suite de la décision qui venait d'être prise par les représentants au nom de la nation, il ne restait plus aucun obstacle à l'accomplissement du grand acte ; la Belgique allait posséder un Roi.

Dans la séance du 9 juillet, après le vote, une députation avait aussitôt été choisie parmi les membres du Congrès, pour aller annoncer au Prince que tous les obstacles à son arrivée en Belgique étaient enfin levés, et pour l'accompagner lors de son entrée, car S. A. R. avait émis le vœu d'être entourée de Belges en venant dans son nouveau pays adoptif.

Cette députation, composée de MM. le comte Félix de Mérode, le baron J. d'Hooghvorst, le comte de Meulenaere, Lebeau et Fleussu, fut précédée d'un courrier, porteur d'une lettre du Régent au Prince, et dont voici la teneur :

« Prince,

» Après onze jours de discussions, le Congrès vient d'adhérer aux propositions qui lui ont été adressées par la Conférence de Londres.

» Votre Altesse Royale ayant fait dépendre de cette adhésion seule son acceptation de la couronne de Belgique, plus rien ne s'oppose à son arrivée immédiate en ce Royaume, ainsi qu'Elle m'en a donné l'assurance par la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'écrire le 26 juin dernier.

» C'est en vous rendant, le plus promptement qu'il vous sera possible, au milieu du Peuple Belge, que vous calmerez ses inquiétudes. Son désir de vous posséder est égal à la juste impatience de vous voir commencer bientôt le grand œuvre de la consolidation de son indépendance.

» Votre Altesse Royale aura pu s'assurer, et par la longue durée des débats dans le sein du Congrès et par le vif intérêt que cette question a excité, combien la nation attacherait de prix à la conservation intégrale des territoires dont les habitants se sont associés à notre régénération politique; vous aurez pu juger que si ses mandataires ont cru, par l'adoption des propositions de la Conférence de Londres, devoir faciliter les premiers moyens d'entrer en négociations, elle se livre à l'espoir que les efforts de Votre Altesse Royale, appuyés par l'offre de sacrifices pécuniaires, s'il en est besoin, lui feront obtenir une paix d'accord avec ses intérêts et son honneur.

» Les destinées humaines, » a dit Votre Altesse Royale à la députation du Congrès, « n'offrent pas de tâche plus noble et plus utile que celle d'être appelé à maintenir l'indépendance d'une nation et à consolider ses libertés. » Nous avons dans ces paroles un gage assuré de Votre entier dévouement à la Belgique, de Votre ferme volonté de vous consacrer à son bien-être, à sa prospérité, et de lui assurer, par Votre concours, une existence indépendante et heureuse.

» Il me reste maintenant à donner, comme particulier, l'exemple de la soumission à Votre autorité légale et de mon respect pour la personne de Votre Altesse Royale.

» Bruxelles, 10 juillet 1831.

» Bon Louis Surlet de Chokier. »

La députation, partie de Bruxelles le 10 juillet, arriva à Londres le 11, et fut reçue le 12 par le nouvel élu des Belges.

Le Roi l'accueillit de la manière la plus cordiale et fixa au 16 le jour de son départ pour la Belgique.

L'itinéraire du voyage fut immédiatement réglé et transmis en Belgique. Le 14 au soir il était publié dans le *Moniteur*, et fut répété le 15 dans tous les journaux du Royaume.

Le 16 juillet 1831, Sa Majesté, accompagnée de la députation, partit de Londres à six heures du matin. A deux heures, le Roi Léopold entrait à Douvres au bruit de l'artillerie du fort. Une compagnie de Chasseurs de la Garde lui servait d'escorte. Vers trois heures Sa Majesté s'embarqua à bord du vapeur le *Crusader*. La traversée fut courte et facile. A l'approche de Calais le canon du fort Rouge lui fit le salut. Le maire et les autorités vinrent le recevoir. Le lieutenant-général comte Belliard, pair et ambassadeur de France à Bruxelles, vint le complimenter au nom de son souverain. Une partie de la garnison et de la garde nationale était sous les armes ; toutes les maisons étaient pavoisées de drapeaux. Le Roi descendit à l'hôtel *Dessin* et reçut le corps des officiers, le consul anglais, et M. le comte Charles Le Hon, ministre de Belgique à Paris, qui était arrivé à Calais une demi-heure après Sa Majesté.

Le 17 au matin, le Roi partit pour Dunkerque qu'il traversa ; le général Belliard l'accompagna jusqu'à la limite qui sépare la France de la Belgique.

A la frontière belge, le Roi trouva une députation qui était venue le recevoir au nom du Régent. M. le chevalier de Sauvage, ministre de l'intérieur, M. le marquis de Chasteler, inspecteur général de la cavalerie légère, M. le général d'Hane, aide de camp du Régent, chargé de remplir les fonctions de commandant de la maison militaire du Roi, faisaient partie de la députation. MM. les généraux baron d'Hooghvorst, Van Coeckelberghe et le baron Duvivier, accompagnés de plusieurs officiers supérieurs de l'état-major, et

M. le général de Wautier, commandant la première division militaire et l'armée des Flandres, s'étaient également rendus à la rencontre du Roi. M. le chevalier de Sauvage complimenta Sa Majesté. Après lui, M. le général de Wautier s'exprima de la manière suivante :

« Sire,

» Votre Majesté touche à peine le sol de la patrie, et déjà les Belges oublient leurs malheurs, déjà ils reçoivent le prix de leurs généreux efforts contre une injuste oppression.

» Sire, rendue à la liberté, fière et jalouse de son indépendance, la nation vous confie les intérêts de son bonheur et de sa gloire. L'amour et la reconnaissance des Belges seront votre récompense.

» Sire, les braves que j'ai l'honneur de commander, viennent vous exprimer par ma voix les sentiments de leur confiance et de leur inébranlable fidélité. Ce jour est doublement heureux pour moi, Sire, puisque votre passage dans ma division me permet d'être le premier l'organe de l'armée. »

Le Roi répondit :

« Je reçois avec plaisir l'assurance des bons sentiments de l'armée. Je n'en ai jamais douté. Si, contre mon attente et mes désirs, nous étions obligés de recourir aux armes, on me verrait marcher à la tête des braves qui la composent; je compte entièrement sur son courage et sa fidélité. »

Sa Majesté traversa Furnes, et arriva vers six heures à Ostende ; sa voiture y fut dételée et traînée par le peuple jusqu'à l'hôtel. Le bourgmestre, accompagné des membres de la régence, lui présenta les clefs de la ville.

A son passage devant l'église paroissiale de Saint-Pierre, le Roi reçut les hommages du clergé, par l'organe de monseigneur l'évêque de Gand, qui était revêtu de ses habits pontificaux ; et en descendant de voiture, il donna immédiatement audience aux diverses autorités.

Le 18 le Roi partit pour Bruges, où il arriva vers dix

heures; l'administration communale, qui était allée à sa rencontre, le complimenta aux portes de la ville. Le Roi répondit en termes pleins d'affection; il fut aussi harangué, au nom du clergé, par M. l'abbé de Foere.

Le Roi se rendit ensuite à l'hôtel de ville; les autorités civiles et militaires lui furent présentées.

Toutes les rues que devait traverser le cortége étaient élégamment décorées; il s'y pressait une foule considérable; jamais les habitants n'avaient montré plus d'enthousiasme.

A trois heures, Sa Majesté partit pour Gand; une brillante réception l'y attendait. Les rues étaient plantées de sapins, ornées de guirlandes de fleurs et pavoisées de drapeaux. Le Roi arriva à six heures, trouva les autorités qui l'attendaient aux portes de la ville. M. Charles Coppens, président de la commission de sûreté publique, présenta les clefs de la ville à Sa Majesté, en lui adressant ces paroles :

« Au nom des Gantois, soyez le bienvenu, élu de la nation.

» La ville de Gand confond ses cris d'allégresse avec ceux de tout le peuple belge.

» Cette ville éminemment industrielle, qui a secondé et soutenu notre glorieuse révolution, attend tout d'un roi qui est appelé à en cicatriser les plaies.

» Les habitants sont fiers de recevoir au milieu d'eux le gardien de leur indépendance et de leurs libertés, le protecteur de leur commerce et de leur industrie. Ils s'empresseront de se grouper autour du trône constitutionnel qui vous est destiné. Ce trône élevé par la nation belge, la nation saura le soutenir. Vive le Roi des Belges! »

Le Roi, sensible à cette réception, fit à peu près cette réponse :

« J'ai connu avec douleur l'état de souffrance de la ville de Gand, durant la révolution qui vient de s'accomplir.

» Vous le savez tous, j'en déplore les causes, je ne suis pas venu parmi vous pour laisser des plaies saignantes, mais bien pour les cicatriser.

» J'ai suivi avec attention toutes les phases de la révolution. Je connais vos besoins et je m'appliquerai spécialement à rouvrir la source des prospérités dans votre cité industrieuse.

» Messieurs, je ne m'attendais pas à la réception que je reçois ici, et je ne puis vous exprimer combien j'y suis sensible. Quand j'aurai rempli le devoir que m'impose la Constitution belge et que je serai définitivement le chef de l'État, je m'occuperai sans relâche de la prospérité de vos fabriques, comme des intérêts de tout le royaume. Le sang belge, je l'espère, ce sang précieux à tout cœur généreux, ne sera plus répandu. Et si la patrie en exige le sacrifice, j'y joindrai tout le mien pour son indépendance et sa prospérité. »

Le cortége qui était allé au-devant du Roi, se mit ensuite en marche ; il pouvait à peine avancer tant la foule était grande. Sur tout son passage, Sa Majesté fut accueillie par les cris unanimes et sans cesse répétés de « *Vive le roi Léopold !* » L'enthousiasme était à son comble, lorsque à l'église de Saint-Nicolas le clergé vint complimenter le Roi. Sa Majesté paraissait vivement émue.

Cette réception était d'autant plus remarquable, qu'une scène honteuse, due à quelques meneurs, avait eu lieu peu de jours auparavant : des individus avaient promené dans des quartiers éloignés du centre de la ville, un mannequin portant des insignes royaux. Le Roi, instruit de ce fait, avait répondu : « C'est une raison de plus pour passer par Gand. »

Sa Majesté, descendue à l'*hôtel du Gouvernement*, y reçut les différentes autorités.

Le Roi quitta Gand le 19, vers trois heures ; à son arrivée à Alost, les acclamations les plus vives se firent entendre. Il fut conduit à l'hôtel de ville, où il donna également audience aux autorités. A quelque distance d'Alost, une députation de bourgmestres étant venue le complimenter, le Roi fit la réponse suivante :

« Je n'ai quitté une position brillante et heureuse que pour me consacrer au bonheur de la Belgique. J'arrive parmi vous dans la ferme

intention de consolider vos institutions, de maintenir et respecter vos libertés et de défendre votre indépendance.

» L'accueil si touchant que je reçois depuis mes premiers pas sur le territoire belge, me prouve qu'en acceptant la couronne j'ai déféré à un vœu national. Je compte sur vous, messieurs, et vous pouvez, pour tous vos droits et pour tous vos intérêts, compter sur moi. »

M. le baron de Coppin, gouverneur du Brabant, reçut le Roi aux confins de la province.

Près d'Assche, le général baron Duvivier, commandant la deuxième division militaire, accompagné du commandant provincial et de l'état-major divisionnaire, adressa le discours suivant au Roi :

« Sire,

» Organe des troupes composant la deuxième division militaire, que j'ai l'honneur de commander, je viens vous offrir en leur nom respect et obéissance; venez, Sire, venez faire le bonheur de notre belle patrie.

» L'armée a juré fidélité à notre estimable régent; elle a tenu son serment. Nous vous le renouvelons en ce jour; comptez sur nous, nous aurons toujours des sabres et des baïonnettes pour vous défendre. »

Le Roi répondit :

« Je vous remercie des sentiments que vous venez de m'exprimer; je compte sur l'armée. »

A peu de distance d'Assche, un chef de la garde civique improvisa un discours remarquable, qui parut faire la plus vive impression sur Sa Majesté. Le Roi lui répondit entre autres choses « qu'à l'aspect d'un enthousiasme aussi général, il se sentait heureux et fier d'être le Roi librement élu du peuple belge. » Il fit un juste éloge de la belle tenue et de l'excellent esprit de la garde civique; « soutien le plus fort, dit-il, des institutions nationales et de l'ordre public. »

Pendant la route, Sa Majesté se leva plusieurs fois dans sa

voiture pour saluer l'innombrable population qui l'accueillait d'acclamations unanimes. On remarquait l'effet visible de son émotion. Les gardes civiques à cheval de Bruxelles, qui l'escortaient, purent entendre ces paroles touchantes du nouveau monarque : « que jamais plus beau spectacle, ni plus bel hommage n'avaient dû flatter le cœur d'un souverain. »

Une partie des habitants de Bruxelles s'était portée au-devant du Roi. Un arc de triomphe était élevé à Molenbeek-Saint-Jean ; Sa Majesté fut accueillie dans cet endroit par des hourras et par des cris de : *Vive le Roi!* La foule était tellement compacte qu'elle retarda la marche du cortége. Le Roi arriva au château de Laeken à dix heures et demie du soir ; il y fut reçu par le Régent, baron Surlet de Chokier ; le ministre de la justice, M. Barthélemy ; le ministre de la guerre, baron de Failly, et le ministre des finances, M. Duvivier ; le président du Congrès National, M. de Gerlache ; les vice-présidents, MM. Raikem et Destouvelles ; les secrétaires, MM. Liedts, le vicomte Charles Vilain XIIII, Henri de Brouckere et Nothomb, ainsi qu'un grand nombre de fonctionnaires publics.

Le lendemain, 20 juillet, le bureau du Congrès se rendit auprès du Roi pour informer Sa Majesté des préparatifs de l'inauguration et pour se concerter avec elle à cet effet.

Le Roi fit son entrée solennelle à Bruxelles, le 21 juillet, et se rendit en grand cortége à la place Royale. Les préparatifs de la solennité la faisaient plus admirable encore. Tout y avait été préparé en peu de jours pour harmoniser sa belle architecture avec la décoration spéciale composée pour la circonstance.

Dès le matin de cette grande journée, si importante pour la ville et le pays, une foule immense circulait dans les rues où le cortége devait passer.

De toutes les villes du royaume on voyait affluer une po-

pulation attirée par la haute importance de l'acte solennel qui allait s'accomplir, et curieuse de jouir du spectacle majestueux et imposant qu'allait offrir l'inauguration.

Un programme pompeux avait été arrêté, et publiait les détails de la cérémonie. Pendant que tout se préparait dans la cité, ainsi qu'au château de Laeken, où le Roi était descendu, la dernière séance du Congrès national s'ouvrait au Palais de la Nation, pour être continuée place Royale, et se terminer ensuite au même palais, après l'inauguration.

Le Congrès, convoqué dès neuf heures du matin, pour examiner quelques points du programme de la solennité, dans laquelle allaient expirer ses pouvoirs, délibérait à huis clos.

A onze heures, le Régent, escorté d'un détachement de cuirassiers, arriva au Congrès, accompagné des ministres et de ses aides de camp.

La séance fut alors déclarée publique et les tribunes furent promptement envahies.

Une députation de dix membres, désignés par le sort, vint recevoir le Régent au pied du grand escalier et l'introduisit au sein du Congrès. Son entrée fut saluée des plus vives acclamations et des plus chaleureux applaudissements. Le public, et le Congrès lui-même, accueillirent avec bonheur ce seul moyen de témoigner leur estime et leur reconnaissance au premier magistrat du peuple belge, au moment où, pour la dernière fois, il se montrait au milieu des députés, avant de déposer son pouvoir et de céder sa place au nouveau Roi.

Le Régent, touché jusqu'aux larmes, ne put répondre que par ce peu de mots : « Messieurs, permettez-moi de vous remercier brièvement, mon émotion est trop forte pour que je puisse parler. »

Le président ayant ensuite invité le Régent à prendre place dans un fauteuil préparé devant le bureau, M. Surlet refusa : « Permettez-moi, messieurs, dit-il, de rester debout au milieu de vous : c'est une dernière marque de respect que je rends à la nation belge dans la personne de ses dignes mandataires. »

Presque aussitôt une estafette vint annoncer le départ du Roi du château de Laeken.

Il était près de midi quand le Congrès et le Régent quittèrent le Palais de la Nation pour se rendre à la place Royale, escortés par les détachements de cavalerie ; ils y furent accueillis par des applaudissements et des vivat prolongés.

Le bureau prit place et les membres du Congrès formèrent un fer à cheval dans les galeries, à droite et à gauche du trône, sur l'immense estrade élevée sous le péristyle de l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg. La place Royale était encombrée par une foule compacte, et des gerbes de dames ornaient toutes les croisées et les balcons des magnifiques hôtels qui l'encadrent.

Le Roi avait quitté le château de Laeken à onze heures ; complimenté par les autorités de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, qui lui présentèrent le vin d'honneur, Sa Majesté, en arrivant à la porte d'Anvers, y fut reçue par le bourgmestre et les échevins de Bruxelles qui lui présentèrent les clefs de la ville ; M. Rouppe, bourgmestre, lui adressa le discours suivant :

« Sire,

» Le corps municipal de la ville de Bruxelles s'empresse d'offrir à Votre Majesté, au nom de cette héroïque cité, le tribut de son respect, l'hommage de son dévouement.

» Élu de la nation, prince magnanime, venez prendre possession du trône où vous appellent les acclamations unanimes d'un peuple libre.

» Vous maintiendrez, Sire, nos chartes et nos immunités. Nous saurons défendre votre trône et conserver intactes vos prérogatives royales.

» Devant Votre Majesté s'ouvre une vaste carrière de gloire et de renommée, devant nous une ère de splendeur et de prospérité.

» Magistrats par le choix de nos concitoyens, nous sommes glorieux de présenter en leur nom, au premier Roi des Belges, les clefs de sa capitale. — Vive le Roi Léopold. »

Sa Majesté répondit dans les termes les plus affectueux :

« Ces clefs, dit-elle, ne sauraient être mieux confiées qu'aux mains de celui qui les a si bien conservées dans les moments les plus difficiles. »

Le Roi ajouta :

« Je n'ai accepté la couronne que pour le bonheur des Belges ; je me compterai heureux de les faire jouir des institutions qu'eux-mêmes ils se sont données. La bonne ville de Bruxelles fera l'objet de mes soins particuliers. J'espère bien lui rendre tout son lustre et lui procurer une solide et durable prospérité. »

Après ces mots, le cortége s'avança à travers la foule avide de voir son Roi. La garde civique et les régiments de ligne formaient la haie sur son passage, depuis la porte de Laeken jusqu'à la place Royale. De temps en temps les lanciers venaient annoncer aux maîtres des cérémonies l'approche du Roi.

A une heure, le cortége arriva place Royale, dans l'ordre du programme, et les différents corps prirent place en demi-cercle devant les galeries disposées à droite et à gauche de l'escalier. Le plus ravissant spectacle s'offrit alors aux yeux de la foule : les flots de soleil qui inondaient le trône et le dais, ainsi que les costumes riches et variés, achevaient de donner à cette belle fête un caractère saisissant de grandeur et de majesté.

Le Roi à cheval, en costume de général de l'armée belge, parut au milieu d'un brillant état-major, et précédé de la députation du Congrès.

Les applaudissements, les acclamations bruyantes éclatèrent avec une telle force que le Roi ne put retenir une exclamation de surprise et de bonheur ; puis, se découvrant, il salua la foule, dans toutes les directions, de la manière la plus gracieuse et la plus cordiale.

Ayant mis pied à terre au bas de l'escalier, Sa Majesté fut reçue par une députation du Congrès, composée en partie de MM. Devaux, Pirmez, de Brouckere, de Behr, le comte de Bergeyck et l'abbé Pollin.

Le Régent et le bureau du Congrès reçurent Sa Majesté sur l'estrade, et après des saluts réciproques, M. de Gerlache, président du Congrès, invita le Roi à prendre place devant le trône. Chacun s'étant rangé selon le cérémonial arrêté, on vit les membres du bureau placés dans l'ordre ci-après : le Roi avait le Régent à sa droite, et M. le baron de Gerlache à sa gauche ; venaient ensuite à droite et à gauche les deux vice-présidents et les secrétaires.

Les acclamations et les cris de *Vive le Roi !* ne cessant point, le président se leva et fit un signe pour réclamer le silence qui s'établit aussitôt. Ce fut à ce moment que le coup d'œil magique que présentaient la place Royale et les larges rues adjacentes frappa le Roi, et Sa Majesté exprima au Régent l'admiration que lui causait ce magnifique spectacle.

Le calme étant rétabli, le président prit la parole, et s'adressant au Roi, il dit :

« Sire,

» Nous sommes réunis pour recevoir de Votre Majesté le serment prescrit par la Constitution. Je vais préalablement accorder la parole à M. le Régent, qui déposera ses pouvoirs entre les mains du Congrès. »

Le Régent se lève, s'avance, et, se tournant vers le Roi, il prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Par votre décret du 24 février dernier, et conformément à l'article 85 de la Constitution, vous m'avez fait l'honneur de me nommer Régent de la Belgique; le lendemain 25, j'eus celui d'être admis au sein du Congrès et d'y prêter solennellement le serment prescrit par l'article 80 de notre pacte social.

» Mes premiers soins furent de composer le ministère. J'y appelai les mêmes citoyens auxquels le gouvernement précédent avait confié les diverses branches d'administration générale. Ce fut en confirmant dans ces hautes fonctions les hommes qui avaient puissamment aidé à conquérir et à affermir notre liberté, que je voulus donner à la nation un premier gage de mon entière adhésion aux principes de notre révolution, et de ma ferme volonté de la faire jouir de toutes ses conséquences.

» Je fis notifier aux gouvernements français et anglais, votre décret du 24 février, qui me nommait Régent de la Belgique, et il fut délivré des lettres de créance à des agents belges auprès de ces deux cours, avec titre et rang de ministres plénipotentiaires.

» Le gouvernement français admit sans hésiter notre ministre, qui prit aussitôt rang parmi les diplomates étrangers reçus à la cour du Palais-Royal. S. M. le roi Louis-Philippe me fit l'honneur de m'adresser, par une lettre autographe du 15 mars dernier, des félicitations sur mon avénement à la régence, et m'exprima en même-temps, en termes formels, le vif et invariable intérêt qu'il porte à la Belgique.

» Ce fut par ces actes que le Roi des Français commença à remplir les promesses qu'il m'avait faites en février dernier, lorsque j'eus l'honneur de prendre congé de lui, et qu'il m'adressa ces mots : « Dites » à la nation belge que je lui donne la main dans la personne du prési- » dent du congrès, et que les Belges peuvent toujours compter sur mon » amitié. »

» Nous n'avons pas été aussi heureux auprès du cabinet de Saint-James; notre Envoyé n'avait été reçu qu'officieusement par les ministres anglais, et, l'honneur national ne me permettant pas de le laisser plus longtemps dans une position équivoque, je lui fis expédier des lettres de rappel.

» Cependant le ministère, voulant mettre fin au malaise résultant de l'état provisoire d'une régence, et clore la révolution par l'établissement d'un gouvernement définitif, avait envoyé à notre agent à Londres des instructions qui avaient pour but de sonder les dispositions de S. A. R. le prince de Saxe-Cobourg ; mais des obstacles de pure étiquette en paralysèrent les effets.

» Dans l'intervalle, d'autres hommes furent appelés au ministère, et les nouveaux ministres suivirent les errements de leurs prédécesseurs. Ce qui s'est passé à cet égard vous est connu : vous savez, messieurs, comment a été amenée l'heureuse fin à laquelle nous assistons aujourd'hui.

» Je ne vous entretiendrai pas, messieurs, des actes de ma régence : je me bornerai à vous dire que l'effervescence des passions, inséparable de notre état révolutionnaire, la stagnation des affaires commerciales, les inquiétudes sur l'avenir de la patrie, ont amené des événements, causé des embarras, qui ont empêché le gouvernement de s'occuper, aussi efficacement qu'il l'eût désiré, des institutions qui doivent compléter l'œuvre de notre régénération politique.

» Dans l'état d'hostilités imminentes avec nos voisins, le gouvernement a dû s'occuper principalement de l'armée : l'infanterie a été considérablement augmentée et régularisée; l'organisation de la cavalerie a été complétée; l'artillerie a été mise sur un pied respectable; le service des vivres, des hôpitaux et des transports a été assuré; enfin, à côté de l'armée régulière, une autre se forme des rangs de la garde civique, également impatiente de se mesurer avec l'ennemi.

» Le concours de tous les citoyens qui, oubliant tout esprit de parti, vont se grouper autour du trône, ne contribuera pas moins que le courage et l'excellent esprit de notre armée, à appuyer les négociations pour obtenir une paix honorable, consolider notre indépendance et au besoin défendre l'intégrité de notre territoire.

» Nos finances sont dans un état aussi prospère que peuvent le permettre les circonstances, et la rentrée des contributions s'opère presque comme en temps de paix.

» Si j'ai été assez heureux, messieurs, pour aider à conduire au port le vaisseau de l'État (car je regarde l'avénement du prince Léopold au trône de la Belgique, et sa reconnaissance par la plupart des grandes puissances de l'Europe, comme le terme de notre glorieuse révolution et l'affermissement de nos libertés), si j'ai pu faire quelque bien, loin de

ma pensée de m'en attribuer le mérite : non, messieurs, je n'en revendique que la plus petite part, car je le confesse en présence de la nation et à la face de l'Europe, sans une protection toute spéciale de la Providence, nulle prudence humaine n'aurait su prévoir ni les événements, ni leur résultat, encore moins les diriger dans l'intérêt de la patrie.

» C'est aussi dans la noble fermeté du Congrès et dans la sagesse de ses délibérations que j'ai trouvé le plus puissant appui. Permettez donc, messieurs, que je vous adresse ici l'expression de ma vive et sincère reconnaissance.

» Mais convenons, messieurs, que notre tâche a été rendue bien facile par les qualités excellentes du peuple belge, de ce peuple aussi soumis aux lois, aussi docile à la voix des chefs qui méritent sa confiance, qu'il se montre jaloux de ses droits, et impatient du joug de l'arbitraire; de ce peuple si courageux dans les combats, si ferme dans ses résolutions; de ce peuple essentiellement moral dont l'histoire dira que chez lui, pendant onze mois de révolution et de privations pour la classe la plus nombreuse (à part quelques excès évidemment provoqués), il n'y eut jamais moins de délits; de ce peuple, enfin, dont le dévouement et l'amour feront toujours la récompense d'un bon gouvernement.

» C'est avec la plus entière sécurité, messieurs, que je remets la destinée de ce bon peuple entre les mains d'un prince dont le noble caractère et les vertus privées nous sont garants des qualités qu'il va déployer sur le trône.

» C'est avec effusion que je puis dire aujourd'hui : J'ai vu l'aurore du bonheur se lever pour mon pays, j'ai assez vécu.

» Je dépose entre vos mains, messieurs, les pouvoirs que vous m'avez conférés, et je vous prie de vouloir bien m'en donner acte. »

M. le président, debout, se plaça vis-à-vis de M. le baron Surlet de Chokier, et lui répondit :

« Monsieur le Régent,

» Lorsque je vous disais, il y a cinq mois, au sein même du Congrès, qu'élu chef temporaire de la nation, votre nomination était ratifiée par les acclamations unanimes de vos anciens collègues et du peuple belge tout entier; que cette élévation spontanée était un hommage accordé à vos vertus par vos égaux, un témoignage de gratitude profonde pour les services que vous aviez déjà rendus à la patrie, et un appel à des ser-

vices nouveaux, nous avions pu facilement deviner, d'après vos antécédents, quelle ligne vous suivriez dans le poste élevé où vous portèrent vos collègues et la nation tout entière.

» Avoir joui d'un grand pouvoir sans en avoir abusé un seul instant, être toujours resté le même dans les circonstances les plus critiques, c'est un fait tout simple pour qui connaît votre caractère, monsieur le Régent; je me contente de répéter ici ce que dit tout le monde. Un jour l'histoire racontera quel rôle conciliateur vous avez rempli au milieu des opinions divergentes et des partis qui s'agitaient; elle dira que l'assemblée nationale, voulant concentrer dans les mains d'un seul des pouvoirs jusque-là trop divisés, chercha quelqu'un qui ne déplût à personne, qui eût l'estime et la confiance de tous, et qui voulût se dévouer pour le pays; et cet homme, ce fut vous, monsieur le Régent. L'histoire dira qu'ayant exercé une partie de la prérogative royale pendant une révolution de cinq mois, cet homme ne s'est aliéné aucun ami et ne s'est fait aucun ennemi.

» C'est au nom du Congrès et de la nation que je vous remercie, et que j'ose vous dire : Vous avez répondu à notre attente dans les hautes fonctions que vous venez de résigner dans les mains de cette assemblée. »

Après ces discours, qui furent couverts d'applaudissements prolongés, M. le vicomte Charles Vilain XIIII, l'un des secrétaires du Congrès, vint se placer devant le Roi et donna lecture de la Constitution.

La lecture étant terminée, un autre secrétaire du Congrès, M. Nothomb, présenta la formule du serment à Sa Majesté, qui la reçut gracieusement, se leva, et d'une voix forte et assurée dit :

« Je jure d'observer la constitution et les lois du peuple » belge, de maintenir l'indépendance et l'intégrité du terri- » toire. »

La fin de cette formule fut le signal d'applaudissements, de vivat et de cris de *Vive le Roi!* auxquels se mêlèrent des fanfares et la voix puissante du canon, qui annonça au loin que la Belgique venait d'obtenir un Roi, et que le Roi venait de sceller le pacte constitutionnel qui devait faire la force et le bonheur du peuple.

M. le président ayant donné acte au Roi de la prestation de serment, Sa Majesté signa le procès-verbal de cette prestation.

Le Roi monta alors sur le trône, les siéges avaient disparu, les généraux, les ministres et les membres du bureau du Congrès se placèrent à droite et à gauche, les membres du Congrès étaient debout autour de Sa Majesté. L'estrade avait changé d'aspect; le Roi, qui en dominait seul la partie supérieure, allait prendre la parole; mais le nouvel arrangement, mettant en quelque sorte Sa Majesté à découvert, la foule redoubla ses vivat et ses applaudissements.

Enfin le silence se rétablit et le Roi, d'une voix émue, mais forte, prononça le discours suivant :

« Messieurs,

» L'acte solennel qui vient de s'accomplir achève l'édifice social commencé par le patriotisme de la nation et de ses représentants. L'État est définitivement constitué sous les formes prescrites par la Constitution même.

» Cette Constitution émane entièrement de vous, et cette circonstance, due à la position où s'est trouvée le pays, me paraît heureuse. Elle a éloigné des collisions qui pouvaient s'élever entre divers pouvoirs et altérer l'harmonie qui doit régner parmi eux.

» La promptitude avec laquelle je me suis rendu sur le sol belge a dû vous convaincre que, fidèle à ma parole, je n'ai attendu pour venir au milieu de vous, que de voir écarter par vous-mêmes les obstacles qui eussent pu s'opposer à mon avénement au trône.

» Les considérations diverses exposées dans l'importante discussion qui a amené ce résultat feront l'objet de ma plus vive sollicitude.

» J'ai reçu, dès mon entrée sur le sol belge, les témoignages d'une touchante bienveillance; j'en suis encore aussi ému que reconnaissant.

» A l'aspect de ces populations, ratifiant par leurs acclamations l'acte de la représentation nationale, j'ai pu me convaincre que j'étais appelé par le vœu du pays, et j'ai compris tout ce qu'un tel accueil m'impose de devoirs.

» Belge par votre adoption, je me ferai aussi une loi de l'être toujours par ma politique.

» J'ai été également accueilli avec une extrême bienveillance dans la partie du territoire français que j'ai traversée; et j'ai cru voir dans ces démonstrations auxquelles j'attache un haut prix, le présage heureux des relations de confiance et d'amitié qui doivent exister entre les deux pays.

» Le résultat de toute commotion politique est de froisser momentanément les intérêts matériels. Je comprends trop bien leur importance pour ne pas m'attacher immédiatement à concourir, par la plus active sollicitude, à relever le commerce et l'industrie, ces principes vivifiants de la prospérité nationale; mais j'aime à croire que le peuple belge, si remarquable par son sens droit et sa résignation, tiendra compte au gouvernement des difficultés d'une position qui se lie à l'état de malaise dont l'Europe presque tout entière est frappée. Je veux m'environner de toutes les lumières, provoquer toutes les vues d'amélioration; et c'est sur les lieux mêmes, ainsi que j'ai déjà commencé à le faire, que je me propose de recueillir les notions les plus propres à éclairer sous ce rapport la marche du gouvernement.

» Messieurs, je n'ai accepté la couronne que vous m'avez offerte qu'en vue de remplir une tâche aussi noble qu'utile, celle d'être appelé à consolider les institutions d'un peuple généreux et de maintenir son indépendance. Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle de vous voir heureux. »

Ce que le roi Léopold a fait depuis lors, tous les Belges le savent, toutes nos institutions libres et respectées le disent, la gratitude de la nation entière et l'estime de l'Europe le proclament.

L'histoire impartiale, en enregistrant les événements de notre époque, après avoir consigné dans ses immortelles annales toutes les révolutions, tous les bouleversements, tous les changements de dynastie, les guerres de toute espèce, tant intestines que de peuple à peuple, dont nous avons été les témoins, sera bien heureuse de pouvoir reposer un moment son attention sur le spectacle que lui offrira une nation paisible et indépendante, étrangère à tous les conflits, assistant

à toutes les luttes sans s'y mêler, et n'ayant qu'une pensée, celle de se développer et de grandir. L'histoire écrira aussi : A cette époque où les dynasties se succédaient avec une effrayante rapidité, où l'on essayait de toutes les formes de gouvernement, où les rois tombaient des trônes, comme des fruits trop mûrs de l'arbre qui les vit éclore, il y eut un souverain qui accomplit un long règne et qui se maintint toujours debout, toujours digne, toujours aimé de ses sujets dont il protégea efficacement les libertés. Ce roi avait aussi, comme tous les autres, des partis extrêmes à concilier, une Constitution jeune encore à faire respecter, et à sauver de l'effervescence des premiers moments, des empiétements des uns, de l'indifférence des autres, du zèle excessif de la plupart. Quoique étranger au pays qu'il fut appelé à gouverner, ce roi se mit de prime abord au niveau de sa difficile position, il comprit le pays et ses tendances, il sut puiser dans l'étude du passé les notions qui lui étaient indispensables pour consolider la nationalité dans le présent, et conjurer les dangers qu'on pouvait redouter dans l'avenir.

Ce roi dont l'histoire fera un si noble et si bel éloge, c'est le nôtre. Il a deux titres de gloire : celui d'avoir été fidèle à sa parole, et celui d'avoir su conserver la couronne pendant ving-cinq ans, avec la même grandeur, la même dignité, le même dévouement.

Autrefois les gouvernements avaient une existence plus longue, et le temps semblait avoir moins de prise sur les institutions politiques. C'eût été un petit mérite à cette époque d'avoir maintenu intacte pendant un quart de siècle la charte des libertés. Mais aujourd'hui on en est arrivé à ce degré de décadence qu'on peut, après ce court espace de temps, se considérer comme un type de constance et de fidélité.

Il serait trop long d'esquisser ici toutes les révolutions qui

se sont succédé depuis vingt-cinq ans. D'ailleurs, une pareille énumération semblerait peut-être un excès d'orgueil, mieux vaut être plus modeste dans la relation de ces heureux événements, et ne pas y mêler la triste nécrologie de tant de gouvernements tombés depuis que le trône de Belgique est debout.

Ce succès, cette gloire, car c'en est une, on la doit en grande partie au Roi, qui possède à un si haut degré cette qualité, bien rare chez les souverains, celle de savoir rester fidèle à la foi jurée.

On pourrait bien aussi vanter la sagesse et la fermeté du Roi, la finesse de son esprit et l'élévation de son caractère. — C'est à ces qualités surtout que le roi Léopold doit attribuer l'amour dont on l'environne. — Il a conservé le sceptre que le peuple a mis entre ses mains, parce qu'il ne l'avait pas demandé et ensuite parce que, le tenant, il paraissait toujours disposé à le remettre à ceux qui le lui avaient confié. — Il fut le seul monarque en 1848, époque où les idées républicaines planaient sur l'Europe, qui offrit à ses sujets de descendre du trône, s'ils jugeaient que la république pouvait mieux servir leurs intérêts que la royauté. — Mais alors il n'y eut qu'un cri dans toute la Belgique pour inviter Léopold Ier à rester sur son trône; ce fut une nouvelle consécration de sa dynastie : un pareil respect pour les libertés du peuple alla droit au cœur de la nation.

Environ une année après l'avénement de S. M. le roi Léopold au trône, on eut connaissance de son projet de mariage avec la princesse Louise-Marie, l'une des nobles filles de Louis-Philippe d'Orléans, roi des Français, née à Palerme le 3 avril 1812.

Le contrat de mariage fut signé à Paris, le 25 juillet 1832.

Le Roi partit le 6 août suivant de Bruxelles pour Compiègne, où le mariage devait être célébré, et il fit solen-

nellement son entrée dans cette ville le lendemain 7.

Le 9 août 1832 a vu s'accomplir cet heureux mariage. Ce jour avait été choisi comme étant en même temps l'anniversaire de l'union faite deux ans auparavant entre Louis-Philippe et la France, sous les auspices d'une charte mutuellement jurée.

Les fêtes de Compiègne se prolongèrent jusqu'au 13, jour du départ de LL. MM. le Roi et la Reine des Belges, qui firent leur entrée triomphale dans la capitale de la Belgique le 19 août.

L'Europe a vu dans cette union un nouveau gage de paix et de sécurité, et ce mariage, si satisfaisant pour l'honneur français, a ajouté un nouvel éclat à la modération de la glorieuse révolution de 1830.

Du mariage de Léopold Ier avec notre bien-aimée Reine Louise-Marie, sont issus quatre enfants, dont trois fils et une fille.

L'existence de l'aîné de ces augustes enfants ne dura qu'une aurore.

S. A. R. feu le prince Louis-Philippe, naquit à Bruxelles, le 24 juillet 1833; il est décédé à Laeken, le 16 mai de l'année suivante. La cérémonie des funérailles a eu lieu à Bruxelles avec une grande pompe dans l'église collégiale des SS. Michel et Gudule, le 24 du même mois. Après le service funèbre, le cercueil a été descendu dans le caveau des Ducs de Brabant, et l'on a scellé aussitôt après la pierre qui le recouvre.

Ce caveau est situé dans le chœur de l'église. Il contenait déjà les dépouilles mortelles de Jean II, duc de Brabant, et de sa femme Marguerite, fille d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, et d'Éléonore de Castille; — celles d'Antoine, fils de Philippe le Bon; — et celles d'Ernest, archiduc d'Autriche et gouverneur de la Belgique.

Le 26 mai, la grande députation de la Chambre des repré-

sentants fut reçue par le Roi, et le président lut à Sa Majesté l'adresse suivante :

« Sire,

» Un événement malheureux vient de plonger dans le deuil Votre Majesté et son auguste épouse.

» Il a plu à la divine Providence de rappeler à elle ce jeune prince, dont le berceau était naguère entouré de joies si vives, d'espérances si chères.

» Pénétrée de l'affliction générale, interprète de la pensée publique, la Chambre des représentants voudrait trouver des consolations à une si grande douleur. Elle sent que, dans ces tristes moments, il en est peu pour le cœur d'un père, pour celui d'une mère.

» Depuis que la destinée de Votre Majesté est liée à celle de la Belgique, des événements heureux et malheureux nous ont, tour à tour, été réservés. Heureux ou malheureux, le peuple, Sire, a confondu ses sentiments avec ceux de son Roi. Vos joies ont été ses joies, vos peines ont été ses peines; et toujours le lien qui unit la nation au monarque en est devenu plus puissant.

» Le spectacle d'un accord aussi intime est fait pour adoucir bien des amertumes. Puisse-t-il, Sire, apporter quelque soulagement à vos souffrances ! puisse-t-il ramener quelque calme dans le cœur d'une mère si cruellement affligée ! La Providence, qui a des consolations pour tous les malheurs, peut seule guérir des blessures aussi profondes. »

Le Roi répondit en ces termes :

« Messieurs,

» Je suis vivement touché des sentiments que la Chambre des représentants m'exprime dans cette douloureuse circonstance. Ces sentiments sont ceux que je retrouve toujours en elle. La sympathie qu'elle éprouve pour nos peines est une consolation dont je la remercie au nom de la Reine et du mien. Nous perdons un enfant qui était pour la patrie un gage d'avenir et qui me donnait les plus chères espérances. Soyons résignés aux volontés de Dieu. Il a veillé jusqu'ici sur les destinées de la Belgique, il ne lui retirera point sa main toute-puissante. »

Si la Providence a soumis le Roi à cette cruelle épreuve,

elle lui a conservé, et a pris sous sa divine égide les trois autres enfants de la couronne de Belgique :

S. A. R. le prince Léopold, duc de Brabant, né à Bruxelles, le 9 avril 1835 ;

S. A. R. le prince Philippe, comte de Flandre, né à Laeken, le 4 mars 1837 ;

S. A. R. la princesse Charlotte, née à Laeken, le 7 juin 1840, et qui, par l'éclat de sa beauté autant que par les rares qualités qu'elle a héritées de sa noble mère, peut prétendre aux plus hautes destinées.

Comme Reine, épouse et mère, Louise-Marie d'Orléans était partout l'objet d'une respectueuse adoration, et chaque jour elle démontrait d'une manière plus saisissante la vérité des éloges que lui méritaient sa modestie, sa charité et en général toutes les qualités privées qui honorent à la fois la femme et la souveraine.

Le bonheur dont jouissait cette famille si belle et si unie devait de nouveau être troublé ; une seconde fois elle devait être plongée dans le deuil et l'affliction.

Quelque temps après les événements qui, en 1848, frappèrent la maison d'Orléans, la Reine, dont la piété filiale était si connue, la Reine devint malade ; ses jours étaient menacés et personne ne soupçonnait la gravité du mal qui devait nous l'enlever.

Hélas ! ainsi que l'a si bien exprimé M. Alphonse de Lamartine dans l'un de ses derniers *Entretiens :*

« Notre vie est semblable au fleuve de cristal
Qui sort humble et sans nom de son rocher natal ;
Tant qu'au fond du bassin que lui fit la nature,
Il dort comme au berceau dans un lit sans murmure,
Toutes les fleurs des champs parfument son sentier
Et l'azur d'un beau ciel y descend tout entier. »

Dans l'espoir que le voisinage de la mer exercerait une

salutaire influence sur la santé de la Reine, la famille Royale avait transféré sa résidence à Ostende, dès le 5 septembre 1850. La science soutint d'abord cette espérance, mais il fallut peu après reconnaître que ses secours seraient impuissants pour prolonger les jours si précieux de l'auguste malade.

La mort est implacable et il faut s'incliner devant les décrets de la Providence.

Le 11 octobre 1850, à huit heures du matin, la Reine a rendu son âme à Dieu après une courte agonie !

La tombe de Weybridge était à peine fermée sur le roi Louis-Philippe, qu'une autre vint s'ouvrir pour une de ses filles chéries ; et la sainte princesse qui a recueilli le dernier soupir de l'ex-Roi des Français n'était pas remise encore de cette première douleur, qu'une nouvelle détresse la saisit. En apprenant que sa fille était gravement malade, la reine Amélie était accourue... Ainsi frappée coup sur coup dans ses affections les plus chères, où a-t-elle puisé la force de résister à cette succession d'épreuves? Épouse et mère, qui eût osé sonder ce cœur tout rempli d'angoisses? La religion apprend à supporter les grandes afflictions ; elle n'en diminue ni le poids douloureux, ni la cuisante amertume. La résignation donne le courage, non l'indifférence.

La Reine des Belges était depuis longtemps souffrante. Sa maladie n'avait pris un caractère aigu et alarmant que depuis quelques semaines. Elle était pourtant grave et remontait à ces premières et douloureuses impressions qui, à l'époque de la mort du duc d'Orléans et de la princesse Marie, commencèrent pour la reine Louise cette série d'atteintes déchirantes où sa délicate nature et sa vive sensibilité ont à la fin succombé. « Les maux du corps ne sont rien, » disait-elle quelquefois. C'est au cœur en effet que l'avaient frappée ces deux morts prématurées qui avaient affligé sa famille.

Pendant huit jours elle fut sans nouvelles de ses augustes parents que la tempête retenait sur les côtes de France; et cette émotion, dont elle ne se remit jamais complétement, fut une violente secousse pour sa santé déjà affaiblie et que de récentes douleurs avaient achevé de ruiner sans remède. Trop faible pour assister aux scènes désolantes du château de Claremont, la reine des Belges en a ressenti le coup fatal.

Elle est morte comme elle avait vécu, dans une inaltérable sérénité; car ce cœur si tendre et qui battait si vivement pour toutes les nobles affections, s'alliait à un esprit ferme et à une raison supérieure. L'arrivée soudaine de la Reine sa mère, de la duchesse d'Orléans et de la duchesse de Saxe-Cobourg, ses sœurs, et des princes, ses frères, à Ostende, dut lui donner l'idée, si elle ne l'avait déjà, qu'un péril sérieux menaçait sa vie. Elle l'envisagea d'un œil calme, et on vit de nouveau, reproduit à moins de deux mois de distance, et dans la même famille, ce spectacle d'une mort tranquille, acceptée sans plainte avec une simplicité stoïque et une résignation chrétienne : là dans l'exil, ici sur le trône; le père souriant, à cette suprême épreuve, du sourire de l'homme de bien; la fille accomplissant jusqu'à sa dernière heure cette mission d'abnégation sublime qui était le fond de toutes ses vertus, et cherchant à entretenir chez les autres, même en mourant, l'espoir qu'elle avait perdu. C'est ainsi que la reine des Belges a cessé de vivre, douce envers la mort comme elle l'avait été pendant toute sa vie, et préoccupée jusqu'au dernier moment de sa mission sur cette terre : aimer et consoler.

Le docteur Gueneau de Mussy et les médecins ordinaires de Sa Majesté furent frappés de l'aggravation subite des symptômes qui avaient fait hâter précédemment l'arrivée de la reine Amélie et des princes, symptômes qui s'étaient affaiblis pendant les premiers jours par l'effet de cette entre-

vue si désirée. La reine Amélie fut prévenue que le danger devenait imminent pour sa fille ; ce fut encore elle qui accomplit le douloureux devoir de lui transmettre cet avis de la science impuissante et désespérée, et l'auguste malade se prépara à remplir, avec une admirable lucidité d'esprit, ses devoirs de mère et de chrétienne. M. le doyen de Coninck la confessa et lui administra, en présence du Roi, des princes ses fils, de la princesse sa fille, et de toute sa famille, les derniers sacrements. Ensuite la reine Louise appela près d'elle ses trois enfants et les bénit. Chacun de ses frères et chacune de ses sœurs, la duchesse d'Orléans, la duchesse de Saxe-Cobourg, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale et le duc Alexandre de Saxe-Cobourg reçurent ensuite un adieu particulier, sous forme d'entretien, comme si la mourante eût voulu enlever à cette séparation, qui pouvait être la dernière, ce qu'elle avait de douloureux et d'irrévocable. « J'ai voulu être prête à partir, disait-elle, mais je ne désespère pas. Consolez-vous, je me sens encore de la vie..... »

La soirée se passa dans ces entretiens, la nuit fut pleine d'angoisses. Vers quatre heures du matin, la gravité du mal parut sans remède, la Reine était à toute extrémité. Le roi Léopold ni la reine Amélie n'avaient quitté son chevet. Les princes et les princesses furent appelés : l'agonie commença. Elle fut douce, elle laissa à l'auguste mourante toute sa raison, toute la netteté de son esprit, toute la délicatesse de sa sensibilité, éveillée jusqu'au bout sur les souffrances de sa famille et oubliant les siennes. Elle récita avec M. le doyen de Coninck les prières des agonisants. Elle embrassa de nouveau ses enfants, et quand la voix lui manqua, et quand ses yeux se voilaient déjà sous les approches de la mort, elle demanda la main du Roi, la retint dans la sienne et la baisa. Quelques instants après, elle n'était plus, et sa chambre retentissait de sanglots.....

Je ne peindrai pas les manifestations de la douleur publique pendant ces trois jours d'anxiété passés à Ostende. Comment décrire d'ailleurs l'émotion causée par cette triste mort. Elle a été grande; l'universelle préoccupation des esprits, la suspension presque générale des affaires et la douleur qui se lisait sur tous les visages, le démontraient mieux qu'on ne saurait l'exprimer. La reine Louise était chérie; je ne sais que ce mot-là qui traduise justement les sentiments qu'elle inspirait au peuple belge. C'est le mérite de ce peuple si sage d'avoir su apprécier cette nature si élevée et si douce, si indulgente et si noble, si vraiment grande et si simplement bonne.

Je dis que c'est son mérite; car l'amour du peuple belge pour cette Reine qu'il a perdue et les regrets de cette loyale nation ont eu déjà d'autres organes, plus accrédités, plus dignes d'être écoutés que je ne puis l'être. C'est ce témoignage qui importe à la mémoire de la Reine. Il ne lui a pas manqué; la Belgique n'a eu qu'une voix pour proclamer la grandeur de la perte qu'elle a faite. Mais plus la perte est grande, plus elle se rallie à son Roi qui l'a si habilement gouvernée depuis vingt-cinq ans, à ses institutions qui l'ont sauvée, parce qu'elle leur reste fidèle; plus elle pratiquera avec énergie et persévérance ces vertus sérieuses et résistantes qui ont fait d'un des petits pays de l'Europe l'un des modèles des plus grands.

La perte fut grande pour la Belgique; pour les princes de la famille royale d'Orléans, elle fut immense. La reine des Belges, autrefois le conseil, et le conseil toujours écouté de leur haute fortune, était devenue l'ange de leur exil et la providence de leur adversité. Elle était un des liens les plus puissants de ce bon accord qui est la force des familles comme des empires. Pourquoi déguiser cette perte, si grande qu'elle soit? La reconnaître et la constater, c'est le plus noble hommage qui puisse être rendu à la mémoire de cette Reine qui

fut douce, simple et modeste, et dont la mort pourtant a fait un si grand vide, non-seulement dans les affections, mais dans tous les intérêts supérieurs et dans toutes les préoccupations sérieuses de la Maison d'Orléans. Rendons-lui donc cet hommage sans restriction; car aussi éprouvée qu'elle puisse être dans une de ses affections les plus chères, la famille d'Orléans a supporté avec un noble courage l'épreuve qui a atteint sa fortune.

Ce vide que la mort a fait, il sera comblé, il l'est déjà, parce que chaque fois que la mort frappe dans ses rangs, ses rangs se rapprochent, comme ceux des braves devant l'ennemi. La famille de Louis-Philippe avait perdu dans le duc d'Orléans l'espoir du règne, dans la princesse Marie une des brillantes fleurs de sa couronne de jeunesse, dans le roi Louis-Philippe le chef respecté de cette noble maison. Elle a perdu, dans la reine des Belges, l'appui, la consolation, le conseil de la mauvaise fortune. Mais elle est unie, elle est courageuse! Une brèche faite dans ce rempart de fraternelle solidarité qui la protége est aussitôt réparée, un nom disparu est aussitôt remplacé; les cœurs sont brisés, mais les âmes résistent; le présent est triste, mais l'avenir sourit, car il y a là tout ce qui prépare et aplanit les voies de l'avenir, la jeunesse, le courage, l'intelligence, l'éducation du siècle, l'amour du pays, la bonne conscience; et la reine Amélie, c'est-à-dire la bonté du cœur unie à l'élévation de l'esprit et la vertu presque sanctifiée par la souffrance, la reine Amélie veille encore sur ses enfants!

Je ne m'arrêterai pas davantage au récit de ce lugubre événement. J'ajouterai seulement que dans un mouvement de spontanéité sublime, une souscription nationale a été ouverte pour ériger un monument à la mémoire de la Reine.

M. le Ministre de la justice et M. le Ministre de l'intérieur ont adressé au Roi le rapport suivant :

« SIRE,

» Notre Reine vénérée, votre bien-aimée épouse, a exprimé, dans ses derniers moments, à Votre Majesté, le vœu que ses restes mortels fussent déposés à Laeken.

» Sire, le besoin le plus impérieux de votre cœur a été de consacrer, par un témoignage durable, le souvenir de votre sainte compagne. Votre Majesté a pensé que la Reine, en désignant le lieu de sa sépulture, avait indiqué elle-même, en quelque sorte, la forme que cet hommage devait revêtir.

» Votre Majesté a décidé qu'une église serait érigée, sur sa fortune privée, en commémoration particulière de la Reine, dans la commune dont elle aimait le séjour et où doit reposer sa dépouille terrestre.

» La réalisation de ce projet se rencontre, d'ailleurs, avec les exigences du culte. L'église actuelle de Laeken n'est plus en rapport avec le nombre des fidèles, le temple se ressent aussi de son état de vétusté, et la nécessité d'une réédification avait déjà été signalée par le conseil de fabrique. Le précieux dépôt qui va être confié à l'église de Laeken rend cette reconstruction encore plus opportune. L'autorité ecclésiastique s'est associée avec empressement à l'idée d'édifier un nouveau temple, et nous venons, Sire, conformément aux intentions de Votre Majesté, lui soumettre un projet d'arrêté à cet effet. »

L'arrêté royal, contre-signé par M. le Ministre de la justice et M. le Ministre de l'intérieur, est ainsi conçu :

« LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

» A tous présents et à venir, *Salut.*

» Voulant consacrer par un monument le souvenir de Sa Majesté Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, Reine des Belges ;

» Vu les délibérations du conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame de Laeken, en date des 29 septembre et 14 octobre 1850;

» Sur la proposition de Nos Ministres de la justice et de l'intérieur,

» Nous avons arrêté et arrêtons :

» ARTICLE PREMIER. — Une église sera érigée en commémoration de Sa Majesté la Reine Louise, en la commune de Laeken, pour tenir lieu de l'église paroissiale de ladite commune.

» Art. 2. — Nos Ministres de la justice et de l'intérieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

» Donné à Laeken, le 14 octobre 1850. LÉOPOLD. »

Le 14 est arrivée la dépouille mortelle de la reine Louise-Marie, sur le territoire de Laeken.

Le cortége s'est formé à quatre heures. Un nombreux clergé a ouvert la marche en chantant le *Miserere*. Derrière le char funèbre suivaient lentement, à pied et tête découverte, le Roi, le duc de Brabant, le comte de Flandre, les trois princes d'Orléans, le prince de Saxe-Cobourg, époux de la princesse Clémentine, les Ministres, le corps diplomatique, les membres des deux Chambres, la Cour de Cassation, les gouverneurs de province et toutes les autres autorités convoquées. Les voitures de deuil, entourées d'un peuple immense, fermaient cette longue procession.

La marche a duré une heure depuis la coupure du chemin de fer jusqu'à l'église que l'auguste défunte avait choisie pour sa sépulture. Les innombrables masses de spectateurs qui remplissaient les rues, les maisons, et qui couvraient les toits et les arbres, étaient péniblement impressionnées. Les larmes coulaient abondamment, et çà et là la douleur s'épanchait en sanglots. On voyait des officiers, qui avaient bravé tant de fois la mort dans les batailles, pleurer avec leurs soldats et s'efforcer en vain de dissimuler leur affliction. Plusieurs prononçaient les formules du commandement d'une voix presque inarticulée. Il faudrait remonter loin dans notre histoire nationale pour essayer de dépeindre ces scènes déchirantes, et pour trouver un jour où coulèrent autant de pleurs que le 14 octobre 1850. Combien d'espérances on peut fonder sur un peuple qui sait rendre un pareil hommage à la vertu !

Enfin, le funèbre cortége s'arrêta devant l'église de Laeken, que les ineffaçables regrets du Roi et la reconnaissance na-

tionale vont transformer en un mausolée digne de Louise-Marie. Le triple cercueil fut transporté sous le catafalque érigé dans le chœur, où vinrent se ranger la famille royale et le reste du cortége. Le cardinal-archevêque récita d'une voix pénétrante les sublimes prières des morts que l'Église prononce sur le corps des fidèles. L'assistance y joignit les siennes dans un pieux recueillement. En ce moment la sainte Reine bénissait du haut du ciel ses compatriotes qui lui rendaient ce suprême et sincère hommage. Sa mère, Marie-Amélie, priait aussi, à quelques pas de l'église, avec sa petite-fille, dans la chapelle du château.

Après l'absoute, le Roi et les Princes ont profondément salué le cercueil, en guise de dernier adieu, et se sont retirés à travers l'assistance agenouillée. Ils ont traversé péniblement les flots de peuple qui se pressaient aux abords du modeste temple. Dès ce moment toutes les classes de la population se sont confondues : la circulation des équipages a été rendue impossible ; la plupart sont restés comme emprisonnés dans la foule et presque tout le monde a regagné à pied le chemin de la capitale.

Les populations garderont un inaltérable souvenir de cette douloureuse solennité qui a rafraîchi bien des cœurs, et qui justifie ce mot du Roi Léopold prononcé au lit de mort de Louise-Marie : *Je défie les incrédules d'assister impunément à une mort si sainte !*

Le jeudi 17 octobre fut fixé pour la célébration d'un service funèbre à Laeken, et pour l'inhumation. La cérémonie comme témoignage du deuil national a eu lieu à Bruxelles, le 24 du même mois, dans l'église des SS. Michel et Gudule.

Le cérémonial à l'intérieur de l'église a été dirigé, dans ces deux circonstances, par M. Ed. Stevens, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur.

En mourant, la Reine Louise-Marie a légué trois enfants royaux à la Belgique : l'aîné, S. A. R. le duc de Brabant, est l'héritier présomptif du trône. Sa majorité politique a consolidé notre édifice national, et son mariage avec S. A. I. l'archiduchesse Marie-Henriette d'Autriche, née à Pesth, le 23 août 1836, a établi d'une manière plus solide encore l'alliance de la Belgique avec plusieurs des puissances étrangères.

A ces deux grands événements sont consacrées les deux premières parties de ce livre.

Le 21 juillet 1856 a marqué le XXVe anniversaire du règne bienfaisant de Léopold Ier ; il semblait que l'on recommençait à vivre. Du reste, on le verra par le récit qui en sera fait à la troisième et dernière partie de cette relation historique : jamais illusion ne fut plus complète, tout s'est passé en 1856, après vingt-cinq ans, comme le plus grand nombre a pu se rappeler l'avoir vu autrefois, en 1831. A la vérité on recule ainsi d'un quart de siècle par la pensée, par le souvenir, mais c'est pour reprendre avec plus de courage la marche vers l'avenir. Ces étapes sont utiles parfois ; elles reposent l'esprit, elles rafraîchissent le cœur. On recouvre par la pensée la virginité politique, et ces nobles élans d'indépendance dans lesquels se confondaient alors tous les partis. De tels souvenirs offrent des sources de patriotisme où les Belges puiseront toujours les éléments nécessaires pour justifier leur devise : *L'Union fait la Force.*

Bruxelles chez J. Vieweg

Imp.te et gravé par Th.s Lair aîné
à Bruxelles

PREMIÈRE PARTIE.

MAJORITÉ POLITIQUE

DE S. A. R. Mgr. LE DUC DE BRABANT.

(9 AVRIL 1853.)

« Que vos heureux enfants dans leurs solennités
» Conservent de ce jour le triomphe et la gloire. »

SOMMAIRE : — Majorité politique de S. A. R. le duc de Brabant. — Programme des fêtes et cérémonies à Bruxelles. — Arrivée de Son Altesse Royale dans la capitale. — Séance solennelle du Sénat et installation du duc de Brabant en qualité de sénateur. — Réception des membres des deux Chambres au palais du Roi. — Banquet au palais de la Nation. — Illuminations. — Spectacles Gala. — Bal de l'hôtel de ville. — *Te Deum*. — Réception des autorités civiles et militaires. — Banquet du Sénat. — Réception du corps diplomatique. — Concert de la Grande Harmonie : — Cantate de MM. Gustave Oppelt et Limnander. — Concert du Conservatoire : — Cantate de MM. J. Barbier et de Bériot. — Fêtes dans les provinces. — Anvers. — Mons : — Vers de M. Antoine Clesse. — Louvain. — Hasselt. — Namur. — Ath. — Spa. — Gand : — Cantate de MM. Adolphe Sirel et Gévaert. — Tournai. — Conclusion.

I.

L'article 58 de la Constitution de la Belgique porte :

« A l'âge de dix-huit ans, l'héritier présomptif du Roi est » de droit sénateur. Il n'a voix délibérative qu'à l'âge de » vingt-cinq ans. »

L'article 80 de cette Constitution dispose :

« Le Roi est majeur à l'âge de dix-huit ans accomplis.

» Il ne prend possession du trône qu'après avoir solennel-
» lement prêté, dans le sein des Chambres réunies, le ser-
» ment suivant :

« Je jure d'observer la Constitution et les lois du Peuple
» Belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité
» du territoire. »

S. A. R. Léopold, duc de Brabant et prince royal de Belgique, est né à Bruxelles le 9 avril 1835. Il a donc atteint sa dix-huitième année le 9 avril 1853. En vertu de l'art. 58 de la Constitution, le duc de Brabant est de droit sénateur. D'autre part, l'art. 80 disposant que le Roi est majeur à l'âge de dix-huit ans accomplis, l'avenir de la monarchie belge est complétement assuré.

Aussi la proclamation solennelle de la majorité à laquelle est parvenu l'héritier présomptif de la couronne de Belgique a-t-elle une importance immense. C'est encore une nouvelle consécration de l'ordre de choses fondé en 1830.

En acceptant la couronne qui lui était offerte par le Congrès constituant de Belgique, le prince Léopold de Saxe-Cobourg prononça ces mémorables paroles :

« Les destinées humaines n'offrent pas de tâche plus noble
» et plus utile que celle d'être appelé à fonder l'indépen-
» dance d'une nation et à consolider ses libertés. »

Cette tâche éminente, rendue plus difficile encore par les malheurs séculaires de la Belgique, le roi Léopold a su l'accomplir avec le succès le plus éclatant. Grâce à sa prudence et à son incessante sollicitude, grâce aussi au patriotisme inébranlable et à la sagesse de la nation, la Belgique indépendante a maintenant dans l'ordre européen, non-seulement une place incontestée, mais encore un rang des plus honorables.

L'indépendance et les libertés de la Belgique, proclamées

en 1830, ont jeté depuis lors, dans le sol européen, des racines profondes, indestructibles. Au milieu des épreuves les plus périlleuses, les Belges ont fait éclater à tous les yeux la vitalité et la puissance de leurs institutions.

C'est à l'affermissement de la nationalité belge, c'est à cette œuvre utile et glorieuse que le roi Léopold a consacré ses efforts et rattaché ses destinées. Aussi sa dynastie est-elle indissolublement liée à l'existence même de la nation. Défendre, s'il était nécessaire, les droits de la maison royale, ce serait, en réalité, soutenir et défendre la Belgique libre et indépendante.

C'est ce que ce peuple, si admirable par la raison qui le distingue, a parfaitement compris. A ses yeux, le Roi est la personnification du pays ; il représente la liberté, la dignité et la prospérité de la patrie. Voilà pourquoi le sentiment monarchique est en Belgique si général et si profond, si enthousiaste et si reconnaissant. Les longues infortunes supportées par les générations précédentes n'ont pas été perdues pour la génération actuelle. Nous bénissons la Providence de nous avoir accordé ce qui avait toujours manqué à nos pères : l'union des provinces et la jouissance paisible de la liberté sous une dynastie nationale.

Aussi, voyez le peuple belge, pendant les terribles orages de 1848, se serrer avec un viril dévouement autour de ce trône, qu'il élève au-dessus des tempêtes comme le palladium de son indépendance ! Voyez ensuite, lorsqu'il plut à Dieu de rappeler à lui notre Reine si aimée, comme toutes les familles se sentent frappées et s'associent, par un deuil général, à la profonde affliction du Roi et de ses enfants ! Voyez avec quelle spontanéité, quel empressement, quelle unanimité, le pays a célébré l'avénement de l'héritier présomptif du trône à la vie politique !

La joie des Belges a été d'autant plus vive qu'ils n'ont pas

oublié les cruelles déceptions éprouvées par leurs aïeux lorsque, après le règne sans lendemain des archiducs Albert et Isabelle, le pays est retombé sous la domination étrangère. Ils n'ont pas oublié que cette domination fatale se prolongea pendant plus de deux siècles, et qu'une épreuve si longue et si cruelle fut la conséquence d'une union stérile. Ils savent et ils n'oublieront pas que l'absence d'une dynastie nationale, exclusivement belge, fut la cause réelle de tous les malheurs subis par les anciens Pays-Bas catholiques, non-seulement depuis le règne éphémère des archiducs, mais depuis que Charles-Quint eut joint aux États des ducs de Bourgogne l'empire d'Allemagne et les domaines de la monarchie hispanique.

Aujourd'hui, les Belges possèdent cette maison royale que leurs pères désiraient si ardemment ; ils ont vu naître et grandir ces Princes, qui sont l'espoir du pays, la garantie de sa nationalité, le gage d'un avenir heureux. De là leur allégresse, leur confiance.

Cette allégresse nationale a éclaté avec une unanimité peut-être sans exemple. Partout, depuis la capitale jusqu'au plus humble village, les conseils communaux, le clergé, les gardes civiques, la bourgeoisie, le peuple, toutes les classes, tous les Belges enfin, ont voulu célébrer la majorité du Prince Royal. Et cette fête générale a été le résultat d'une résolution toute spontanée. Les habitants ont obéi à leur propre impulsion ; ils ont réalisé ce que leur suggéraient leur patriotisme et leur dévouement à la dynastie.

Il y a, dans la vie de chaque peuple, certains anniversaires qui peuvent servir comme de pierre de touche pour éprouver le degré de vitalité que les souvenirs de gloire, de nationalité ou d'indépendance, réveillés par ces anniversaires, ont conservé dans le cœur de la nation.

Le peuple belge est, plus que tout autre peut-être, fidèle

à cette religion du souvenir. Il faut avoir vu avec quel sincère enthousiasme il salue chaque année le retour des journées commémoratives de la fondation de sa nationalité, ou de l'élévation au trône du prince auquel il a donné la couronne, pour bien comprendre ce qu'il y a toujours en lui de foi en ses institutions.

Mais, il faut bien le reconnaître, de quelque élan que la nation ait fait preuve jusqu'ici à ces anniversaires solennels, jamais l'entraînement n'a été aussi unanime, aussi ardent, que celui qui s'est manifesté pour célébrer, le 9 avril, l'époque où l'héritier présomptif du trône a atteint sa majorité politique.

Ce ne sont pas seulement les administrations communales qui ont préparé des solennités ; aucune d'elles n'y a manqué ; mais, dans toute l'étendue du pays, les sociétés particulières ont rivalisé d'élan ; c'était à qui aurait pris l'initiative d'une démonstration. Le 9 avril a été, en Belgique, la fête de toutes les localités et de toutes les classes de citoyens. Partout où il y a deux maisons, deux chaumières élevées dans un même endroit, les habitants, on peut l'affirmer sans crainte de se tromper, se sont réunis ce jour-là pour mettre en commun les sentiments patriotiques dont ils sont animés.

Il faudrait être ou bien aveugle ou bien dépourvu de sens politique pour ne pas comprendre la signification profonde de cette unanimité de sentiments, de cette spontanéité de manifestations ; car l'entraînement a été le même partout.

Qui donc l'a fait naître? Le sentiment de la nationalité, la conviction enracinée chez les citoyens de toutes les classes, de toutes les conditions, de toutes les parties du pays, que le maintien de cette nationalité est intimement lié à celui de la dynastie qui en est aujourd'hui la personnification.

Or, cette dynastie a puisé un nouvel élément de force

dans l'événement que la Belgique entière a célébré. Un prince élevé à l'école de ce Roi, son auguste père, qui, sur un trône secondaire, a su conquérir une si large place dans l'estime, dans l'admiration de l'Europe, ce jeune prince, a fait le 9 avril son premier pas dans la vie politique. A dater de ce jour, la Constitution l'a proclamé apte à saisir les rênes de l'État, lorsque le trône deviendra vacant. La Belgique n'a donc plus à redouter une de ces périodes si difficiles dans la vie des peuples monarchiques, où la couronne écheoit à un prince trop jeune encore pour en supporter le poids.

Le 9 avril, le Prince Royal a atteint sa majorité comme héritier présomptif du trône. Le pays s'unit à ses vœux les plus ardents, en exprimant l'espoir que, pendant de longues années encore, il pourra profiter des leçons de sagesse et de dévouement à la Belgique que lui donne chaque jour son auguste père. Mais les décrets de la Providence sont immuables, et si un jour de deuil devait se lever pour le pays, du moins la nation sait que, plus que jamais, la transmission de la couronne, sans secousse, sans perturbation, sans crainte d'aucune sorte, est assurée dans cette dynastie qui n'est que la première branche de la grande famille belge.

Voilà pourquoi la famille belge tout entière a fêté avec tant d'élan, d'enthousiasme et d'unanimité le 9 avril 1853. Ce jour-là, les institutions, la nationalité, l'indépendance de la Belgique, tout ce qui fait battre le cœur des Belges a été consolidé encore par la consolidation de la dynastie de Léopold Ier.

II.

Dès le 25 mars 1853, le collége des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles avait arrêté le texte suivant du programme des fêtes et cérémonies communales pour la célébration du dix-huitième anniversaire de la naissance de S. A. R. le duc de Brabant :

» Le Collége des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles,

» Porte à la connaissance du public que le conseil communal, après avoir obtenu l'agrément du Roi, a décidé que, le 9 avril prochain, pour célébrer le dix-huitième anniversaire de la naissance de S. A. R. le duc de Brabant :

» Il y aura, le matin, une distribution de dix mille pains aux pauvres de la ville. Cette distribution sera faite par les soins des comités de charité.

» Le soir, à neuf heures, un bal sera offert au Roi, à l'hôtel de ville, et trois Spectacles Gala auront lieu aux théâtres royaux et au théâtre du Cirque.

» Les spectacles se composeront des pièces suivantes :

» Au théâtre royal de la Monnaie, *la Fille du régiment,* opéra-comique; *le Paradis du Diable*, ballet.

» Au théâtre royal du Parc, *les Trois Épiciers,* vaudeville; *On dira des bêtises,* vaudeville; *le Panier fleuri,* opéra-comique.

» Au théâtre du Cirque, *de Jaloerschen, Anne-Mie, Trommelaer en Trompetter,* blyspelen; *de Herderinne,* en *de Engel des Huisgezins,* tafereel.

» Ces spectacles commenceront à six heures précises du soir pour finir avant dix heures. »

» Les invitations pour les places de premier rang aux spectacles gala seront faites par le collége. MM. les commissaires de police seront chargés de la distribution des billets de troisième et quatrième rangs, du 5 au 8 avril.

» Le soir du même jour, la ville sera illuminée. La commune se chargera de l'illumination au gaz de la rue de la Loi, de sept à onze heures, et de celle de la tour de l'hôtel de ville, avec feux de Bengale, de dix à onze heures.

» Le collége compte sur le concours empressé de tous les citoyens ; il les prie d'illuminer la façade de leurs habitations, depuis sept jusqu'à onze heures du soir.

» Pour perpétuer le souvenir de cette solennité, à une heure de relevée aura lieu, au quartier Léopold, dans le cas où la loi d'annexion serait promulguée, la pose de la première pierre du viaduc du prolongement de la rue de la Loi à travers la chaussée d'Etterbeek.

» A deux heures, la pose de la première pierre du grand aqueduc pour la distribution des eaux, à Ixelles, près de l'Arbre-Béni.

» Le 8 avril, à huit heures du soir, les cloches de toutes les églises annonceront la solennité du lendemain.

» Le 9, elles sonneront à trois reprises, savoir : à huit heures du matin, à midi et à huit heures du soir.

» Le lendemain 10 avril, deux concerts de chant d'ensemble auront lieu dans le grand salon provisoire de l'hôtel de ville, de six à sept heures et de huit à neuf heures du soir. On y fera une collecte au profit des pauvres de la ville. L'exécution des chœurs sera confiée aux élèves de l'école de chant populaire.

» Les billets d'entrée aux concerts seront distribués à l'hôtel de ville les 4, 5 et 6 avril, depuis onze jusqu'à deux heures.

» Le samedi et le dimanche, les édifices publics seront pavoisés aux couleurs nationales.

» La cloche de retraite sera sonnée comme de coutume; mais les officiers de police ne s'en prévaudront pas, les deux jours prédésignés, avant trois heures du matin, à l'égard des lieux publics où l'ordre régnera.

» Ainsi fait en séance, à l'hôtel de ville, le 25 mars 1853.

« Le Collége etc. »

Le 8 avril, à huit heures du soir, les cloches de toutes les églises de Bruxelles et de la banlieue ont sonné à toute volée, pour annoncer la solennité du lendemain, conformément au programme officiel.

Cette sonnerie générale s'est répétée le 9 avril.

Les tours de Sainte-Gudule, l'hôtel de ville et tous les édifices publics, les hôtels des ministères, des consulats, les sociétés particulières étaient pavoisés. Le pavillon national flottait également au sommet des mâts de tous les navires et bateaux amarrés dans les bassins du canal.

Les faubourgs avaient suivi le même exemple. Les couleurs nationales s'y déployaient dans toutes les rues.

S. A. R. le duc de Brabant a quitté Laeken pour se rendre à Bruxelles, vers onze heures.

La sortie de S. A. R. du palais de Laeken a été saluée par une salve de vingt et un coups de canon.

La voiture royale, précédée d'un piqueur, renfermait, avec Mgr. le duc de Brabant, S. A. R. le comte de Flandre, et S. A. R. Mme la princesse Charlotte avec sa gouvernante, Mme la comtesse de Grüne. Partout sur son passage le duc de Brabant a été accueilli par les démonstrations les plus sympathiques; les cris de *vivent les Princes! vive le duc de Brabant!* ont été répétés sans interruption pendant toute la route. Mais une manifestation plus touchante attendait

l'héritier du trône à la coupure du chemin de fer, près de Bruxelles.

Là était dressé un arc de triomphe, entouré de feuillages, et orné de drapeaux et de fleurs.

Cet arc de triomphe avait été élevé en cet endroit par un des industriels les plus honorables de la commune de Schaerbeek, M. A. Dubouais.

Les demoiselles Dubouais se sont avancées et ont présenté à Son Altesse Royale un magnifique tableau symbolique richement encadré.

Le duc de Brabant, après avoir accepté cet hommage, a répondu à quelques paroles qui lui ont été adressées par Mlle Augustine Dubouais :

« Mademoiselle,

» Je suis heureux et fier de ce que dans ce jour vous ayez bien voulu songer à moi. Je vous en remercie, vous et ces dames. Votre démarche sympathique ne sera pas un des moins agréables souvenirs que me rappellera le 9 avril. »

Les demoiselles Dubouais ont ensuite offert un bouquet à Mme la princesse Charlotte.

Le duc de Brabant est remonté en voiture au milieu de nouvelles acclamations.

A dix heures et demie, la porte du palais du Sénat donnant sur la rue de l'Orangerie a été ouverte au public.

Des piquets de chasseurs-carabiniers occupaient la cour et le grand vestibule du palais. Un bataillon de grenadiers et un escadron du régiment des guides étaient rangés en bataille sur la place du Palais de la Nation. Les membres du corps diplomatique, les sénateurs et les ministres sont entrés par le péristyle.

A une heure moins quelques minutes, une voiture de la cour a conduit au Palais de la Nation LL. AA. RR. le comte

de Flandre et la princesse Charlotte, qui ont été reçus par une députation du Sénat.

A une heure, S. A. R. Mgr. le duc de Brabant, en costume de membre du Sénat et portant le grand cordon de l'ordre de Léopold, accompagné des lieutenants généraux, est parti du palais du Roi.

Les équipages étaient en grand gala, attelés de six chevaux richement harnachés.

Le cocher, les laquais, les piqueurs étaient en livrée rouge avec galon d'or ; le cocher portait le tricorne à l'anglaise sur une perruque poudrée; les valets de pied portaient le chapeau à cornes tout galonné d'or. A côté des chevaux marchaient les valets de pied.

Dans la première voiture se trouvaient les officiers supérieurs du palais, M. le colonel d'Hanins de Moerkerke et M. le comte de Briey.

Dans la seconde, aux portières de laquelle se tenaient, à cheval, M. le colonel Goethals, aide de camp du duc de Brabant et M. le capitaine de Kerckhove, officier d'ordonnance, se trouvait Mgr. le duc de Brabant et M. le général Prisse.

La voiture s'est arrêtée au milieu des acclamations de la foule qui agitait en l'air ses chapeaux aux cris de : *Vive le Roi! vivent les princes!* Les troupes présentaient les armes.

Deux détachements du régiment des guides ouvraient et fermaient le cortége. Son Altesse Royale a été reçue sous le péristyle par une députation du Sénat qui l'a introduite dans la salle des séances.

Alors a eu lieu, sous la présidence de M. le prince de Ligne, la séance solennelle pour l'installation de S. A. R. Mgr. le duc de Brabant en qualité de sénateur.

Dès dix heures et demie la tribune publique et les tribunes

réservées étaient occupées par une foule compacte. Les portes ouvrant à l'intérieur de l'hémicycle avaient été enlevées; des siéges placés dans les embrasures étaient occupés par la famille de MM. les sénateurs. Le fauteuil destiné à S. A. R. le duc de Brabant était placé au milieu de l'extrémité supérieure de l'hémicycle.

Un grand nombre de représentants occupaient la tribune qui leur est réservée.

On remarquait dans la tribune diplomatique M. le comte de Montalto, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Sardaigne; M. His de Butenval, ambassadeur de S. M. l'empereur des Français; le baron de Gericke, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas; Mgr. Gonella, nonce apostolique; lord Howard de Walden, ambassadeur de S. M. la reine de la Grande-Bretagne; M. le comte de Marogna, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Bavière; M. le baron de Saramba, ambassadeur de S. M. l'empereur d'Autriche; M. le vicomte de Kerkhove de Varent, chargé d'affaires de Turquie.

La séance s'est ouverte à midi cinq minutes par l'appel nominal.

Tous les ministres étaient présents.

M. F. Spitaels donna lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en fut approuvée.

M. le Président prit ensuite la parole et s'exprima en ces termes : — « J'ai l'honneur de vous informer, messieurs, que LL. AA. RR. la princesse Charlotte et le comte de Flandre se rendront à la séance.

» Je vous propose, messieurs, de nommer une députation composée du premier vice-président, des deux questeurs et de quatre sénateurs à désigner par le sort, pour aller recevoir et introduire dans cette enceinte S. A. R. Mgr. le duc de Brabant. Je vous propose de nommer également une députation

composée des deux questeurs et de deux sénateurs à désigner par le sort, pour recevoir LL. AA. RR. la princesse Charlotte et le comte de Flandre.

Ces propositions furent adoptées.

Le sort désigna pour faire partie

De la première députation : MM. le baron Daminet, le chevalier de Bethune, le chevalier de Wouters de Bouchout et Van Woumen ;

De la seconde députation : MM. de Munck et le baron d'Anethan.

La séance fut suspendue à midi et un quart et reprise à une heure moins cinq minutes.

A l'annonce de l'arrivée de LL. AA. RR. la princesse Charlotte et le comte de Flandre, la députation chargée de les recevoir, et à laquelle se joignirent MM. les ministres, alla au-devant d'eux. Quelques instants après, S. A. R. la princesse Charlotte et le comte de Flandre prirent place dans la tribune qui leur était réservée.

A une heure dix minutes, on annonça l'arrivée de S. A. R. Mgr. le duc de Brabant, qui entra précédé de la députation du Sénat et accompagné de MM. les ministres et de son état-major.

Une triple salve d'applaudissements, à laquelle se mêlèrent les cris de *Vive le Roi! vive le duc de Brabant!* l'accueillit à son entrée dans l'enceinte du Sénat et se prolongea jusqu'au moment où il prit possession de son siége.

M. le Président lui adressa l'allocution suivante :

« Monseigneur,

» Le jour est arrivé où la majorité politique de Votre Altesse Royale l'appelle à prêter serment à la Constitution, et à prendre possession de son siége dans cette assemblée.

» Depuis l'époque mémorable où, il y a vingt-deux ans, le Roi, votre auguste père, vint consacrer sa vie à l'indépendance et au bonheur de

notre patrie, en jurant de maintenir ses institutions, aucun jour plus solennel n'a marqué les fastes de notre histoire!

» Les manifestations qui éclatent sur tous les points du royaume, l'attitude des populations prouvent toute la part qu'elles prennent à cet événement, et combien elles en ont compris la haute importance. Quelle plus grande preuve, aux yeux de l'Europe, de l'attachement du peuple belge à sa monarchie constitutionnelle, à sa nationalité et à sa dynastie qui a jeté dans le pays de si profondes racines!

» Déjà le temps les a sanctionnées; mais l'imposante cérémonie d'aujourd'hui les consacre encore. Nouveau gage de sécurité, elle les consolide dans le présent; elle les perpétue dans l'avenir.

» Héritier du Trône, fils d'un Roi modèle de fidélité à la foi jurée, vous continuerez un jour ses nobles et patriotiques traditions. Guidé par sa sagesse, votre route sera toute tracée, Monseigneur.

» Le Sénat recevra le serment que Votre Altesse Royale va prononcer.

» Venez donc, Prince, venez vous initier à la vie parlementaire; nos cœurs vous attendent; du haut du ciel, la Reine, votre auguste Mère, de mémoire si vénérée, vous regarde : La Belgique entière vous écoute!

» Léopold, duc de Brabant, prince royal, jurez-vous d'observer la Constitution? »

Mgr. le duc de Brabant répondit : « Je jure d'observer la Constitution. »

Son Altesse Royale ajouta :

« C'est profondément touché par le discours de notre honorable pré-
» sident, que je viens prendre parmi vous, messieurs, la place que la
» Constitution m'y assigne.

» Appelé désormais à partager vos travaux, je m'associe avec bonheur
» à la tâche que le Sénat poursuit depuis vingt-deux ans avec un pa-
» triotisme si soutenu.

» Il ne m'a pas encore été donné de m'adresser à la nation tout
» entière. Jamais pourtant, messieurs, je ne pourrai lui parler avec un
» cœur plus dévoué et plus reconnaissant.

» Les acclamations dont le peuple belge veut bien saluer mon entrée
» dans cette enceinte, me prouvent une fois de plus que, satisfait de son
» passé, il n'en désire que la continuation dans l'avenir.

» Tel est, en effet, messieurs, le but vers lequel nous devons marcher
» ensemble. Quant à moi, vous connaissez les sentiments qui m'animent.

» Vous savez que, sincèrement dévoué à l'existence du pays, je la con-
» fonds avec la mienne. Vous trouverez toujours en moi un compatriote
» heureux et fier de pouvoir contribuer au maintien de notre indépen-
» dance et de notre prospérité.

» Tel a toujours été mon vœu le plus cher.

» Puisse le Ciel qui, depuis vingt-deux ans, protége si visiblement
» ma patrie, m'exaucer encore aujourd'hui. »

De toutes parts éclatèrent alors les cris de : « *Vive le Roi ! vive le duc de Brabant !* »

Ensuite M. le Président s'exprima ainsi : « Il est donné acte à S. A. R. Mgr. le duc de Brabant de la prestation de son serment et je le proclame sénateur.

» Je vous propose, messieurs, eu égard à la solennité de cette journée et en présence de l'émotion qui nous domine tous, de remettre à lundi la discussion des projets de loi à l'ordre du jour. »

S. A. R. Mgr. le duc de Brabant se retira au milieu des acclamations enthousiastes de l'assemblée, accompagné jusqu'au péristyle par la députation qui avait eu l'honneur de le recevoir ; et ensuite il rentra au palais du Roi, avec le même cérémonial qu'à son départ.

La séance fut levée à deux heures.

Peu après le Sénat quitta le palais de la Nation pour se rendre en corps auprès de Sa Majesté et lui présenter ses félicitations.

Le cortége se composait de dix-huit voitures renfermant les membres de l'assemblée et escortées d'un détachement du régiment des guides.

Arrivés au palais du Roi, les sénateurs, ayant à leur tête leur président et les membres du bureau, furent introduits dans le grand salon qui donne sur la place des Palais. Ils y ont été immédiatement rejoints par Mgr. le duc de Brabant.

M. le prince de Ligne s'est alors avancé vers S. A. R. et lui

a offert, au nom du Sénat, un exemplaire en or de la médaille gravée par M. L. Wiener en commémoration du dix-huitième anniversaire de la naissance de l'héritier du trône[1]. Cet exemplaire, que le Sénat a fait frapper spécialement, était renfermé dans un riche écrin en velours rouge rehaussé d'ornements en or.

En remettant à Mgr. le duc de Brabant cette médaille, M. le prince de Ligne a exprimé à Son Altesse Royale combien le Sénat se trouvait à la fois heureux et honoré de pouvoir désormais compter parmi ses membres l'héritier présomptif de la Couronne; il a ajouté que la séance, dont cette médaille était destinée à perpétuer le souvenir, compterait parmi les plus solennelles à enregistrer dans les annales de cette assemblée.

Le prince royal a répondu avec une émotion qui n'enlevait rien à la fermeté de son langage, mais qui donnait à sa voix quelque chose de profondément pénétré : qu'il recevait avec bonheur cette marque de sympathie de ses collègues, et que ce serait avec bonheur aussi qu'il se rendrait souvent au milieu d'eux.

Son Altesse Royale s'est ensuite mêlée aux sénateurs.

Lorsque les huissiers se sont présentés pour introduire MM. les sénateurs dans le salon royal Sa Majesté, avait à ses côtés S. A. R. le comte de Flandre, et se trouvait entourée de ses ministres, de ses aides de camp et des officiers de sa maison. M. le prince de Ligne a voulu céder à Mgr. le duc de Brabant l'honneur de se présenter devant le Roi à la tête du Sénat; mais Son Altesse Royale a décliné modestement cet honneur et a désiré rester confondue dans les rangs des sénateurs, ses nouveaux collègues.

---

[1] Nous donnons cette médaille en tête de la première partie de l'ouvrage, page 49.

Le bureau, ayant à sa tête M. le prince de Ligne, fut par conséquent introduit le premier dans le salon royal, et tous les membres de l'Assemblée l'y suivirent.

Arrivé auprès de Sa Majesté, M. le président lui adressa l'allocution suivante :

« Sire,

» Le Sénat, heureux et fier de compter, dès aujourd'hui, parmi ses membres, S. A. R. Monseigneur le Duc de Brabant, a l'honneur d'offrir à Votre Majesté ses félicitations, à l'occasion de la majorité politique de l'héritier présomptif du Trône.

» Sire, jamais jour plus solennel, jamais fête plus nationale ne furent célébrés avec un sentiment aussi unanime.

» Il n'est point de ville, il n'est point de hameau qui ne veuille y prendre sa part. De l'église, de la maison du riche comme de la chaumière du pauvre, partent les mêmes vœux, les mêmes hommages pour Votre Majesté.

» Cet élan du cœur d'une nation, cette vraie *vox populi,* est bien ici la voix de Dieu, qui permettra, nous l'espérons tous, que Votre Majesté en jouisse durant de longues années encore, et comme Roi, et comme père. »

Le Roi se montra profondément touché des paroles de M. le président du Sénat. Il y répondit en rappelant que ce qui dans le passé avait toujours manqué à la Belgique, c'était une dynastie solidement assise et lui garantissant, par cela même, sa nationalité. L'événement que le pays fêtait avec un amour dont le cœur de Sa Majesté se sentait vivement ému, c'était cette double consolidation de la nationalité et de la dynastie, si intimement liées l'une à l'autre.

« C'est toujours avec bonheur,—a dit Sa Majesté,— que je » me suis dévoué à la Belgique, et mon successeur,—a-t-elle » ajouté en jetant un regard affectueux et confiant sur Mgr. le » duc de Brabant, qui partageait en ce moment l'émotion du » Roi, — mon successeur, j'en réponds, continuera de se dé- » vouer à la Belgique, sa patrie, comme je l'ai fait moi-même!

» Sans doute la situation n'est pas exempte de difficultés ; mais » avec du courage, avec l'union, on les surmonte. Soyons » donc unis, soyons fermes, soyons courageux, et la Belgique » n'aura rien à redouter. »

Les cris de *vive le Roi!* qui avaient plusieurs fois interrompu Sa Majesté, éclatèrent avec une unanimité et un élan plus grand encore quand le Roi eut cessé de parler.

C'est la première fois que dans une réception solennelle comme celle-ci, le Sénat se soit écarté de l'étiquette en vertu de laquelle aucun cri ne doit s'élever de ses rangs. Mais rien ne saurait peindre l'enthousiasme dont les membres de la grave assemblée se sentirent animés à la suite du discours de Sa Majesté ; tous agitaient leurs chapeaux en répétant avec une énergie croissante les cris de *vive le Roi! vive le duc de Brabant!*

Après quelques minutes de cette chaleureuse effusion, le Sénat se retira. Alors seulement Mgr. le duc de Brabant prit place auprès de Sa Majesté.

La Chambre des Représentants se rendit à son tour dans le même but, auprès du Roi. M. Delfosse, président de la Chambre, adressa au Roi et aux Princes le discours suivant :

« Sire,

» La Chambre des Représentants vient offrir à Votre Majesté ses respectueuses et sincères félicitations, à l'occasion du dix-huitième anniversaire de la naissance de S. A. R. Monseigneur le duc de Brabant.

» Ce jeune Prince, l'héritier présomptif du Trône, est arrivé à l'âge où il serait apte à régner si, ce qu'à Dieu ne plaise, nous avions le malheur de perdre le meilleur des Rois.

» C'est aussi l'âge où, par un privilége que la Constitution lui confère, Son Altesse Royale est, de plein droit, sénateur.

» Le Congrès national a cru, avec raison, que les Princes appelés à exercer une grande influence sur les destinées d'un peuple, ne sauraient s'occuper trop tôt des choses sérieuses ; qu'on ne doit rien négliger

pour qu'en eux l'expérience des affaires publiques devance les années.

» En faisant partie d'une assemblée qui se compose d'hommes pleins de lumières et de patriotisme, en voyant fonctionner de près l'un des principaux rouages du gouvernement représentatif, Son Altesse Royale complétera son éducation politique et se fortifiera dans l'amour de nos institutions.

» Son Altesse Royale se rendra ainsi de plus en plus digne de porter un jour (jour bien éloigné, nous l'espérons!) la Couronne qui lui est destinée.

» Le dix-huitième anniversaire de la naissance de Son Altesse Royale est donc un heureux événement; aussi fait-il naître dans tout le pays une joie qui prouve jusqu'où va l'affection du peuple belge pour la Famille Royale.

» Il faut, Sire, que cette affection soit bien profonde pour qu'un peuple, naturellement calme, et peu porté par caractère aux démonstrations bruyantes, manifeste un enthousiasme qui dépasse en vivacité, et surtout en spontanéité, ce qui se voit ailleurs, dans des circonstances analogues.

» Si la Famille Royale est aussi populaire, c'est surtout à vous, Sire, qu'elle le doit; à vous qui avez rendu au pays tant de services signalés, à vous qui avez consolidé notre indépendance et notre nationalité, à vous qui avez respecté et fait respecter nos libertés, à vous dont la bonté et l'affabilité ont su gagner tous les cœurs!

» Nous n'avons pas besoin, Sire, de dire à Votre Majesté que la Chambre des Représentants s'associe à l'allégresse et à la reconnaissance publique. Votre Majesté connaît nos sentiments, elle peut être sûre qu'ils ne changeront pas. »

« Monseigneur,

» Les félicitations que nous venons d'offrir au Roi s'adressent aussi à Votre Altesse Royale.

» Votre Altesse Royale doit être touchée des acclamations unanimes qui saluent son entrée dans la vie politique: joyeuse entrée, s'il en fut jamais.

» Votre Altesse Royale doit aimer un peuple qui lui témoigne tant de confiance et d'affection.

» Votre Altesse Royale doit se dire que ce peuple mérite bien qu'on travaille à le rendre heureux.

» Pour atteindre ce but, que votre belle âme ambitionne, nous n'en

doutons pas, vous n'avez, Monseigneur, qu'à marcher sur les traces de votre Auguste Père, qu'à suivre son exemple et ses leçons.

» Monseigneur, nous formons, des vœux ardents pour que votre carrière, commencée sous de si favorables auspices, réponde au début, pour qu'elle soit aussi longue que brillante et prospère!

» Nous formons les mêmes vœux pour S. A. R. Monseigneur le comte de Flandre, et nous le prions d'agréer nos félicitations pour le nouveau grade qu'il vient d'obtenir dans l'armée (1). »

Le Roi répondit :

« Vous comprendrez, messieurs, l'émotion qui ne me permet pas de répondre comme je le voudrais au discours si affectueux et si loyal de votre honorable président.

» Ce qui avait manqué à la Belgique, c'est un avenir. Ces belles provinces depuis des siècles ont plusieurs fois cherché à vivre de leur propre existence. Toujours le sort et des circonstances défavorables y ont fait obstacle.

» Vous avez aujourd'hui une dynastie à vous, à vous seuls. Cette dynastie s'est identifiée avec le pays; et vos intérêts ont toujours été placés avant les siens. Je vois parmi vous plusieurs hommes politiques qui peuvent dire si cette assertion est vraie. (De toutes parts : *Oui, oui! Vive le Roi! vivent les Princes!*) Je puis dire que mes fils sont dignes des sentiments que le pays leur témoigne.

» Depuis plusieurs années le duc de Brabant s'est occupé des intérêts publics; j'ai trouvé en lui beaucoup de jugement et beaucoup de sens, je l'ai initié franchement à tout ce qu'il y a d'essentiel et d'utile dans les affaires.

» Mon second Fils est animé des mêmes sentiments. Tous deux sont dévoués au pays et à ses institutions. Si les circonstances devenaient difficiles ou si un danger nous menaçait, ce qui ne paraît pas à craindre, vous trouveriez en eux des amis dévoués, des défenseurs courageux.

» Soyons unis, messieurs, et nous traverserons avec bonheur les épreuves que l'avenir peut nous réserver, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Cette union est d'autant plus facile à conserver que j'ai

---

(1) Par arrêté royal du 8 avril 1853, LL. AA. RR. le duc de Brabant et le comte de Flandre avaient été promus, l'un et l'autre, au grade de major dans l'armée belge.

rarement vu une assemblée plus patriotique, plus sage, plus modérée. Soyons unis, et l'avenir se présentera pour la Belgique sous les couleurs les plus favorables. »

Les Membres de la Chambre se retirèrent alors aux cris de : *vive le Roi! vivent les Princes!*

A la nuit tombante, la ville de Bruxelles et ses faubourgs se trouvèrent tout à coup éclairés par une illumination universelle.

Là des lanternes vénitiennes, gracieusement balancées par la brise, ici des verres de couleur, des transparents aux emblèmes nationaux, aux devises patriotiques, chronogrammes et inscriptions de toutes sortes, dans les langues flamande et française.

Qu'on ajoute à cela les feux de Bengale transformant l'admirable tour de Saint-Michel en une flèche de feu tricolore, et l'on aura une idée de l'effet prodigieux de l'illumination de Bruxelles.

La façade du bâtiment de la Bourse, où se trouve le local du Cercle du Commerce, était ornée de fort beaux transparents, qui représentaient la Force, la Paix, l'Abondance, le Commerce, l'Industrie et les Arts. La façade de la salle Sainte-Cécile avait un transparent sur lequel on lisait une dédicace : « Au Roi protecteur des libertés publiques. »

Les entrées principales de toutes les casernes étaient décorées militairement.

Les faubourgs se distinguèrent aussi. L'église Saint-Joseph et les magnifiques hôtels du quartier Léopold étaient resplendissants.

Le soir les théâtres eurent également leurs fêtes.

La vaste salle du Cirque peut contenir quatre mille personnes. Dès avant cinq heures et demie, moment fixé pour le lever du rideau, elle était remplie.

Les Princes y arrivèrent à huit heures et demie, accom-

pagnés de M. le bourgmestre de Bruxelles, et de MM. d'Hanins de Moerkerke et Goethals. Mgr. le duc de Brabant portait le costume de sénateur.

La direction de la Société dramatique flamande attendait Leurs Altesses Royales. M. J. Kats, président, leur adressa en flamand le discours suivant, dont voici la traduction :

« Illustres Princes,

» Nous ressentons une bien vive satisfaction de voir que Vos Altesses Royales daignent, à l'occasion de la fête de la majorité de notre bien-aimé Prince héréditaire, assister à la représentation flamande donnée par notre Société.

» Nous remercions Vos Altesses Royales de cette preuve de patriotisme, au nom de tous les Belges qui parlent le flamand, et nous espérons, Princes, que cette représentation convaincra encore davantage Vos Altesses Royales que la langue maternelle contribue le mieux à civiliser, à éclairer la nation et à lui inspirer les sentiments de la fraternité et l'amour de la patrie. Nous avons la confiance que Vos Altesses Royales daigneront aider, autant que possible, à protéger et à encourager tous ceux qui, en travaillant à propager la langue flamande, travaillent à protéger les vertus civiques et à faire chérir les gloires nationales. »

Son Altesse Royale remercia en quelques mots le président de la Société.

Les acclamations les plus chaleureuses accueillirent les Princes ; pendant plusieurs minutes, les vivat se suivirent sans interruption et couvrirent la musique qui exécutait l'air de notre immortel Grétry : *Où peut-on être mieux?* Le Prince ayant remarqué, dans la salle, le président de la Société de *Wyngaerd,* le fit appeler auprès de lui, et daigna le remercier pour le beau poëme qu'il lui avait adressé à l'occasion de sa majorité.

La soirée donnée par la Société de *Volkbeschaving* fut brillante ; elle laissera de doux souvenirs à tous ceux qui y ont assisté.

Au Théâtre de la Monnaie, le premier acte du *Paradis du Diable* venait de finir, quand la porte de la loge royale s'ouvrit.

A peine LL. AA. RR. le duc de Brabant et le comte de Flandre eurent-ils paru sur le devant de la loge royale, que la salle entière se leva aux cris de *vive le Roi! vive le duc de Brabant! vivent les Princes!*

Toutes les dames qui étaient aux balcons, à la galerie, aux premières loges, agitèrent leurs mouchoirs, et l'orchestre fit entendre l'air national auquel se mêlèrent des acclamations prolongées. Les Princes saluèrent alors avec une émotion qui redoubla encore l'enthousiasme des spectateurs.

La salle du théâtre du Parc était aussi entièrement garnie. Le programme du spectacle, qui comportait divers éléments de succès : l'opéra-comique et le vaudeville, n'avait pas fait moins de prosélytes que celui des autres théâtres.

Il était neuf heures trois quarts quand LL. AA. RR. le duc de Brabant, le comte de Flandre et leur suite arrivèrent à ce théâtre. Ils venaient d'assister aux représentations du Cirque et de la Monnaie, et étaient remontés jusqu'au Parc, par la rue Neuve et les boulevards, pour voir les illuminations.

On sait l'accueil qui fut fait partout à Leurs Altesses Royales; au théâtre du Parc, les applaudissements et les cris de *vive le duc de Brabant! vivent les Princes!* semblaient vouloir se prolonger indéfiniment.

Les augustes personnages, ne firent qu'un très-court séjour dans chacun des trois théâtres. En quittant la salle du Parc, les Princes se rendirent au Palais, d'où Leurs Altesses Royales repartirent bientôt après avec le Roi et Madame la princesse Charlotte pour se rendre au bal de l'Hôtel de Ville.

Dans le trajet, jusqu'à l'Hôtel de Ville, la Famille Royale reçut les marques de sympathie les plus sincères et les plus enthousiastes.

C'est dans cet édifice qui rappelle à la patrie tant de souvenirs, que la ville de Bruxelles célébra par une fête magnifique le jour qui consacra la majorité politique du Prince royal. La salle Gothique de l'hôtel de ville n'avait pas assez d'étendue pour contenir la foule appelée à solenniser cet heureux événement. Le conseil communal résolut donc de faire construire une salle provisoire dans la cour de l'hôtel, et une commission fut chargée de la direction et de la haute surveillance des travaux.

La salle était fort belle. Au fond s'élevait le trône du Roi sur une estrade. Ce trône était surmonté d'un dais en or sculpté, orné de clochetons et d'ogives. A droite et à gauche se trouvaient les statues des anciens ducs de Brabant, dorées et posées sur des piédestaux.

Aux quatre angles de la salle étaient suspendus des étendards portant diverses devises, et les vieux cris de guerre de nos provinces :

Flandre au Lion !
L'Avesnes ! d'Avesnes !
Dimbourg ! Limbourg !
Louvain au riche duc !

Des panneaux portaient les noms des grandes époques de nos annales :

Les batailles de Bavichove, 1071 ; de Pedel, 1201 ; de Woeringen, 1289 ; de Courtrai, 1302 ; de Blanque-Taque, 1421 ; de Brouwershaven, 1425 ; de Gravelines, 1558 ; de Calloo, 1657 ; de Turnhout, 1789.

Les institutions telles que la Charte de Gand, 1122 ; la Charte de Tournai, 1187 ; la Charte de Liége, 1200 ; l'abolition de la mortemain par Henri II, 1249 ; la première Joyeuse Entrée, 1355 ; la loi fondamentale, 1815 ; la Constitution belge, 1830 ; l'inauguration du roi Léopold, 1831.

Les noms des principales villes de la Belgique étaient inscrits dans des cartouches placés sous la corniche.

Dans chaque travée pendait une grande toile imitant la tapisserie ornementale et représentant un des souverains de la Belgique, en pied, se détachant sur un fond d'or. En voici les noms :

Regnier au Long Col, duc de Lotharingie, 916.
Godefroid le Bossu, 1076.
Godefroid de Bouillon, 1100.
Lambert Ier, comte de Louvain, 1015.
Henri Ier, duc de Brabant, 1235.
Jean Ier, 1294.
Jean III, 1355.
Baudouin Bras de Fer, premier comte de Flandre, 879.
Baudouin IV, à la Belle Barbe, 1036.
Baudouin V, de Lille, 1067.
Robert le Frisôn.
Charles de Danemark, 1127.
Philippe d'Alsace, 1191.
Baudouin de Constantinople.
Marguerite, 1272.
Baudouin le Courageux, 1195.
Ermelinde de Luxembourg, 1247.
Philippe le Bon, 1467.
Charles le Téméraire, 1477.
Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche, 1482, 1494.

A dix heures et demie, le Roi et les Princes arrivèrent. Le Roi était en uniforme d'officier général. Le duc de Brabant en sénateur, avec le grand cordon de l'ordre de Léopold et quatre plaques : la plaque de Saint-Hubert de Bavière; la plaque du Séraphin de Danemark; la plaque de l'ordre de Saxe et la plaque de l'ordre de Léopold. Le comte de Flandre était en uniforme de major des guides. La princesse Charlotte avait une toilette charmante de goût et de simplicité.

A leur entrée dans la salle de bal, le Roi et les Princes furent salués par de nombreuses et longues acclamations.

Le Roi, accompagné par le Collége, traversa la salle au milieu d'une haie de dames; puis il prit place sur l'estrade entre Mmes la Princesse Charlotte et l'Infante d'Espagne, qui avait Mgr. le duc de Brabant à sa droite; Mgr. le comte de Flandre était assis à côté de la princesse Charlotte. Tous les membres du Corps diplomatique, les présidents des

deux Chambres, les ministres du Roi, les ministres d'État, les grands officiers du Palais, se groupèrent autour de la Famille Royale, près de laquelle se trouvaient Mmes la duchesse d'Arenberg, les princesses de Ligne et de Chimay, MM. les questeurs du Sénat et de la Chambre, le prince de Chimay, le comte de Theux, le comte Le Hon, M. Lebeau, le baron d'Anethan, M. Rogier, etc.

Le bal fut ouvert par S. A. R. le duc de Brabant, qui dansa avec Mme l'Infante d'Espagne, et par S. A. R. le comte de Flandre qui dansa avec Mme la princesse de Ligne. Les commissaires du bal figurèrent seuls dans ce premier carré.

Sa Majesté se retira vers onze heures et demie.

Le bal se prolongea jusqu'à une heure très-avancée de la nuit.

Les commissaires du bal, chargés de faire les honneurs sous la direction de M. le bourgmestre et de la commission, étaient MM. de Doncker fils, Vandermeeren, Anspach fils, Bousman, Kindt, Quairer, Coulon, Nypels, Ketelaers, de Becker, Ch. Houtekiet, Limnander, A. Vleminckx, Bredael, Joly, etc.

Le lendemain dimanche, 10 avril, un *Te Deum* fut chanté dans l'église collégiale des SS. Michel et Gudule, à deux heures de l'après-midi.

Un bataillon du régiment des grenadiers et le corps des sapeurs-pompiers firent la haie dans l'église, où les nefs livrées au public étaient remplies. Les blessés de Septembre furent placés près de la grille du chœur.

Le chœur de l'église était décoré avec magnificence. Le trône du Roi s'élevait à la droite de l'autel. Entre les écussons aux armes du Roi et de la Belgique étaient placés d'autres écussons avec la devise : *Domine, salvum fac Regem*. Les belles tapisseries représentant l'histoire du Saint-Sacrement des Miracles étaient étalées des deux côtés du chœur.

A une heure trois quarts, les cloches annoncèrent la solennité religieuse. Les corps constitués arrivèrent sous

escorte, la cour de cassation, la cour des comptes et la cour d'appel en robe, le Sénat, la Chambre des Représentants, les membres du conseil des mines, du conseil des ponts et chaussées, le bureau de l'Académie des sciences et des lettres, celui de l'Académie de médecine, les hauts fonctionnaires des divers départements ministériels, tous les officiers supérieurs de la garde civique et de l'armée, présents à Bruxelles, le conseil d'administration de l'Université de Bruxelles, celui de l'Athénée, etc., etc., prirent successivement place dans le chœur ou dans la partie supérieure de la grande nef dont le bas était occupé par les officiers de la garde-civique, de l'armée et de l'école militaire.

Le corps diplomatique, ayant à sa tête S. Exc. Mgr. Gonella, archevêque de Néo-Césarée, accompagné de l'auditeur et du secrétaire de la nonciature, arriva et prit les places qui lui étaient réservées.

On remarquait, outre S. Exc. Rév. Mgr. Gonella, nonce apostolique, LL. Exc. lord Howard de Walden et Seaford, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la reine du Royaume-Uni; M. le marquis d'Antonini, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Deux-Siciles; M. le prince Poniatowski, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. A. I. et R. le grand-duc de Toscane; M. le général Santa-Cruz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république de Bolivie (ces trois derniers diplomates, résidant habituellement à Paris, étaient venus à Bruxelles pour la cérémonie); M. le comte de Montalto, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Sardaigne; M. le baron de Seisal, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la reine de Portugal; le baron de Gericke de Herwynen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas; M. le baron de Vrints Treuenfeld, ministre

plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de S. M. l'empereur d'Autriche; M. le baron de Seebach, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Saxe (résidant à Paris, et venu pour la cérémonie); M. le baron de Brockhausen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse, M. His de Butenval, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur des Français; M. le comte de Marogna, ministre résident de S. M. le roi de Bavière; M. le chevalier de Coopmans, ministre résident de S. M. le roi de Danemark; M. le vicomte de Kerckhove de Varent, chargé d'affaires de Turquie; M. Carvalho de Moraes, chargé d'affaires du Brésil; M. le baron de Bodo de Steinberg, chargé d'affaires du Hanovre; M. le baron de Wedel Jarlsberg, chargé d'affaires de Suède; M. Ed. Sancho, chargé d'affaires d'Espagne; M. le baron de Seebach, ministre d'État de S. A. R. le duc régnant Ernest de Saxe-Cobourg et Gotha, en mission spéciale et extraordinaire; M. de Backeracht, consul général de Russie; M. Claessens-Moris, consul général de Saxe-Cobourg-Gotha, et les secrétaires et attachés de légation.

En face du corps diplomatique étaient MM. le prince de Ligne, président du Sénat; Delfosse, président de la Chambre des Représentants; M. Henri de Brouckere, ministre des affaires étrangères; Émile Van Hoorebeke, ministre des travaux publics; Anoul, ministre de la guerre; Liedts, ministre des finances; F. Piercot, ministre de l'intérieur; Ch. Faider, ministre de la justice. M. le baron d'Huart, ministre d'État, en costume, prit place auprès des Ministres. Vinrent ensuite : MM. le baron de Gerlache, premier président, et Leclercq, procureur général près la cour de cassation; M. Th. Fallon, président de la cour des comptes; M. de Page, premier président, et de Bavay, procureur général de la cour d'appel; M. Annemans, membre de la députation permanente fai-

sant fonctions de gouverneur de la province de Brabant, et M. le bourgmestre de Bruxelles.

Près du corps diplomatique et un peu en arrière étaient : M. le général baron d'Hooghvorst, général en chef des gardes civiques du royaume, et M. le général Petithan, commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles.

A deux heures précises les tambours battirent aux champs, pour annoncer l'approche de Sa Majesté.

Les officiers d'ordonnance du Roi occupaient une première voiture de la cour. Deux escadrons de guides, avec le drapeau du régiment, escortaient le carrosse royal ; le Roi et la princesse Charlotte étaient dans la même voiture en face des Princes.

Le Roi portait le grand uniforme de général en chef, avec le grand cordon de son ordre, la Toison d'or et d'autres décorations.

Le duc de Brabant, en uniforme de major des grenadiers, portait également le grand cordon de l'ordre de Léopold.

Le comte de Flandre était en uniforme de major de cavalerie.

M. le lieutenant général de Liem se tenait à cheval, et l'épée nue, à la portière de droite du carrosse royal. Les deux dernières voitures de la cour conduisaient M. le comte de Marnix, maréchal du Palais, Mme la comtesse de Mérode-Westerloo, ancienne dame d'honneur de feu la Reine, Mme la comtesse de Grüne, dame d'honneur de la princesse Charlotte, et les lieutenants généraux aides de camp de Sa Majesté.

A la descente de voiture, le Roi et les princes furent reçus par le clergé. M. le doyen adressa quelques paroles de félicitations au Roi et au duc de Brabant ; puis Sa Majesté, les Princes et la Princesse furent conduits processionnellement au trône dressé dans le sanctuaire.

Commencée à deux heures et dix minutes, la cérémonie du *Te Deum* se termina vers trois heures.

Dès cinq heures et demie, les membres du Sénat se trouvaient réunis au local du Waux-Hall, pour le Banquet royal. Un détachement de cent hommes du régiment des grenadiers stationnait à l'entrée.

A six heures, les tambours battirent aux champs. Sa Majesté le Roi et Leurs Altesses Royales étaient accompagnées de M. le comte de Marnix, maréchal du palais, de M. le lieutenant général baron Prisse, adjudant général de la maison du Roi, de M. le comte Goblet d'Alviella, aide de camp de Sa Majesté, de MM. les lieutenants-colonels baron d'Hanins de Moerkerke et baron Goethals, aides de camp de S. A. R. le duc de Brabant.

Le Sénat reçut ses augustes hôtes dans une salle adjacente à celle du banquet et décorée avec une élégance et une recherche remarquables.

A six heures et demie on se mit à table.

Outre tous les membres du Sénat et les personnages cités ci-dessus, voici ceux qui assistaient au banquet :

Le corps diplomatique.

Le président de la Chambre des Représentants.

Le bureau de la Chambre.

Les ministres à portefeuille.

Les ministres d'État.

M. de Gerlache, président de la Cour de cassation.

M. Fallon, président de la Cour des comptes.

M. de Page, président de la Cour d'appel.

M. le lieutenant général baron Chazal.

M. le bourgmestre de la ville de Bruxelles.

M. de Coninck, curé-doyen de l'église des SS. Michel et Gudule.

Le prince de Ligne, président du Sénat, était assis à la droite de Sa Majesté qui avait à sa gauche S. Em. Mgr. Gonella, nonce du pape ; à côté du prince de Ligne se trouvait

le duc de Brabant ; le comte de Flandre était placé à côté du nonce du pape.

Le Roi, en descendant de voiture, fut reçu par M. le marquis de Rodes et M. le comte de Ribaucourt, questeurs du Sénat. A quelques pas se trouvait M. le prince de Ligne, président du Sénat, qui offrit à Sa Majesté ses respectueux hommages. Après le prince vinrent MM. Grenier-Lefebvre et Spitaels, secrétaires, et MM. le comte de Renesse et d'Omalius, vice-présidents, ainsi que M. le duc d'Ursel, sénateur.

Le Roi portait l'uniforme de lieutenant général, avec le grand cordon de son ordre.

S. A. R. le duc de Brabant portait le costume de sénateur.

S. A. R. le comte de Flandre était revêtu de l'uniforme et des insignes de son nouveau grade.

La table du banquet, dressée dans la salle de bal du Waux-Hall, offrait un coup d'œil féerique.

Au dessert, le prince de Ligne porta un toast au Roi qui fut suivi des acclamations réitérées de *vive le Roi !*

Sa Majesté répondit à ce toast en disant : « Je bois au Sénat. »

Le prince de Ligne se leva une seconde fois, et porta un toast à S. A. R. le duc de Brabant, qui y répondit en ces termes : « Je me suis associé de tout cœur au toast que le » Roi vient de porter au Sénat. Je crois mériter la sympathie » de mes collègues en buvant à la santé de notre honorable » président, le prince de Ligne. »

Ces paroles furent suivies de vivat.

Vers huit heures et demie, le Roi, les princes, le Sénat et les invités quittèrent la salle du banquet et passèrent dans la salle de réception.

A neuf heures, les voitures de la cour conduisirent Sa Majesté et Leurs Altesses Royales à Laeken.

Le banquet était de 112 couverts.

Le 11 avril, à midi, tous les représentants des puissances étrangères, accrédités à Bruxelles, se rendirent au palais pour complimenter le Roi à l'occasion du dix-huitième anniversaire de S. A. R. le duc de Brabant.

Le Roi reçut le corps diplomatique dans la salle du trône; Sa Majesté avait à sa droite le duc de Brabant et, à sa gauche, le comte de Flandre.

Il y eut le 13 avril grand dîner au palais. Les invités étaient nombreux. On distinguait parmi eux LL. Exc. Mgr. Gonella, archevêque de Néo-Césarée, nonce apostolique, et M. l'abbé Angelini, auditeur de la nonciature; lord Howard de Walden et Seaford, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la reine du Royaume-Uni; M. le marquis d'Antonini, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Deux-Siciles; M. le prince de Poniatowski, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. A. I. et R. le grand-duc de Toscane; M. le général Santa-Cruz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république de la Bolivie; M. le comte de Montalto, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Sardaigne; M. le baron de Seisal, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la reine de Portugal; M. le baron Gericke de Herwynen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas; M. le baron de Vrints de Treuenfeld, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur d'Autriche; M. le baron de Seebach, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Saxe; M. le baron de Brockhausen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse; M. His de Butenval, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur des Français; M. le comte de Seckendorff, ancien ministre de Prusse à Bruxelles; M. le comte de Ma-

rogna, ministre résident de Bavière; M. le chevalier de Coopmans, ministre résident de Danemark; M. de Marcolleta, chargé d'affaires des États de Nicaragua et Honduras; M. Bayard, chargé d'affaires des États-Unis; M. Carvalho de Moraes, chargé d'affaires du Brésil; M. le baron de Steinberg, chargé d'affaires du Hanovre; M. le baron de Wedel-Jarlsberg, chargé d'affaires de Suède et Norwége; M. Sancho, chargé d'affaires d'Espagne; M. Glavany, attaché de la légation de Turquie, chargé d'affaires *ad interim;* M. de Bacheracht, consul général de Russie; M. Zegarra, consul général du Pérou; M. H. de Brouckere, ministre des affaires étrangères; M. Van Hoorebeke, ministre des travaux publics; M. le général Anoul, ministre de la guerre; M. Liedts, ministre des finances; M. Piercot, ministre de l'intérieur; M. Faider, ministre de la justice; MM. de Mérode, Rogier, Lebeau, et d'autres membres de la Chambre des représentants; M. le baron de Gerlache, premier président de la Cour de cassation; M. Fallon, président de la Cour des comptes; MM. de Page, premier président, et de Bavay, procureur général près la Cour d'appel; MM. Delecourt, président, et le baron de Hody, procureur du roi près le tribunal de première instance; M. Verheyen, administrateur de la sûreté publique; M. Masui, directeur de l'administration des chemins de fer de l'État; MM. les membres du corps échevinal; MM. de Haussy et Deswert, gouverneur et vice-gouverneur de la Banque nationale; M. le général baron d'Hooghvorst; MM. les généraux Vanderlinden, Lahure, etc.; Mme la comtesse de Mérode-Westerloo et Mme la comtesse de Grüne, lady Howard, Mme la princesse Poniatowski, la comtesse de Montalto, la baronne Gericke de Herwynen, la baronne de Vrints de Treuenfeld, la comtesse de Marogna, la comtesse Gourieff, la comtesse de Seckendorff, Mme Carvalho de Moraes, Mmes Liedts, Faider, Mme la baronne d'Hooghvorst.

Les fêtes données dans la capitale furent couronnées, le 16 avril, par une grande solennité musicale offerte au Roi et aux princes par la Société royale de la Grande Harmonie de Bruxelles.

Les Princes arrivèrent à huit heures et vingt minutes. Un peloton de grenadiers formait la garde d'honneur à la porte de la Grande Harmonie.

En descendant de voiture, Leurs Altesses Royales furent reçues à l'entrée par les membres de la commission directrice.

Au moment où les Princes pénétrèrent dans la salle, les cris de : *Vive le Roi! vivent les Princes!* éclatèrent de toutes parts.

Leurs Altesses Royales portaient l'uniforme de leur grade; elles étaient suivies par MM. les colonels Goethals et d'Hanins de Moerkerke, aides de camp du Prince royal.

Sur l'estrade destinée aux Princes vinrent se placer auprès d'eux Mme la duchesse d'Arenberg, Mme la princesse de Chimay, M. le président de la Société, M. le ministre des affaires étrangères, M. le ministre de l'intérieur, M. le ministre de la justice, Mme Piercot, plusieurs membres des deux Chambres, plusieurs membres du corps diplomatique, et entre autres le ministre de France, M. le procureur général et Mme de Bavay, le général Petithan, M. le colonel Dumortier, etc., etc.

Un moment après l'entrée des Princes, l'orchestre, composé de deux cents musiciens, exécuta *la Brabançonne*.

Cette fête musicale se termina par la cantate composée par M. Limnander, sur les paroles de M. Gustave Oppelt, et exécutée par tous les premiers sujets du Théâtre Royal de Bruxelles. Voici les paroles de cette cantate :

VOX POPULI, VOX DEI !

« Les destinées humaines n'offrent pas de tâche plus noble » et plus utile que celle d'être appelé à fonder l'indépendance » d'une nation et à consolider ses libertés.

» Le prince Léopold de Saxe-Cobourg, *Roi des Belges*, 1831. »

INTRODUCTION.

Hymne.

Belgique, un grand jour se prépare,
Orne de fleurs tes saints autels!
Sonnez, clairons, tambours, fanfare!
Retentissez, chants solennels!

Saluons l'auguste présence
Du Prince, objet de nobles vœux!
Avec lui, notre Roi s'avance :
Le bien-aimé s'offre à nos yeux!

Fêtons l'heureux anniversaire
De ce Prince, espoir du pays.
Nous élevons notre âme au père,
En donnant notre cœur au fils.

Déjà les chants évangéliques,
Les hymnes, les vœux, les discours,
L'encens, les rites symboliques
Du règne annoncent l'heureux cours.

Il échappe à l'âme attendrie,
Ce cri d'espérance et de foi;
Cri sublime de la patrie :
Vive à jamais, vive le Roi!

RÉCITATIF.

Mais pourquoi ces pompes nouvelles,
Souveraine cité!
Quel sujet est redit, par les échos fidèles?...
— Nous fêtons notre Prince, et sa majorité! —

D'un peuple élu le Ciel entendra la prière!
Quels garants de notre bonheur :
Le jeune Prince arrive au pied du sanctuaire
Avec le Pacte saint que sanctionna son père,
Et tous les Belges dans le cœur.

Le lumineux sillon qui révèle sa trace,
Semblable au signe heureux qui parut dans les airs,
Quand Dieu protégea l'Arche et sauva l'univers,
Présage les destins d'une si noble race;
Et consolide un règne auguste et respecté :
L'alliance du trône et de la liberté!

INVOCATION.

Seigneur, conserve-nous le Roi qu'un peuple adore ;
Car, soumis à ta puissante loi,
A chaque coup du sort son front s'incline encore,
Et se relève plus près de toi.

Sous un ciel orageux et dépouillé d'étoiles,
Par la lutte épuisé,
Le vaisseau de l'État, sans agrès et sans voiles,
Allait périr brisé !
Mais le royal pilote, usant de sa prudence,
Le guide au sein des flots calmés,
Et du phare sauveur, symbole d'espérance,
Soudain les feux sont rallumés !

Bientôt, par sa sagesse et sa main exercée.
Au rang des nations la Belgique est placée ;
Elle est heureuse et grande, et, quand les temps viendront,
Les exemples du père au fils profiteront.

RÉCITATIF.

Mais un ange descend des sphères éthérées,
Étalant à nos yeux ses ailes diaprées ;
Il porte un étendard en tous lieux respecté,
Drapeau national que le Ciel favorise
Sur lequel resplendit notre antique devise :
L'union fait la force, et fait la liberté !

STROPHES.

1.

Soudain, à l'aspect de cet ange,
L'autel brille de mille feux.
Les voix d'une sainte phalange
Avec l'encens montent aux cieux.
A travers des flots d'harmonie,
La Colombe de l'Éternel,
Sur le pavois de la patrie,
Dépose un laurier immortel.

Chantez votre divin cantique,
Messagers de la foi !
Le Roi dit : « Vive la Belgique ! »
Nous répondons : *Vive le Roi !*

2.

(*Au Roi.*)

Par ta droiture et ta prudence,
Un pacte auguste et protecteur
Abrite notre indépendance
Sous la foi sainte de l'honneur !

La paix affermit ton ouvrage,
Elle féconde notre amour.
L'Europe, admirant ton courage,
Célèbre avec nous ce grand jour.

Honneur! au cœur patriotique
Du gardien de la loi!
Le Roi dit : « Vive la Belgique! »
Répétons tous : *Vive le Roi!*

3.

(*Au Prince Royal.*)

Prince, la nation qui t'aime,
Ouvre son cœur pour te l'offrir!
Toi, l'héritier du diadème,
Sois l'étoile de l'avenir!
Le droit, qu'un peuple légitime,
Dieu ne l'a jamais combattu :
La Belgique, libre, unanime,
Te proclamera son élu!

Fidèle à ton serment civique,
Et fidèle à la loi;
En disant : « Vive la Belgique! »
Tu dis aussi : *Vive le Roi!*

Quelques jours après la Famille Royale daigna honorer de sa présence une grande matinée musicale offerte par le Conservatoire royal de musique. En cette circonstance encore on exécuta une cantate composée par M. de Bériot sur les paroles suivantes de M. Jules Barbier.

Prince, reçois nos vœux! Ta dix-huitième année
Voit briller son aurore et fleurir son printemps.
Que ton âme, aux soucis du trône destinée,
Sous le regard de Dieu, reste jeune longtemps.

1.

Cet enfant, pour qui l'heure a sonné la jeunesse
(Hélas! l'heure qui fuit),
Permets que ton pays encor le reconnaisse
Dans l'homme d'aujourd'hui.
Nous aimions ton berceau, quand ta mère adorée
Montrait avec fierté
Son fils comme une fleur par une fleur parée,
Plus beau de sa beauté.
Nous retrouvons en toi son âme et son visage,
Et son regard vivant;
Et nous aimons en toi la femme en son image,
La mère en son enfant.

Prince, reçois, etc.

2.

D'autres ont la puissance, et la force, et le nombre
Nous avons notre foi ;
Et le même drapeau couvre ici de son ombre
Le sujet et le Roi.
Pour nous la liberté n'est pas un vain fantôme,
Qu'on peut fouler aux pieds :
Le même espoir unit le Palais et le Chaume,
L'un sur l'autre appuyés ;
Et cette Royauté, puissante et fraternelle,
Fait un peuple vainqueur ;
Car au jour du danger, elle sent battre en elle
Tous les cœurs dans un cœur.

Prince, reçois, etc.

Ainsi se termina la célébration de la majorité politique de S. A. R. le duc de Brabant dans la capitale.

III.

L'écho des fêtes du 9 avril a retenti dans le pays tout entier. On savait par avance qu'elles seraient brillantes ; brillantes par l'unanimité, par l'enthousiasme, par l'élan des populations, plus encore que par les solennités qui les ont signalées.

Grand et admirable spectacle auquel il faut avoir assisté pour en comprendre toute la signification ! Quand toutes les classes, toutes les parties du pays cèdent au même mouvement ; quand le territoire se transforme en un vaste *forum* où le peuple tout entier, le même jour, à la même heure, pousse le même cri d'allégresse, de gratitude et de confiance en l'avenir, c'est que ce peuple exprime les véritables sentiments qui l'animent, c'est qu'il n'obéit qu'à eux seuls.

Il faudrait des volumes nombreux pour relater toutes les fêtes données par les villes de province ; la Belgique est sub-

divisée en 2531 communes, et pas une d'elles n'a manqué de payer son tribut à ce grand jour.

Le compte rendu de ces manifestations doit cependant trouver une place dans cet ouvrage. Je vais donc puiser au hasard, sans préférence, et résumer ce qui s'est fait à cette occasion dans quelques-unes de nos principales villes de province.

Anvers. — 9 *avril* 1853. — Le Cercle artistique et littéraire d'Anvers consacra par une fête la patriotique mission qu'il s'était imposée : celle de célébrer le 9 avril au nom de la population anversoise. La haute administration, le négoce et les arts fraternisèrent devant l'image du Roi et du duc de Brabant, qui furent l'objet des premières pensées dans cette magnifique réunion de famille.

La grande salle de l'ancienne Société Guillaume Tell, aujourd'hui annexée à celle du Cercle, avait été décorée avec ce goût exquis dans lequel revivent toutes les traditions artistiques de la vieille ville d'Anvers. Des peintures allégoriques couvraient les deux extrémités de la vaste enceinte. Les colonnes avaient été entourées à mi-hauteur de corbeilles dorées renfermant des fleurs naturelles. Des branches de lierre s'enlaçaient autour des fûts de marbre pour aller former des nœuds épais de verdure autour des chapiteaux. Des drapeaux s'attachaient à la voûte. La salle était resplendissante de lumières. De nombreux candélabres chargés de bougies se dressaient entre les colonnes, des lustres dorés du plus élégant modèle descendaient du plafond et mêlaient leur étincelant éclat à la lueur plus douce des globes perdus au milieu des parterres de fleurs.

Toute cette salle était occupée par une table de 150 couverts, établie en fer à cheval.

M. Loos, bourgmestre, ainsi que MM. Delvaux, Van Belliughen et Pieron, échevin, entouré des commissaires de la fête, a reçu les convives dans le premier salon.

M. Loos occupait le centre du fer à cheval et présidait le banquet. Il avait à sa droite M. Liedts, à sa gauche M. Van Hoorebeke, vis-à-vis de lui MM. Michiels-Loos et Constant Van Havre, sénateurs de l'arrondissement; puis des deux côtés venaient M. H. de Baillet, représentant, les généraux Fleury-Duray et Nieulandt, MM. de Meussen, commissaire d'arrondissement, Tarte, procureur du roi, Fuchs, président de la chambre de commerce, Agie, président du tribunal de commerce, le baron de Theiss, consul général de France, Nottebohm, consul de Danemark, Posno, consul de Turquie, Eyckens, vice-président du Cercle, Quetelet, Morren, Stas, Vervoort, Schollaert, Dyckmans, etc.

MM. Piercot, ministre de l'intérieur, et Ch. Rogier sont entrés dans la salle vers six heures.

M. Liedts, ministre des finances, se leva et dit :

« Messieurs,

» La fête à laquelle nous avons l'honneur d'assister est une de celles dont on garde le souvenir avec bonheur. Les ministres du Roi seront heureux de rapporter à Sa Majesté l'enthousiasme soulevé par les paroles que vous avez entendues jusqu'ici.

» Ils lui diront qu'il serait difficile de dépasser l'enthousiasme que la ville d'Anvers a fait éclater. Ce magnifique élan est à la fois un hommage rendu aux qualités précieuses du duc de Brabant et à la haute sagesse du Roi.

» Le dix-huitième anniversaire d'un prince n'est pas par lui-même un fait assez important pour expliquer cette joie qui s'élève dans la Belgique entière; mais le peuple belge a compris que son repos était assuré par cette succession garantie au Trône en dehors des périls et des incertitudes d'une régence.

» Le Prince l'a dit au Sénat, le peuple belge, satisfait de son passé, n'en désire que la continuation dans l'avenir.

» C'est là le sentiment qui explique ces fêtes patriotiques. »

On quitta la salle du banquet à huit heures, pour se rendre au concert qui avait lieu dans la salle de la Cité.

Là aussi le coup d'œil était magnifique.

La salle de la Cité était comble ; elle contenait au moins quatre mille personnes toutes en grande toilette. Des places avaient été réservées devant l'estrade pour les autorités et les personnes invitées.

Mons. — 9 *avril* 1856. — Dès le matin, les édifices publics et les maisons particulières de Mons étaient ornés de longues flammes et de drapeaux aux couleurs nationales. A sept heures, la grosse cloche et le carillon du Château se firent entendre. A dix heures et demie, les tambours battirent le rappel, et de tous côtés on vit des gardes civiques se rendre au lieu de leur réunion. Une heure après, toutes les troupes de la garnison, commandées par M. le général Greindl, vinrent prendre position sur la Grand'Place et les rues environnantes. La garde civique formait la tête de la colonne.

La revue fut fort belle.

La foule se pressait sur la Grand'Place.

Le soir l'illumination fut générale.

A l'occasion de cet heureux anniversaire, un poëte national, le chansonnier montois, Antoine Clesse, adressa les vers suivants à S. A. R. le duc de Brabant, en faveur des détenus politiques de Huy :

PRIÈRE AU PRINCE ROYAL.

A te fêter, tout le pays s'apprête :
Il voit en toi le premier de ses fils !
Prince, au milieu de ces accents de fête,
J'entends pleurer les enfants du pays !
La voix d'un fils, d'une femme t'implore :
Ils ont parlé des prisonniers de Huy !...
Dans son martyre, un Dieu pardonne encore...
Dans ton bonheur, pardonne comme lui.

Prince, c'était pendant des jours d'orage,
Pris de vertige, en un fiévreux transport,
Près de l'écueil, témoin de leur naufrage,
Les malheureux croyaient toucher au port.
En revoyant le drapeau tricolore,
Ils comprendront leur devoir aujourd'hui !
Dans son martyre, un Dieu pardonne encore...
Dans ton bonheur, pardonne comme lui.

Ta mère et Dieu t'inspirent la clémence,
Ton cœur est noble et ton père est si bon !
Songe aux captifs : par cinq ans de souffrance,
Prince, ils ont bien mérité le pardon !
Dans le beau jour qui pour nous doit éclore,
Que sur des pleurs, le soleil n'ait pas lui !...
Dans son martyre, un Dieu pardonne encore...
Dans ton bonheur, pardonne comme lui.

Louvain. — 9 *avril* 1856. — Le dix-huitième anniversaire de la naissance de S. A. R. le duc de Brabant donna lieu également à des réjouissances publiques, qui permirent à Louvain de signaler hautement son amour national.

Le vendredi soir et le lendemain matin des salves d'artillerie, les carillons et la sonnerie de toutes les églises annoncèrent la grande solennité.

Dans la matinée, d'abondantes distributions de vivres furent faites aux indigents de toutes les paroisses, ainsi qu'aux pensionnaires des différents hospices.

A midi, une grande revue des troupes de la garnison eut lieu sur la place du Peuple. Le soir tous les édifices publics, toutes les maisons particulières étaient illuminés.

Pour terminer la journée, les musiques réunies des régiments des chasseurs et des lanciers donnèrent une sérénade aux flambeaux sur la place du Peuple.

A trois heures, un banquet de 250 couverts réunit toutes les autorités civiles et militaires, tous les fonctionnaires, tous les officiers de la garde civique et de la garnison, ainsi qu'un grand nombre d'habitants de la ville.

M. le général du Roy se leva et porta le toast suivant :

« Messieurs, l'idée patriotique qui nous rassemble aura pour interprète une voix plus éloquente que la mienne, et si je me lève pour vous demander la permission de porter un toast, c'est que, quand il s'agit de patriotisme, nos regards et nos vœux se portent d'abord sur l'auguste souverain qui, par sa sagesse et sa prudence, a su nous conserver notre nationalité et nos libertés, au milieu des terribles commotions qui ont ébranlé les plus vieilles, les plus puissantes monarchies.

» Oui, messieurs, disons-le avec un juste orgueil, le passé et le spectacle qu'offre aujourd'hui la Belgique, doivent nous faire regarder l'avenir avec une pleine confiance : le dévouement et l'amour des Belges n'ont jamais fait défaut aux princes qui, comme notre Roi, se sont montrés les gardiens fidèles des libertés et de l'honneur de la nation.

» Confondons nos vœux en ce jour solennel, qui donne à notre avenir de nouvelles garanties d'ordre et de durée; et qu'ils soient consacrés, ces vœux, par un triple vivat à la santé et la longue vie de notre Roi bien-aimé. *Vive le Roi!* »

Les cris de *vive de Roi* furent répétés à plusieurs reprises.

Quelques instants après, M. de Luesemans, bourgmestre de la ville, prit la parole en ces termes :

« Messieurs,

» Je ne puis accepter qu'avec une grande réserve les paroles trop bienveillantes pour moi, par lesquelles l'honorable général du Roy a commencé le discours chaleureux et patriotique qu'il vient de prononcer; je ne puis les attribuer qu'à une ancienne et longue affection ; c'est à la position que j'occupe que je dois l'honneur d'exprimer publiquement les sentiments qui animent notre population, et je m'acquitte avec bonheur de la mission qui m'est confiée de vous proposer un toast auquel vous répondrez, j'en suis certain, par la vivacité de vos acclamations :

» A S. A. R. Mgr. le duc de Brabant, héritier présomptif de la Couronne!

» Lorsqu'il y a vingt-deux ans la nation confia à une mémorable assemblée le soin de débattre et arrêter notre grand édifice national, elle pressentit avec cet admirable instinct qui caractérise les peuples mûrs pour la vie publique, qu'il allait sortir de ses travaux une œuvre splendide, intelligente et durable.

» Aux murmures d'incrédulité qui grondaient autour d'elle, et qui furent répétés par tous les échos de l'Europe, elle opposa une attitude calme et confiante, mais fière et résolue.

» Puisant leur force dans l'assentiment universel, nos architectes politiques s'animèrent d'une pensée d'ensemble, commune à tous : ils résolurent d'élever une construction assez vaste pour contenir tous les membres de la grande famille; assez bien disposée pour que chacun pût y trouver les avantages de la vie en commun, sans avoir à redouter des obstacles à ses goûts, à ses besoins particuliers; assez solide pour résister aux tentatives envahissantes des temps, assez bien couverte pour défier les tempêtes.

» Ils décidèrent de lui donner pour base l'indépendance nationale, pour colonnes les libertés publiques les plus larges, et pour couronnement la monarchie héréditaire.

» C'est sur ce modèle qu'ils firent notre admirable Constitution.

» Mais il ne suffisait point d'avoir construit l'édifice.

» Au peuple, qui en avait approuvé, sous réserve, toutes les proportions, il fallait un chef qui consentît à s'y installer avec lui.

» La Providence permit que le prince le plus intelligent des temps modernes vînt associer ses destinées à celles du peuple le plus libre du monde, et qu'ensemble, à travers les tourmentes les plus terribles, nous fissions les épreuves les plus décisives.

» Aujourd'hui l'expérience est complète.

» Un conseiller de la Couronne l'a dit avec une grande vérité à la tribune nationale : Notre jeune Belgique est assise au rang des peuples; elle y est admise avec sa virile Constitution, à l'égal des nations les plus anciennes.

» Ce résultat, nous le devons, sans contredit, messieurs, en grande partie, à l'excellence de nos institutions, à la maturité du pays; ne commettons jamais l'ingratitude de l'oublier, nous le devons surtout au monarque sage et éclairé qui a le mieux compris, et le plus heureusement pratiqué, les droits, les devoirs, et j'ajouterai les vertus de la royauté constitutionnelle.

» Mais la Providence qui veille sur nous avec une tendre sollicitude, ne s'arrêta point dans ses desseins.

» Elle voulut que cette dynastie eût le triple mérite d'être belge et nationale; d'être élevée dans le culte et l'amour de nos institutions, d'avoir pour chef, pour modèle et pour guide, un Roi qui n'a jamais failli.

» Elle voulut que ce Roi prolongeât assez longtemps la gloire de son règne, pour que sa dynastie grandît sous ses yeux, et que la nation pût placer sur la première ligne la satisfaction du présent, l'orgueil du passé et la sécurité de l'avenir.

» Le Prince Royal vient d'atteindre sa dix-huitième année; il va, comme le disait hier le cabinet dans un admirable exposé de motifs, prendre part à la discussion des intérêts publics; il est habile à monter sur le trône.

» Cet heureux événement est acclamé de la même manière dans le pays tout entier.

» Depuis la cité la plus populeuse jusqu'au plus modeste hameau, jusqu'à la plus humble chaumière, partout nous entendons les mêmes chants d'allégresse monter vers le ciel.

» Et, dans cette ville, nous voyons depuis deux jours la reproduction fidèle des sentiments qui animent la nation. Tout à l'heure, nous assistions à une cérémonie religieuse, où le vénérable ministre des autels qui est assis à mes côtés, appelait les bénédictions du Ciel sur notre futur souverain; dans cette assemblée se sont réunis, à notre simple appel, s'inspirant d'une même pensée fraternelle et patriotique, les représentants et les dépositaires de toutes les forces vives du pays.

» Unissons nos vœux, messieurs, serrons nos rangs; après avoir offert nos hommages au Roi, que nous espérons associer encore longtemps à nos témoignages de sympathie, de respect et de vénération, complétons notre pensée, jetons nos regards en avant; ils rencontreront sur le seuil de l'avenir celui qui, dans l'ordre politique, est appelé à relier la chaîne des temps. Ils y trouveront le prince qui, tout pénétré de la pensée royale, est destiné à continuer, à consolider, à perpétuer l'œuvre si heureusement commencée par son auguste et illustre père.

» Voilà, messieurs, pourquoi j'éprouve un vrai bonheur à pouvoir, en ma qualité de premier magistrat de cette patriotique cité, vous proposer un toast à S. A. R. le duc de Brabant, héritier présomptif de la Couronne. »

Ce discours fut interrompu plusieurs fois par de vifs applaudissements, et le toast fut répété avec un indicible enthousiasme.

Le soir, à neuf heures, un bal brillant et nombreux donné

par toutes les sociétés réunies, vint clore la série des fêtes.

Le corps professoral de l'Université catholique de Louvain présenta à S. M. le Roi une adresse dont voici le texte :

« *A Sa Majesté Léopold Ier, Roi des Belges.*

» Sire,

» Au moment où, de tous les points du pays, des accents de reconnaissance et de joie s'élèvent vers le Trône, l'Université catholique ne saurait garder le silence.

» Son dévouement à l'auguste fondateur de la dynastie nationale lui fait un devoir d'exprimer au Roi les sentiments qu'elle éprouve dans les circonstances solennelles où le Prince royal va prendre place dans la première de nos assemblées législatives.

» Notre attachement aux institutions du pays nous impose l'obligation de dire combien nous applaudissons à un événement qui, pour la Famille Royale comme pour toute la Belgique, est à la fois un objet des plus douces jouissances, un élément de stabilité, une nouvelle garantie d'indépendance, un nouveau gage d'avenir.

» Professeurs et élèves, nous éprouvons les mêmes sentiments, nous formons le même vœu : Puisse l'héritier du trône, après avoir longtemps joui des sages leçons de Votre Majesté, marcher un jour dignement sur ses traces!

» Alors notre chère Belgique, forte de son amour pour le souverain, puissante par son union et par sa fidélité aux institutions nationales, bravera sans crainte tous les orages qui pourraient encore se former à l'horizon.

» Groupée autour de vos descendants, comme elle l'est autour de Votre Majesté, la nation belge, en même temps qu'elle saura maintenir son indépendance, continuera à s'attirer le respect et l'admiration de l'Europe.

» Daignez, Sire, agréer l'hommage de notre profond respect et de tout notre dévouement.

» *Le recteur de l'Université,*
» P. F. X. DE RAM.

» *Le secrétaire,*
» BAGUET. »

Hasselt. — 10 *avril* 1853. — Les fêtes données à Hasselt furent célébrées avec éclat. Le patriotisme, le dévouement à la dynastie, la joie qu'inspire la confiance dans un heureux avenir, se lisaient dans tous les cœurs.

Le 8 avril, au soir, le son des cloches annonça la solennité du lendemain; l'harmonie royale parcourut les principales rues de la ville à la lueur de nombreux flambeaux et aux acclamations incessantes de la foule. L'air de *la Brabançonne,* épisode d'un glorieux souvenir, fut joué sur la grande place au milieu de l'émotion générale et des cris de : *Vive le Roi! vivent les Princes!*

Les officiers de la garnison organisèrent un banquet qui eut lieu au local de la Société militaire. M. le général Trumper, commandant de la province, porta au Roi un toast chaleureux, qui fut couvert d'applaudissements et que je reproduis :

« Au Roi!

« Messieurs, je le redis avec bonheur : au Roi! pour qui ce jour est aussi un jour solennel, car la majorité politique de son auguste fils réalise son espérance la plus chère : celle de voir assurée dans l'avenir, par l'union de plus en plus étroite de la nation et de la famille royale, l'existence de cette Belgique au bonheur de laquelle il s'est dévoué, et dont la prospérité est l'œuvre de sa haute sagesse. Oui, messieurs, la Belgique, ayant à sa tête une dynastie de son choix, qu'elle chérit et honore; dotée d'institutions qui font son bonheur, sa force et sa joie; la Belgique n'a à demander au Ciel que de lui conserver cette noble dynastie et ces libres institutions. Nos vœux seront exaucés, messieurs, ayons confiance en Dieu, en notre Roi et en ce jeune prince dont nous fêtons aujourd'hui le dix-huitième anniversaire, et qui sera le digne héritier des vertus et des hautes qualités de son auguste père. J'ajouterai aussi, messieurs, ayons confiance dans notre épée, nous qui avons pour mission de veiller à la conservation du trône et de la patrie. »

L'anniversaire de Son Altesse Royale devant être aussi pour le pauvre un jour de joie, une abondante distribution de

pains fut faite par les soins de l'administration communale. Le soir, la ville fut brillamment illuminée.

A sept heures, M. le baron de Schiervel, gouverneur de la province, donna une fête.

Le lendemain, un *Te Deum* solennel fut chanté.

Le soir, la Société royale de musique et de rhétorique donna un concert suivi d'un bal. Une soirée dansante eut lieu également à la Société du Casino.

C'est assez dire que la ville de Hasselt a dignement répondu, dans cette circonstance, au sentiment général du pays.

A midi, les autorités locales se réunirent à la maison communale et se transportèrent, bannières déployées et musique en tête, à l'église paroissiale pour assister au *Te Deum*. Après la cérémonie, le cortége se rendit dans le même ordre aux confins de la commune pour y chercher un arbre qui fut planté au milieu de la place du Grand-Marché, comme symbole des libertés publiques et des institutions sagement libérales qui font le bonheur de notre patrie.

A cette occasion, un membre de la commission directrice de la fête prononça le discours suivant :

« Concitoyens,

» Nos pères, il y a déjà bien longtemps, célébraient les événements propres à avoir une influence grande et heureuse sur leurs destinées, en plantant un jeune arbre au milieu de leurs communes.

» C'était le symbole de la liberté triomphante; parfois aussi c'était le symbole des peuples reconquérant, comme nous l'avons fait nous-mêmes en 1830, leur joyeuse entrée parmi les nations indépendantes.

» Liberté! nationalité! voilà les divins bienfaits que l'héritier de Léopold Ier conserve à sa patrie!

» Que cet arbre de liberté et de l'indépendance soit donc religieusement conservé comme le souvenir de l'entrée de notre Duc dans la vie politique, comme un hommage de nos cœurs à notre jeune prince.

» Cet hommage n'est pas seulement celui d'une seule commune; c'est

l'expression des sentiments des habitants de toute une contrée connue dès l'origine de notre histoire, par son dévouement à la patrie et à ses souverains.

» Rappelons-nous, au pied de cet arbre, que nos ancêtres, il y a près de huit siècles, sous la conduite de Godefroid et de Henri de Gaesbeek, protégèrent au champ de l'orphelin, à Grimbergen, le berceau du duc de Brabant, suspendu à un saule devant l'armée ennemie, et que soixante ans plus tard, sous le commandement du comte Henri de Gaesbeek, qui fut en quelque sorte le père adoptif de Jean Ier, nos ancêtres firent partie de la vaillante milice qui conquit à ce souverain le titre de Jean le Glorieux.

» Prions Dieu pour que le fils de notre Roi soit illustre dans la paix, comme son glorieux prédécesseur Jean Ier, duc de Brabant, l'a été dans la guerre. Alors on verra fleurir à l'ombre du trône et de nos institutions : la religion, les arts, les sciences, l'agriculture, le commerce, toutes les branches de l'activité humaine; alors, comme autrefois, les populations libres et heureuses chanteront ses louanges, en répétant ce vieux refrain de nos pères :

« *Vivat den Hertoege van Brabant !*
» *Er en es geenen beteren Heere in't land!*

» *Vive le duc de Brabant, il n'y eut jamais de meilleur seigneur dans le pays !* »

Namur. — 11 *avril* 1853. — Namur est une des villes les plus patriotiques du royaume ; le Roi et les jeunes princes y sont aimés avec ardeur et le peuple y professe un profond attachement pour notre nationalité et notre indépendance.

Au moment du *Te Deum,* la foule se dirigea vers la cathédrale Saint-Aubin.

Pour neuf heures et demie une retraite aux flambeaux était annoncée.

Le samedi eut lieu la fête militaire, et le dimanche la fête civile.

Le dîner de l'hôtel de ville fut splendide.

M. le bourgmestre porta le toast suivant :

« Un cri vient de retentir d'un bout à l'autre du royaume ; il est sorti du cœur de tous les Belges.

» C'est un peuple libre, uni par les mêmes sentiments, qui entoure de son respect et de son amour le Roi de son choix, le sage monarque qui depuis vingt-deux ans conduit le vaisseau de l'État, passant fièrement sous l'orage qui a tant de fois grondé pendant cette longue traversée. La place qu'il nous a donnée au milieu des nations est désormais fixée sur la carte du monde ; rien ne pourrait l'en effacer.

» Aujourd'hui un nouveau gage de sécurité est acquis à notre heureuse patrie. Elle salue l'avenir de son jeune prince, le bien-aimé de notre Roi.

» Élevé par la tendresse d'une mère, dont le souvenir restera gravé dans nos cœurs, à l'exemple de son auguste père, le duc de Brabant saura maintenir, comme lui, notre indépendance, notre liberté et nos institutions. »

Vive le Roi ! vive le duc de Brabant ! Ce toast fut répété *con furia* par tous les convives.

Dès huit heures, la foule se pressait aux abords de la porte du théâtre, et bientôt la salle de bal fut remplie par l'élite de la ville. Ainsi se terminèrent les fêtes de Namur.

Ath. — 12 *avril* 1853. — La milice citoyenne ouvrit la série des réjouissances publiques par un banquet, un concert et un bal.

Le banquet fut suspendu dans la soirée, pour faire place à la fête populaire. La ville s'illumina comme par enchantement, le cortége des géants arriva sur la place au milieu des acclamations de la foule. A sa tête marchait un piquet d'infanterie, les sociétés d'archers, de carabiniers et la Société Philharmonique ; plus loin, tout un vaisseau avec éclairage vénitien, les membres de la section des matelots de la Dendre, en costume de marins ; puis venaient la Société des fanfares de Lebaix, le char de l'empereur du céleste empire, celui des demoiselles : *Vénus et sa cour,* et enfin celui du duc de Brabant, précédé de la musique de Chièvres.

Sur ce dernier char trônait la Belgique recevant le serment de fidélité du jeune prince, entouré des génies des arts, de l'industrie et du commerce.

Spa. — 12 *avril* 1853. — La fête donnée à Spa fut fort brillante. Il y eut à l'hôtel de ville une grande distribution de pains aux pauvres de la commune. Toutes les autorités, les fonctionnaires publics, les officiers de la garde civique, etc., réunis à l'hôtel de ville, se transportèrent en corps à l'église, la Société des montagnards spadois en tête, drapeau déployé, et assistèrent au *Te Deum*, durant lequel le canon ne cessa de se faire entendre.

A une heure, un grand banquet, organisé par souscription, eut lieu au vieux Waux-Hall.

Des toasts chaleureux furent portés, savoir :

Au Roi, par M. Lahay, échevin, faisant fonctions de bourgmestre ; il dit :

« Messieurs, dans ce jour d'universelle allégresse, j'ose exprimer les sentiments d'amour, de respect et de dévouement qui unissent dans nos cœurs, à tant de titres, S. M. le Roi et son auguste fils, S. A. R. Mgr. le duc de Brabant. Dans le Roi, messieurs, nous saluons le fondateur de notre nationalité et de notre indépendance, qu'il a su préserver de toute atteinte ; dans le Roi, nous saluons le défenseur de nos institutions constitutionnelles qu'il maintient avec tant de sagesse ; dans le Roi, nous saluons le protecteur de tous nos intérêts dont il a une si profonde intelligence ; dans le Roi, nous saluons un modèle que l'Europe admire et que la Belgique a le bonheur de posséder.

» Aujourd'hui que, mettant le comble à notre félicité, le Roi offre à la nation le gage le plus heureux de la perpétuité de ses bienfaits dans sa dynastie, célébrons avec effusion cet événement solennel, et consacrons-lui, d'une seule bouche comme d'un seul cœur, le toast chaleureux qui, dans ce

grand jour, retentit de toutes les voix de la patrie la plus heureuse, osons le dire, la plus affectionnée, la plus reconnaissante, à S. M. le roi Léopold Ier. »

A S. A. R. Mgr. le duc de Brabant, par M. Goffin, échevin, qui s'énonça de la manière suivante :

« Messieurs, la date du 9 avril 1853 fera époque dans les annales de la Belgique ;

» Elle fera époque en ce qu'elle met la Belgique à l'abri des vicissitudes d'une régence, d'un interrègne, et, par là, consolide sa jeune dynastie ;

» Elle fera époque en ce qu'elle fera éclater de nouveau, aux yeux de l'Europe, l'attachement, l'amour, le dévouement que tous les Belges portent au Roi et à son royal héritier ;

» Car, messieurs, ce n'est pas dans Spa seulement que l'on fête aujourd'hui le jour trois fois heureux pour la Belgique de la majorité de S. A. R. le duc de Brabant ; non, d'un bout de la Belgique à l'autre, les communes rurales, comme les grandes villes, ont rivalisé de zèle pour célébrer d'une manière éclatante cette fête que l'on peut, à juste titre, appeler nationale et patriotique.

» Une manifestation si spontanée, si unanime de la part de tout un peuple, pour l'héritier du trône, n'est pas sans signification ! Elle prouve évidemment que la Belgique, unie dans un même sentiment de fraternité et d'indépendance, saurait au besoin mourir pour défendre et sa dynastie et sa nationalité.

» La Belgique, en un pareil jour, pouvait-elle faire moins? pouvait-elle même faire assez pour témoigner au Roi, dans la personne de S. A. R. le duc de Brabant, sa profonde reconnaissance, son vif et respectueux attachement ?

» Au Roi qui, en 1831, n'a pas hésité à faire le sacrifice des douceurs de la vie privée pour accepter une couronne

bien peu affermie, un trône bien chancelant, et par cette abnégation de soi-même, par son dévouement à notre cause qu'il a faite sienne, a lié intimement ses destinées, ainsi que son auguste famille, à celles de la Belgique !

» Au Roi qui, par sa sagesse, son amour tout paternel pour son peuple adoptif, a rendu la Belgique heureuse, prospère, enviée, et qui, dans ces temps de calamités publiques qu'elle a eu à traverser, a fait l'admiration de toute l'Europe ?

» Je me résume et je dis : Que la Belgique doit avoir la plus grande confiance dans l'avenir de ses destinées ; que S. A. R. Mgr. le duc de Brabant, ayant été élevé à si bonne école, ayant reçu de si bons enseignements, sera pour la Belgique une nouvelle source de bonheur, de prospérité, et qu'il méritera un jour d'être le digne successeur de notre Roi bien-aimé. »

A sept heures, il y eut une grande fête de nuit dans le beau et vaste salon du Waux-Hall.

A dix heures, une dernière salve d'artillerie de vingt et un coups de canon fut tirée.

Gand.—*14 avril* 1853.—Quoique toutes les fêtes, par lesquelles on devait célébrer l'époque où S. A. R. le duc de Brabant a atteint sa majorité, aient été remises au mois de juin, à la demande de S. M. le Roi, la Société royale des Mélomanes n'a pas voulu laisser passer ces jours, sans témoigner la joie que cet heureux événement avait causée à tout le pays. A cet effet une représentation fut donnée au théâtre Minard, et après l'entr'acte, le rideau se leva pour faire entendre le morceau qui constituait l'événement de la soirée : la cantate *de Hoop van Belgie,* dont la poésie est de M. H. Conscience et la musique de M. L. de Burbure.

De leur côté, la Société royale des Chœurs et celle des Fanfares-Amateurs organisèrent un grand concert national au

théâtre royal, et on y entendit une cantate mise en musique par M. Gevaert, sur les paroles suivantes de M. Ad. Siret :

RÉCITATIF.

L'arbrisseau devient arbre et sous sa tendre écorce
Le chêne se révèle, il doit régner un jour.
Il aura la grandeur, la puissance et la force,
Il sera digne enfin de respect et d'amour.

SOLO (*A Son Altesse Royale*).

L'adolescence t'abandonne,
O Prince, à partir d'aujourd'hui,
Ton front peut ceindre la couronne
Et ton bras nous servir d'appui.
Le premier Roi, le premier père,
Que le peuple après sa colère
Vit naître de sa liberté,
Doit être le modèle auguste
Que tu prendras pour être juste,
Pour faire aimer la royauté.

Aime le Belge autant qu'il t'aime,
O toi qui sur lui dois régner :
Si beau que soit un diadème,
C'est par l'amour qu'il doit briller.
Nous avons vu sur ton visage,
De ton âme sincère image,
De grands instincts en traits de feu :
La force, présent de ton père,
La foi, souvenir de ta mère,
La liberté, présent de Dieu !

DUO. — LA BELGIQUE. — LA PAIX.

La Belgique.

Cache encor mes enfants dans les plis de tes ailes,
O Paix, fille des cieux. Que par tes mains planté
L'olivier, toujours vert, sur nos rives si belles,
Soit l'arbre de la liberté.

Avec l'amour de la patrie,
Conserve la foi dans nos cœurs.
Quand un peuple travaille et prie,
Jamais il ne verse de pleurs.

CHOEUR.

Avec l'amour de la patrie,
Conserve la foi dans nos cœurs,
Quand un peuple travaille et prie.
Jamais il ne verse de pleurs.

La Paix.

Je reste parmi vous, peuple digne de gloire,
Près de ce Roi prudent, par l'Europe admiré,
Quand s'ouvrira pour lui le temple de mémoire,
Près de son fils je resterai.

Je l'ai suivi dès son aurore,
Je veux, si Dieu me le permet,
A son couchant le voir encore
Jouir du bien qu'il aura fait.

CHOEUR.

La Paix le vit à son aurore,
Elle veut, si Dieu le permet,
A son couchant le voir encore
Jouir du bien qu'il aura fait.

La Paix.

Sur ses pas grandiront les arts et l'industrie.

La Belgique.

Le père a commencé, le fils continûra.

La Paix.

Il sera comme lui l'orgueil de la patrie.

La Belgique.

Le père est bien aimé, son enfant le sera.

ENSEMBLE.

La nation entière,
En ce jour solennel,
Élève sa prière
Au pied de l'Éternel.

PRIÈRE.

O Souverain du ciel, ô Roi des rois du monde,
Tu veilleras sur nous, tu veilleras sur lui.
Que ta grâce, toujours en bienfaits si féconde,
Lui donne la justice et la foi pour appui.

CHOEUR FINAL.

Et nous, jurons, de le défendre,
Ce trône élevé sur la cendre
De martyrs, au sang généreux.
Jurons ! Car tout nous le présage,
Nous verrons Léopold le Sage
Revivre dans Léopold Deux.

Tournai. — *14 avril* 1853. — La Société des volontaires pompiers voulut célébrer l'entrée en majorité de S. A. R. le duc de Brabant.

M. Nève, commandant des volontaires pompiers, fit remise aux délégués des comités de charité des paroisses, de lits en fer provenant de la munificence de cette société et de celle de sa section des chœurs.

Le soir, la grande fête civique, donnée par la même Société, en son hôtel, se composait d'illumination, spectacle et concert.

Le bal, qui formait la deuxième partie de cette soirée, vint clore cette belle fête, digne en tous points du Prince en l'honneur duquel elle était donnée.

IV.

Ce qui s'est fait en province eut également lieu à l'étranger. Dans tous les pays où la Belgique est représentée, cette grande fête de la patrie fut aussi célébrée, et tous les membres du corps diplomatique, en résidence à Bruxelles, associèrent leurs vœux, au nom de leurs souverains, à ceux de la nation.

Je le répète, ce fut un grand et admirable spectacle, pour ceux qui ont foi dans l'alliance de l'ordre et de la liberté, pour ceux qui croient que le principe d'autorité, loin de s'affaiblir au contact des institutions libérales, y puise, au contraire, une force plus grande, car il rallie alors à sa cause tous les partisans, tous les défenseurs de ces institutions.

Certes, la Constitution belge est une des plus libérales qu'aucun peuple ait jamais possédées. Voici vingt-deux ans qu'elle fonctionne et, étrange instabilité de notre époque! elle est maintenant la plus ancienne du continent. C'est sous

son égide qu'a grandi la génération actuelle; cette génération s'est inspirée des principes qu'elle proclame. Eh bien! quel est l'esprit qui domine, qui règne seul en Belgique? Est-ce l'esprit révolutionnaire et anarchique? est-ce l'amour du désordre et du changement? Non, c'est l'amour de l'ordre et le respect de la loi, c'est l'esprit conservateur, l'esprit monarchique au premier chef; 1848 l'avait prouvé; la manifestation du 9 avril 1853 l'a démontré d'une manière plus péremptoire encore, s'il est possible.

Loin de s'affaiblir, la popularité de Léopold Ier a été sans cesse grandissant; et après vingt-deux ans d'exercice du pouvoir, cette popularité est plus vivace, plus entière que jamais. Les vivat du 21 juillet 1831 eussent paru faibles à côté de ceux du 9 avril 1853.

Sans doute, depuis l'époque où il vint se dévouer à la Belgique, Léopold s'est acquis à l'amour et à la reconnaissance du peuple belge des titres qu'il ne pouvait encore posséder alors; les acclamations de 1831 étaient des cris d'espérance; celles de 1853 étaient l'explosion de la gratitude nationale.

Aucune fête ne pouvait donc être plus patriotique que celle qui a été célébrée le 9 avril, et ainsi s'expliquent l'unanimité et l'élan qui y ont présidé. La dynastie se trouve consolidée par ce fait, que l'héritier présomptif est devenu apte à prendre les rênes de l'État dans le cas — bien loin de nous, il faut l'espérer — où le trône deviendrait vacant; et avec la dynastie se consolident encore les institutions, et avec les institutions la nationalité belge.

Institutions, nationalité, dynastie, voilà donc les trois choses qui se confondent dans l'esprit des populations, en Belgique, au point de n'en plus former qu'une seule. Toutes ces voix qui, le 9 avril, criaient *vive le Roi! vive le duc de Brabant!* savaient que la garantie nouvelle de stabilité que le trône acquérait ce jour-là, constituait également une garantie

nouvelle pour l'indépendance et pour les libertés du pays. C'était une occasion solennelle, pour le peuple belge, de témoigner en face de l'Europe qu'il veut rester et qu'il est digne de rester Belge, qu'il veut rester et qu'il est digne de rester libre, qu'il veut conserver et qu'il est digne de conserver tout ce qu'il a acquis en 1830, un sol à lui, des institutions à lui, une dynastie à lui.

Il faut bien le dire, l'Europe entière dut applaudir à cette manifestation. Ce que le peuple belge acclamait avec tant d'unanimité, elle l'avait solennellement reconnu et consacré. C'était un fécond et noble exemple que donnait la Belgique à toutes les nations, en témoignant d'un si grand respect, d'un attachement si durable, d'un dévouement si absolu pour tout ce qui avait été fondé en 1830.

Voilà le caractère de la manifestation du 9 avril 1853. Elle a été comprise ainsi de tous en Belgique.

Nouvelle de L. Wiener.

Gravé par Th. Jacquemin
a S.P. Welled

DEUXIÈME PARTIE.

MARIAGE DE L'HÉRITIER PRÉSOMPTIF DU TRONE.

(9 AOUT 1853.)

« Veuez, Esprit divin, dont le monde est l'ouvrage ;
» Par de nouveaux bienfaits signalez ce grand jour :
» Aux cœurs de vos enfants imprimez votre image,
» Embrasez-les de votre amour. »

SOMMAIRE. — Communication du projet de mariage de S. A. R. le duc de Brabant avec l'archiduchesse Marie-Henriette, faite aux Chambres législatives au nom du Roi et du gouvernement. — Réception des membres des deux Chambres au Palais du Roi. — Généalogie de S. A. R. le duc de Brabant et de S. A. R. et I. l'archiduchesse Marie-Henriette. — Publication du mariage à Vienne. — Négociations relatives au contrat. — Publication du mariage à Bruxelles. — Célébration des fiançailles au château de Schœnbrunn. — Départ de l'archiduchesse Marie-Henriette de Vienne. — Récit du voyage de l'auguste fiancée. — Discours prononcés à cette occasion. — Programme officiel des fêtes et cérémonies. — Arrivée de l'archiduchesse à Verviers. — Cérémonie de la remise et réception de S. A. R. et I. — Départ de la Famille Royale pour Bruxelles. — Son entrée dans la capitale. — Célébration du mariage civil. — Célébration du mariage religieux. — Fêtes communales. — Grande cavalcade historique. — Réception des autorités civiles et militaires au Palais. — Fêtes dans les provinces : — Termonde. — Bruges. — Ostende. — Gand. — Anvers. — Liége. — Félicitations des Souverains étrangers. — Marques de distinctions offertes à S. A. R. le duc de Brabant, et rang qu'il occupe dans l'armée belge.

I.

Le 30 mai 1853. M. le Ministre des affaires étrangères fit au Sénat et à la Chambre des Représentants la communication suivante au nom du Roi et du gouvernement :

» Messieurs, le Roi nous a chargés de vous annoncer un

fait important pour l'avenir de notre patrie, le prochain mariage de S. A. R. Monseigneur le duc de Brabant avec Mme l'archiduchesse Marie-Henriette-Anne d'Autriche.

» Cette union comble les vœux et assure le bonheur d'un prince dont la Belgique est fière à juste titre; elle satisfait en même temps aux plus hautes convenances politiques.

» Par sa naissance la future duchesse de Brabant appartient à une maison souveraine qu'a illustrée l'éclat de ses vertus non moins que la grandeur de ses destinées. Par les dons de son heureuse nature, par son caractère élevé, par toutes les qualités éminentes qui la distinguent, l'archiduchesse Marie promet de rendre à la Belgique, avec leurs noms vénérés, les belles et populaires images de Marie-Thérèse et de Louise-Marie.

» Les exemples qu'elle trouvera autour d'elle continueront, en les complétant, ces traditions de famille. Comme le Roi et ses nobles enfants, elle s'identifiera avec tous les sentiments d'un peuple renommé pour sa loyauté, pour sa franchise, pour son attachement à ses mœurs, à ses institutions, à son indépendance. Belge d'adoption, elle le sera par le cœur; elle deviendra un gage de perpétuité et de félicité pour la dynastie, comme elle est déjà un gage de sécurité pour notre pays; celui-ci, en effet, se voit rattacher ainsi, par un nouveau lien, à une antique monarchie essentiellement intéressée à consolider la paix du monde et à sauvegarder, de concert avec les autres puissances, les traités qui ont consacré la nationalité belge. »

Ces paroles furent accueillies par des applaudissements unanimes et longtemps prolongés.

Après une communication d'une importance si grande et qui devait combler de bonheur tous les Belges, les Chambres exprimèrent le désir d'être admises à féliciter le Roi à l'occasion de cet heureux événement, et de se rendre en corps au

Palais pour lui offrir leurs vœux au sujet d'une circonstance qui assure à la Belgique la continuation des jours prospères dont elle avait joui jusqu'alors.

Les présidents du Sénat et de la Chambre des Représentants prirent donc les ordres du Roi pour savoir le jour où il plairait à Sa Majesté de recevoir les élus de la nation, et le surlendemain, 1er juin 1853, les deux Chambres se rendirent en corps au Palais.

Le Sénat et la Chambre des Représentants avaient une escorte du régiment des guides.

Le Roi, ayant à ses côtés les Princes et la princesse Charlotte, les Ministres et les officiers de sa maison, reçut le Sénat à midi.

M. le prince de Ligne, président du Sénat, adressa au Roi le discours suivant :

« Sire,

» Le Sénat a accueilli avec acclamation la communication officielle du mariage de S. A. R. Mgr. le duc de Brabant avec S. A. I. et R. Mme l'archiduchesse Marie-Henriette.

» Il s'empresse de venir adresser ses respectueuses félicitations à Votre Majesté, et ses vœux pour le bonheur d'un Prince qui a déjà su se rendre si cher à tous.

» La Belgique et sa dynastie sont tellement liées l'une à l'autre, qu'un événement aussi important, aussi heureux pour la maison royale, rejaillit sur le pays entier; il en revendique sa part de gloire et de félicité.

» Les démonstrations spontanées qui ont éclaté sur le passage de Votre Majesté, depuis les frontières du royaume jusqu'à sa capitale, ont dû lui prouver avec quel juste et légitime sentiment d'orgueil national la nouvelle de cette prochaine union était partout accueillie.

» Sire, naguère, aux jours du danger, le peuple belge s'unit à son Roi, et resta calme et ferme au milieu des désastres qui ébranlaient le monde: au jour de la douleur, il partagea ses peines; il partage aujourd'hui ses joies et ses espérances! C'est que l'alliance illustre de l'héritier du trône avec la descendante des Hapsbourg est aussi pour lui une espérance, celle de voir se perpétuer la dynastie nationale, qui lui a manqué

pendant tant de siècles. Il y trouve aussi une garantie, une forte sauvegarde de plus pour son avenir et le maintien de son indépendance.

» Le souvenir de l'impératrice Marie-Thérèse rejaillira sur l'auguste Princesse, sa petite-fille, appelée à partager les destinées du Prince royal.

» Elle retrouvera ce souvenir encore cher dans les cœurs, car sa grande aïeule, dans d'autres temps, respecta les franchises, les mœurs, le caractère, les traditions du pays.

» Oui, Sire, la future duchesse de Brabant sera reçue avec enthousiasme dans sa nouvelle patrie; et en faisant le bonheur de votre noble Enfant, elle sera adoptée par la Belgique comme cette autre petite-fille de Marie-Thérèse, dont le court passage sur la terre lui aura transmis l'exemple de toutes les vertus. »

« Monseigneur,

» Le Sénat est heureux de présenter à Votre Altesse Royale ses félicitations dans cette circonstance solennelle, et la prie d'agréer les vœux ardents qu'il forme pour son bonheur. »

Le Roi répondit :

« Monsieur le président du Sénat,

» Je vous remercie des sentiments affectueux que vous venez de m'exprimer.

» Le Sénat, dans toutes les circonstances heureuses ou douloureuses, a toujours montré les mêmes sentiments, le même patriotisme. Il a été bien satisfaisant pour moi de pouvoir vous annoncer une union qui me paraît, sous tous les points, ce qu'il était permis d'espérer.

» Le souvenir de l'impératrice Marie-Thérèse, comme j'ai eu mainte occasion de le constater, a été conservé dans la mémoire du pays avec une remarquable fidélité. Nous verrons renaître, dans la petite-fille de cette impératrice, la plupart des mêmes qualités, et je crois pouvoir assurer que cette union, qui répond si bien aux sentiments du pays, fera aussi le bonheur de mon fils.

» Je ne vous recommande pour l'avenir que la même conduite, sage et patriotique.

» Notre position est heureuse et paisible. Nous désirons être en bonnes relations avec tous les pays, répondre ainsi à l'attente générale de l'Europe, et remplir les obligations qui nous sont imposées. »

Ces paroles de Sa Majesté furent accueillies par les cris de *vive le Roi ! vive le duc de Brabant !*

A une heure, le Roi reçut la Chambre des Représentants.

M. Delfosse, président, s'exprima en ces termes :

« Sire,

» Deux fois, dans le cours de cette année, nous avons eu l'occasion, toujours saisie avec empressement, d'offrir à Votre Majesté l'expression des sentiments qu'elle a su nous inspirer.

» Un événement des plus heureux nous ramène de nouveau en présence de Votre Majesté.

» A la suite d'un voyage, qui a montré combien Votre Majesté est haut placée dans l'estime des rois et des peuples, la main d'une princesse d'illustre famille a été obtenue pour S. A. R. Mgr. le duc de Brabant.

» S. A. I. et R. Mme l'archiduchesse Marie-Henriette-Anne d'Autriche rehausse l'éclat de sa naissance par d'éminentes qualités de l'esprit et du cœur. Ceux qui ont pu l'apprécier, la comparent, pour le caractère et la bonté, à son aïeule, Marie-Thérèse.

» En recherchant cette alliance, Votre Majesté a donné une nouvelle preuve de sagesse ; elle a été on ne peut mieux inspirée et comme père et comme Roi.

» S. A. R. Mgr. le duc de Brabant trouvera, nous n'en doutons pas, dans la compagne qui lui est destinée, le bonheur dont il est si digne.

» De son côté, le pays ne peut que se réjouir d'un choix qui consolide nos institutions et notre nationalité.

» Affermie par plus de vingt années de durée, affermie surtout par l'union touchante qui n'a cessé d'exister entre le peuple belge et Votre Majesté, notre nationalité puisera naturellement une force, une consécration nouvelle dans l'alliance de l'héritier présomptif du trône avec la puissante maison d'Autriche.

» Le 9 avril dernier, jour à jamais mémorable, S. A. R. Mgr. le duc de Brabant a juré d'observer la Constitution ; comme son auguste père, il restera fidèle à son serment ; tout ce qui peut accroître l'influence de Son Altesse Royale est donc une garantie de plus pour nos institutions libres, en même temps que pour notre existence nationale.

» Les manifestations populaires qui ont accueilli Votre Majesté, à son retour, ont fait voir que la portée de l'événement qui se prépare est bien comprise. Aussi en attend-on la réalisation avec impatience, aussi aime-t-on déjà, avant de la connaître, la future duchesse de Brabant.

» On l'aime, parce qu'elle associe ses destinées à celles d'une famille qui nous est chère à tant de titres.

» On l'aime, parce qu'en consentant à venir au milieu de nous, elle est pour le pays un gage de sécurité.

» On l'aime, parce qu'elle assure, autant qu'une chose peut être assurée en ce monde, la perpétuité et la félicité de la dynastie.

» On l'aime, enfin, parce qu'on espère qu'elle remplira le vide laissé par notre bonne reine Louise-Marie, tant regrettée!

» Bientôt aussi elle nous aimera, car elle sera touchée de notre affection sincère et loyale!

» Nous n'ignorons pas, Sire, que c'est surtout à votre influence personnelle qu'est dû ce fait important pour l'avenir de notre patrie. C'est un titre de plus à notre éternelle reconnaissance. »

« Monseigneur,

» Vos vœux les plus chers vont être comblés, un mariage qui satisfait à la fois aux convenances politiques et aux plus douces sympathies est sur le point de s'accomplir! Si, comme nous venons de le dire, ce grand événement est le fruit de la sagesse paternelle, une part du succès, nous en sommes sûrs, revient aux qualités aimables qui distinguent Votre Altesse Royale, à ce charme tout-puissant qui attire les cœurs; vous n'avez eu, Monseigneur, qu'à vous montrer pour réussir.

» Nous souhaitons que Votre Altesse Royale soit aussi heureuse dans tout ce qu'elle entreprendra.

» Agréez, Monseigneur, nos vives et respectueuses félicitations, ainsi que les vœux ardents que nous formons pour votre bonheur. »

Le Roi répondit :

« Monsieur le Président de la Chambre des Représentants,

» Nous sommes heureux des sentiments que, dans cette circonstance importante, vous venez de nous exprimer au nom de la Chambre.

» Nous avons toujours trouvé en elle le même dévouement, la même affection pour le pays, et, j'aime à le reconnaître, la même confiance en celui à qui vous avez remis vos destinées.

» L'événement qui se prépare est important. Il est en quelque sorte le complément de votre existence indépendante. Le sort de mon fils va s'unir à celui d'une princesse qui réunit les plus précieuses qualités personnelles, et qui nous apporte tout ce qu'une alliance de famille nous permettait d'ambitionner.

» A travers tous les événements, le pays s'est montré si sage, si patriotique, si dévoué, il comprend si bien ce qui constitue pour lui le véritable bonheur, qu'il en est résulté pour nous, en Europe, une considération bien générale et bien sincère. La Belgique rencontre partout des sentiments de respect et d'une grande bienveillance.

» Ma mission particulière a toujours été d'aplanir les difficultés qui pouvaient surgir, de faire disparaître tout ce qui pouvait être nuisible aux véritables intérêts du pays. Cette mission, je continuerai à la remplir avec la même vigilance.

» Je recommande le jeune couple à la continuation des bons sentiments que l'on nous a témoignés dans cette circonstance ; car nous avons été reçus à notre retour avec une affection si véritable par toutes les classes de la population, que nous ne saurions ambitionner une plus douce récompense. »

Les cris de *vive le Roi ! vive le duc de Brabant ! vive la Famille Royale !* accueillirent les paroles de Sa Majesté.

L'archiduchesse Marie et son époux le duc de Brabant descendent l'un et l'autre de Marie-Thérèse. Ce dont on ne se rend peut-être pas un compte exact, c'est le degré de cette descendance, beaucoup plus rapproché qu'on ne le suppose généralement.

Marie-Thérèse est la bisaïeule de la duchesse de Brabant, dont le père, l'archiduc Joseph, était, par Léopold II, petit-fils de la grande impératrice.

L'empereur d'Autriche actuel, François-Joseph, est donc descendant de cette dernière à un degré plus éloigné que la duchesse de Brabant, car il n'est que le petit-fils de l'empereur François Ier, frère de l'archiduc Joseph. L'impératrice Marie-Thérèse n'est, par conséquent, que sa trisaïeule.

Quant au duc de Brabant, il est descendant de Marie-Thérèse absolument au même degré que l'empereur d'Autriche actuel; seulement il l'est par les femmes, tandis que François-Joseph descend de la ligne masculine. En effet, la reine des Français, Marie-Amélie, grand'mère du duc de Brabant, est fille de la reine Marie-Caroline de Naples, fille elle-même de Marie-Thérèse.

Le tableau suivant fera mieux comprendre ces généalogies :

MARIE-THÉRÈSE,

Joseph II,	Léopold II,		Marie-Caroline,
mort sans enfants.	François Ier, Archiduc Charles, François-Joseph.	Archiduc Joseph, Archiduchesse Marie.	Marie-Amélie, Louise-Marie, Duc de Brabant.

Les alliances matrimoniales entre les membres des maisons souveraines se concluent toujours sous la forme de traités, et l'on suit pour la rédaction du contrat la même marche que pour les conventions internationales. Chacune des deux parties contractantes nomme des plénipotentiaires qui ont pour mission de débattre et d'arrêter les conditions du contrat, et qui reçoivent, à cet effet, de pleins pouvoirs spéciaux, rédigés en placards et revêtus du sceau de l'État.

Il y eut donc lieu de suivre cette règle pour l'union entre S. A. R. Mgr. le duc de Brabant et S. A. I. et R. l'archiduchesse Marie.

Le plénipotentiaire chargé de représenter les intérêts de Mme l'archiduchesse Marie était M. le comte de Buol-Schauenstein, président du conseil et ministre des affaires étrangères de l'empire d'Autriche.

Du côté de la Belgique, le plénipotentiaire choisi par le Roi des Belges était M. le comte O'Sullivan de Grass, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté près la cour d'Autriche, mais qui, pour cette mission

spéciale, reçut en même temps que les pleins pouvoirs de S. M. le roi des Belges et de S. A. R. Mgr. le duc de Brabant, le titre d'ambassadeur extraordinaire.

Ce titre cessa naturellement avec la conclusion de la négociation en vue de laquelle il fut donné.

Le 2 juillet 1853, il fut porté officiellement à la connaissance du public à Vienne, que S. M. le roi des Belges, lors de son séjour en cette ville, avait demandé pour son fils, Monseigneur le duc de Brabant, et du consentement de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique comme chef suprême de la maison impériale, la main de S. A. I. l'archiduchesse Marie-Henriette-Anne, fille de feu S. A. I. l'archiduc Joseph, palatin, et de S. A. I. l'archiduchesse Marie-Dorothée, princesse de Wurtemberg, et que cette demande ayant été agréée par Madame l'archiduchesse, mère de la jeune princesse, ainsi que par la princesse elle-même, la main de Son Altesse Impériale était accordée avec une vive satisfaction.

Les négociations relatives au contrat de mariage furent confiées à S. E. M. le comte O'Sullivan de Grass, ministre plénipotentiaire de Belgique à la cour impériale, lequel avait eu l'honneur de remettre à Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, dans une audience du 7 août 1853, les lettres qui l'accréditaient en cette qualité auprès de Sa Majesté l'Empereur.

Les lois qui règlent les rapports entre les membres de la maison impériale, imposant à chaque archiduchesse l'obligation de renoncer, avant le mariage, par un acte solennel et confirmé par serment, pour elle et ses descendants, à tous les droits de succession et d'héritage en faveur des membres de la famille impériale, qui la précèdent, en âge, sexe et ligne, Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique avait daigné fixer le 8 août pour procéder à cet acte solennel de S. A. I. l'archiduchesse Marie.

A cet effet les membres effectifs du conseil impérial intime, appelés en qualité de témoins, se réunirent au jour fixé dans la salle du conseil, au palais impérial. Là, en présence de Sa Majesté l'Empereur et des archiducs qui se trouvaient à Vienne, l'acte de renonciation ayant été lu par le ministre de la maison impériale, le comte de Buol-Schauenstein signa et confirma par serment pour l'auguste fiancée ; et ledit acte reçut également, dans les formes d'usage, la signature de l'ambassadeur extraordinaire, le comte O'Sullivan de Grass, fondé de pouvoirs de S. M. le roi des Belges.

Voici en quels termes étaient conçues les annonces de la cour de Vienne au sujet de la célébration du mariage, et du cercle qui l'a suivie :

« Le mariage de S. A. I. Mme l'archiduchesse Marie-Henriette avec S. A. R. le prince Léopold, duc de Brabant, sera célébré mercredi 10 août 1853, à six heures du soir, dans la chapelle du château de Schœnbrunn.

» Après la cérémonie, il y aura cercle dans la galerie.

» MM. les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires avec leurs dames, ainsi que toutes les personnes faisant partie du Corps diplomatique, se rendront à Schœnbrunn à six heures et demie pour assister au cercle.

» Il est réservé un oratoire particulier pour les personnes du Corps diplomatique qui désirent assister à la cérémonie du mariage ; on est prié de s'y réunir avant six heures.

» On est tenu d'être en grande tenue de cour, les rubans d'ordres sur l'uniforme, les dames, en robe de cour, avec manteau et palatine. »

Le 8 août 1853, à dix heures précises, conformément aux prescriptions du Code civil, M. le bourgmestre, officier de l'état civil de Bruxelles, procéda à la première publication du mariage du duc de Brabant et de l'archiduchesse Marie-Anne-Henriette d'Autriche.

Le bourgmestre en habit de ville, ceint de l'écharpe municipale, donna en premier lieu lecture, sur le perron de l'hôtel de ville, de la publication, dont voici le texte officiel :

« L'an 1853, le 7 du mois d'août, à dix heures du matin,

» Nous, bourgmestre, officier de l'état civil de Bruxelles, avons fait, conformément à la loi, à la porte principale de l'hôtel de ville, la première publication du mariage qui sera célébré au palais de Bruxelles,

» Entre

» Son Altesse Royale Monseigneur Léopold-Louis-Philippe-Marie-Victor, duc de Brabant, prince héréditaire de Belgique, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, etc., etc., né et domicilié à Bruxelles, fils mineur de Sa Majesté Léopold-Georges-Chrétien-Frédéric, roi des Belges, domicilié à Bruxelles, et de feu Sa Majesté Madame Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, reine des Belges, d'une part ;

» Et

» Son Altesse Impériale et Royale Madame Marie-Henriette-Anne, archiduchesse d'Autriche, domiciliée à Vienne (Autriche), fille mineure de feu Son Altesse Impériale et Royale monseigneur Joseph-Antoine-Jean, prince royal héréditaire de Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche, palatin, lieutenant et capitaine général du royaume de Hongrie, et de Son Altesse Impériale et Royale Madame Marie-Dorothée Wilhelmine-Caroline, archiduchesse d'Autriche, née duchesse de Wurtemberg, domiciliée à Vienne, d'autre part.

» Pour copie conforme, etc. »

La publication des bans de mariage pour la cérémonie religieuse eut lieu à Bruxelles, le dimanche suivant.

Le 10 août, l'église du château de Schœnbrunn à Vienne avait été décorée avec une grande magnificence pour la cérémonie.

Un baldaquin avait été construit pour S. M. l'Empereur à côté de l'autel, et un prie-Dieu de velours rouge brodé d'or était destiné à l'illustre fiancée, et à S. A. I. et R. l'archiduc Charles-Louis, frère de l'empereur d'Autriche, chargé de représenter le duc de Brabant.

Aux côtés de ce prie-Dieu étaient disposés des siéges pour les hauts personnages de la cour. Les autels et les murs de l'église étaient ornés et couverts de tapis précieux.

La bénédiction nuptiale fut donnée par S. Exc. Mgr. le prince archevêque Ottmar, chevalier de Rauscher, selon les prescriptions du rituel.

Avant et après la bénédiction, l'hymne de saint Ambroise (*Te Deum*) fut chanté par les musiciens de la chapelle de la cour.

L'entrée du cortége à l'église ainsi que la bénédiction nuptiale furent annoncées au dehors par le son des trompettes et des cymbales.

La fiancée entra à l'église entourée de toutes les archiduchesses présentes à Vienne. De son côté l'archiduc représentant le duc de Brabant était entouré de tous les seigneurs de la cour. Toute la cour faisait partie du cortége, qui défila entre une double haie des gardes du corps.

L'auguste fiancée portait le cadeau de noces que lui avait fait S. M. l'empereur d'Autriche, consistant en un diadème ruisselant de diamants.

A ce magnifique présent vinrent s'ajouter, dans la corbeille de la princesse, les riches cadeaux que lui avait faits son royal fiancé, et ceux qu'elle avait reçus des membres de la famille impériale.

La veille, à onze heures du matin, S. A. I. et R. Marie-

Henriette fut confirmée dans l'église paroissiale du château ; le prince-archevêque lui administra le sacrement de la confirmation, et l'auguste mère de l'Empereur d'Autriche, l'archiduchesse Sophie, servit de marraine à la future duchesse de Brabant.

La robe de noce de l'archiduchesse était d'une étoffe de soie blanche ornée de broderies, faites avec un goût merveilleux, et relevées de filigranes d'argent. La taille était entourée de diamants.

La mantille à queue était de même étoffe, et le travail en était également exquis.

La robe de cour, de couleur bleue, n'était ni moins riche ni de moins bon goût.

L'archiduc Jean, tuteur de l'archiduchesse Marie-Henriette, était arrivé de Gastein pour assister au mariage. L'archiduc Joseph, frère de la nouvelle duchesse de Brabant, était également arrivé de Prague.

Le surlendemain il y eut grand dîner à la cour, et ensuite spectacle gala au théâtre du château à Schœnbrunn.

Au dîner donné à la cour, assistaient tous les membres de la famille impériale avec leur maison ; le corps diplomatique n'y était représenté que par le nonce, cardinal de Viale Prela, et par l'ambassadeur belge. On comptait 114 personnes à ce festin qui eut lieu dans la grande galerie de Schœnbrunn décorée avec une magnificence imposante.

Le jour suivant le ministre des affaires étrangères, comte de Buol-Schauenstein, donna en l'honneur du comte O'Sullivan de Grass un dîner. On y avait invité également les ambassadeurs d'Angleterre, de Saxe et de Portugal, comme représentant les cours alliées à celle de Belgique. On remarquait parmi les autres convives : le grand maître de Sa Majesté, le prince Charles Lichtenstein, le grand maître des cérémonies, landgrave Fürstemberg, le maréchal de la cour, le prince

Richard Metternich, le général Bamberg et le ministre de l'intérieur docteur de Bach.

Le conseiller aulique, chevalier de Drexler, attaché à la grande maîtrise du palais, fut chargé de porter à Bruxelles les insignes de la Toison d'or, que le duc de Brabant reçut le jour de son mariage, au nom de S. M. l'Empereur d'Autriche.

II.

S. A. I. Mme la duchesse de Brabant partit de Vienne le 14 août 1853, à huit heures, pour Bruxelles, par un convoi spécial du chemin de fer du Nord. Elle quitta, couverte des bénédictions de tous les loyaux Autrichiens, le pays de son enfance qu'elle échangeait contre une patrie nouvelle.

S. A. I. l'archiduc Joseph accompagna sa sœur jusqu'aux frontières de l'empire. S. A. S. le prince Adolphe de Schwarzenberg, plénipotentiaire impérial, les chambellans impériaux et royaux prince Richard de Metternich et comte de Wrona, la grande maîtresse, comtesse de Clam, faisaient partie de la suite des augustes voyageurs, auxquels se joignirent les conseillers de cour Humelauer et Drayler, puis le lieutenant des gardes feld-maréchal-lieutenant de Pirquet avec un détachement des gardes de l'empereur et roi.

LL. AA. II. Mme l'archiduchesse Marie-Dorothée, les archiducs Jean, Louis, Albert, Guillaume, Charles-Ferdinand, accompagnèrent Madame la duchesse jusqu'à l'embarcadère.

LL. EExc. les généraux de Kempfen, Lichtenstein, Wratislaw, Schaafgotsche, Gerstner et beaucoup d'autres notabilités s'étaient réunis de bonne heure dans la station, où une compagnie de grenadiers avec le drapeau fit les honneurs.

S. A. I. Madame la duchesse de Brabant arriva à dix heures à Bodenbach, d'où elle poursuivit son voyage après un séjour de quelques minutes, pour aller passer la nuit à Prague.

Le 15 août 1853, à quatre heures et demie du soir, elle arriva à Leipsick, où elle fut reçue par les consuls généraux d'Autriche et de Belgique, par le commandant de Leipsick avec tout le corps d'officiers, et par les chefs des autorités civiles et religieuses, qui tous accompagnèrent l'auguste voyageuse jusqu'à la station du chemin de fer de Magdebourg, situé à proximité de la station de la ligne de Leipsick à Dresde.

Le grand maître de la cour de Saxe, M. d'Engel, et le ministre autrichien, comte Kuefstein, qui avaient reçu Son Altesse Impériale et Royale à Bodenbach, l'avaient accompagnée jusqu'à Leipsick ; le comte Kuefstein ne la quitta qu'à Eisenach.

Son Altesse Impériale et Royale traversa ensuite la ville de Halle (Thuringe). S. A. R. le prince Frédéric-Charles de Prusse était arrivé de Berlin pour saluer l'auguste fiancée. En même temps, étaient venus de Magdebourg le prince Radziwill et le vice-président Robbe.

Le 16, de bonne heure, Madame la duchesse de Brabant passa par Eisenach en convoi spécial venant d'Erfurt et de Gotha, où elle avait passé la nuit. Son Altesse Impériale et Royale fut reçue à la station du chemin de fer par le grand-duc de Saxe-Weimar venu tout exprès de Wilhelmsthal.

La ville de Wetzlar eut aussi le bonheur de saluer Son Altesse Royale à son passage dans cette ville, pour se rendre de Giessen au château de Schaumburg.

L'auguste voyageuse emporta les vœux les plus ardents des habitants de Wetzlar, qui lui remirent le portrait de son oncle le grand capitaine archiduc Charles, auquel, il

y a peu d'années, ils firent ériger un monument triomphal.

Le 18 août 1853, dès quatre heures de l'après-midi, à Cologne, les débarcadères des bateaux à vapeur, les quais, les rues Frédéric-Guillaume et les autres rues qui conduisent au port, étaient couverts d'une foule compacte de curieux. S. A. I. et R. Mme la duchesse de Brabant devait passer la nuit à l'*Hôtel Disch* pour continuer le lendemain 19 son voyage vers Bruxelles.

La plupart des navires, les ponts de débarquement et tous les hôtels situés sur les bords du Rhin étaient pavoisés. Vingt-quatre voitures attendaient au débarcadère des bateaux à vapeur de la compagnie de Cologne, pour conduire à l'hôtel la princesse et sa nombreuse suite.

Le bateau à vapeur qui portait Son Altesse Impériale et Royale arriva un peu après quatre heures et demie. Son Altesse Impériale et Royale fut reçue par le commandant de la ville et le corps d'officiers de la garnison, le président du gouvernement, les autorités municipales, etc., et se rendit immédiatement à l'hôtel où des appartements avaient été retenus pour elle.

On remarquait dans la suite un détachement d'arciers, des trabans et de gens d'armes impériaux formant escorte d'honneur.

A peine arrivée, Son Altesse Impériale et Royale se rendit à la cathédrale avec les personnes de sa suite.

Le comte O'Sullivan, M. le lieutenant général Chazal, aide de camp du Roi, et M. Materne, secrétaire général, partirent le 18 août de Bruxelles pour Verviers. Le général Chazal avait le commandement supérieur des troupes désignées pour le service, sur le passage de S. A. I. l'archiduchesse. M. Materne se rendit ensuite à Aix-la-Chapelle pour arrêter, de concert avec le commissaire impérial, les dernières

dispositions à prendre au sujet de la remise et de la réception de la future duchesse de Brabant.

M. Masui, directeur général des chemins de fer, était également parti avec un convoi spécial pour Cologne, afin d'y chercher Son Altesse Impériale et Royale pour la conduire à Aix-la-Chapelle où elle passa la nuit du 19 au 20.

Le Roi, le duc Brabant et la Famille Royale s'étaient rendus à Verviers, à huit heures du matin.

Le 20 août, S. A. R. l'archiduchesse quitta Aix-la-Chapelle pour se rendre également à Verviers où Elle se rencontra avec son auguste époux S. A. R. le duc de Brabant et toute la Famille Royale.

Le train royal se mit bientôt en marche vers Bruxelles, et partout sur leur passage les augustes voyageurs furent reçus avec le plus grand et le plus chaleureux enthousiasme.

Dans différentes localités des discours furent prononcés; tous étaient empreints des sentiments d'un pur patriotisme.

Voici le discours de M. le baron de Macar, gouverneur de la province de Liége.

Sire,

Votre Majesté a pu dans toutes les circonstances apprécier les sentiments des habitants de la province de Liége; dans les villes comme dans les hameaux, le dévouement et la reconnaissance du riche et du pauvre lui sont acquis.

La députation permanente du conseil provincial, dont je suis l'organe, s'empresse d'en porter la respectueuse assurance à Votre Majesté.

Tous s'associent au bonheur de leur Roi, tous accueillent avec transport la glorieuse alliance de son fils.

Sire, l'histoire redira combien la Belgique doit à cette constante sollicitude qui, ne se bornant pas au temps actuel, ne néglige rien pour consolider, dans l'avenir, la situation prospère de notre patrie. Que Votre Majesté trouve une douce récompense dans l'amour de la nation!

Et vous, Prince, digne héritier d'un noble père, nous nous portons garants des sentiments de nos populations envers Votre Altesse Royale;

elles sont convaincues que vous aussi, Monseigneur, vous consacrerez votre existence à maintenir et à défendre la nationalité et les institutions dont la Belgique doit être fière.

Recevez donc, avec bienveillance, nos vives et sincères félicitations, et que l'illustre Princesse dont la destinée va être liée à la vôtre, sous de si riants auspices, daigne aussi les agréer!

Madame, tous les cœurs volent au-devant de vous, soyez heureuse de l'enthousiasme que votre présence fait naître, les souvenirs de la grande impératrice se réveillent en voyant les grâces de sa petite-fille.

Nos vœux vous suivront partout, Madame; les Liégeois n'oublieront jamais la faveur qu'ils ont eue d'être les premiers à saluer de leurs acclamations l'heureuse bienvenue de Son Altesse Impériale au sein de sa nouvelle patrie.

Plusieurs autres discours furent prononcés par MM. Jamme, commissaire de l'arrondissement de Verviers; — Herla, bourgmestre de Verviers; — Closset, bourgmestre de Liége; — De Montpellier, évêque de Liége; — Delporte, bourgmestre de Tirlemont; — M. le curé-doyen de Tirlemont; —Mlle Dewilde, de Tirlemont;—MM. de Luesemans, bourgmestre de Louvain; — Halot, juge au tribunal de Malines; —Mlle Vanden Branden de Reeth, à Malines; —MM. Dauw, président du tribunal civil de Louvain; — Crassaerts, curé-doyen à Louvain; — S. E. le cardinal-archevêque de Malines; — et M. le chanoine de Ram.

III.

De nombreuses dispositions avaient été prises pour célébrer l'arrivée en Belgique de S. A. I. l'archiduchesse Marie-Henriette, et son mariage avec S. A. R. le duc de Brabant. Ces programmes officiels trouvent ici naturellement leur place. En voici la teneur :

Programme de l'arrivée en Belgique de S. A. I. et R. Madame la duchesse de Brabant. Entrée du Roi et de la Famille Royale à Bruxelles.

Son Altesse Impériale et Royale arrivera le 20 août, à onze heures, à Verviers, où le Roi et Leurs Altesses Royales se rendront pour La recevoir.

Le convoi partira de Verviers pour Bruxelles à une heure trente minutes, et s'arrêtera dans la station, où la Famille Royale descendra de voiture et sera complimentée par les autorités.

Le convoi royal s'arrêtera également dans les stations de Liége, de Tirlemont, de Louvain et de Malines, où les autorités viendront recevoir le Roi.

Le convoi royal arrivera à la station de Bruxelles à six heures.

Les autorités civiles et militaires s'y trouveront réunies. Le bourgmestre de la capitale complimentera le Roi et Leurs Altesses Royales.

De la station, le cortége se dirigera vers le Palais, par le boulevard du Jardin Botanique et la rue Royale dans l'ordre suivant :

Deux escadrons de guides, musique en tête ;

Deux voitures à deux chevaux (livrée gala);

Trois voitures à six chevaux (livrée gala);

La maison militaire du Roi et la maison militaire du duc de Brabant ;

La voiture de Sa Majesté :

La voiture de S. A. R. le comte de Flandre et de S. A. R. la princesse Charlotte.

Les autorités militaires, et les officiers à cheval de la garde civique et de la garnison.

Deux escadrons de guides fermeront la marche.

L'entrée en ville de la Famille Royale et son entrée au Palais seront annoncées par des salves d'artillerie.

Le même jour, à huit heures du soir, le son de toutes les cloches et une salve d'artillerie annonceront la solennité du lendemain.

Bruxelles, le 14 août 1853.

Le Ministre de l'intérieur,
F. Piercot.

Programme de la cérémonie du mariage de S. A. R. Mgr. le duc de Brabant avec S. A. I. et R. Madame Marie-Henriette-Anne, archiduchesse d'Autriche.

Le mariage civil sera célébré publiquement dans une salle du Palais de Bruxelles, le 21 août, à une heure.

Le son des cloches et une salve de 101 coups de canon annonceront la cérémonie.

Le mariage religieux sera célébré le 22 août dans l'église Sainte-Gudule.

Le son des cloches et une salve d'artillerie annonceront cette solennité, la veille, à huit heures du soir.

Le cortége partira du Palais à onze heures quinze minutes pour se rendre à l'église.

Le départ du Roi, du Palais, sera annoncé par une salve de 21 coups de canon.

La garde civique de la capitale se formera en bataille sur la place des Palais et dans la rue Royale.

Les troupes d'infanterie de la garnison seront rangées par bataillons en masse sur la place Royale.

Le cortége traversera la place des Palais, la rue Royale, la place du Congrès, la rue de Ligne, la rue du Bois-Sauvage.

Il se mettra en marche dans l'ordre suivant :

Deux escadrons de guides, musique en tête :

Deux voitures à deux chevaux (livrée gala) ;

Trois voitures à six chevaux (livrée gala) ;

La maison militaire du Roi et la maison militaire du duc de Brabant.

La voiture de Sa Majesté ;

La voiture de S. A. R. le comte de Flandre et de S. A. R. la princesse Charlotte ;

Les autorités militaires, et les officiers à cheval de la garde civique et de la garnison de la capitale, ayant à leur tête le général en chef des gardes civiques, et le lieutenant général commandant la division ;

Deux escadrons de guides fermeront la marche.

Sa Majesté et Leurs Altesses Royales entreront dans l'église par le grand portail, où elles seront reçues par le cardinal-archevêque, les évêques et le clergé.

Son Éminence officiera et les évêques assisteront à la cérémonie.

Une salve de 101 coups de canon sera tirée pendant la solennité.

Des places seront réservées à droite et à gauche de l'estrade royale pour le corps diplomatique, les Ministres, les membres des deux Chambres et les autorités supérieures.

Des places seront également réservées pour les personnes présentées qui, comme les fonctionnaires supérieurs, obtiendront des cartes délivrées d'après les ordres du Roi, en nom personnel.

Au retour de l'église, le cortége suivra les rues de la Montagne, Marché aux Herbes, de la Madeleine, Montagne de la Cour, place Royale, place des Palais.

Bruxelles, le 14 août 1853.

Le Ministre de l'intérieur,

F. Piercot.

Programme des fêtes communales.

Le Collége des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles porte à la connaissance du public qu'à l'occasion du mariage de S. A. R. le duc de Brabant avec S. A. I. l'archiduchesse Marie-Henriette-Anne d'Autriche, le conseil communal a arrêté le programme des fêtes ci-après mentionnées, savoir :

Le lundi 22 *août* 1853, *jour du mariage.*

Il y aura, à huit heures du soir, une illumination générale. L'hôtel de ville et les édifices publics seront splendidement illuminés.

Tous les habitants sont invités à s'associer à cette manifestation, en illuminant la façade de leurs habitations.

Le mardi 23.

Une grande cavalcade parcourra divers quartiers de la ville, de deux à six heures de relevée.

Cette cavalcade sera divisée en deux parties :

La première représentera la commune de Bruxelles à la fin du XVIe siècle ; la seconde partie sera consacrée aux industries et aux institutions modernes.

La cavalcade partira de la rue Haute, parcourra cette rue, la rue de l'Escalier, la Vieille Halle au Blé, la place Saint-Jean, la rue Duquesnoy, la rue de la Madeleine, le Marché aux Herbes, la rue de la Colline, la Grand'Place, la grande rue au Beurre, la rue des Fripiers, la place de la Monnaie, la rue Neuve, le boulevard Botanique, la rue Royale, la rue de la Loi, la rue Ducale, la place des Palais, la place Royale, la rue de la Régence, la place du Petit-Sablon, la rue aux Laines, la rue du Cerf, le boulevard de Waterloo et la rue Haute.

Le mercredi 24.

A cinq heures de relevée, un grand concert sera donné sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Il sera exécuté par deux cents musiciens, sous la direction de M. Bender, chef de la musique particulière du Roi.

Le même jour, à dix heures du soir, un grand feu d'artifice sera tiré au Quartier Léopold, sous la direction de M. Ruggieri.

Le 21 août, à huit heures du soir, les cloches de toutes les églises seront sonnées pour annoncer la solennité du lendemain.

Les 22, 23 et 24 août, les édifices publics seront pavoisés aux couleurs nationales.

Lesdits jours, la cloche de retraite sera sonnée comme de coutume; mais les officiers de police ne s'en prévaudront pas avant trois heures du matin, à l'égard des lieux publics où l'ordre régnera.

Une ordonnance de police spéciale indiquera les mesures d'ordre et de sûreté qui seront jugées indispensables pour que la population entière puisse prendre part aux fêtes.

Ainsi fait en séance, à l'hôtel de ville, le 22 juillet 1853.

Le Collége, etc.

Ordre de la cavalcade.

LA COMMUNE DE BRUXELLES AU XVIe SIÈCLE.

1° Un corps de musique; 2° le serment des archers.

Les neuf nations de Bruxelles.

Nation Saint-Nicolas. — 3° Les armuriers; 4° les maçons, tailleurs de pierre et sculpteurs; 5° les couvreurs en ardoises; 6° les charpentiers et charrons.

Nation Saint-Pierre.—7° Les gantiers ; 8° les cordonniers.

Nation Saint-Jacques. — 9° Les boulangers ; 10° les brasseurs ; 11° les hôteliers et marchands de vin.

Nation Saint-Christophe. — 12° Les faiseurs de passements ; 13° les apprêteurs de drap.

Nation Saint-Jean. — 14° Les forgerons et les serruriers ; 15° les chaudronniers, fondeurs et ferblantiers ; 16° les peintres ; 17° les plafonneurs et vanniers.

Nation Saint-Géry. — 18° Les tailleurs ; 19° les chaussetiers ; 20° les pelletiers ; 21° les marchands de drap.

Nation Saint-Laurent. — 22° Les chapeliers ; 23° les tapissiers.

Nation Saint-Gilles. — 24° Les épiciers ; 25° les graissiers ; 26° les bateliers.

Nation Notre-Dame. — 27° Les bouchers ; 28° les poissonniers ; 29° les jardiniers ; 30° les orfévres.

31° Trompettes à cheval ; 32° le magistrat, escorté de sergents de ville ; 33° l'amman, escorté de douze hallebardiers ; 34° la voiture de l'amman ; 35° le grand serment des arbalétriers.

Tous les corps de métiers seront représentés par des doyens précédés d'enseignes. La plupart porteront des chefs-d'œuvre de leur profession. Les maçons et sculpteurs, les charpentiers et charrons, les brasseurs, les bateliers et les jardiniers seront représentés par des chars.

36° Un corps de musique ; 37° le char de la carrosserie ; 38° le char de l'industrie dentellière ; 39° le char du commerce ; 40° un corps de musique ; 41° le char de la musique ; 42° le char de la presse et des industries qui s'y rattachent ; 43° un corps de musique ; 44° des détachements de gardes civiques et de troupes à pied ; 45° le char de la Constitution et de la royauté ; 46° un corps de musique à cheval ; 47° des détachements de gardes civiques et de troupes à cheval.

Le 20 août fut une journée heureuse pour la Belgique : S. A. I. et R. Marie-Henriette, archiduchesse d'Autriche, fit son entrée solennelle dans le pays et devint Belge d'adoption par l'auguste alliance qu'elle avait contractée.

La cérémonie de la remise de S. A. I. et R. l'archiduchesse Marie-Henriette, par S. E. le commissaire impérial prince de Schwarzenberg à S. E. le commissaire royal comte O'Sullivan de Grass de Seovaud, eut lieu le 20 août à Verviers, dans l'hôtel de Mme la vicomtesse de Biolley.

Ce vaste hôtel avait été disposé pour la circonstance. Le jardin attenant communique au chemin de fer de l'État par lequel devaient arriver S. A. I. et R. l'archiduchesse et sa suite. De ce point jusqu'à l'hôtel on avait élevé une longue galerie ouverte des deux côtés et garnie de fleurs, de guirlandes et d'arbustes. Cette galerie conduisait sous le vestibule de l'hôtel, dont l'escalier de droite donnait entrée dans les appartements destinés à Son Altesse Impériale et Royale et aux personnes de sa suite.

Le grand escalier de gauche conduisait à la salle de réception, et au salon réservé pour le Roi et la Famille Royale. L'appartement de Son Altesse Impériale et Royale communiquait avec la salle de réception par un grand salon intermédiaire où devait se passer la cérémonie. Ce grand salon allait être déclaré territoire neutre. Au fond s'élevait un dais de velours rouge au-dessus d'une estrade qui supportait un magnifique fauteuil doré.

Au centre du salon était disposée une table recouverte d'un tapis de velours rouge à longues crépines d'or. Sur cette table étaient deux doubles flambeaux, une riche écritoire, les sceaux de LL. EE. les commissaires, et les documents relatifs à la remise et à la réception.

A neuf heures le canon annonça l'arrivée de S. A. I. et R. l'archiduchesse Marie-Henriette.

Le convoi fut bientôt devant le jardin de l'hôtel Biolley. L'archiduchesse et sa suite descendirent de voiture. Quatre valets de pied de S. M. le Roi marchèrent en avant et conduisirent l'archiduchesse jusqu'à ses appartements.

Des deux côtés de la galerie le jardin était rempli, à droite, de dames et de personnes appartenant à la société de Verviers, à gauche de tous les ouvriers de la maison Biolley dans leurs habits de fête. De vives acclamations se firent entendre sur tout le passage de l'auguste fiancée.

Entrée dans ses appartements, l'archiduchesse revêtit le riche costume qu'elle devait prendre dans la cérémonie qui allait s'accomplir.

S. E. le commissaire royal se rendit auprès de S. E. le prince de Schwarzenberg, commissaire impérial, à l'effet d'arrêter les dispositions dernières.

Les documents de la remise et de la réception furent collationnés dans le salon de neutralité par M. Materne, secrétaire royal, et par M. le chevalier de Hummelauer, secrétaire impérial.

Dans le salon étaient rangés à droite du trône douze archers de la garde noble, sous les ordres de MM. le baron Wildburg et de Wirth, lieutenants de cette garde.

A gauche du trône étaient rangés douze élèves de l'École militaire d'application, tous officiers, et MM. les colonels Damman et Ablay.

Le service des salons du côté de l'Autriche se fit par six trabans portant leurs hallebardes et quatre gendarmes de la garde impériale autrichienne.

Du côté de la Belgique, le service se fit dans les salons par huit élèves de l'École Militaire, et plus loin par des grenadiers.

Dans la salle du Trône se trouvaient S. E. le prince de Schwarzenberg, commissaire impérial; le chevalier de Hum-

melauer, secrétaire impérial; S. E. le baron O'Sullivan de Grass de Seovaud, commissaire royal, et M. C. Materne, secrétaire royal. Du côté de l'Autriche, LL. EE. le prince de Metternich, grand chambellan et substitut du commissaire impérial, le comte Wrbna, chambellan, le feld-maréchal baron Pirquet, M. le conseiller de la cour Draexler, le baron de Vrints, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'empereur d'Autriche près de S. M. le Roi des Belges; et du côté de la Belgique, M. le lieutenant général baron Chazal, commandant supérieur.

LL. EE. les commissaires impérial et royal, assistés de MM. les secrétaires, procédèrent à l'acte qui déclarait territoire neutre le salon où la cérémonie allait avoir lieu, puis ils se retirèrent: le commissaire impérial près de S. A. I. et R. l'archiduchesse, et le commissaire royal dans la salle de réception attenante au salon de neutralité.

Voici cette déclaration, signée en double expédition par le commissaire royal et le commissaire impérial :

Sa Majesté le Roi des Belges ayant manifesté le désir que la remise solennelle de S. A. I. Madame l'archiduchesse d'Autriche Marie-Henriette-Anne, duchesse de Brabant, au plénipotentiaire de Sadite Majesté, se fît à Verviers, et les deux cours d'Autriche et de Belgique étant convenues que la salle préparée à cet effet serait déclarée neutre, pour la durée de la cérémonie de remise et de réception ;

Nous, plénipotentiaires de S. M. le roi des Belges, et de S. M. l'empereur d'Autriche, avons signé la présente déclaration de neutralité, dressée en double, et y avons fait apposer le sceau de nos armes.

Fait en ladite salle commune, à Verviers, le 20 août 1853.

(L. S.) Comte O'Sullivan de Grass.
(L. S.) Prince de Schwarzenberg.

Tout étant prêt, la cérémonie commença. L'on vit paraître S. A. I. et R. l'archiduchesse Marie-Henriette, portant un grand costume de cour. Elle avait une robe de satin blanc brochée d'argent, une couronne, un collier et une broche de diamants; un long voile retombait sur ses épaules. Elle tenait à la main un magnifique bouquet. La queue de sa robe était portée par Mme la comtesse de Clamm-Martinitz, grande maîtresse de la maison de Son Altesse Impériale et Royale. Vinrent ensuite Mmes les comtesses Wrbna et Festetiez, dames d'honneur, et Mme la baronne de Vrints.

S. Exc. M. le commissaire impérial et M. le secrétaire impérial entrèrent à la suite de Son Altesse Impériale et Royale, ainsi que plusieurs personnes de sa maison, entre autres son aumônier.

Au moment où Son Altesse Impériale et Royale pénétra dans le salon par la portière de droite, S. Exc. M. le commissaire royal et M. le secrétaire royal entrèrent par la porte de gauche.

Ils étaient suivis par Mme la comtesse de Mérode, grande maîtresse de la maison de la duchesse de Brabant; Mme la comtesse de Lannoy, dame d'honneur; Mmes la comtesse de Grunne et la baronne de la Marche, dames du palais; Mlle la comtesse de Lannoy, faisant le service auprès de S. A. R. la princesse Charlotte; M. le comte de Lannoy, grand maître de la maison de S. A. R. le duc de Brabant; M. le lieutenant-colonel d'Hanins de Moerkerke, écuyer d'honneur de S. A. R. la duchesse de Brabant, et M. le comte de Grunne, chevalier d'honneur. Les dames étaient en grand costume de cour, la queue de la robe traînante.

S. A. I. et R. l'archiduchesse Marie-Henriette monta sur le trône.

LL. Exc. les commissaires impérial et royal prirent place

aux deux côtés des marches du trône, et S. Exc. M. le comte O'Sullivan de Grass de Seovaud, commissaire royal, prononça le discours suivant :

« Je viens, au nom du Roi des Belges, mon auguste Souverain, au-devant de Son Altesse Impériale Madame l'archiduchesse Marie-Henriette d'Autriche, unie le 10 de ce mois, dans le château de Schœnbrunn, à S. A. R. Mgr. le duc de Brabant. Sa Majesté m'a autorisé à conduire près d'Elle et près de Mgr. le duc de Brabant, son auguste époux, Madame l'archiduchesse Marie-Henriette. C'est pour remplir une aussi honorable mission que je me suis rendu à Verviers, accompagné des personnes destinées à composer la cour de Mme la duchesse de Brabant, et que, dans cette salle, légalement reconnue comme étant un terrain neutre, je suis prêt à signer, en vertu de mes pleins pouvoirs dont il va être donné lecture, l'acte de réception qui a été préparé selon les formes prescrites. Je n'ai donc plus qu'à attendre, de la part du Haut Commissaire de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, la remise solennelle de l'auguste Archiduchesse qui va être accueillie comme une Fille chérie, par le Roi, mon auguste Souverain, comme une tendre Épouse, par le prince royal des Belges, et qui va bientôt être saluée par les acclamations de tout un peuple dont Elle a adopté la nationalité. »

Son Exc. le prince de Schwarzenberg, commissaire impérial, prononça le discours suivant :

« Par l'art. 2 du contrat de mariage arrêté et signé à Vienne le 8 août 1853 entre les plénipotentiaires respectifs de S. M. l'empereur d'Autriche, d'une part, et de S. M. le roi des Belges et du prince royal, duc de Brabant, d'autre part, il a été stipulé qu'après la cérémonie du mariage, qui a été célébré à Schœnbrunn, par procuration, le 10 août 1853, Mme Marie-Henriette-Anne, princesse impériale, archiduchesse d'Autriche, aujourd'hui duchesse de Brabant, se mettrait en route avec le cortége convenable à son haut rang, pour être remise à Verviers au Commissaire plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, dûment autorisé à la recevoir.

» Et comme S. M. l'empereur d'Autriche, mon auguste Maître, par un effet de sa bienveillance, a daigné me confier la tâche honorable

d'effectuer en son nom cette remise, et que pour cet effet S. A. I. Mme l'archiduchesse Marie-Henriette-Anne, duchesse de Brabant, est arrivée à Verviers, j'invite le Commissaire plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges à se légitimer pour la consommation de l'acte solennel, de même que, de mon côté, le secrétaire spécialement nommé par S. M. l'Empereur va lire à haute voix tant les pleins pouvoirs dont je me trouve muni, que le mandat impérial dont il est lui-même pourvu pour intervenir à l'acte de remise. »

Sur l'invitation de S. Exc. M. le commissaire royal, M. C. Materne, secrétaire royal, donna lecture des deux pleins pouvoirs de S. M. le roi des Belges.

PLEINS POUVOIRS DU COMMISSAIRE ROYAL.

Nous, Léopold, Roi des Belges, savoir faisons par ces présentes à tous ceux à qui il appartient :

Ayant été convenu par l'art. 2 du contrat signé à Vienne le 8 août 1853 pour la conclusion du mariage de Notre très-cher fils, le prince royal, Léopold, duc de Brabant, avec la princesse impériale Madame Marie-Henriette-Anne, archiduchesse d'Autriche, qu'après la cérémonie du mariage célébré par procuration à Vienne, ladite princesse serait conduite à Verviers, accompagnée du cortége conforme à son rang et à sa naissance, pour y être remise au Commissaire que Nous nommerions pour la recevoir, et mettant une confiance entière dans la fidélité, le zèle et la prudence du comte Alphonse O'Sullivan de Grass, baron de Seovaud, Notre Ambassadeur Extraordinaire près de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, commandeur de Notre Ordre, grand-croix de l'Ordre de la Branche Ernestine de Saxe, grand officier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, décoré de l'Ordre impérial du Sultan de première classe en brillants, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand, chevalier de l'Ordre de Sainte-Anne de la deuxième classe en brillants, etc., etc., etc.

Nous l'avons nommé et nommons par les présentes Notre Commissaire pour recevoir la princesse impériale Marie-Henriette-Anne, archiduchesse d'Autriche, des mains de la personne qui aura charge et pouvoirs de S. M. l'empereur d'Autriche de la remettre audit Commissaire. Nous promettons, sur Notre parole royale, d'approuver et de ratifier ce que Notredit Commissaire plénipotentiaire aura fait et exécuté dans

les bornes des présents pleins pouvoirs et aux termes des instructions spéciales dont Nous l'avons muni à cet effet.

En foi de quoi Nous avons signé les présentes de Notre main et y avons fait apposer Notre sceau royal.

Donné à Bruxelles, le 17 août 1853.

LÉOPOLD.

PLEINS POUVOIRS DU SECRÉTAIRE ROYAL.

Nous, Léopold, Roi des Belges, savoir faisons par ces présentes à tous ceux à qui il appartient :

Ayant déjà, par un plein pouvoir spécial, autorisé Notre Commissaire Plénipotentiaire à recevoir, dans les formes usitées, la princesse impériale archiduchesse d'Autriche Marie-Henriette-Anne, fiancée à mon très-cher fils le prince royal Léopold, duc de Brabant, des mains de la personne qui sera autorisée, par S. M. l'empereur d'Autriche, à la remettre audit commissaire, Nous avons choisi le sieur Constant Materne, Ministre résident, secrétaire général du Ministère des affaires étrangères, chevalier de Notre Ordre, décoré de la croix de Fer, chevalier de deuxième classe de l'Ordre de l'Aigle rouge, commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre de Saint-Michel, commandeur de l'Ordre de Charles III, chevalier de l'Ordre de Notre-Dame de la Conception de Villa-Viciosa, décoré de l'Ordre du Sultan de deuxième classe en brillants, etc., etc., et l'avons commis, comme Nous le commettons par ces présentes, pour remplir, dans l'acte solennel de la remise et de la réception, les fonctions de Notre secrétaire, faire lecture de Nos pleins pouvoirs, apposer sa signature après celle de Notre Commissaire et faire tout ce que requiert la commission lui confiée.

En foi de quoi Nous avons signé les présentes et y avons fait apposer Notre sceau royal.

Fait à Bruxelles, le 17 août 1853.

LÉOPOLD.

Sur l'invitation de S. Exc. M. le commissaire impérial, M. le chevalier de Hummelauer, secrétaire impérial, donna lecture des deux pleins pouvoirs de S. M. l'empereur d'Autriche et de l'acte solennel de remise.

ACTE DE REMISE.

« Nous, Jean-Adolphe prince de Schwarzenberg, duc de Krummau, conseiller intime actuel et chambellan de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, chevalier de la Toison d'or, etc., etc., commis et autorisé par Sadite Majesté pour tous les actes relatifs à la conduite et à la remise de Son Altesse Impériale Madame Marie-Henriette-Anne, princesse impériale et archiduchesse d'Autriche, aujourd'hui duchesse de Brabant, certifions à tous ceux qu'il appartient, qu'ayant été convenu entre Sa Majesté l'empereur d'Autriche et Sa Majesté le roi des Belges, qu'après la célébration du mariage, qui a eu lieu par procuration à Schœnbrunn, le 10 du mois d'août de cette année, entre Madame Marie-Henriette-Anne, princesse impériale et archiduchesse d'Autriche et le Sérénissime prince royal Léopold, duc de Brabant; cette illustre princesse serait conduite à Verviers avec les honneurs dus à sa naissance et à son rang, pour y être remise à la personne autorisée de la part de Sa Majesté Léopold, roi des Belges, à la recevoir; que cette princesse est arrivée cejourd'hui en ladite ville de Verviers à l'endroit préparé pour la cérémonie de remise, et que l'excellent seigneur le comte Alphonse O'Sullivan de Grass de Scovaud, commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique, grand-croix de l'Ordre de la Branche Ernestine de Saxe, grand officier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, décoré de l'Ordre impérial du Sultan de première classe en brillants, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand, chevalier de l'Ordre de Sainte-Anne de la deuxième classe en brillants, etc., Ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté Belge près Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, etc., se trouvant chargé par Sa Majesté le roi des Belges de la commission honorable de recevoir cette Auguste Princesse, Nous soussignés Nous sommes communiqué réciproquement les pleins pouvoirs respectifs trouvés en bonne et due forme et dont les copies sont écrites au bas des actes de remise et de réception; qu'enfin les formalités usitées ayant été remplies de part et d'autre, Nous avons remis Madame Marie-Henriette-Anne, princesse impériale et archiduchesse d'Autriche, aujourd'hui duchesse de Brabant, audit seigneur le comte O'Sullivan de Grass, pour être conduite par Lui auprès de Sa Majesté le roi des Belges, conformément aux ordres à Lui donnés par Sadite Majesté.

» En foi de quoi, nous, Jean-Adolphe prince de Schwarzenberg, en

vertu de nos pleins pouvoirs, et nous Charles de Hummelauer, conseiller aulique actuel au ministère de la maison impériale des affaires étrangères de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, etc., en vertu de la commission spéciale dont copie est ci-jointe, et par laquelle nous sommes autorisés à constater ladite remise par ce présent acte authentique et à le signer conjointement avec ledit prince de Schwarzenberg, avons à icelui apposé nos signatures et l'avons muni du cachet de nos armes.

» Fait à Verviers, dans l'endroit expressément préparé pour la cérémonie de la remise et de la réception par ordre des deux Cours, le vingt du mois d'août l'an mil huit cent cinquante-trois.

» (L. S.) Prince de Schwarzenberg.

» (L. S.) Charles de Hummelauer. »

M. le secrétaire royal donna à son tour lecture de l'acte solennel de réception.

ACTE DE RÉCEPTION.

Nous, comte Alphonse O'Sullivan de Grass, baron de Scovaud, ambassadeur extraordinaire près de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, etc., etc., etc.;

Commis et autorisé par Sa Majesté le roi des Belges pour tous les actes relatifs à la réception et à la conduite de Son Altesse Impériale Madame Marie-Henriette-Anne, princesse impériale et archiduchesse d'Autriche, aujourd'hui duchesse de Brabant, certifions à tous ceux à qui il appartient, qu'ayant été convenu entre Sa Majesté le roi des Belges et Sa Majesté l'empereur d'Autriche, qu'après la célébration du mariage qui a eu lieu par procuration, à Vienne, le dix du mois d'août de cette année, entre le Sérénissime prince royal Léopold, duc de Brabant et Madame Marie-Henriette-Anne, princesse impériale, archiduchesse d'Autriche, cette illustre princesse serait conduite à Verviers, avec les honneurs dus à sa naissance et à son rang pour y être remise à la personne autorisée de la part de Sa Majesté, cette princesse est arrivée cejourd'hui en ladite ville, à l'endroit préparé pour la cérémonie de remise, et que Son Altesse Sérénissime Jean-Adolphe-Joseph-Auguste-Frédéric-Charles, prince et seigneur de Schwarzenberg, landgrave princier de Kleggau, comte de Soulz et duc de Krummau, conseiller intime actuel et

chambellan de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, commissaire impérial et grand maître de Son Altesse Impériale et Royale Madame l'archiduchesse Marie-Henriette-Anne, chevalier de l'Ordre de la Toison d'or et grand-croix de l'Ordre de l'Aigle rouge de Prusse, etc., se trouvant chargé par Sa Majesté l'empereur d'Autriche de la commission honorable de remettre cette Auguste Princesse, nous nous sommes communiqué réciproquement les pleins pouvoirs respectifs trouvés en bonne et due forme et dont les copies sont écrites au bas des actes de remise et de réception; qu'enfin, les formalités usitées ayant été remplies de part et d'autre, nous avons reçu Madame Marie-Henriette-Anne, princesse impériale et archiduchesse d'Autriche, aujourd'hui duchesse de Brabant, dudit seigneur de Schwarzenberg, pour être conduite par Nous auprès de Sa Majesté le roi des Belges, conformément aux ordres à Nous donnés par Sadite Majesté.

En foi de quoi, nous commissaire royal, en vertu de nos pleins pouvoirs, et nous, secrétaire, en vertu de la commission spéciale de Sa Majesté, dont copie est ci-jointe et par laquelle nous sommes autorisés à constater ladite réception par ce présent acte authentique et à le signer conjointement avec ledit seigneur de Schwarzenberg, avons à icelui apposé nos signatures et l'avons muni du cachet de nos armes.

Fait à Verviers, dans l'endroit expressément préparé pour la cérémonie de la remise et de la réception par ordre des deux Cours, le vingt du mois d'août, l'an mil huit cent cinquante-trois.

(L. S.) Comte O'Sullivan de Grass.
(L. S.) C. Materne.

A la suite de ces actes de remise et de réception figuraient les pleins pouvoirs émanés des deux souverains. Sur l'acte de remise les pleins pouvoirs de S. M. l'empereur d'Autriche furent transcrits les premiers; sur l'acte de réception, ce furent les pleins pouvoirs de S. M. le roi des Belges qui occupèrent la première place.

LL. Exc. MM. les commissaires impérial et royal et MM. les secrétaires impérial et royal signèrent les deux actes et y apposèrent les sceaux des Commissaires.

Après la signature, LL. Exc. MM. les commissaires échan-

gèrent les actes de remise et de réception, et les doubles pleins pouvoirs.

Ces formalités étant terminées, Mme la comtesse Clamm-Martinitz, grande maîtresse, s'avança près du Trône, salua respectueusement Son Altesse Impériale et Royale, fit un pas vers elle en s'inclinant, baisa la main que lui tendit gracieusement l'archiduchesse, et se retira à la place qu'elle avait précédemment occupée.

Mmes les comtesses de Wrbna et de Festetiez, dames d'honneur, LL. Exc. le prince de Schwarzenberg, le prince de Metternich, le comte de Wrbna, accomplirent le même acte de respect qui annonça le moment de la séparation; MM. le conseiller de la cour Draexler et le chevalier de Hummelauer s'approchèrent du Trône à leur tour, saluèrent la princesse, fléchirent le genou devant elle, la saluèrent de nouveau et reprirent leurs places.

S. Exc. le prince de Schwarzenberg, commissaire impérial, s'avança vers le Trône et offrit la main à Son Altesse Impériale et Royale qui l'accepta et descendit de l'estrade. M. le commissaire impérial présenta l'archiduchesse à M. le commissaire royal qui offrit sa main à Son Altesse Impériale et Royale, et eut l'honneur de la conduire dans la salle de réception où elle fut suivie des dames et des officiers de sa nouvelle maison. La cérémonie dura une demi-heure.

S. Exc. M. le commissaire royal présenta à Son Altesse Impériale et Royale, Mme la comtesse de Mérode, grande maîtresse, qui eut l'honneur de lui présenter à son tour Mme la comtesse de Lannoy, dame d'honneur, Mmes la comtesse de Grunne et la baronne de la Marche, dames du palais, et M. le comte de Lannoy, grand maître de la maison de S. A. R. le duc de Brabant.

M. le comte de Lannoy eut l'honneur de présenter à Son Altesse Impériale et Royale le lieutenant-colonel d'Hanins de

Moerkerke, écuyer d'honneur, et M. le comte de Grunne, chevalier d'honneur.

M. le comte O'Sullivan de Grass de Seovaud eut l'honneur de présenter à Son Altesse Impériale et Royale le lieutenant général baron Chazal, Mmes la vicomtesse de Biolley, la vicomtesse Yvan de Biolley, Mme la baronne de T'Serclaes, Mme la comtesse I. Vanderstraeten de Ponthoz, Mme la comtesse H. de Pinto, Mme la comtesse Louis Vanderstraeten de Ponthoz, toutes filles de Mme la vicomtesse de Biolley.

Après ces réceptions, Son Altesse Impériale et Royale se retira dans ses appartements pour changer de toilette.

Son Altesse Impériale et Royale rentra peu après dans la salle de réception. Elle portait une robe de gros de Naples bleu de ciel recouverte de riches dentelles de Bruxelles, et un chapeau fond bleu, relevé de fleurs et de dentelles.

A onze heures, on annonca l'arrivée du Roi. La porte d'un salon attenant s'ouvrit et l'on vit paraître le Roi suivi de LL. AA. RR. le duc de Brabant, le comte de Flandre et la princesse Charlotte.

Son Altesse Impériale et Royale s'avança avec empressement près du Roi qui l'embrassa et lui présenta Leurs Altesses Royales.

Après ces premiers moments d'épanchement, le Roi adressa la parole aux nobles étrangers qui avaient accompagné l'archiduchesse.

A la suite du Roi étaient entrés dans la salle de réception : M. le ministre des affaires étrangères, MM. le vicomte Iwan de Biolley, le baron de T'Serclaes, E. de Biolley, les comtes I. et L. Vanderstraeten de Ponthoz, le général de Brialmont, le lieutenant colonel Goethals, le capitaine Goffinet, etc., etc.

S. Exc. M. le prince de Schwarzenberg eut l'honneur de remettre, au nom de S. M. l'empereur d'Autriche, à S. A. R.

le duc de Brabant, les insignes de l'ordre de la Toison d'or.

Le Roi s'approcha du balcon de la salle de réception avec Son Altesse Impériale et Royale. A la vue de Sa Majesté et de son auguste fille, les acclamations retentirent de toutes parts et ne cessèrent qu'à la rentrée du Roi et de l'archiduchesse.

A onze heures et demie le Roi passa dans la salle provisoire où un déjeuner était servi. Le Roi avait à sa droite Son Altesse Impériale et Royale, et à sa gauche S. A. R. la princesse Charlotte. Tous les nobles personnages qui avaient pris part à la cérémonie et les membres de la famille Biolley eurent l'honneur de s'asseoir à la table royale.

A une heure, l'ordre fut donné de faire avancer le convoi royal.

La Famille Royale monta dans la berline, et dans les autres voitures prirent place les nobles étrangers qui avaient accompagné Son Altesse Impériale et Royale. Les archers de la garde noble, les trabans et les gendarmes de la garde impériale, ayant accompli leur mission, partirent pour Aix-la-Chapelle, à l'exception de M. le feld-maréchal baron Pirquet et MM. le baron Wildburg et de Wirth.

Le convoi royal s'arrêta dans la station de Verviers où une foule immense s'était donné rendez-vous. La garde civique était rangée en bataille ; le bataillon des grenadiers et l'escadron de chasseurs faisaient aussi le service dans la station.

M. le bourgmestre, entouré du conseil communal de Verviers, adressa à Sa Majesté, à Son Altesse Impériale et Royale, et à S. A. R. le duc de Brabant, un discours qui fut suivi des cris de : *Vive le Roi! vive la duchesse ! vive le duc de Brabant!*

A Liége, M. le lieutenant général L'Olivier, M. le baron de Macar, gouverneur, M. de Montpellier, évêque de Liége,

M. le bourgmestre, adressèrent des discours à la Famille Royale.

Les cris de : *Vive le Roi ! vive la duchesse ! vive le duc !* retentirent de toutes parts.

On remarqua parmi les assistants M. Delfosse, président de la Chambre des Représentants, M. Frère-Orban, ancien ministre des finances, et M. Robert, sénateur.

Les acclamations et les cris retentirent de nouveau au départ du train royal.

A Tirlemont, M. le bourgmestre et M. le doyen adressèrent à la Famille Royale des discours auxquels le Roi répondit gracieusement.

De jeunes filles présentèrent un bouquet à Son Altesse Impériale et Royale.

A Louvain, M. de Luesemans, bourgmestre, et M. le recteur de l'Université prononcèrent également des discours.

Là, comme partout, foule considérable ; là, comme partout, accueil empressé, acclamations prolongées, joie générale ; dans les plus petites stations : affluence, morceaux d'harmonie, cris et acclamations au passage du convoi royal : tel fut tout le parcours jusqu'à Bruxelles.

A Verviers, à Liége, à Tirlemont, à Louvain, d'élégants pavillons, des pyramides de fleurs, des banderoles, des drapeaux aux couleurs belges et aux armes d'Autriche.

La station de Malines avait été décorée avec luxe.

S. Em. le cardinal-archevêque de Malines adressa au Roi, à l'archiduchesse et au duc de Brabant, un discours auquel le Roi répondit avec beaucoup de bienveillance.

M. Teichmann, gouverneur de la province d'Anvers, prononça le discours suivant :

« Sire,

» Je viens, au nom de la province d'Anvers, offrir à Votre Majesté ses respectueuses félicitations et l'expression de ses sentiments de joie à l'occasion de l'événement important qui se prépare.

» Notre pays doit tout un passé de paix et de prospérité à la haute sagesse de Votre Majesté. Aujourd'hui, son avenir se consolide par une auguste alliance.

» Permettez-nous, Sire, de nous associer au bonheur qu'elle Vous donne, et comme Père et comme Roi. »

« Monseigneur!

» La Belgique vous a vu naître ; elle a pris part à tous les événements heureux et malheureux de votre vie ; c'est avec une émotion profonde qu'elle vous contemple en ce moment, vous, son enfant le plus cher.

» Un acte solennel unit votre destinée à celle d'une noble Princesse. Déjà nos populations, impatientes de la connaître et de l'aimer, saluent en Elle la compagne de notre Prince bien-aimé. A ce titre, Elle trouvera en nous des cœurs fidèles, loyaux et dévoués.

» Puisse-t-Elle, dès ses premiers pas sur le sol de sa nouvelle patrie, se sentir attirée vers un peuple qui l'accueille avec transport et qui Lui souhaite la bienvenue, en unissant dans ses acclamations enthousiastes son nom à celui de son Roi vénéré et de son auguste Famille. »

La Famille Royale quitta Malines au milieu d'acclamations prolongées.

A six heures, le convoi royal entrait dans la station de Bruxelles, au bruit des salves d'artillerie et des cris de joie de la foule. Les ministres, tous les hauts fonctionnaires et un grand nombre de notabilités étaient dans la gare dont le service était confié à la garde civique.

Lorsque la Famille Royale descendit de voiture, tout le monde se pressa autour d'elle.

M. le bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode prononça le discours suivant :

« Sire,

» L'administration communale de Saint-Josse-ten-Noode prie Votre

Majesté de recevoir l'expression de la joie qu'elle éprouve en voyant son Roi bien-aimé amener au sein de la capitale l'auguste Princesse qui vient associer sa destinée à celle de l'Héritier du Trône et apporter des gages nouveaux de bonheur pour sa patrie d'adoption.

» Puisse le Ciel nous permettre, pendant de longues années encore, de répéter ce cri national qui part de tout cœur belge :

» *Vive le Roi ! vivent Leurs Altesses Royales !* »

M. le bourgmestre de Bruxelles s'approcha alors de la Famille Royale et s'exprima en ces termes :

« Sire,

» Les représentants de la capitale saisissent de nouveau avec empressement l'occasion de présenter à Sa Majesté leurs hommages les plus respectueux et les plus dévoués.

» Chaque fois qu'ils approchent le Roi, ils peuvent le remercier d'un bienfait pour la commune ou d'un acte de haute sollicitude pour l'État.

» Aujourd'hui Sa Majesté réalise une promesse que tous les cœurs belges avaient acceptée avec bonheur; Elle ne peut douter de notre vive reconnaissance. »

« Madame,

» Votre arrivée au milieu de nous est accueillie par les acclamations les plus sympathiques.

» Elles s'adressent à la Princesse dont la vie sera désormais unie à cet Enfant de Bruxelles qui, par les qualités de l'esprit et du cœur, a conquis l'affection de tous. Elles s'adressent aussi à la Femme qui vient remplir un vide immense.

» Votre Altesse Impériale et Royale est appelée à remplacer une autre fille de Marie-Thérèse qui a laissé de si profonds souvenirs de ses bienfaits, de ses vertus.

» Pendant que vous suivrez, Madame, les traces de l'auguste mère du duc de Brabant, nous nous efforcerons de Vous faire aimer et Votre nouvelle patrie et Votre nouvelle résidence.

» Veuillent le Roi et la Famille Royale agréer, avec faveur, nos vœux et nos félicitations. »

Le Roi répondit gracieusement à ces deux discours.

La Famille Royale sortit alors de la station pour se ren-

dre dans la rue du Progrès, où les attendaient leurs équipages. Le Roi fit placer l'Archiduchesse et la princesse Charlotte dans le fond d'une calèche découverte, attelée de six magnifiques chevaux. Sa Majesté se plaça sur la banquette de devant avec S. A. R. le duc de Brabant.

A la portière de droite était M. le lieutenant général baron Chazal et à la portière de gauche M. le lieutenant général Brialmont.

Dans les autres voitures étaient S. A. R. le comte de Flandre, les dames et les officiers de la maison du Roi et du duc de Brabant, ainsi que les dames, le commissaire impérial, les officiers qui avaient accompagné Son Altesse Impériale et Royale, et le commissaire royal.

Le régiment des guides précédait et suivait le cortége, la garde civique formait la haie jusqu'au palais.

De la rue du Progrès au palais, la foule était immense et réitérait ses bruyantes acclamations. Aux fenêtres, les dames agitaient leurs mouchoirs, et souhaitaient par un élan unanime la bienvenue à l'auguste fiancée du duc de Brabant, à la fille du Roi, à celle qui ne fera pas oublier une Reine si justement, si universellement regrettée, mais qui, au contraire, en fera conserver religieusement le souvenir, parce qu'elle en rappellera les vertus.

IV.

La double cérémonie nuptiale eut lieu le lundi 22 août : le mariage civil à dix heures et demie au palais de Bruxelles, et le mariage religieux à midi dans l'église collégiale des SS. Michel et Gudule.

A dix heures M. le bourgmestre de Bruxelles arriva au palais, muni des registres de l'état civil contenant la double reproduction de l'acte de mariage.

La grande salle des fêtes était préparée pour la cérémonie civile. Une table couverte d'un tapis de velours était placée au milieu de la salle dans la partie la plus rapprochée du balcon ; cinq fauteuils avaient été disposés près de la table, et faisant face à la salle, pour le Roi et la Famille Royale.

De l'autre côté de la table, et vis-à-vis des fenêtres, étaient deux siéges, l'un destiné à M. le bourgmestre, faisant fonctions d'officier de l'état civil, l'autre pour le secrétaire communal. Sur les deux côtés de la salle, des siéges étaient préparés pour les dames et les hauts personnages officiellement invités.

Voici les noms et les fonctions des personnes qui assistèrent à la cérémonie.

Lord Elphinstone, chambellan de S. M. la reine d'Angleterre, ancien gouverneur général des Indes, pair d'Angleterre et envoyé extraordinaire de S. M. la reine Victoria ; le lieutenant-colonel Seymour, chambellan de S. A. R. le prince Albert ; le baron de Loewenfels, maréchal de la cour et envoyé extraordinaire de S. A. R. le duc Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha ; le comte Széchényi, chambellan actuel et secrétaire de la légation d'Autriche ;

Le comte de Renesse et M. d'Omalius d'Halloy, vice-pré-

sidents du Sénat ; MM. Spitaels et Grenier-Lefebvre, secrétaires ; MM. de Pitteurs-Hiegaerts et le chevalier du Trieu de Terdonck, secrétaires ; le comte de Ribaucourt et le marquis de Rodes, questeurs ; MM. L. Veydt, vice-président de la Chambre des Représentants, Vermeire, Maertens, Ansiau et Dumont, secrétaires ; MM. le comte de Baillet-Latour et le baron de Sécus, questeurs.

M. Piercot, ministre de l'intérieur ; M. Liedts, ministre des finances ; M. le lieutenant général Anoul, ministre de la guerre, et M. Van Hoorebeke, ministre des travaux publics.

MM. les ministres d'État, F. de Mérode, de Theux, Ed. Mercier et E. d'Huart.

MM. le comte Le Hon, J. Lebeau, le prince Joseph de Chimay, le baron de Stassart, le baron Désiré Behr, envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires en non-activité de service.

MM. C. Materne, ministre résident, secrétaire royal et secrétaire général du ministère des affaires étrangères ; baron de Crassier, secrétaire général du ministère de la justice ; Quoilin, secrétaire général du ministère des finances ; Partoes, secrétaire général du ministère des travaux publics ; Ed. Stevens, secrétaire général du ministère de l'intérieur.

MM. le chevalier de Sauvage et Van Meenen, présidents de chambre à la cour de cassation ; M. Leclercq, procureur général près la cour de cassation ; M. Théophile Fallon, président de la cour des comptes ; M. de Page, premier président ; MM. Jonet et Willems, présidents de chambre ; M. de Bavay, procureur général près la cour d'appel ; M. Isidore Fallon, président du conseil des mines ; M. Th. Van Mons, président de la cour militaire ; M. Houyet, auditeur général ; M. Delecourt, président du tribunal de première instance de Bruxelles ; M. le baron de Hody, procureur du roi ; M. Demeure, président du tribunal de commerce ; M. N. Verheyen,

administrateur de la sûreté publique ; M. de Robaulx de Soumoy, auditeur général du Brabant ;

M. Annemans, conseiller provincial du Brabant ; MM. le comte de Glymes, Debroux et Herry de Cocqueau, membres de la députation permanente du Brabant ; M. Van de Weyer, commissaire de l'arrondissement de Bruxelles ; MM. Fontainas, Verhulst, Blaes et Orts père, échevins.

M. Vleminckx, président de l'Académie royale de médecine ; M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique ;

MM. le général baron d'Hooghvorst, inspecteur général des gardes civiques ; M. le général Petithan, commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles ; les généraux-majors baron Jolly, Vanderlinden et Lahure ; M. Servaes, intendant en chef de l'armée ; M. le colonel Dumortier, commandant de la place.

M. l'abbé Donnet, curé de la paroisse de Saint-Jacques-sur-Caudenberg.

MM. Seifert, contrôleur général, et Raymond, contrôleur-adjoint de la maison de l'Archiduchesse, le docteur Fritsch, médecin de S. A. I. et R. l'Archiduchesse.

MM. Kinkin, régisseur du domaine privé ; Mascart, avocat de la liste civile ; Rieken, médecin du Roi ; Koepl, chirurgien du Roi ; Redemans, médecin, et Chantrain, chirurgien de la maison du Roi ; Lebeau, médecin de la maison militaire du Roi ; Scheler, bibliothécaire, et Schuster, architecte du Roi ; Blacker, chapelain de Sa Majesté, etc., etc.

Toutes ces personnes étaient réunies dans la grande salle dès dix heures et un quart.

A dix heures et demie la porte donnant sur les appartements s'ouvrit et le Roi parut donnant le bras à S. A. I. et R. l'archiduchesse Marie-Henriette ; derrière lui venaient S. A. R. le duc de Brabant, ensuite le comte de Flandre et la princesse Charlotte.

La Famille Royale était suivie de MM. le Ministre des affaires étrangères; le président du Sénat; le prince de Schwarzenberg, commissaire impérial; le comte O'Sullivan de Grass de Seovaud, commissaire royal, témoins de S. A. I. et R. Mme l'Archiduchesse; de M. le baron de Vrints, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur d'Autriche près le roi des Belges; Delfosse, président de la Chambre des Représentants; le ministre de la justice et le baron de Gerlache, premier président de la cour de cassation, en robe rouge et hermine, témoins de S. A. R. Mgr. le duc de Brabant; de Mme la comtesse de Mérode, grande maîtresse, la comtesse de Grunne et la baronne de la Marche, dames du palais de S. A. I. et R. madame la duchesse de Brabant; de MM. J. Van Praet, ministre de la maison du Roi; Conway, intendant de la liste civile; baron H. d'Anethan, secrétaire; de MM. le baron Prisse, adjudant général du Roi, chef de la maison militaire; des aides de camp du Roi, les lieutenants généraux comte Goblet d'Alviella, comte de Cruquenbourg, Brialmont, de Liem, Du Pont, Chazal et Delannoy; des officiers d'ordonnance, MM. le capitaine commandant de Kerchove de Denterghem, le lieutenant-colonel d'artillerie Bormann, le comte Vanderburch, le comte de Ficquelmont; de M. le comte de Lannoy, grand maître de la maison de S. A. R. le duc de Brabant; M. le comte de Grunne, chevalier d'honneur de S. A. I. et R. Madame la duchesse de Brabant; des aides de camp de S. A. R. le duc de Brabant, le lieutenant-colonel d'Hanins de Moerkerke, le colonel baron Goethals; le capitaine Goffinet; M. le comte Albert de Briey, ancien gouverneur de S. A. R. le duc de Brabant.

On remarquait, en outre, parmi les personnes qui accompagnaient la Famille Royale, Mmes la comtesse Clamm-Martinitz, la comtesse Wrbna, la comtesse Festetiez, M. le prince

Richard de Metternich, substituant du commissaire impérial, le comte Wrbna, le feld-maréchal baron Pirquet, le conseiller Draexler, le secrétaire impérial, chevalier Hummelauer, MM. le baron de Wilburg et de Wirth, lieutenants des archers de la garde noble.

Sa Majesté prit place sur le fauteuil du milieu près de la table, ayant à sa droite S. A. I. et R. Mme l'archiduchesse Marie-Henriette, puis S. A. R. le comte de Flandre; à sa gauche S. A. R. le duc de Brabant, puis S. A. R. Mme la princesse Charlotte.

De chaque côté de la table, à la droite du Roi, se tenaient les témoins de S. A. I. et R. Madame l'archiduchesse, à la gauche les témoins de S. A. R. Mgr. le duc de Brabant, dans l'ordre selon lequel ils ont été nommés plus haut.

S. A. I. et R. Madame l'archiduchesse portait une robe de cour en moire blanche brodée d'argent. Sur sa tête était posé un magnifique diadème en brillants d'où s'échappaient sur les côtés quelques fleurs d'oranger. La robe de Madame la princesse Charlotte était en moire bleue, recouverte de quatre volants de dentelles de Bruxelles, séparés par trois garnitures bleues.

Sa Majesté était revêtue de l'uniforme de lieutenant général de l'armée, LL. AA. RR. le duc de Brabant et le comte de Flandre de celui de leur grade dans le régiment des grenadiers et dans le régiment des guides. Le duc de Brabant portait, en outre du grand cordon de l'Ordre de Léopold, le collier de l'Ordre de la Toison d'or et la plaque de l'Aigle Noire de Prusse.

Lorsque le Roi et Leurs Altesses Royales et Impériale eurent pris place, M. le bourgmestre, en costume et avec l'écharpe, invita le secrétaire de la commune de Bruxelles à donner lecture de l'acte de mariage.

Quand la lecture de l'acte fut terminée, M. le bourgmestre donna connaissance, aux termes de la loi, des articles du

Code civil, *sur les droits et les devoirs des époux*. Il adressa alors la question suivante à S. A. R. le duc de Brabant :

« Prince Léopold-Louis-Philippe-Marie-Victor, duc de Brabant, consentez-vous à prendre pour épouse en légitime mariage S. A. I. et R. Madame Marie-Henriette-Anne, archiduchesse d'Autriche, ici présente? »

Son Altesse Royale se leva, se tourna vers le Roi en s'inclinant pour lui demander son consentement; Sa Majesté ayant fait un léger signe de tête, Son Altesse Royale répondit : « Oui, monsieur le bourgmestre. »

M. le bourgmestre, se tournant alors vers Son Altesse Impériale et Royale, lui adressa la question suivante :

« Madame Marie-Henriette-Anne, archiduchesse d'Autriche, consentez-vous à prendre pour époux en légitime mariage S. A. R. Mgr. Léopold-Louis-Philippe-Marie-Victor, duc de Brabant, ici présent? »

Son Altesse Impériale et Royale se tourna aussi vers Sa Majesté en s'inclinant, mais sans quitter son fauteuil, et répondit : « Oui, monsieur! »

M. le bourgmestre prononça ensuite les paroles :

« Au nom de la loi, je vous déclare unis. »

Aussitôt le cri de : *Vive le Roi! vivent le duc et la duchesse de Brabant* retentit dans toute l'enceinte; ce cri, quoique contenu par le respect et par la solennité de la circonstance, fut l'énergique expression du sentiment qui animait tous les cœurs. Le mariage était accompli.

M. le bourgmestre, s'adressant aux jeunes et illustres époux, prononça les paroles suivantes :

« Monseigneur, Madame,

» L'officier de l'état civil a l'habitude de complimenter ceux dont il célèbre le mariage. Vos Altesses Royales permettront que, dérogeant aux usages, je me félicite moi-même d'avoir été l'organe de la loi dans une circonstance aussi solennelle.

» Je n'ai pas la prétention d'entretenir Vos Altesses Royales des devoirs de leur position. Elles savent que les vertus des princes, de même que la lumière du Ciel éclaire toute la terre, rayonnent et se reflètent sur la société entière.

» Je me borne à être l'écho de la voix de nos populations. Cette union, que l'Église bénira de nouveau dans un instant, fortifie et consolide à jamais notre indépendance. Elle sera, j'en ai l'assurance, aussi heureuse pour Vos Altesses Royales qu'elle est utile à une nation à la fois attachée à ses institutions et dévouée à son Roi; à une nation qui confond dès ce moment dans un même amour le duc et la duchesse de Brabant ! »

De nouvelles acclamations, qui ratifièrent ces paroles de M. le bourgmestre, suivirent cette allocution.

Le Roi et Leurs Altesses Royales se levèrent et s'approchèrent de la table. M. le bourgmestre présenta une plume à Sa Majesté qui signa la première l'acte de mariage sur les deux registres; puis LL. AA. RR. Mgr. le duc de Brabant, Madame la duchesse de Brabant, la princesse Charlotte, le comte de Flandre, signèrent à leur tour, et ensuite les huit témoins. Quand toutes les signatures furent données, Sa Majesté offrit le bras à S. A. I. et R. Madame la duchesse de Brabant; S. A. R. Mgr. le duc de Brabant donna le sien à Madame la princesse Charlotte, et la Famille Royale, suivie des mêmes personnages qu'à son arrivée, rentra par la grande porte du salon dans ses appartements.

Dans l'église des SS. Michel et Gudule eut lieu la célébration du mariage religieux.

Cette église, où allait s'accomplir une auguste et touchante cérémonie, avait été admirablement décorée pour la circonstance dans le chœur et le transept. Le reste de l'église était resté sans autre ornement que les drapeaux aux armes des neuf provinces de la Belgique se détachant du sommet des ogives dans la grande nef.

De la voûte du transept descendait un baldaquin gothique éclatant d'or, au dessin svelte et élégant, et que con-

ronnait un globe surmonté d'une croix. De ce baldaquin s'échappaient quatre immenses draperies de velours rouge doublées d'hermine qui se rattachaient par des guirlandes aux quatre piliers de la voûte.

Sous ce dais était une estrade recouverte d'un tapis et supportant des fauteuils et des prie-Dieu de velours rouge, à baguettes et à ciselures dorées, pour le Roi, les Augustes Époux, le comte de Flandre et la princesse Charlotte. Le fauteuil du Roi était à l'une des extrémités de l'estrade, à droite était le fauteuil de la princesse Charlotte, à gauche celui du comte de Flandre. A l'autre extrémité, faisant face au chœur, étaient le fauteuil destiné à S. A. R. le duc de Brabant à droite, et celui destiné à S. A. R. et I. Madame la duchesse de Brabant à gauche.

Le chœur était resplendissant de lumières. Un magnifique autel gothique doré, aux longues colonnettes, aux capricieuses découpures, s'élevait au centre. Des lustres de forme gothique, dorés et chargés de bougies, descendaient de la voûte. Les tapisseries du Saint-Sacrement des Miracles étaient suspendues le long des arcades sur les côtés; au fond se déroulaient de longs pennons bleus relevés de dorures portant la date du 22 *août* 1853, et étaient attachés des écussons belges et autrichiens. Des étendards étaient fixés au haut des colonnes. Les siéges magnifiques destinés à Son Éminence le cardinal-archevêque et à NN. SS. les évêques étaient placés sur le devant du chœur.

De chaque côté du transept était disposée une vaste tribune séparée du centre par une balustrade à hauteur d'appui recouverte de velours rouge. Derrière la tribune s'élevait en amphithéâtre une estrade pour les dames invitées.

La tribune à droite était occupée par les membres du corps diplomatique, S. Exc. R. Mgr. Gonella, archevêque de Néo-Césarée, nonce apostolique en tête; vinrent ensuite LL. Exc.

lord Howard de Walden et Seaford, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; le marquis de Antonelli, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Deux-Siciles; le prince Poniatowski, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. A. R. et I. le grand-duc de Toscane; le général Santa-Cruz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république de Bolivie; le comte de Montalto, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Sardaigne; le baron Seisal, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la reine de Portugal; le baron Gericke de Herwynen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas (S. Exc. le baron de Vrints de Treuenfeld, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur d'Autriche, assistait en qualité de témoin de S. A. R. et I. Madame la duchesse de Brabant); le baron de Seebach, envoyé extraordinaire de S. M. le roi de Saxe; le baron de Brockhausen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse, le comte de Chreptowitch, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur de toutes les Russies; le comte de Marogna, ministre résident de S. M. le roi de Bavière; le chevalier de Coopmans, ministre résident de S. M. le roi de Suède, le baron de Grancy, ministre résident de S. A. R. le grand-duc de Hesse; MM. Bayard, chargé d'affaires de la république des États-Unis d'Amérique; Carvalho de Moraes, chargé d'affaires du Brésil; le baron Bodo de Steinberg, chargé d'affaires du Hanovre; le baron de Wedel Jorlsberg, chargé d'affaires de Suède et de Norwége; Sancho, chargé d'affaires d'Espagne; de Sampayo, chargé d'affaires *ad interim* de France; Glavany, chargé d'affaires *ad interim* de Turquie.

Parmi les membres du corps diplomatique se trouvaient lord Elphinstone, le lieutenant-colonel Seymour, le baron de Loenwenfels, le colonel Loven et le comte de Gersdorff.

Sur le second banc de la tribune, prirent place MM. les secrétaires des diverses légations, les consuls généraux et les consuls.

Les bancs suivants étaient destinés à MM. les membres du Sénat.

Les présidents de chambre et conseillers de la cour de cassation; M. Th. Fallon, président, et les conseillers de la cour des comptes, tous en robe;

Les premiers présidents et les procureurs généraux des deux cours d'appel des provinces.

MM. les gouverneurs d'Anvers, du Brabant, de la Flandre occidentale, de la Flandre orientale, du Hainaut, de Liége, du Limbourg, du Luxembourg et de Namur, et d'autres fonctionnaires supérieurs.

Dans la tribune de gauche avaient pris place MM. les ministres de l'intérieur, des finances, de la guerre et des travaux publics; MM. les ministres d'État; les envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires en non-activité de service; MM. le comte Le Hon, Joseph Lebeau, le prince Joseph de Chimay, le baron de Stassart, le baron De Behr; le bourgmestre de Bruxelles et le procureur général près la cour de cassation, le premier président de la cour d'appel de Bruxelles, M. de Page, et le procureur général près la cour d'appel, M. de Bavay. Le autres bancs étaient occupés par les membres de la Chambre des Représentants, seuls en habit noir, les membres de la cour d'appel de Bruxelles, les secrétaires généraux, le collége échevinal et d'autres fonctionnaires supérieurs. Sur l'estrade du même côté on remarquait LL. AA. SS. M. le duc et Mme la duchesse d'Arenberg, MM. le prince de Croy, le comte Charles de Mérode, le prince Alphonse de Chimay,

les princes Engelbert et Antoine d'Arenberg, les princes Emmanuel et Max de Croy, Mmes la princesse de Ligne, les princesses Joseph et Alphonse de Chimay, la duchesse de Looz, Mme la comtesse Charles de Mérode, et un grand nombre d'autres personnes appartenant à la haute noblesse du pays.

Les dames étaient en grande toilette de cour.

Une double haie de grenadiers du régiment d'élite occupait toute la grande nef, du seuil de l'église au transept.

Dans la grande nef derrière l'estrade avaient pris place MM. les officiers généraux en activité de service présents à Bruxelles. On remarquait parmi eux MM. les lieutenants généraux L'Olivier et Deys, les généraux-majors Jolly, Vanderlinden, Duroy, Crossée, Dens, Lahure, etc.; les généraux pensionnés, MM. de Mercx, Duval de Beaulieu, D. Nypels, de Bryas, Wauthier, etc. Au milieu d'eux se trouvaient plusieurs officiers généraux ou supérieurs russes, prussiens, autrichiens, entre autres M. le chevalier Bocchi de Morecci, général-major dans les armées de S. M. l'empereur d'Autriche.

Les généraux baron d'Hooghvorst, Petithan et un grand nombre d'officiers supérieurs de la garde civique occupaient des places dans la grande nef.

Sur les côtés, dans la première travée, étaient groupées des personnes appartenant à l'élite de la société de Bruxelles, à la noblesse, à la finance, à la banque, aux arts.

Quatre hallebardiers de la maison royale, vêtus de rouge et or, vinrent se placer aux quatre piliers du transept.

A onze heures, le clergé de Sainte-Gudule, suivi de nombreux enfants de chœur habillés d'aubes de dentelles sur de longues robes rouges, se dirigea vers le parvis pour aller recevoir S. E. le cardinal-archevêque de Malines, primat de la Belgique, et tous les évêques du pays. Le cortége entra

bientôt après. Les évêques et le cardinal avaient le camail violet. Ils étaient accompagnés de leurs vicaires généraux et de tous les chanoines de leurs chapitres.

Vers midi les acclamations du dehors annoncèrent l'arrivée du Roi et des Augustes Époux.

S. Em. le cardinal, assisté de ses vicaires généraux, Mgr. l'évêque de Tournay, Mgr. l'évêque de Namur, Mgr. l'évêque de Gand, Mgr. l'évêque de Bruges, et Mgr. l'évêque de Liége, et leurs vicaires généraux, descendirent jusqu'au parvis, précédés de la croix et de quatre longues files de chanoines et de prêtres pour recevoir Sa Majesté et Leurs Altesses Royales et Impériale.

Le cortége entra dans l'ordre suivant :

La croix.—Le clergé de Bruxelles et les prêtres du dehors. — Les chanoines. — Les évêques. — Le cardinal. — Le Roi, donnant la main à S. A. R. et I. la duchesse de Brabant. — Le duc de Brabant donnant la main à la princesse Charlotte. — Le comte de Flandre. — Les dames de S. A. R. et I. la duchesse de Brabant. — Les témoins des augustes époux.

Le comte de Marnix, grand maréchal de la cour, M. Jules Van Praet, M. Conway, M. le comte de Lannoy, M. le comte de Grunne, le lieutenant général Prisse, les lieutenants généraux comte Goblet d'Alviella, comte de Cruquenbourg, Brialmont, de Liem, Dupont, le baron Chazal, de Lannoy, MM. de Kerchove de Denterghem, le lieutenant-colonel Bormann, le comte Vanderburch, le comte de Ficquelmont, le capitaine Prisse, MM. d'Hanins de Moerkerke et le baron Goethals.

Vinrent ensuite les dames de la maison archiducale, M. le prince de Metternich, le feld-maréchal baron Pirquet et les autres nobles étrangers qui avaient eu l'honneur d'accompagner en Belgique l'Archiduchesse.

S. Em. le cardinal, arrivé à l'entrée du chœur, indiqua aux jeunes époux la place qu'ils devaient occuper.

Sur les côtés de l'estrade, à droite, se placèrent les témoins de S. A. R. le duc de Brabant ;

Et à gauche ceux de S. A. R. et I. la duchesse de Brabant.

Sur des siéges installés près de l'estrade étaient Mmes la grande maîtresse, la dame d'honneur et les dames du palais de S. A. R. et I. la duchesse de Brabant.

Du côté de S. A. R. le duc de Brabant étaient placés M. le comte de Lannoy et le comte de Grunne.

Lorsque la Famille Royale fut assise, S. Em. le cardinal-archevêque prit place sur son trône au milieu de l'entrée du chœur, entouré de tous les évêques revêtus de leurs habits pontificaux et tenant en main leur crosse épiscopale.

Le cardinal adressa aux jeunes époux une allocution paternelle qu'ils écoutèrent avec respect. Après ce discours, Leurs Altesses Royale et Impériale allèrent s'agenouiller, et Son Éminence donna aux augustes époux la bénédiction nuptiale.

A la messe du mariage succéda un *Te Deum,* après lequel le Roi et la Famille Royale sortirent de l'église, précédés du clergé.

A une heure et demie la cérémonie était terminée à l'église et le cortége, accompagné des acclamations qui l'avaient suivi à son arrivée, reprit sa marche dans le même ordre à travers les flots de la population qui remplissait la place du Parvis, les rues de la Collégiale, de la Montagne, du Marché-aux-Herbes, de la Madeleine, de la Montagne de la Cour et de la place des Palais.

A deux heures, la Famille Royale arriva au palais au milieu des hourras frénétiques qui se prolongèrent longtemps après son entrée dans les appartements.

Dès huit heures du soir, dans tous les quartiers de Bruxelles, dans les rues fréquentées comme dans celles qui sont habi-

tuellement plus tranquilles et plus désertes, les fenêtres commencèrent à s'éclairer et bientôt l'illumination courut sur toutes les façades, étendant partout ses lignes de feu; splendide chez les uns, elle fut plus modeste chez les autres, mais chacun selon ses ressources voulut prendre part à la manifestation qui devait brillamment finir une des journées les plus heureuses de notre histoire.

La fête régna partout!

Vers dix heures, les voitures de la cour sortirent du palais. La première était découverte. Le duc de Brabant s'y trouvait avec le comte de Flandre. Dans une deuxième voiture plus basse et fermée se trouvaient S. A. R. Mme la princesse Charlotte et Mme Clam Martinitz.

Les Princes parcoururent ainsi la plus grande partie de la ville, au milieu d'une foule immense, dont les acclamations enthousiastes remplissaient l'air.

La grande cavalcade historique du 23 août fut la fête la plus remarquable des réjouissances publiques.

D'après tout ce que l'on en savait, on s'attendait à un grand succès, mais ce succès dépassa toutes les prévisions.

Ce fut une fête vraiment populaire.

A deux heures, la cavalcade sortit au milieu d'une foule immense, qui encombrait les rues et les places sur tout son parcours.

La marche du cortége s'ouvrit par un peloton de gendarmes à cheval. Derrière eux vinrent les géants, qui de temps immémorial figurent dans les réjouissances de l'*Ommegang* et en faisaient autrefois le plus bel ornement.

Les géants, accompagnés des gens du rivage avec leur blouse bleue et leur bonnet de coton blanc sacramentel pour la circonstance, étaient suivis d'un corps de musique en costume du XVIe siècle.

La cavalcade historique commença. Elle s'ouvrit par les

archers du serment de Saint-Antoine, créé en 1421 ; puis vinrent les arbalétriers dont l'origine remonte au delà du XIIe siècle, et les arquebusiers, qui sont de plus fraîche date, car ils ont été formés dans le XVe siècle. Les premiers portaient piques et hallebardes d'un style du temps, les autres avaient sur l'épaule de longues arquebuses.

Parurent ensuite les nations qui défilèrent successivement avec les attributs de leurs professions.

Ces nations, au nombre de neuf, étaient composées de corps de métiers, qui se constituèrent aussi sous l'invocation des Saints les plus vénérés à Bruxelles, pour donner plus d'unité à leurs délibérations et mieux résister aux empiétements de pouvoir des lignages ou familles patriciennes. Leur organisation avait un but politique; elle se fit en 1421 sous Jean IV, et fut le plus grave échec que subit le parti des lignages.

Derrière les nations s'avança, précédé de trompettes, le magistrat ou administration de la commune, qui se composait de vingt et un membres.

Après le magistrat vint l'amman, les épaules décorées d'une large chaîne d'or. Successeur des anciens sénéchaux, l'amman (*ambtman*) était le représentant du souverain, il présidait aux assemblées des échevins, aux jugements, aux exécutions; il faisait observer les ordonnances.

L'amman était suivi de son carrosse traîné par quatre chevaux.

Une nouvelle confrérie de piquiers, armés de lances et de mousquets, ferma la première partie du cortége. Ils portaient le chapeau gris à plume rouge, l'écharpe écarlate, le pourpoint de velours.

Un autre serment le suivit, ce fut le serment des arbalétriers avec un autre uniforme et quelques éclatantes bannières.

La seconde partie du cortége commença. La marche

s'ouvrit par la musique de la Société de Sainte-Cécile. Puis vinrent les bateliers sur un cutter.

Les dentellières étaient assises dans une magnifique corbeille de dentelle ; leur patronne était coiffée d'un bonnet d'or, qui représentait la flèche de Saint-Michel.

Le char allégorique du Commerce suivit celui des dentellières.

La musique de la garde civique précéda le char de l'*Harmonie*. Sur les gradins de ce char étaient assises huit jeunes filles ; elles tenaient des harpes d'or, et au-dessus d'elles planait la Renommée.

Le char de la Constitution était escorté de soldats de toutes les armes, et fermait la marche.

Le 24 août, à une heure, il y eut réception au Palais.

Le Roi portait l'uniforme d'officier général de la garde civique avec le grand cordon de Léopold d'Autriche. Sa Majesté avait à côté d'Elle Madame la duchesse de Brabant ; Son Altesse Royale et Impériale était coiffée en cheveux, avec un diadème en brillants ; elle avait une robe de satin rose ornée de dentelles et de fleurs.

Se tenaient également auprès du Roi LL. AA. RR. le duc de Brabant, le comte de Flandre et la princesse Charlotte.

M. le comte G. de Lannoy, Mme la comtesse de Mérode, Mmes la comtesse de Lannoy, la comtesse Eugénie de Grunne, la baronne de la Marche, M. le comte Eugène de Grunne, Mlle la comtesse de Lannoy, Mme la comtesse Clam Martinitz, Mmes les comtesses de Wrbna et Festetiez, M. le prince de Schwarzenberg, le prince de Metternich, M. le baron feldmaréchal Pirquet, le comte de Wrbna, les officiers des archers de la garde noble, MM. les ministres, M. le lieutenant général Prisse, M. le comte de Marnix, les aides de camp et les officiers d'ordonnance du roi et de S. A. R. le duc de Brabant, assistaient à la réception.

Le Roi reçut d'abord le corps diplomatique qui était au grand complet, et avait à sa tête Mgr. Gonella, nonce apostolique.

Furent ensuite successivement admis à présenter leurs félicitations : les membres du Sénat et de la Chambre des Représentants, les membres des cours et des tribunaux et les différentes autorités civiles.

A trois heures, le Roi reçut les états-majors et les officiers de la garde civique et de l'armée.

A midi et demi, les personnes composant les maisons civile et militaire du Roi, et MM. les ministres, avaient eu l'honneur de présenter leurs hommages au Roi, au duc et à la duchesse de Brabant.

Le Roi et la Famille Royale reçurent les députations du Sénat et de la Chambre des Représentants, la cour de cassation, la cour des comptes, la cour d'appel, la cour militaire, le conseil des mines, l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, l'Académie royale de médecine, les secrétaires généraux et fonctionnaires supérieurs des départements ministériels, le gouverneur et les directeurs de la Banque nationale, le gouverneur et les directeurs de la Société Générale, le directeur et les administrateurs de la Banque de Belgique, le gouverneur et les députations de la province, le tribunal de première instance, le tribunal de commerce, la commission médicale de la province, le bourgmestre, les échevins et le conseil communal de Bruxelles, le clergé catholique de Bruxelles, le président et le consistoire de l'Église évangélique, le grand rabbin et le consistoire israélite, le conseil général de l'administration des hospices et secours, la chambre de commerce, le conseil administratif de l'université de Bruxelles, la Société de Philanthropie, le général commandant supérieur et l'état-major de la garde civique de Bruxelles.

Le Roi présenta à Son auguste Fille, S. A. R. et I. la du-

chesse de Brabant, tous les personnages qui eurent l'honneur d'adresser leurs félicitations à la Famille Royale.

Les discours suivants furent prononcés :

Discours de M. le prince DE LIGNE, *président du Sénat.*

« Sire,

» L'heureux événement, préparé par la haute sagesse de Votre Majesté, acclamé avec enthousiasme par toutes les populations de la Belgique, est aujourd'hui un fait accompli.

» Interprète fidèle du dévouement et de la reconnaissance du pays, qui éclatent de toute part, avec tant de sincérité, le Sénat s'empresse, de vous exprimer de nouveau, Sire, combien il partage la vive satisfaction et l'émotion de votre cœur paternel.

» Il était donné à Votre Majesté, par l'illustre alliance que vient de contracter l'héritier du trône avec Son Altesse Royale et Impériale Madame l'archiduchesse Marie-Henriette, de relier les souvenirs du passé aux institutions du présent.

» Votre Majesté ne pouvait couronner plus glorieusement l'œuvre de ces vingt-deux années, si fécondes pour la Belgique, et pour un règne qui sera une belle page dans l'histoire des Rois. »

« Monseigneur,

» Votre Altesse Royale connaît l'attachement dont le Sénat est pénétré pour sa personne. Il s'est manifesté dans des circonstances récentes et solennelles, qui resteront éternellement gravées dans notre mémoire.

» Le Sénat vous a suivi depuis votre naissance, avec l'intérêt, avec les espérances qui se rattachaient à vous : ces espérances ont été dépassées, Prince; aussi nous associons-nous, aujourd'hui, plus que jamais encore, à ce vœu qui part de tous les cœurs belges : Monseigneur, soyez heureux! »

« Madame,

» Le Sénat s'identifie aux sentiments unanimes de la nation qui reçoit Votre Altesse Royale et Impériale, avec acclamation, avec bonheur.

» Daignez agréer ses souhaits pour le vôtre, Madame, car ils sont désormais inséparables de ceux qu'il forme pour un prince qu'il chérit,

comme le digne successeur du Roi, et qu'il voit avec orgueil figurer parmi ses membres.

» La Belgique n'est pas une terre étrangère pour Votre Altesse Impériale : d'anciens, de puissants souvenirs l'y rattachent depuis des siècles.

» Fille de Marie-Thérèse, entrez avec confiance dans cette patrie adoptive; elle vous tend les bras. Aimez-la comme votre immortelle aïeule, aimez-la comme la reine Louise-Marie, et bientôt le peuple belge, vous unissant dans ses affections à ces noms restés si chers, bénira aussi celui de Marie-Henriette.

» Madame, le Sénat a l'honneur d'offrir à Votre Altesse Royale et impériale, ses respectueux hommages, ses vives et sincères félicitations. »

Le Roi répondit :

« Messieurs,

» Je vous remercie en mon nom et en celui de mes enfants des sentiments que vous venez de m'exprimer, sentiments empreints de cette sincère et véritable loyauté dont vous avez donné tant de preuves.

» Le pays a accueilli ma bien-aimée belle-fille avec un enthousiasme extrême, et l'on a pu voir qu'il appréciait dans toute son étendue ce qu'il y a d'heureux dans cet événement.

» Vous nous avez donné, dans les circonstances les plus difficiles, des preuves d'un grand dévouement. Vous nous continuerez, j'en suis sûr, cet attachement si important pour notre existence politique.

» Tâchons de rendre heureuse cette Princesse, qui est venue au milieu de nous avec tant de bonté et de confiance, d'entourer son existence d'amour et d'affection, et de rendre ainsi l'avenir qui l'attend heureux et prospère. »

Discours de M. Delfosse, *président de la Chambre des Représentants.*

« Sire,

» Avant la clôture de la dernière session, la Chambre des Représentants est venue offrir à Votre Majesté de respectueuses et sincères félicitations au sujet de l'alliance projetée entre S. A. R. Mgr. le duc de Brabant et S. A. R. et I. Mme Marie-Henriette-Anne, archiduchesse d'Autriche.

» Le jour, impatiemment attendu, où cette alliance devait se conclure, a été salué par les acclamations unanimes du peuple belge.

» Chacun a compris l'importance d'un événement de nature à consolider notre indépendance et nos institutions, en faisant le bonheur d'un Prince qui leur est entièrement dévoué.

» Nous n'oublions pas, Sire, que ce résultat, dont la Belgique a le droit d'être fière, est dû à l'influence et à la haute sagesse de Votre Majesté; ce sera l'un des nombreux titres de Votre Majesté à la reconnaissance publique. »

« Monseigneur,

» Le Roi, votre auguste Père, vient de vous donner une compagne aussi distinguée par les qualités de l'esprit et du cœur que par le charme de sa personne. Puisse le bonheur que cette union promet à Votre Altesse Royale et dont elle est si digne, n'être troublé par aucun nuage! »

« Madame,

» L'accueil que Votre Altesse Royale et Impériale a reçu à son entrée en Belgique, l'enthousiasme qui a éclaté partout où elle s'est montrée, ont dû adoucir les regrets que l'on éprouve en quittant sa famille et son pays natal. Soyez, Madame, la bienvenue au milieu de nous, et croyez que l'épouse chérie du duc de Brabant ne peut trouver ici que des cœurs aimants et dévoués. Veuillez agréer, Madame, les vœux que nous formons pour la durée longue et prospère de l'union qui vient d'être contractée. »

Le Roi répondit :

« Messieurs,

» Je suis profondément touché des sentiments que vous venez de m'exprimer dans cette occasion solennelle; je vous en remercie au nom de mes chers enfants et au mien.

» Dans ces dernières années, où a été troublée la tranquillité intérieure de plusieurs États de l'Europe, vous avez donné des preuves de sagesse, de dévouement, de patriotisme. Si nous n'avions pas été unis au jour du péril, si nous n'avions pas conjuré ainsi les dangers qui nous entouraient, ce moment si heureux n'aurait jamais existé pour nous.

» Le souvenir du passé est pour vous un sujet de légitime satisfaction.

» Dans l'avenir qui se prépare, je crois que cette union ne peut que consolider l'existence du pays.

» J'ai vu, par l'enthousiasme qui a accueilli ma chère et bien-aimée belle-fille dans le pays, combien les sentiments qui m'ont guidé dans cette circonstance ont été appréciés par la population tout entière. Faisons tout ce qui sera en notre pouvoir pour faire oublier à cette chère et bonne Princesse le pays et la famille qu'elle vient de quitter, en l'entourant d'amour, d'affection et de respect. »

Les paroles du Roi furent accueillies par les cris de *vive le Roi! vive la duchesse de Brabant! vive le duc de Brabant!*

Discours de M. le baron DE GERLACHE, *premier président de la cour de cassation.*

« Sire,

» Un nouvel État à fonder, et à faire recevoir dans la grande famille européenne, est une entreprise longue, périlleuse, hérissée d'obstacles, et qui n'est pas toujours couronnée de succès. Telle a été la tâche de Votre Majesté, appelée à gouverner la Belgique dans des circonstances difficiles, dont nous avons tous gardé la mémoire. Accueillie et secondée avec enthousiasme par la nation, et visiblement protégée, nous osons le dire, par la Providence, elle a noblement accompli cette grande œuvre, qui doit faire passer son nom à la postérité.

» Votre Majesté recueille aujourd'hui le fruit de vingt-trois années de sagesse, d'habileté et de loyauté. Elle affermit sa dynastie par une auguste alliance avec l'une des plus antiques maisons souveraines de l'Europe, qui a longtemps régné sur ce pays, et vers laquelle nous reportons tant de précieux souvenirs; et le peuple voit dans cet heureux événement un gage de stabilité et de sécurité pour son avenir. La Belgique, si l'on regarde son passé, est en réalité une très-ancienne nation. Elle était l'une des premières nations de l'Europe, elle était le foyer de la civilisation, du commerce, des lettres et des arts, sous cette suite de princes puissants, que l'on appelait les *Grands-Ducs d'Occident.*

» Depuis, divisée et amoindrie, elle est descendue à un degré inférieur. Mais le cœur du Belge est resté le même, toujours attaché à son indépendance, qui est pour lui le premier des biens. Aucun pays ne possède des institutions aussi libérales que les nôtres; aucun peuple, aucune

époque, n'a connu autant de vraie liberté. Et pourtant tout est calme et paisible. Notre patrie jouit d'une expansion de prospérité industrielle et commerciale qui dépasse peut-être tout ce que l'on a vu depuis longtemps, et elle reporte involontairement ses regards vers celui qui a tant contribué à l'élever aussi haut. »

« Prince,

» Votre tâche consistera un jour à poursuivre l'œuvre de votre auguste Père, en marchant sur ses traces, aidé de ses conseils et de ses exemples.

» Nous formons les vœux les plus sincères pour que le Ciel prolonge bien longtemps cette existence si précieuse et si nécessaire à la nation, et pour qu'elle la rende de plus en plus heureuse et glorieuse.

» Tous les cœurs sont pour vous, Prince! Tous les souhaits accompagnent celui dont les traits et dont l'âme rappellent la vertueuse Reine que nous avons tant aimée et tant regrettée. Cette immense ovation populaire, dont vous êtes en ce moment l'objet, ainsi que la noble Princesse à laquelle sont unies vos destinées, ne peut vous laisser aucun doute sur la sincérité d'un sentiment si unanime, si flatteur et si doux lorsque l'on sent qu'il est mérité ! »

« Madame,

» En mettant le pied sur le sol belge, vous n'êtes point entrée sur une terre étrangère; vous y retrouvez tout à la fois une nouvelle famille et une ancienne patrie : tout vous y rappelle les souvenirs de votre illustre maison. Nos vieillards redisent encore avec attendrissement le nom de celle qu'ils appelaient la reine, de celle que l'histoire appelle sa grande reine, et le grand roi, parce que chez elle le cœur le plus viril s'alliait à la magnanimité et à la bonté. Vous ne pouvez faire un pas hors de ce palais, sans rencontrer des traces de ce prince juste et bienfaisant, qui la représentait parmi nous, de cet excellent duc de Lorraine, que Bruxelles adorait, et dont la statue, abolie à une époque néfaste, a été relevée depuis la restauration de notre indépendance.

» La Belgique a toujours été heureuse en princesses, Madame, j'en pourrais citer de nombreux exemples, soit par une faveur particulière du Ciel, soit que la bonté et la douceur, unies à la puissance, exercent sur le cœur d'une nation, naturellement indépendante, un prestige irrésistible, et qu'elle écoute plus volontiers ceux dont elle se sent aimée.

» Permettez-nous, Madame, dans cette circonstance solennelle, de com-

prendre Votre Altesse Royale et Impériale dans les vœux ardents que nous adressons au Ciel pour notre Roi, et pour votre auguste Époux. Votre bonheur est désormais lié à leur bonheur, et au bonheur de notre commune patrie. »

Discours de M. le baron DE STASSART, *président annuel de l'Académie royale de Belgique.*

« Sire,

» Placée sous l'auguste protection du Roi, qui recueille aujourd'hui dans les nombreux témoignages d'amour de son peuple le prix de ses généreux sacrifices et de sa constante sollicitude, l'Académie des sciences, des lettres et des arts vient, avec une satisfaction vivement sentie, offrir à Votre Majesté, ainsi qu'à LL. AA. RR. Mgr. le duc et Mme la duchesse de Brabant, ses respectueuses félicitations. »

« Monseigneur,

» Toutes les garanties de bonheur se trouvent réunies dans l'union que vient de former Votre Altesse Royale. Ainsi se réalisent les vœux que, depuis le jour à jamais béni de votre naissance, la Belgique n'a cessé d'adresser au Ciel pour un Prince chéri, pour un Prince destiné par la Providence divine à perpétuer une dynastie qui, déjà, nous est chère à tant de titres. »

« Madame,

» L'Académie se félicite de voir une petite-fille de son illustre fondatrice sur les marches d'un trône si dignement occupé naguère par une autre princesse également petite-fille de Marie-Thérèse. Votre Altesse Impériale, par ses éminentes qualités, par ses vertus, la fera revivre en quelque sorte, et sera, comme elle, l'idole d'un peuple reconnaissant. Comme elle, Madame (nous osons l'espérer), vous voudrez bien prendre quelque intérêt à nos travaux. »

Allocution paternelle de Mgr. le cardinal-archevêque de Malines, avant la bénédiction nuptiale :

« Monseigneur, Madame,

» Dieu est l'auteur du mariage, et il a toujours aimé à répandre ses bénédictions sur ceux qui embrassent cet état avec les dispositions requises.

» C'est ainsi qu'il a spécialement béni l'union d'Abraham et de Sara, celle d'Isaac et de Rébecca, celle de Jacob et de Rachel.

» Sous la loi nouvelle, Notre-Seigneur Jésus-Christ a élevé le mariage à la dignité de Sacrement, en y attachant des grâces particulières. Il a voulu que sous cette loi de charité, loi qui demande une plus grande perfection, le mariage fût accompagné de bénédictions spéciales, afin que les époux chrétiens pussent vivre dans une union plus intime et plus constante.

» L'alliance de Vos Altesses Royales a lieu sous de si heureux auspices, qu'elle ne peut manquer d'être comblée des bénédictions les plus abondantes. En effet, la divine Providence semble l'avoir préparée, en vous faisant naître à des époques très-rapprochées, au sein de deux familles souveraines, qui aimaient à resserrer encore les liens qui les unissaient déjà. L'éducation éminemment chrétienne que Dieu vous a fait donner, et les sentiments si pieux qu'il vous a inspirés, facilitèrent encore votre mariage. Les vertus et les qualités éminentes qu'il vous a accordées, firent comprendre à vos augustes parents que votre union serait heureuse, et les portèrent à y consentir avec empressement et avec joie.

» Le Souverain Pontife, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, a sanctionné votre union, en accordant les dispenses nécessaires par un bref apostolique, qui est empreint des sentiments les plus affectueux, et qui contient les vœux les plus étendus pour votre bonheur.

» La Belgique, si attachée à la foi de ses pères, a tressailli de joie et de bonheur à la nouvelle d'un mariage qui lui donne de si belles espérances. Elle s'est empressée de témoigner la plus vive gratitude à son sage et bien-aimé Roi, qu'elle regarde, après Dieu, comme l'auteur principal de cette heureuse alliance. De tous les points du royaume les prières les plus unanimes et les plus ferventes ont été adressées au Ciel. Aujourd'hui surtout, en ce jour fortuné où Vos Altesses Royales reçoivent ensemble les bénédictions solennelles de l'Église, on a imploré la protection divine dans toutes les églises et dans toutes les familles chrétiennes de la Belgique.

» Un mariage que la Providence a entouré de circonstances si favorables ne saurait manquer d'être comblé des bénédictions célestes. Oui, Monseigneur, Madame, du haut des cieux Dieu bénit votre union, comme il a béni autrefois celle d'Abraham, celle d'Isaac, celle de Jacob ; comme il a béni celle de pieux personnages qui s'y sont préparés, comme vous,

par une vie pure et chrétienne; du haut des cieux, notre divin Sauveur, qui aime à bénir ses fidèles serviteurs, sanctionne et bénit l'union à laquelle son vicaire a applaudi sur la terre; du haut des cieux, l'immaculée vierge Marie et son chaste époux saint Joseph, le puissant patron de la Belgique, vous promettent leur puissante protection; du haut des cieux, les saints et les saintes qui ont illustré vos augustes familles, et cette longue série d'ancêtres, composée de tant de magnanimes empereurs et de tant de vertueuses impératrices, de tant de sages rois et de tant de pieuses reines, qui vous ont laissé de si beaux exemples de vertus à imiter, jettent des regards de complaisance sur l'alliance que vous contractez, et ils appellent sur vous d'incessantes bénédictions.

» Approchez-vous donc avec confiance du trône de la grâce et de la miséricorde, afin d'obtenir les secours spirituels dont vous avez besoin pour bien remplir les obligations de l'état auquel Dieu vous a appelés.

» Renouvelez ensemble, en personne et de tout cœur, l'engagement sacré que vous avez déjà pris de rester intimement unis jusqu'à la mort.

» Recevez avec une grande piété les bénédictions célestes que je vais implorer pour vous, de concert avec les pontifes et les prêtres qui m'entourent, et avec toute la ferveur dont nous sommes capables. Unissez vos prières aux nôtres et à celles de toute cette assemblée composée de l'élite d'une nation qui vous est entièrement dévouée. Demandez à Dieu qu'il fasse toujours régner entre vous cet amour chrétien, cette confiance mutuelle et cette inviolable fidélité qui font le bonheur des époux.

» Demandez-lui la grâce de procurer à vos enfants une éducation aussi chrétienne que celle que vous avez reçue vous-mêmes, et qui est la seule source féconde, le seul fondement solide du bonheur des familles.

» Demandez encore ces faveurs pendant le saint sacrifice de la messe, qui complétera les cérémonies de votre mariage; demandez-les surtout au moment solennel de la consécration, où Jésus-Christ offrira à Dieu son Père le sacrifice de son corps et de son sang précieux, pour le salut de vos âmes.

» Après la messe, lorsque nous entonnerons l'hymne d'action de grâces, remerciez Dieu pour tous ses bienfaits, et demandez-lui la continuation de cette protection spéciale qu'il vous a accordée jusqu'ici, et dont vous aurez besoin pour remplir les hautes destinées qui vous attendent.

» Enfin, lorsque nous chanterons les prières pour S. M. le Roi, demandons ensemble à Dieu la prolongation des jours précieux de cet auguste et vénéré souverain; prions Dieu qu'il lui accorde un bonheur parfait, un règne de plus en plus tranquille et prospère, la concorde au dedans, la paix au dehors, l'accomplissement de tous les vœux qu'il ne cesse de former pour la prospérité de son beau royaume. Ainsi soit-il. »

Les autres discours furent prononcés par MM. Th. Fallon, président de la cour des comptes; — De Page, premier président de la cour d'appel; —Van Mons, président de la cour militaire; — Isidore Fallon, président du conseil des mines; — Vleminckx, président de l'Académie royale de médecine; — De Haussy, gouverneur de la Banque nationale; — le comte Meeus, gouverneur de la Société générale; — Annemans, gouverneur temporaire du Brabant; —Delecourt, président du tribunal de première instance;—le président du tribunal de commerce; — Willaert, doyen intérimaire du clergé catholique-romain de Bruxelles; — le révérend pasteur Vendt, président du consistoire de l'Église protestante évangélique de Bruxelles; — Loebb, grand rabbin, au nom du consistoire israélite; — le président du tribunal de commerce de Bruxelles; — le président du collége échevinal et du conseil communal de Bruxelles; —Pirson, administrateur de la Banque de Belgique; — Verhaegen, administrateur-inspecteur de l'Université libre; — et le général Petithan, commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles.

V.

Après les fêtes de Bruxelles, la Famille Royale résolut de visiter plusieurs des principales villes de province où de grands préparatifs avaient été également faits pour que la réception fût partout digne des augustes visiteurs. On en jugera par la lecture de ce qui suit :

Termonde. — 29 *août* 1853. — Le convoi royal, qui était parti de Bruxelles à dix heures du matin, entra un quart d'heure après dans la station de Malines. Un bataillon du 3e régiment de chasseurs à pied, musique en tête, était rangé en bataille le long de la voie.

Le temps d'arrêt à Malines fut très-court ; la foule accourue ne cessa de faire retentir l'air de ses vivat.

A onze heures le convoi arriva à Termonde où une tente était préparée pour la réception de la Famille Royale. Devant la salle d'attente de la station se dressait un portique orné de drapeaux tricolores, et portant dans des encadrements de fleurs et de feuillage ces deux inscriptions :

« Au Roi, fondateur et soutien de l'indépendance de la Belgique ! »

« Aux deux Époux, espoir de la patrie ! »

La garde civique de Termonde était rangée en bataille. La Famille Royale fut reçue par M. de Jaegher, gouverneur de la Flandre orientale; M. de Behault du Carmois, bourgmestre de Termonde, accompagné du collége échevinal et du conseil communal ; MM. les membres du tribunal de première instance et de la chambre de commerce ; M. le curé-doyen ; M. le procureur du Roi ; M. le commandant de place et son état-major, etc., etc. Un public nombreux se

pressait autour des autorités ; l'air retentissait d'acclamations prolongées.

M. le gouverneur reçut le Roi et les Princes qu'il conduisit dans le pavillon disposé pour leur réception, puis M. de Behault du Carmois, bourgmestre, prononça le discours suivant :

« Sire,

» Il y a trois ans, lors des fêtes jubilaires célébrées à Termonde, notre ville eut l'insigne honneur de vous posséder dans son sein, accompagné des Princes vos augustes fils.

» Aujourd'hui, à l'occasion de la visite que Votre Majesté fait à la ville de Bruges avec la Famille Royale, elle veut bien s'arrêter sur notre territoire.

» Plein de gratitude pour ces hautes faveurs, le conseil communal saisit avec empressement cette nouvelle circonstance pour vous offrir l'hommage de son profond respect et de son inaltérable dévouement.

» Permettez-lui, Sire, de venir en même temps présenter à Votre Majesté ses sincères félicitations sur l'acte important qui vient de s'accomplir.

» Notre population, dont vous connaissez la fidélité à votre dynastie, a salué par acclamation ce grand événement; elle a compris qu'il présage les plus belles espérances pour la Belgique. »

« Prince,

» Nous espérons que l'illustre Princesse qui vient de s'associer à vos destinées fera un jour l'ornement du trône. Par ses nobles qualités, la Belgique retrouvera en elle une reine aussi parfaite que le fut votre vertueuse mère ; comme elle, Son Altesse Impériale sera le soutien et le consolateur du pauvre.

» Et vous, Madame, vous trouverez dans l'héritier de la couronne un prince instruit à l'école de notre Roi vénéré, le père de la patrie. Comme lui, se consacrant à son bien-être, il aura l'affection du peuple qu'il est appelé à gouverner.

» Puisse, Sire, la divine Providence conserver à Votre Majesté des jours longs et heureux ! »

La Famille Royale remonta en voiture et le convoi continua sa route, pour arriver à Gand à midi. Là, le Roi fut reçu

et complimenté par M. le gouverneur qui prit place dans le convoi à Termonde, par M. le comte de Kerckhove de Denterghem, bourgmestre, M. le général Van Erp, gouverneur militaire de la province, M. Jacqmyn, commandant de place et M. Clump, général commandant la garde civique, etc. Le convoi, salué par les acclamations longues et bruyantes qui l'accueillirent partout, ne s'arrêta que quelques minutes à la station de Gand, et continua bientôt sa marche vers Aeltre où il arriva à midi et demi, M. de Jaegher, gouverneur de la province de la Flandre orientale, prit congé de Sa Majesté; M. le baron de Vrière, gouverneur de la province sur le territoire de laquelle le convoi royal allait s'engager, reçut Sa Majesté et prit place dans le convoi qui repartit pour Bruges.

Bruges. — 29 *août* 1853. — Un formidable hourra accueillit les augustes visiteurs. M. le bourgmestre les introduisit dans la salle d'attente, décorée pour la circonstance de drapeaux aux couleurs nationales, puis adressa à Sa Majesté et à Leurs Altesses Royales le discours suivant :

« Sire,

» C'est toujours avec un nouveau bonheur que les habitants de votre bonne ville de Bruges, dont je suis heureux d'être en ce moment l'organe, voit renaître le jour qui ramène au milieu d'eux leur Roi bien-aimé.

» Aujourd'hui, Sire, ce bonheur est d'autant plus grand que nous sommes honorés de la présence de l'illustre Princesse qui vient embellir les jours de S. A. R. le duc de Brabant.

» Nous sommes intimement convaincus, Sire, que c'est à votre incessante sollicitude pour le bien-être de votre peuple, à votre intelligente initiative et à la haute estime dont l'Europe entoure Votre Majesté que nous devons cette heureuse alliance avec l'illustre et ancienne maison d'Autriche. Cette union, qui nous comble tous de joie et qui donne à la Belgique une princesse accomplie, est un nouveau gage pour le maintien de nos institutions et pour la consolidation de notre indépendance nationale.

» Ce glorieux événement a réveillé en nous des souvenirs historiques bien chers. Il restera gravé en caractères ineffaçables dans nos annales. A vous en revient tout l'honneur, à vous est acquise toute notre reconnaissance.

» Puisse la divine Providence qui a veillé avec tant de soin sur notre jeune nationalité, conserver encore de longues années à Votre Majesté; puisse-t-elle lui accorder la douce satisfaction de voir grandir sous ses yeux les enfants de ses enfants; ce sont des vœux que nous sommes heureux de formuler, parce qu'ils sont sincères et qu'ils partent du cœur. Daignez, Sire, les accepter en même temps que l'expression de notre inaltérable dévouement et de notre profonde gratitude pour l'insigne faveur que Votre Majesté nous a accordée si gracieusement en se rendant à notre invitation. »

« Monseigneur,

» Nous avons vu partout les manifestations sympathiques qui se sont élevées spontanément de toutes les parties du royaume à l'annonce de l'entrée de Votre Altesse Royale dans la vie politique, et de votre union avec une archiduchesse d'Autriche, petite-fille de l'immortelle Marie-Thérèse, dont le souvenir est encore si vivace parmi nous.

« Cette alliance, sanctionnée par l'unanimité de la nation, est un gage certain de la stabilité de la dynastie à laquelle nous sommes prêts à faire tous les sacrifices.

» L'illustre Princesse qui vient associer ses destinées à celles de Votre Altesse Royale est accueillie parmi nous, non comme une étrangère, mais comme une Belge par les acclamations de toutes les populations. D'avance elle a acquis toute notre affection, tout notre amour; elle fera le bonheur de Votre Altesse Royale, et en nous rappelant la mémoire de notre Reine chérie, elle en sera l'image vivante par ses éminentes qualités. »

« Monseigneur, Madame,

» Permettez qu'en qualité de premier magistrat de la cité, je présente à Vos Altesses Royales les respectueuses et sincères félicitations de mes concitoyens, que j'exprime en leur nom leurs sentiments d'affection et de dévouement.

» Daignez les agréer, ainsi que les vœux ardents que nous adressons à la Providence pour le bonheur et la félicité de Vos Altesses Royales et pour la conservation de leurs précieux jours. »

Mgr. l'évêque prit ensuite la parole et s'exprima de la manière suivante :

« Sire,

» Le clergé et les fidèles du diocèse de Bruges ont puisé dans leur profond attachement à la foi, des sentiments de respect, d'amour et de gratitude qu'ils ont voués à Votre Majesté, et dont ils sont heureux de déposer aujourd'hui l'hommage à vos pieds.

» Le mariage de S. A. R. le duc de Brabant avec S. A. R. et I. Marie-Henriette, archiduchesse d'Autriche, et la présence de Votre Majesté et de Leurs Altesses Royales au milieu de nous ont porté ces sentiments jusqu'à l'enthousiasme.

» Nos bonnes populations des Flandres ont reçu comme un témoignage de l'affection paternelle que Votre Majesté leur porte, la faveur de pouvoir, les premiers, après la capitale, remercier Votre Majesté en personne de l'heureux événement qui vient de s'accomplir par ses soins, et féliciter le jeune couple sur qui repose aujourd'hui les espérances les plus douces de la Belgique. Elles garderont pour Votre Majesté de cette marque de bonté une reconnaissance éternelle.

» Monseigneur, Madame, recevez aussi, je vous prie, les hommages affectueux du clergé et des fidèles du diocèse de Bruges. Héritières des vertus de feu notre bonne reine, Vos Altesses Royales ont hérité aussi de l'amour et de la vénération que nous lui portions. Pour nous, Monseigneur, Madame, persuadés que le Ciel vous a donnés à la Belgique comme un gage de prospérité et de félicité, nous ne cesserons pas de prier Dieu d'accomplir par vos augustes personnes, sur notre pays, les desseins de sa miséricorde; et nous accomplirons toujours nous-mêmes comme un devoir de justice, celui de contribuer, au moins par nos vœux, au bonheur de Vos Altesses Royales, qui ont reçu la belle mission de faire le nôtre. »

Le cortége se forma ensuite pour entrer en ville. Sept voitures de la Cour, toutes fermées, le composaient. La première était à quatre chevaux conduits à la Daumont. Le Roi y prit place avec le duc, la duchesse de Brabant et la princesse Charlotte. S. A. R. le comte de Flandre était dans la seconde voiture avec les dames d'honneur des deux princesses. Le cortége

traversa la rue des Pierres et la Grand'Place au bruit des acclamations les plus enthousiastes.

La Famille Royale entra à l'hôtel du gouvernement. Un instant après Sa Majesté et Leurs Altesses Royales parurent au balcon du palais provincial.

A trois heures, le Roi reçut les autorités.

Le bourgmestre, les membres du conseil communal, le commissaire d'arrondissement, les officiers généraux, les officiers de la garnison, les fonctionnaires de toutes les administrations, les membres de la commission médicale de la province, les membres du tribunal, les professeurs de l'athénée, etc., etc., étaient réunis dans les salons de l'hôtel provincial. Le Roi, précédé par M. le comte de Marnix, M. le comte de Lannoy et M. le gouverneur, entra donnant le bras à la duchesse de Brabant et ayant à sa gauche le duc de Brabant; derrière lui venaient le comte de Flandre et la princesse Charlotte.

A six heures, dans la grande salle de l'hôtel de ville, très-magnifiquement ornée de fleurs et de lustres, eut lieu le banquet offert au Roi par la ville de Bruges.

Le soir eurent lieu l'illumination et une fête vénitienne.

Au moment où la Famille Royale arriva pour assister à cette fête, des quatre rives du canal s'éleva le cri de *vive le Roi*.

Le Roi et la Famille Royale restèrent pendant plus de deux heures pour admirer ce merveilleux spectacle; ils ne se retirèrent qu'après onze heures.

Ostende.—30 *août* 1853.—Les rues étaient décorées avec splendeur. C'était un autre genre de décorations. Les lustres en papier découpé y jouaient un grand rôle, et, avec les sapins et les modèles de navires se partageaient la voie publique; c'était une avenue sans fin, toute tapissée de verdure, une sorte de berceau fleuri qui s'étendait sur un immense espace.

Les arcs de triomphe étaient en bon nombre, les uns en style grec, les autres en style mousse et en style nature. Il y en avait aux coins de toutes les grandes rues, les écussons de Belgique et d'Autriche y brillaient flanqués d'aigles et de lions. Un transparent décorait la façade de l'hôtel de ville.

A dix heures et demie le canon signala l'arrivée du train royal. Sa Majesté et les Princes furent accueillis avec enthousiasme. Une foule immense occupait la gare et ses abords.

Le Roi étant descendu de sa berline, M. le bourgmestre s'approcha, et prononça le discours suivant :

« Sire,

» Le conseil communal est heureux de la visite dont Votre Majesté et son illustre famille veulent bien honorer la ville d'Ostende, au moment où la Belgique entière se couronne de fleurs et célèbre un événement aussi cher à la nation qu'à la dynastie elle-même, tant il est vrai que, sous le règne paternel de Votre Majesté, les sentiments de la nation se sont identifiés avec ceux du chef de l'État.

» Oui, Sire, l'union de votre auguste fils, notre aimable et patriotique duc de Brabant, avec une Princesse dont la renommée nous avait déjà transmis les qualités du cœur et de l'esprit, nous comble de joie. Venez, Sire, avec le jeune couple royal et les autres membres de votre illustre maison, assister aux réjouissances auxquelles nous nous livrons pour célébrer ce grand événement national. Votre Majesté sera une fois de plus témoin de cette unité de sentiments affectueux du peuple envers celui qui, observateur fidèle du pacte fondamental le plus libéral du monde, a su maintenir la nation belge dans la voie paisible du progrès, et l'a élevée, au milieu de la paix, au rang des nations les plus civilisées. »

« Monseigneur,

» En vous unissant à une Princesse qui se distingue par tant de qualités et qui nous rappellera sans cesse les vertus de notre bonne reine Louise-Marie, vous avez à la fois obéi aux sentiments de votre cœur, et flatté l'amour-propre des Belges. Soyez heureux, Prince, tel est le vœu le plus cher de tous ceux qui, comme vous, aiment notre belle patrie; venez au milieu de nous recueillir les marques de sympathie de cette population ostendaise qui brûle du désir de saluer en vous et en votre

gracieuse épouse les continuateurs de cette dynastie si heureusement fondée par votre auguste père. »

« Madame,

» En vous associant aux destinées d'un Prince qui nous est cher, vous avez acquis un titre particulier à l'amour des Belges. Ces acclamations qui vous suivent, Madame, sont aussi affectueuses que sincères; elles sont l'expression libre des sentiments de nos cœurs. Soyez aussi la bienvenue parmi nous et faites-nous l'honneur de venir souvent sur notre plage recueillir ces marques d'amour et de respectueux attachement que le peuple d'Ostende aime à donner aux membres de la Famille Royale. »

Sa Majesté répondit quelques mots de remercîments; puis les voitures de la cour s'approchèrent, et le cortége royal se dirigea vers l'hôtel de ville.

La réception des autorités fut courte, mais très-solennelle.

Elle ne fut en quelque sorte qu'une promenade à travers les salons; puis les équipages de la cour reconduisirent le Roi et les Princes au palais.

Enfin, vint l'heure des régates.

Une estrade élégamment tendue de draperies rouges à crépines d'or, et des siéges avaient été préparés pour la Famille Royale.

Le Roi et les Princes arrivèrent à midi et un quart. Ils assistèrent à plusieurs courses et rentrèrent au palais.

En quittant Ostende la Famille Royale revint à Bruges.

Une nouvelle population envahissait la ville. C'était la population des campagnes, accourue pour voir la cavalcade. De longues files de chars rustiques arrivèrent de toutes les directions. De West-Cappelle vint un convoi de plus de cent cinquante charrettes. Ces voitures étaient remplies de belles paysannes avec le costume traditionnel et le bonnet d'indienne, qui rappelle les anciennes coiffures du temps de Marguerite de Bourgogne.

Le Roi, la duchesse de Brabant, les Princes et la Princesse,

entourés de leur suite et de toutes les autorités de la ville et de la province, prirent place au balcon de l'hôtel provincial pour voir défiler ce cortége qui clôtura la fête.

Gand. — 31 *août* 1853. — Après la cavalcade, la Famille Royale repartit pour Gand. Au moment du départ le canon retentit.

A Aeltre, M. le baron de Vrière prit congé du Roi, qui le remercia affectueusement, en le félicitant encore sur le patriotisme des habitants de sa province. M. de Jaegher, gouverneur de la Flandre orientale, ainsi que M. Van Damme, commissaire de l'arrondissement de Gand, prirent place dans le convoi qui arriva à Gand à une heure. Les abords de la station, les talus de la route, les fossés, le Jardin zoologique, tout enfin était encombré d'une foule immense. Le Roi était attendu par MM. le comte de Kerckhove de Denterghem, bourgmestre et sénateur, les échevins, le conseil communal et tous les représentants de Gand. MM. les généraux Clump et Dupont étaient à la portière de la voiture royale.

Le Roi entra à deux heures à l'hôtel du gouvernement qui avait été décoré avec beaucoup de luxe. A trois heures il y eut réception dans les salons.

Les rues où la Famille Royale passa étaient décorées et pavoisées. Suivant l'usage gantois, de grandes bannières étaient suspendues, et partout flottaient des figures allégoriques. Près de la station s'élevait un très-bel arc de triomphe, orné des figures de Liévin Damareau et Huyttens, deux des protecteurs de l'industrie flamande.

A six heures, un banquet offert par la ville eut lieu dans la salle de bal du théâtre.

Le Roi arriva donnant le bras à Mme la duchesse de Brabant.

Le dîner commença à six heures et demie.

Après le banquet il y eut spectacle gala au théâtre.

Quand le Roi sortit du théâtre pour se rendre au Casino, des acclamations unanimes éclatèrent de toutes parts.

La fête du Casino fut digne de cette belle journée. Le vaste jardin de la Société était illuminé avec art.

Sur l'étang s'élevait un grand kiosque arabe, surmonté du croissant, dessiné avec une parfaite pureté de lignes et un goût exquis : il rayonnait comme une gigantesque escarboucle au-dessus de l'étang qui reflétait sa radieuse architecture. De l'autre côté du jardin, dans le vaste hémicycle consacré aux expositions, était dressée, sur des gradins, une fort belle collection de fleurs de serre et d'arbustes, sur lesquelles des flammes de gaz invisibles jetaient une demi-clarté, qui en faisait un spectacle vraiment fantastique. Des statues de marbre, les bustes du Roi et du duc de Brabant se détachaient du sein de cette galerie vivante, dont le parfum embaumait l'air.

A neuf heures, quand le Roi entra dans le jardin du Casino que remplissait une foule immense, Sa Majesté fut conduite dans une tribune préparée au-dessus du grand escalier. Aussitôt que Sa Majesté parut, saluée par un tonnerre d'acclamations, des feux d'artifices sillonnèrent le ciel, et le kiosque arabe se découvrit tout à coup, illuminé par des feux de Bengale et la lumière électrique, offrant ainsi le panorama d'une ville africaine, avec ses croissants, ses dômes, ses minarets. Le coup d'œil était remarquable.

Le Roi sortit du Casino à onze heures.

Après le Casino, il y eut feu d'artifice à la place Saint-Pierre, puis bal populaire à la place d'Armes, qui était éblouissante. Un grand kiosque était au centre, des guirlandes de feu couraient tout autour de la place. Le Roi assistait au bal d'une des fenêtres du *Club*.

Le lendemain, 1er septembre 1855, le Roi et la Famille Royale se rendirent au Palais de Justice, où eut lieu la

distribution des prix aux élèves des écoles communales.

Dans le fond de la salle s'élevait l'estrade sur laquelle était placé le bureau. A droite, une tribune avait été disposée pour la Famille Royale. Au fond, les armes de la ville étaient supportées par des lions sculptés en 1745, qui, autrefois, avaient fait partie du trône de Marie-Thérèse. Plus de 3,300 enfants, tous élèves, étaient rangés dans l'enceinte.

Le Roi et la Famille Royale entrèrent dans la salle, aux cris de *vive le Roi !* ils furent conduits par M. le bourgmestre et par M. le gouverneur, et se placèrent dans la tribune royale.

M. le bourgmestre se leva et prononça le discours suivant :

« Sire,

» En daignant honorer cette fête de votre auguste présence, vous venez témoigner hautement de votre bienveillance pour l'instruction et le bien-être du peuple.

» Nous avons la conviction, Sire, que les éléments de notre prospérité industrielle résident dans nos écoles : que, faire des ouvriers intelligents en les initiant aux secrets de leur travail manuel, c'est les mettre à même de lutter avec avantage contre les industries étrangères; les écoles primaires sont le point de départ pour atteindre ce but.

» Les magistrats de la ville de Gand ont pris à cœur de donner à Votre Majesté un témoignage non équivoque de leur concours dans la voie du gouvernement de Votre Majesté, pour répandre des lumières parmi la classe ouvrière, afin de lui assurer le bienfait d'une éducation qui puisse satisfaire à ses besoins moraux et matériels, et conforme à l'esprit de nos institutions nationales.

» Grâce à de sages dispositions, hautement appréciées, l'éducation du peuple a pris un nouvel essor sous le gouvernement de Votre Majesté. Jusqu'en 1845, il n'existait à Gand que cinq écoles communales; aujourd'hui ce nombre s'élève à douze. Elles sont fréquentées par 6,000 enfants, et bientôt les nouveaux établissements que la ville vient de créer ne suffiront pas ; car la population gantoise sent le besoin impérieux de s'instruire ; elle a la conviction que, sans l'instruction, elle marche sans espoir d'avenir.

» Tous ces enfants, Sire, qui viennent porter ici à Votre Majesté l'hommage de leur respect, formeront un jour autant de bons et utiles citoyens; car l'instruction primaire est le fondement de l'ordre social.

» Ils reporteront sur votre dynastie les sentiments d'affection que leurs pères vous ont voués.

» Monseigneur le duc et Madame la duchesse de Brabant, nous avons désiré réunir autour de Vos Altesses Royales ces jeunes enfants, parce que vous personnifiez la Belgique, que la sagesse du Roi, notre auguste monarque, a su élever à un si haut degré d'estime parmi les nations.

» Ce jour est une solennité dont le souvenir restera vivace dans leur cœur ; ce jour doit aussi contribuer à la consolidation de notre nationalité, dont Vos Altesses Royales sont les représentants et le soutien.

» Madame la duchesse, la vieille cité de Gand salue avec orgueil la noble descendante de l'impératrice Marie-Thérèse; les vertus sont héréditaires dans votre illustre maison, Madame; elles assurent à la Belgique une ère de bonheur.

» Dans sa sollicitude paternelle, pour affermir notre indépendance, S. M. le Roi a renoué la chaîne interrompue du passé de la Belgique avec sa destinée future; le souvenir du règne glorieux et bienfaisant de Marie-Thérèse s'est transmis chez nous de génération en génération, et c'est avec amour que les enfants saluent de leurs acclamations l'espérance d'un avenir d'ordre et de sécurité. »

Le Roi quitta alors la tribune royale ; il alla prendre place au bureau, et la distribution des prix commença : le Roi les remit lui-même à un grand nombre d'élèves.

La distribution des prix terminée, la Famille Royale se dirigea vers l'emplacement où s'élèvera bientôt la nouvelle église Sainte-Anne, dont on allait poser la première pierre.

Le cortége marchait dans l'ordre accoutumé, avec les troupes de la garnison faisant la haie, et les cuirassiers servant d'escorte.

Après les discours de Mgr. l'évêque de Gand et de M. de Pauw, échevin, le Roi descendit au centre de la place, et procéda à la pose de la première pierre.

Cette pierre était placée sur une estrade au pied du Beffroi ; dans la cavité que l'on y avait creusée, se trouvait une plaque de cuivre, sur laquelle se trouve gravée l'inscription suivante :

IN DEN JARE MDCCCLIII

Is dit beelfroot onderworpen
Ten gedenksteeken der instellingen
Van de rechten en vryheden
Der gemeente van Gent
Op eerste september MDCCCLIII
Ten bywezen van Leopold Ier
Koning van Belgien
En der Koninglyke familie
Begint men
De yzeren kap te stellen
Burgemeester zynde
Graef de Kerckhove de Denterghem
Schepenen
Ed. Van Pottelsberghe de la Potterie
Nap. de Pauw belast met de werken
Aug. Van Lokeren, Jac. Du Bois;
Stadts secretaris Kar. Waelbroeck;
Stadts bouwmeester Lod. Roelandt;
Eerste opzichter D. Van Hoecke;
Ondernemer C. de Beer.

Dans la même cavité on déposa une pièce de chacune des monnaies ayant cours en Belgique.

Contre le beffroi s'élevait une tribune en magnifique tapisserie d'Audenarde. A côté de la tribune se trouvait une décoration peinte avec habileté, où l'on voyait figurer Philippe d'Alsace, Marie-Thérèse, les écus des anciens corps de métiers, l'écu de Flandre, la devise :

Fides et amor !

avec sa traduction en flamand : *Hou ende trou;* et enfin ces vers qui sont encore gravés sur la cloche du beffroi :

Myn naem is Roeland,
Als ik klepp is er brand,
Als ik luid is er storm in 't Vlaendren land.

A midi, le Roi, la Famille Royale, leur suite et les autori-

tés arrivèrent. M. de Pauw, chargé d'adresser la parole au Roi, s'exprima en ces termes :

« Sire,

» C'est sous vos auspices, c'est grâce à votre royale munificence que les Gantois voient enfin la restauration de leur antique beffroi, de cette tour huit fois séculaire qui nous rappelle tant et de si nobles souvenirs, les splendeurs de la grande époque communale, les hauts faits de nos aïeux, leurs triomphes dans les arts de la paix, leurs luttes héroïques pour l'indépendance du pays, pour cette indépendance si chère à nos cœurs, qu'ils ont conservée intacte, même à travers les dominations étrangères, même lorsque nos princes régnaient sur de lointains pays : car toujours la Belgique, même dans ces temps, a été gouvernée selon ses vieilles institutions politiques, ses vieilles lois et coutumes.

» Nos aspirations vers le passé sont donc légitimes, et vous aurez voulu, Sire, donner une nouvelle et éclatante satisfaction à ce sentiment généreux, en renouant la chaîne des temps par une illustre alliance; vous avez voulu que désormais l'histoire de votre règne si plein de sagesse fît corps avec nos glorieuses annales des siècles passés; mais cette histoire, nous osons le dire, n'en sera pas seulement la suite, elle en sera le couronnement, elle dira que sous votre règne les choses qui paraissent le plus inconciliables ont été conciliées dans une juste mesure; les tendances louables qui nous attirent vers le passé, et celles plus légitimes encore qui nous poussent impérieusement vers l'avenir.

» Elle dira que jamais monarque n'a respecté plus scrupuleusement que Votre Majesté le pacte fondamental. Elle dira enfin que la Belgique, placée et maintenue par vous à la tête de la civilisation européenne, a été pendant de longues années le pays le plus libre du monde entier, et que la Belgique, grâce à votre prudente et sage direction, n'a pas un seul instant abusé de cette liberté. Permettez-nous, Sire, de vous exprimer en ce jour solennel notre profonde reconnaissance et de joindre, à votre intention, à la belle devise du pays : *l'Union fait la force,* la devise touchante de nos ancêtres : *Fides et amor,* comme l'expression vraie des sentiments que nous éprouvons pour Votre Majesté. »

« Monseigneur, Madame,

» Ces mêmes sentiments de fidélité et d'amour, nous les reportons sur vous en faisant les vœux les plus profondément sentis pour votre bonheur. »

Le Roi s'approcha alors de M. de Pauw, et lui dit :

« Ce que vous venez de dire est bien vrai, monsieur l'échevin. »

Aussitôt les cris de *vive le Roi !* éclatèrent de toutes parts.

On procéda ensuite à la cérémonie. Une pierre rectangulaire fut scellée et couvrit la cavité où se trouvaient la plaque et les monnaies. Le Roi prit une truelle d'argent sur laquelle étaient gravés ces mots :

Z. M.
LEOPOLD Ier, KONING DER BELGEN,
HEEFF MY
TEN BYZYN DER KONINGLYKE FAMILIE
GEBRUIKT
BY 'T PLAETSEN DER GEDENKTEEKEN
VAN 'T STELLEN
DER YZEREN KAP OP 'T BELFROOT
TE GENT
OP EERSTEN SEPTEMBER MDCCCLIII.

Au moyen de cette truelle le Roi mit du mortier sur la pierre. La duchesse de Brabant, la princesse Charlotte, le duc de Brabant et le comte de Flandre en firent autant, et tous apposèrent leurs signatures sur le procès-verbal de la cérémonie.

Le Roi et la Famille Royale allèrent ensuite à l'Académie où ils visitèrent les tableaux de l'exposition des Beaux-Arts.

A trois heures, les augustes voyageurs quittèrent Gand au bruit des salves d'artillerie, et à cinq heures le convoi royal arriva à Bruxelles.

Anvers. — *4 septembre* 1853. — Le Roi fit son entrée à Anvers à une heure. La garde civique et la troupe étaient sous les armes.

Parmi les personnes présentes on remarquait MM. Michiels-Loos et Constant Van Havre, sénateurs ; H. de Baillet ; Teichmann, gouverneur ; Meeussen, commissaire d'arrondissement ; Loos, bourgmestre et représentant ; Delvaux, Devinck, G. Pieron, échevins ; le conseil communal, la dé-

putation permanente, la chambre de commerce et son président, M. Fuchs; le tribunal de commerce et son président, M. Charles Agie; Devries, consul des Deux-Siciles; Kreglinger, consul d'Autriche; Kreglinger, consul de la République Argentine; Ellerman, consul de Hanovre; d'Arripe, consul d'Espagne; Cénie, consul général des Pays-Bas; Nottebohm, consul de Danemark; Posno, consul de Turquie, le consul de Prusse, etc., Gouzée, médecin principal de la garnison; Sauvinier, chef de station, etc., etc.

Au moment où le train royal s'arrêta dans la station, un immense hourra retentit. Le Roi descendit de sa berline avec Mme la duchesse de Brabant, le Prince royal et le comte de Flandre. Le cortége fit en ville une véritable entrée triomphale.

A deux heures, il y eut réception des autorités au palais.

M. Loos, bourgmestre, adressa le discours suivant au Roi et à Leurs Altesses Royales et Impériale :

« Sire,

» A aucune époque de son histoire, la Belgique n'a montré d'attachement plus sincère à ses souverains, à aucune époque elle n'a été ni plus heureuse ni plus prospère. Elle sait que le bonheur dont elle jouit, elle en est redevable à la haute sagesse du prince qui depuis vingt-deux ans préside à ses destinées; elle s'en montre profondément reconnaissante.

» Cette union intime du peuple et de son Roi n'est pas l'exemple le moins heureux que la Belgique régénérée aura donné au monde. Il témoigne qu'elle était digne des institutions qu'elle s'est données, de la liberté dont elle jouit.

» La ville d'Anvers, cette métropole du commerce et des beaux-arts, dont la richesse et la gloire ne peuvent se développer que par l'ordre et la paix, apprécie trop bien tout ce qu'elle doit à Votre Majesté pour ne pas le lui exprimer en toutes circonstances.

» L'illustre alliance qui vient de s'accomplir, et dont à juste titre la nation se montre fière, apporte de nouvelles garanties de perpétuité à la dynastie belge, à notre nationalité.

» Cet événement si heureux pour la Belgique, et qui, nous l'espérons,

Sire, ne le sera pas moins pour votre Auguste Famille, est le résultat de la considération, de la haute estime dont la nation jouit en Europe et que Votre Majesté a su lui mériter par sa prudence, par sa suprême loyauté. »

« Monseigneur,

» Les qualités éminentes qui distinguent Votre Altesse Royale nous garantissent qu'elle sera un jour le digne continuateur du règne le plus heureux que retracent les annales de notre pays. Cette confiance réside au fond de tous les cœurs et les attire avec une irrésistible sympathie vers Votre Altesse Royale et vers la Princesse accomplie qui vient de s'unir à vous, de s'associer aux destinées du pays.

» La ville d'Anvers, Monseigneur, sait combien Votre Altesse Royale s'intéresse à tout ce qui peut augmenter sa splendeur, elle en a reçu dans une circonstance récente une preuve évidente dont elle garde un souvenir reconnaissant.

» Que votre union, Prince, soit heureuse et prospère, c'est le vœu le plus ardent de notre population. »

« Madame,

» La ville d'Anvers s'est toujours distinguée par son attachement à ses souverains.

» Destinée à faire le bonheur d'un prince qu'elle chérit, elle vous a voué déjà l'affection la plus vraie et sera heureuse de pouvoir toujours vous donner des preuves de son respectueux dévouement.

» Permettez-nous, Madame, de vous exprimer aujourd'hui notre reconnaissance pour l'extrême bonté avec laquelle vous avez daigné satisfaire à nos vœux, en permettant à l'un de nos plus illustres enfants de reproduire sur la toile des traits qu'il nous tardait de graver dans nos cœurs et qui désormais ne s'en effaceront jamais. »

A cinq heures et demie eut lieu, dans la salle du Musée, le banquet offert au Roi par le conseil communal.

La table était servie avec un luxe éblouissant de cristaux, d'argenterie, de bronze et de lumières. Un grand buisson de fleurs était placé derrière la table du Roi, et du sein de la verdure s'élevait une statue de marbre. On entrait dans la salle du banquet par une autre salle garnie de tableaux, parmi lesquels on remarquait *l'Adoration des Mages,* de Ru-

bens. Dans ce salon d'attente on avait rangé de moelleux divans autour de gigantesques trophées d'armes. Le vestibule qui menait à la salle d'attente était éclairé par un lustre colossal, d'un modèle fort grandiose. C'était un globe immense en verre cannelé que surmontaient des génies de bronze demi-nature, et dans lequel se reflétaient les feux des becs de gaz disposés en cercle. Le lustre était placé très-haut, et la plus vive lueur tombait sur le buste de Rubens placé vis-à-vis de l'escalier recouvert de tapis, et garni des deux côtés d'une rampe de verdure et de fleurs.

Le Roi vint au banquet à cinq heures et demie. Sa Majesté donnait le bras à la duchesse de Brabant, qui portait une ravissante toilette.

Dans la salle d'attente figurait le portrait en pied de la duchesse de Brabant, peint par M. de Keyser.

Au dessert, M. Loos porta le toast suivant :

« *Au Roi* dont la sagesse, en présidant aux destinées de la Belgique, a fait son honneur et sa prospérité ; au Roi à qui nous devons cette illustre alliance, qui assure le bonheur d'un prince bien-aimé et grandit notre nationalité dans l'avenir. »

Une triple acclamation répondit à ce toast.

Il était sept heures et demie quand Sa Majesté et Leurs Altesses Royales quittèrent le Musée pour rentrer au palais.

A la Société de l'Harmonie eut lieu une fête fort remarquable.

Tout Anvers était là, tout Anvers heureux de pouvoir saluer la présence du souverain bien-aimé de la Belgique.

Le Roi et les Princes arrivèrent à neuf heures et demie.

Vers dix heures, des feux de Bengale s'allumèrent tout à coup dans le fond du jardin, et on vit apparaître un château-fort dont les tours et les créneaux se détachaient en lignes vigoureuses sur le ciel d'un bleu sombre. Puis des fusées éclatèrent ; l'air était sillonné de gerbes lumineuses et de globes

de feu qui retombaient en pluie d'or. Après les fusées vinrent les bombes, et alors le château, craquant jusque dans ses fondements, finit par s'entr'ouvrir pour vomir comme un volcan, à pleins flots, la flamme et la fumée. C'était un magnifique spectacle; il transporta la foule émue, et des hourras immenses en saluèrent le dénoûment

Le Roi partit à dix heures.

Pendant cet intervalle et comme par enchantement, la ville s'était allumée. Toutes les façades étaient illuminées. En beaucoup d'endroits, le chiffre de Sa Majesté ou celui du jeune couple royal se dessinait en traits de feu et en points lumineux de toutes les couleurs.

La Famille Royale parcourut la ville en revenant de l'Harmonie, et à onze heures, le Roi et les Princes se rendirent à la Société *Tael en Kunst.*

Ils furent reçus par la commission directrice.

Il était minuit quand les augustes visiteurs se retirèrent.

Sa Majesté et la Famille Royale se rendirent aussi aux Variétés, où des acclamations enthousiastes les accueillirent.

La journée du lundi 7 septembre 1853, fut marquée par l'installation de la nouvelle Académie.

A onze heures précises l'huissier de l'Académie annonça le Roi. Sa Majesté prit place au milieu de l'estrade, ayant à sa droite la duchesse de Brabant et à sa gauche la princesse Charlotte; puis les deux Princes et les personnes de la maison royale. Venaient ensuite MM. Piercot, ministre de l'intérieur; Teichmann, gouverneur de la province; Loos, bourgmestre; Delvaux, de Vinck, Van Bellinghen et Pieron, échevins; Charles Rogier, H. de Baillet, représentants; le comte de Beaufort, Vanderbelen, tous les membres du conseil communal, plusieurs officiers supérieurs, etc.

Après avoir pris les ordres du Roi, M. Piercot, ministre de l'intérieur, prononça le discours suivant :

« Messieurs,

» Le règlement qui organise définitivement l'Académie royale d'Anvers, reçoit aujourd'hui sa première consécration solennelle; et le Roi a voulu que sa présence et celle de la Famille Royale, à cette fête de l'intelligence, devînt pour l'Académie un éclatant témoignage de haute protection dont elle conservera précieusement le souvenir dans ses annales.

» Je m'estime heureux, messieurs, d'être appelé, par mes fonctions, à l'honneur de procéder à l'installation des membres du corps académique que le Roi a cru devoir choisir, afin de perpétuer par l'éclat de leur renommée personnelle, l'antique illustration du premier établissement artistique du royaume.

» Le spectacle imposant que nous avons sous les yeux, les hôtes illustres qui honorent l'Académie de leur présence; ce public d'élite, tout ce que la cité des arts renferme d'intelligence et de nobles sympathies accourant en ces lieux pour saluer d'unanimes acclamations les plus dignes représentants de l'école moderne; tous ces apprêts de fête indiquent assez qu'il s'agit ici moins d'un intérêt de localité, que d'une grande solennité nationale.

» C'est qu'en effet l'Académie d'Anvers dont nous venons de proclamer les élus, n'est pas seulement une institution destinée à l'enseignement des arts; son caractère est plus général, son but plus vaste et plus élevé.

» Liée aux époques les plus brillantes de l'histoire des arts, son existence se confond avec celle des plus grands maîtres qui ont illustré l'école flamande.

» Par l'influence qu'elle exerce sur les progrès des beaux-arts, l'Académie n'a pas cessé d'être l'honneur et le modèle des études fortes. Pour tous ceux qui se livrent avec amour à la noble et difficile carrière des artistes, elle est considérée comme une école de perfectionnement. Elle a conquis en quelque sorte le titre d'*Université des arts.*

» Cette situation privilégiée à quelles circonstances la devons-nous? A quoi faut-il attribuer cette haute estime que l'on professe, même à l'étranger, pour l'Académie d'Anvers?

» Sans doute, elle emprunte une grande partie de son éclat à l'origine séculaire qui la protége, et surtout à ces maîtres célèbres qui ont illustré son berceau.

» Mais là n'existe pas uniquement la cause de cette supériorité permanente.

» Nous la trouvons aussi dans le patronage éclairé que la magistrature municipale a exercé dans tous les temps sur l'existence de l'Académie.

» Nous la trouvons dans ces encouragements et dans les distinctions par lesquels la cité anversoise honorait ses plus grands artistes.

» Nous la trouvons encore dans cet élan populaire qui porte ici toutes les volontés privées à seconder les efforts de l'autorité, pour glorifier le génie, et qui transforme, pour ainsi dire, tous les citoyens de la patrie de Rubens en protecteurs ou amis des arts.

» Avec de semblables éléments de force et de progrès, les institutions bravent les vicissitudes du temps ; et si l'esprit d'encouragement se modifie, si la forme de la protection change, du moins le feu sacré ne s'éteint jamais.

» C'est ainsi qu'à ces puissantes corporations qui veillaient jadis sur les destinées de l'art, nous avons vu succéder d'autres influences protectrices; et que les efforts individuels fécondés par l'esprit d'association sont devenus aujourd'hui d'utiles auxiliaires de l'autorité pour conserver le précieux dépôt de connaissances dont l'Académie est l'expression.

» Le gouvernement, vous le savez, messieurs, n'est pas resté indifférent aux succès d'une institution dont la gloire s'identifie avec celle de la patrie.

» Protections, encouragements, honneurs, rien n'a été refusé pour favoriser le progrès des études artistiques, ou récompenser les hommes qui soutenaient, par leurs travaux, l'antique renommée de l'école belge.

» Mais d'autres vœux avaient été exprimés par la magistrature d'Anvers.

» Elle désirait fortifier par des liens nouveaux le patronage que l'État accorde à l'Académie, et le rendre assez puissant pour imprimer le sceau de sa grandeur aux inspirations du génie, et féconder toutes les sources d'un enseignement progressif.

» Elle réclamait un musée qui réunît aux chefs-d'œuvre des temps anciens, les plus belles productions de l'art moderne.

» Elle désirait placer son Académie sous l'égide d'un corps non moins distingué par le nombre des élus et par l'éclat du talent, que par le caractère d'universalité qui est conforme à l'esprit du siècle et qui est le moyen le plus sûr d'épurer le goût et de seconder les tendances au perfectionnement.

» Tous ces vœux ont été entendus, et nous possédons les éléments

propres à les réaliser, dans les nouveaux statuts auxquels Sa Majesté a été heureuse d'accorder sa royale sanction par l'arrêté du 29 décembre 1851.

» En y puisant une vie nouvelle, vous en rendrez grâce, messieurs, d'abord à ce noble patronage d'un Roi qui aime et encourage les arts, qui éclaire et raffermit sous nos pas toutes les routes du progrès.

» Vous n'oublierez pas dans votre reconnaissance les bienfaits d'un gouvernement national qui assure à l'Académie d'Anvers une protection permanente.

» Vous ne serez pas moins justes envers la cité intelligente qui veille sur son œuvre avec l'amour d'une mère jalouse des succès de ses enfants.

» Vous accueillerez la pensée d'un Musée moderne comme un acte que vous devez à la libéralité du gouvernement et de vos magistrats.

» Ce Musée deviendra l'asile de tout ce que les arts produiront de plus digne, car nous plaçons son avenir sous la protection d'une assemblée d'artistes d'élite solidaires de la gloire de l'Académie, et recrutés parmi les plus hautes renommées nationales et étrangères.

» Vous comprenez, messieurs, que je fais allusion à la création du *Corps académique.*

» Cette institution nouvelle est la réalisation d'une grande et généreuse pensée.

» En effet, réunir sous un même drapeau toutes les sommités de l'art en les rattachant à un passé glorieux; intéresser par une confraternité étroite toutes les illustrations de la Belgique et de l'étranger, à la prospérité des études académiques, n'est-ce pas le meilleur moyen de perpétuer les grands modèles, et d'enrichir nos collections artistiques?

» Messieurs du corps académique,

» Ce titre d'*Académicien* qui s'identifie avec les souvenirs de la grande école flamande, vous le porterez, j'en suis certain, avec un noble orgueil, car il vous est offert par un prince qui est aussi bon juge que noble protecteur; ce titre d'académicien vous rappellera d'ailleurs des noms illustres à vénérer, des œuvres immortelles à méditer.

» Mais à côté de cette légitime ambition qui fera briguer l'honneur d'appartenir au corps académique, vous n'oublierez pas, messieurs, les grands devoirs qu'il impose. Vous avez compris que l'Académie compte sur vous pour éclairer sa marche, pour observer les mouvements qui

s'opèrent au sein de notre école, et pour y développer, de plus en plus, les hautes qualités qui la recommandent à l'admiration du monde.

» Vous porterez donc dans vos jugements cette sûreté de tact et cette vigueur de caractère qui ne sacrifient jamais les intérêts de l'art à des considérations personnelles, quelque respectables qu'elles soient.

» Vous seconderez l'administration de l'Académie par vos avis. Vous seconderez aussi le gouvernement par vos appréciations, toutes les fois qu'il croira devoir faire un appel à vos lumières, à votre indépendance.

» Enfin, messieurs, vous vous rappellerez sans cesse que la renommée oblige, et vous contribuerez par vos œuvres à doter le Musée de l'Académie royale qui devient ainsi le vôtre, et qui se glorifiera d'inscrire les noms de ses modernes protecteurs à côté de ceux que la reconnaissance et l'admiration ont depuis longtemps consacrés dans cette enceinte. »

Des applaudissements saluèrent ce discours, puis il fut donné lecture de l'arrêté royal qui instituait l'Académie d'Anvers, et des noms des artistes qui étaient appelés à en faire partie.

Les artistes présents vinrent recevoir des mains du Roi le diplôme qui leur conférait leur nouveau titre. C'étaient :

MM. de Keyzer, Gallait, Eug. Verboekhoven, le baron Gustaf Wappers, Ferdinand de Braekeleer, Henri Leys, Madou, Guillaume Geefs, Joseph Geefs, Eugène Simonis, Bourla, Roelandts, Louis Haghe, Calamatta et Robert Fleury.

La Société lyrique *l'Écho de l'Escaut* eut aussi sa fête royale. Je transcris ici l'hommage adressé à LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Brabant, par M. G. de Marteau.

LES VOEUX DE LA PATRIE.

Roi des cieux et de la terre,
Vois ton peuple à tes genoux ;
Daigne entendre sa prière,
Dieu clément, exauce-nous.
Vois le Belge qui te prie,
Le cœur plein d'un doux émoi :
Veille, ô Dieu, sur la patrie,
Sur les Princes, sur le Roi.

Veille sur la jeune Reine,
Au front pur et radieux,
Que l'Autriche nous amène
Comme un gage précieux.
Quand nous offrons à Marie
Et nos cœurs et notre foi,
Veille, ô Dieu, sur la patrie,
Sur les Princes, sur le Roi.

Sur le Belge, Seigneur, veille
Et s'il l'offensait un jour,
Que ta colère sommeille
Dans les mains de ton amour.
Sur le Roi, sur la Patrie,
Jette un regard de bonté,
Donne au peuple qui te prie
Le bonheur, la liberté.

Le Cercle artistique, dont S. A. R. le duc de Brabant est président d'honneur, voulut recevoir dignement ses illustres hôtes, et se revêtit de sa plus belle parure.

La rue Guillaume-Tell était toute pavoisée et tendue de verdure.

Sa Majesté entra, donnant le bras à la duchesse; le duc de Brabant accompagnait la princesse Charlotte, et le comte de Flandre Mme de Grunne.

Une jeune fille, Mlle Legrelle, présenta des bouquets aux deux Princesses. Le Roi, conduit par MM. Loos, président; Eyckens et Dyckmans, vice-présidents; Terbruggen et Jacobs, secrétaires de la Société, fit le tour de l'Exposition.

Tout à coup des portières s'écartèrent et un admirable coup d'œil s'offrit aux regards. Un grand voile, tendu dans le fond, tomba et découvrit un magnifique palais de marbre et d'or, riche construction d'un style monumental et grandiose : c'était le projet du futur bâtiment du Cercle.

On procéda ensuite à la pose de la première pierre, selon le mode usité en pareille circonstance.

La Famille Royale se rendit également à la Société royale d'harmonie d'Anvers. M. P. J. Geeraerts, président, prononça le discours suivant :

« Sire,

» C'était un désir bien vif de la Société royale d'Harmonie d'Anvers, que celui d'être honorée de la présence de Votre Majesté et de son auguste famille.

» Aujourd'hui cet honneur lui est échu en partage.

» Organe de la direction, je suis chargé, Sire, au nom de la Société, de vous exprimer le bonheur qu'elle en éprouve et de présenter à Votre Majesté l'hommage de son respect. C'est pour elle un beau jour, et elle en conservera le souvenir; car, daignez le croire, Sire, vous êtes parmi nous le bienvenu, comme Votre Majesté l'est partout. Nous aimons à entourer de notre amour, un Roi auquel la patrie doit sa gloire et sa prospérité.

» Sire, que le Ciel conserve longtemps vos jours, si précieux pour le bonheur de la Belgique! Tel est le vœu que nous formons pour Votre Majesté.

» Qu'il nous soit aussi permis de féliciter Votre Majesté sur l'heureux événement du mariage de S. A. R. le duc de Brabant avec une princesse de l'illustre maison d'Autriche. Cette auguste union, dont la Belgique doit être fière, est une garantie de plus pour notre avenir. »

« Monseigneur, Madame,

» Daignez accepter nos félicitations sur l'union de Vos Altesses qui vient d'être bénie sous les plus favorables auspices. Elle sera saluée par le pays entier, comme l'étoile heureuse de ses destinées futures!

Après la réponse du Roi, Mlle Marie Teichmann présenta un bouquet à la duchesse de Brabant, et s'exprima en ces termes :

« Madame,

» La présence de la Famille Royale en ce lieu est pour nous un honneur d'autant plus éminent qu'il nous est accordé à la suite d'un événement qui met le comble à l'allégresse de la Belgique entière.

» Qu'il nous soit permis, Madame, dans cette heureuse circonstance, d'exprimer à Votre Altesse Impériale et Royale nos félicitations les plus sincères et nos vœux les plus ardents.

» Puisse le Ciel bénir cette union tant désirée et conserver à Vos Altesses Royales des jours de calme et d'inaltérable bonheur! »

Ensuite Mlle Léonide Van Hollebeke s'avança vers la princesse Charlotte et lui présenta également un bouquet en lui adressant ce discours :

« Madame,

» Les sentiments de joie et de bonheur que Votre Altesse Royale voit éclater sur tous les visages, sont aussi gravés au fond de nos cœurs.

» Que Votre Altesse Royale daigne agréer nos sincères félicitations sur l'heureuse union qui vient de s'accomplir dans son auguste famille, et accepter, en ces modestes fleurs, l'hommage d'un amour et d'un respect qui ne nous quitteront qu'avec la vie! »

Le Roi visita les forts des environs de la place ainsi que la citadelle. M. le ministre de la guerre était venu de Bruxelles pour accompagner Sa Majesté dans cette visite.

A midi la Famille Royale rentra au palais, et son départ d'Anvers eut lieu à une heure et demie.

Liége. — 9 *septembre* 1853. — Le boulevard de la Sauvenière était tendu de guirlandes de verdure alternant avec des guirlandes de lampions; le Palais des princes-évêques, où descendit le Roi, était orné d'écussons aux armes des communes de la province. Sur le fronton figuraient les armes de la Belgique et de la ville de Liége. Au-dessus du fronton se dressait la statue de la Justice. Toute la place du Palais était ornée de drapeaux, de candélabres et de vases garnis de fleurs.

Le Roi arriva à une heure. M. Closset, bourgmestre, prononça le discours suivant :

« Sire,

» Nous venons recevoir Votre Majesté et la Famille Royale au nom d'une cité qui compte toujours parmi ses plus beaux jours ceux où elle possède les hôtes augustes qui viennent aujourd'hui la visiter.

» Venez, Sire, avec Leurs Altesses Royales, recevoir au bruit de ses acclamations l'hommage de son sincère dévouement.

» Au milieu de notre population, vous trouverez partout sur votre passage l'accueil des cœurs loyaux et dévoués des Liégeois.

Des acclamations succédèrent à ce discours.

Parmi les personnages qui attendaient le Roi et les Princes à la station, on remarquait entre autres : MM. les sénateurs de Liége, MM. Delfosse, Frère-Orban, Lesoinne, Deliége, de Bronckaert, représentants ; de Tornaco et Laoureux, sénateurs de Huy et de Verviers ; Ch. Faider, ministre de la justice ; le baron de Macar, gouverneur de la province ; Closset, bourgmestre, et les échevins de Liége ; le conseil communal ; Mgr. l'évêque ; la députation permanente ; tous les officiers généraux et officiers supérieurs de la garde civique et de l'armée.

La garde civique et les troupes de la garnison formaient la haie sur le passage du cortége.

A deux heures, il y eut réception au palais.

M. le bourgmestre s'exprima ainsi :

« Sire,

» En vous présentant l'administration communale, en vous offrant l'assurance de son dévouement, je m'empresse d'exprimer combien la ville de Liége est reconnaissante à Votre Majesté d'avoir bien voulu assister aux fêtes par lesquelles elle s'associe au pays tout entier, pour célébrer les deux événements heureux qui consolident nos destinées nationales. C'est d'esprit et de cœur que notre population prend part à cette grande manifestation publique ; en déployant dans les travaux de son commerce et de ses nombreuses industries cette activité, cette énergie qui surmontent tous les obstacles, elle conserve au milieu de ses habitudes sérieuses toute sa puissance d'action, de dévouement et de patriotisme, en même temps qu'elle y augmente l'expérience des principes et des intérêts sur lesquels se fondent l'existence et la prospérité des nations ; elle sait que la moralité, l'ordre et la sécurité à l'intérieur ; que la confiance et l'estime au dehors en sont les conditions indispensables.

» L'éloquence des faits rend à cet égard un éclatant hommage à toute la Belgique. Mais, Sire, ce n'est pas assez que de bons et généreux instincts germent dans le cœur des peuples, il faut, pour les faire éclore

et les développer, l'atmosphère d'institutions sympathiques aux mœurs nationales et mises en pratique avec loyauté et sagesse; il faut, pour les fertiliser, les soins d'une administration douée de lumières, de prudence et de fermeté.

» Sire, la monarchie et le règne de Votre Majesté ont accompli ces conditions pour la Belgique qui vous en doit une éternelle reconnaissance. Puisse la Providence nous conserver longtemps notre Roi vénéré. »

« Monseigneur le duc de Brabant,

» Dire ce que nous devons à votre auguste père, c'est dire tout ce que nous mettons en vous d'espérances. La tâche qui vous est réservée est pleine de difficultés et de grandeur. Vous l'accomplirez noblement, Prince, en suivant les inspirations de votre cœur, en vous souvenant des exemples qui ont entouré votre berceau et votre jeunesse; vous l'accomplirez en vous appuyant sur l'amour et la confiance de la nation qui, un jour, donnera à votre règne ces mêmes sympathies avec lesquelles elle applaudit aujourd'hui à votre majorité et à l'heureuse alliance qui, en préparant à Votre Altesse les joies de la famille, est un nouveau gage de prospérité pour nos destinées nationales.

» Madame la duchesse de Brabant, nous avons salué votre arrivée sur notre sol avec le tendre intérêt qu'inspire votre jeunesse, avec le respect qui est dû à vos vertus et à votre illustre origine, que tant de souvenirs rattachent à l'histoire de la Belgique. Nous avons vu avec bonheur Votre Altesse Royale et Impériale prendre place au milieu de notre Famille Royale, pour y perpétuer avec une jeune princesse, objet de notre vive sollicitude, un modèle de vertus dont le souvenir ne s'effacera jamais.

» Monseigneur le comte de Flandre, vous voir à notre fête dans l'accomplissement de nos devoirs envers notre Roi, envers notre pays, sera toujours un de nos vœux les plus chers; vous êtes aussi pour nous un gage d'heureux avenir.

» Sire, parler des joies de la famille belge est la plus heureuse des missions; se dévouer à l'œuvre de sa prospérité, prévenir et alléger les souffrances momentanées que les vicissitudes humaines peuvent lui réserver, est un saint devoir qui n'est nulle part méconnu sous le règne de Votre Majesté; daignez croire, Sire, que, dans la sphère de ses attributions, l'administration communale de Liége n'y faillira jamais. »

Le Roi répondit :

« Messieurs,

» Vous savez que, toujours, j'ai aimé et cherché à favoriser l'indus-
» trie. Lorsque vous croirez que je pourrai lui être utile, adressez-vous
» franchement à moi, et je m'efforcerai, dans mes limites de Roi consti-
» tutionnel, de seconder vos efforts. Vous le savez du reste, messieurs,
» comme vous je suis heureux de voir que l'industrie se trouve dans
» une situation prospère. Vous ne pouviez me dire une chose plus
» agréable. »

Ces paroles furent accueillies avec un vif sentiment de bonheur.

A six heures du soir un superbe banquet fut donné à l'hôtel de ville. Les deux salons étaient décorés avec un goût exquis. Toute la décoration architecturale était blanc et or; les tapisseries étaient cramoisi et or. Le surtout de la table était en vermeil.

Il y avait 150 couverts.

A la table d'honneur se trouvaient la duchesse de Brabant, le Prince royal, M. Closset, bourgmestre; Mme Piercot; M. Faider, ministre de la justice; Mme la comtesse de Lannoy; M. le lieutenant général baron Prisse; Mme la comtesse d'Hooghvorst; M. le lieutenant général baron Chazal; Mlle de Lannoy; M. Conway; M. de Montpellier, évêque de Liége; MM. d'Hanins de Moerkerke, aide de camp du duc de Brabant; Brixhe, député de Charleroi; Forgeur, sénateur; Lesoinne, représentant; Nagelmackers, président du conseil provincial; Renot, échevin; Deliége, représentant; Desoer, conseiller communal. Puis de l'autre côté la princesse Charlotte; le comte de Flandre; M. le baron de Macar, gouverneur de la province; Mme Lejeune-Closset, fille de M. le bourgmestre; M. Delfosse, président de la Chambre; Mme de Beauvays, gouvernante de Mme la princesse Charlotte; M. Piercot, ministre de l'intérieur; Mme la comtesse de

Grunne ; M. le lieutenant général L'Olivier, commandant la division territoriale ; Mme de Macar ; M. le comte de Lannoy, grand maître de la maison du duc de Brabant ; M. de Behr, premier président de la cour d'appel ; M. de Mercy d'Argenteau, archevêque de Tyr (*in partibus*) ; MM. le comte de Marnix, grand maréchal du palais ; Laoureux, Robert, Jamar, sénateurs ; Frère-Orban, de Bronckaert, Moncheur, Lebeau, représentants.

Au dessert, M. Closset porta le toast suivant :

« J'ai l'honneur de porter un toast au Roi et à la Famille Royale. Que Sa Majesté et Leurs Altesses Royales daignent le recevoir comme l'expression du dévouement et de la respectueuse affection de la ville de Liége. »

S. A. R. le duc de Brabant répondit :

« Messieurs,

» Je suis profondément touché des bonnes paroles de M. le bourg-
» mestre. Le Roi a vivement regretté de ne pouvoir assister à votre ban-
» quet. Il m'a chargé de vous dire combien est grande son affection pour
» la ville de Liége. Cette affection, nous la partageons, messieurs, et
» c'est du fond du cœur que je bois à la prospérité de votre grande et
» noble cité de Liége ! »

Ces paroles furent suivies des plus chaleureux applaudissements.

Le soir, l'illumination fut brillante. La place du Peuple, la place Saint-Lambert, le boulevard de la Sauvenière, offraient un ravissant aspect.

Toutes les Sociétés particulières de la ville avaient le chiffre du Roi dessiné en traits de feu sur leur façade.

Le bal offert par la ville eut lieu au local du Casino.

L'escalier était resplendissant de glaces et de fleurs. Le bal tout rayonnant de lumière et de jolies femmes.

La grande manifestation ouvrière qui eut lieu le lendemain dépassa en grandeur et en majesté tout ce que ces nom-

breux jours de fête avaient offert de plus remarquable. C'était une solennité toute populaire.

Quinze à vingt mille travailleurs, les forces vives de la population ouvrière de Liége, défilèrent sur la place publique, sur deux rangs, devant le Roi.

Il n'y avait que des artisans de Liége.

Dès sept heures du matin de longues brigades d'ouvriers des différents établissements industriels avaient traversé la ville, se dirigeant vers le quai d'Avroy, à l'ancien établissement Cockerill, qui était le lieu du rendez-vous. Tous étaient vêtus de blouses et de casquettes, et portaient sur la poitrine une carte sur laquelle on lisait ces mots : *Cortége des lauriers.*

A neuf heures précises, le cortége déboucha du coin de la rue Verte sur la place Saint-Lambert. Il était ouvert par un piquet de chasseurs à cheval. Au moment où il apparut, le duc de Brabant se plaça au balcon du palais avec Mme la duchesse.

Un immense vivat retentit sur la place, et au même instant on vit arriver un char portant un colossal et verdoyant hommage offert à l'héritier du Trône : c'était de magnifiques lauriers sur un lourd chariot de travail, traîné par quatre vigoureux chevaux du pays, couverts de ces pittoresques harnais de campagne, à clous de cuivre doré. Ils étaient suivis par des ouvriers en blouse et en chapeau de feutre couronné de fleurs.

Le chariot était tout orné de fleurs et de verdure. Il portait au bas cette inscription : *Don des ouvriers de Liége.* Les lauriers étaient de dimension énorme.

Le char s'arrêta sous le balcon du palais. Le drapeau belge était arboré sur sa lourde charpente et enveloppait de ses plis l'hommage du peuple à son prince bien-aimé.

Le cortége s'arrêta également, et la députation qui devait

être reçue par le duc de Brabant, se dirigea vers l'entrée du palais.

Elle se composait de douze délégués dont deux femmes. L'ouvrier qui prit la parole fut M. Nicolas Charlier, chef ouvrier mineur des hauts fourneaux de Baneux. A son bras était noué un ruban tricolore, et sur sa poitrine brillait la décoration des travailleurs. Il donnait le bras à une jeune femme, Mme Lescalier, ouvrière qui tenait un bouquet destiné à la duchesse de Brabant. Un autre ouvrier conduisait une jeune femme, Mlle Barbe Stappers, qui devait présenter un bouquet à la princesse Charlotte.

M. Nicolas Charlier prononça d'une voix claire et pénétrante les paroles suivantes :

« Prince,

» La classe des travailleurs de la ville de Liége a l'honneur de présenter à Votre Altesse Royale ses félicitations à l'occasion de sa majorité et de son mariage avec une archiduchesse d'Autriche.

» Nous vous prions, Prince, de daigner agréer, pour souvenir de votre présence en cette ville, l'offre de deux lauriers, ainsi que l'hommage de notre profond respect et de notre attachement à la dynastie du Roi, auquel la Belgique est redevable de sa prospérité. »

Les cris de *vive le Roi! vivent les Princes!* répondirent à ce discours, et trouvèrent un puissant écho dans la foule assemblée sur la place.

Le duc de Brabant adressa alors à l'orateur cette réponse faite pour aller droit au cœur des délégués populaires :

« Messieurs les délégués, je ne saurais vous dire combien la démarche » que vous faites en ce moment auprès de moi me touche vivement. Je » vous remercie.

» C'est avec joie et reconnaissance que je reçois l'hommage que vous » m'offrez au nom de vos compagnons.

« Vous serez auprès d'eux les interprètes de ma reconnaissance. Vous » leur direz de ma part, que c'est avec raison qu'ils ont confiance en moi.

» Personne ne s'intéresse plus que moi à leur sort, et l'objet de ma » sollicitude constante sera d'améliorer leur position.

» Je suis heureux, messieurs les délégués, de retrouver les Liégeois » toujours les mêmes. Moi aussi je resterai constant dans les sentiments » que je leur ai voués. »

La manifestation n'était pas terminée ; il restait à voir défiler le cortége sur la place.

Il se divisa en trois grandes catégories : l'industrie houillère, l'industrie textile et l'industrie métallurgique.

Ce défilé dura une heure et demie. Toute cette armée de travailleurs passait en criant : *Vive le duc de Brabant! vive la duchesse!* Tout à coup, vers le milieu du défilé, le Roi parut au balcon.

A mesure que passaient les bannières des métiers, on les enlevait pour en orner le char des lauriers ; puis quand toutes furent réunies, on les agita devant la Famille Royale, au milieu des clameurs de la foule, ivre d'enthousiasme, et des entraînants accords de la musique populaire.

Ce spectacle était sublime.

Honneur à cette population brave et patriotique! Honneur au Roi sage qui se montre digne d'un tel peuple! Honneur surtout à ses nobles institutions! Honneur à la liberté, à la liberté sainte qui féconde ainsi ce terrain indépendant et glorieux où jamais ne furent perdues les augustes semailles de l'honneur, de la dignité, du travail et du progrès!

Après la grande et patriotique manifestation de la population ouvrière, les Princes allèrent à la cathédrale de Saint-Paul, assister au baptême d'une cloche dont le duc de Brabant fut le parrain et la duchesse la marraine. Un dais était préparé pour les Princes. Mgr. de Montpellier, évêque de Liége, revêtu de ses habits pontificaux et à la tête de son clergé, alla recevoir les augustes visiteurs à la porte du temple et leur adressa le discours suivant :

« Monseigneur, Madame,

» Le prophète royal, ravi d'admiration à la vue des magnificences de Dieu, qui éclatent dans ses œuvres, invite toutes les créatures à s'unir à l'homme pour louer leur auteur; dans son ravissement, il leur prête ses sentiments et son langage, il les anime de son esprit et de son amour. L'Église, inspirée au même foyer d'amour et guidée par le même esprit, appelle aussi à s'associer aux hommages d'adoration qu'elle rend au Très-Haut, non-seulement ces créatures muettes qui reflètent avec plus d'éclat la puissance du Créateur, mais encore les ouvrages de la main et du génie de l'homme. Elle convie à ce concert universel de louanges tous les arts qu'elle ennoblit en les faisant remonter à leur source, en les marquant du sceau de ses bénédictions. Le temple, l'autel, tous les vases qui, de près ou de loin, servent au sacrifice trois fois saint, tous les objets qui aident à réveiller la foi par leur forme ou à rehausser la majesté du culte par leur éclat, reçoivent ainsi de sa consécration une destination toute divine.

» C'est ainsi que l'Église consacre la cloche par ses bénédictions. De tous les objets destinés par elle à un service sacré, il en est peu dont elle entoure la bénédiction de plus de cérémonies et de solennité. C'est qu'il n'en est point qui ait un caractère plus chrétien : la cloche est née dans l'Église; c'est à l'Église seule qu'elle doit son existence; son origine est toute sacrée. De là ce soin, j'allais dire cet amour maternel, dont l'Église l'environne en la consacrant au culte divin. Comme l'enfant qu'elle adopte au baptême, elle la couvre d'ordinaire d'un voile blanc et la purifie dans l'eau sainte; elle fait fumer sur elle l'encens des parfums précieux, comme sur les oblations destinées au sacrifice; elle la marque de l'onction comme ses prêtres; comme ses enfants encore, elle la place sous l'invocation des saints et lui en donne le nom.

» Pour que cette simple analogie avec le baptême soit plus complète, l'usage appelle parrain et marraine quelques-uns des témoins de cette cérémonie, et d'ordinaire cette fonction est remplie par les personnes les plus distinguées, quelquefois même par des membres de famille royale : insigne honneur que l'église de Liége reçoit aujourd'hui, avec la plus vive gratitude, de la bienveillance du Roi et de LL. AA. RR. Mgr. le duc et Madame la duchesse de Brabant.

» Après l'avoir ainsi sanctifiée, par la destination religieuse qu'elle

lui assigne, l'Église associe la cloche à tous les actes les plus importants de la vie du chrétien. Elle en salue joyeusement le berceau; elle pleure à son agonie et sur sa tombe; elle l'invite à la prière et l'appelle à la maison du Seigneur. Elle est, comme un signe de paix élevé entre le ciel et la terre, pour conjurer le courroux céleste, quand la foudre gronde dans le lointain; pour répéter aux hommes qu'ils sont tous frères, tous enfants d'un même Dieu; qu'ils doivent se réjouir, pleurer, prier ensemble; se prêter secours, se protéger, se défendre les uns les autres.

» Elle est si bien identifiée à tous les nobles sentiments de l'homme, qu'elle prend part à toutes les fêtes de la patrie comme à celles de la religion; elle y prélude, elle en éveille l'aurore; elle mêle sa voix aux acclamations du peuple qui fête un souverain aimé, comme au chant des lévites et des fidèles qui rendent grâces au Ciel de ses bienfaits.

» C'est elle qui la première vous acclama, Madame, lorsque vous franchîtes la frontière de ce pays, où vous appelaient l'affection d'un prince si digne de la vôtre et les vœux d'un peuple digne de votre amour. Cette acclamation répétée de clocher en clocher, sur toute votre route, se mêla à l'ovation qui vous conduisit de la frontière à la capitale; elle accompagne encore l'ovation que vous font toutes les villes, et surtout la loyale et fidèle cité de Liége, heureuse de saluer la noble et gracieuse Épouse de son Prince chéri, l'auguste Fille de son Roi bien-aimé.

» La cloche que nous allons bénir est destinée, nous l'espérons, à célébrer de nouveaux bienfaits du Ciel sur la Famille Royale et sur le pays : longtemps elle annoncera les actions de grâces que nous rendons au Très-Haut, quand nous le remercions de nous avoir donné, de nous conserver un Roi si sage, si éclairé, si dévoué à la patrie; elle annoncera les heureuses suites d'une union bénie du Ciel, bénie par nos prières et par les souhaits de toute la nation.

» Tels sont les vœux que nous avons portés à l'autel pour S. M. le Roi, pour nos princes, pour vous, Monseigneur, Madame, et que nous renouvellerons pendant cette cérémonie dont vous daignez si pieusement, si gracieusement rehausser l'éclat par votre présence et par votre concours. »

Un banquet fut ensuite offert au Roi et aux Princes par les notables de la province de Liége.

Le banquet était de 400 couverts. Inutile de dire l'admirable coup d'œil que présentait la salle. Des vases précieux couvraient les tables et succombaient sous le poids des fleurs et de ces fruits magnifiques qui font l'orgueil de la province de Liége. Des milliers de bougies étincelaient dans les candélabres et couvraient un lustre immense entouré d'une guirlande de roses. La table royale avait un magnifique surtout de vermeil. Elle était dressée sur une estrade occupée d'un côté seulement, et de l'autre côté descendait en pente un berceau de fleurs dont le parfum rafraîchissait et embaumait l'atmosphère.

Toutes les notabilités de la ville et de la province étaient là réunies.

On y voyait, outre tous les sénateurs et tous les députés de la province, d'anciens ambassadeurs, entre autres : M. le comte Mercy d'Argenteau ; puis les notabilités industrielles, beaucoup de membres de l'aristocratie, tels que MM. le marquis de Trazegnies, le comte Cornelissen, le comte d'Oultremont, le comte d'Aerschot, presque tous les hauts fonctionnaires et les bourgmestres de la province, la magistrature, les lettres, les arts, enfin la réunion de ce que le pays de Liége compte de plus distingué.

S. M. le Roi n'assista pas au dîner. Leurs Altesses Royales furent reçues par la commission du banquet, et saluées d'unanimes acclamations.

Le duc de Brabant donnait le bras à la duchesse, le comte de Flandre à la princesse Charlotte.

A la table d'honneur se trouvaient avec Leurs Altesses Royales, M. Closset, bourgmestre, et Mme Lejeune-Closset ; M. Delfosse, président de la Chambre des Représentants ; M. Piercot, ministre de l'intérieur, et Mme Piercot ; M. de Macar, gouverneur de la province, et Mme de Macar ; M. Faider, ministre de la justice, puis des personnages de la Maison du Roi.

Au dessert, M. le bourgmestre proposa un toast au Roi :

« Au nom de cette réunion imposante d'hommes honorables, venus de toutes les parties de la province pour offrir l'hommage de leur respect et de leur dévouement à d'augustes hôtes, j'ai l'honneur de porter un toast au Roi ! »

L'écho de ce toast fut immense. On y répondit par une longue acclamation ; puis Mgr. le duc de Brabant se leva et s'exprima ainsi :

« Messieurs,

» Je suis profondément touché de ce toast et de la manière affectueuse » et sympathique dont vous l'avez accueilli. Je garderai toujours le sou- » venir de cette journée, elle m'est un nouveau gage de votre attache- » ment à nos institutions et à la dynastie de votre choix.

» La province de Liége nous a depuis longtemps habitués à des sen- » timents bien dévoués et bien patriotiques.

» Nous avons la conviction qu'elle nous les conservera, et nous conti- » nuerons de travailler courageusement à consolider la prospérité et la » grandeur de notre patrie.

» Je vous prie d'être les interprètes de mes sentiments auprès de ces » populations qui nous ont fait une réception si chaleureuse et si cor- » diale.

» Rapportez-leur nos vœux pour leur bonheur, et dites-leur que je » bois de tout cœur à la prospérité de la ville et de la province de Liége, » dont je suis heureux de voir ici les dignes représentants. »

Le duc de Brabant n'oubliera jamais cette belle journée, et de leur côté la ville et la province de Liége aussi en garderont un profond souvenir.

Après le banquet, Leurs Altesses Royales se placèrent au balcon du Casino pour admirer l'illumination des jardins que remplissait la foule des invités. Les jardins du Casino étaient dignes de ce beau pays de Liége, si riche en admirables paysages et poétiques points de vue.

La vigne grimpe le long de ces riants coteaux au milieu desquels serpente l'eau d'un ruisseau. Tout cela est déli-

cieux de lignes et de profondeur. Jetez sur ce tableau la douce transparence d'une nuit de septembre, les feux épars de l'illumination, la fumée des boîtes qui éclatent et la silhouette mouvante du public se découpant sur les fonds clairs du paysage, et vous vous ferez une idée de ce que fut cette soirée.

A neuf heures on donna le signal du feu d'artifice.

La Meuse, reflétant les mille lueurs de l'illumination et les flammes qui embrasaient la nue ; une de ces foules dont le bruit et le coup d'œil défient toute peinture ; les Princes traversant cet océan, salués par la sauvage harmonie du flot qui se retire pour leur livrer passage, furent autant d'effets inexprimables et indescriptibles.

Toute la ville était illuminée.

La partie la plus intéressante peut-être des illuminations fut celle du quartier d'Outre-Meuse, quartier tout à fait industriel et populaire. Toutes les maisons jusqu'à la Porte d'Amercœur étaient couvertes de draperies et ornées de fleurs. Des filets de verres de couleurs couraient le long de toutes les façades, et au pont Saint-Julien une couronne de feu se rattachait à quatre colonnes ornées de verdure et portait l'inscription : « *Hommage! Les ouvriers réunis du quartier de* » *l'Est à Sa Majesté Léopold Ier, à la Famille Royale. L'u-* » *nion fait la force!* »

Oui, l'union fait la force! C'est par cette noble et patriotique devise que doit finir le récit de ces fêtes qui ont réellement dépassé toute attente. Liége est restée digne de son passé, digne de ses glorieux souvenirs, digne de son rang de grande ville, de capitale industrielle, de cité intelligente, amie du progrès et des libres institutions de la Belgique.

Le Roi partit le lendemain à dix heures et demie du matin. Une foule compacte l'attendait pour saluer une dernière fois la Famille Royale.

VI.

Toutes les puissances étrangères firent adresser à S. M. le Roi et à la Famille Royale, par leurs ambassadeurs ou leurs ministres, des félicitations au sujet du mariage de S. A. R. le duc de Brabant.

A l'occasion de sa Majorité Politique et de son Mariage, l'Héritier présomptif du Trône reçut différentes marques de distinction de la part des souverains étrangers. Voici la nomenclature de ces distinctions jointes à celles que Son Altesse Royale avait reçues antérieurement :

Grand-cordon de l'Ordre de Léopold de Belgique ;

Chevalier de la Toison d'or d'Autriche ;

Grand-cordon de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur de France ;

Grand-croix de l'Ordre de Saint-Étienne d'Autriche ;

Grand-cordon de l'Ordre de Saint-Hubert de Bavière ;

Grand-cordon de l'Ordre de la Tour et de l'Épée de Portugal ;

Grand-cordon de l'Ordre de l'Aigle noire de Prusse ;

Grand-cordon de l'Ordre de l'Aigle rouge de Prusse ;

Grand-cordon de l'Ordre de la Couronne de Saxe ;

Grand-cordon de l'Ordre de la Branche Ernestine de la Maison ducale de Saxe ;

Grand-cordon de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare de Sardaigne, et

Grand-cordon de l'Ordre des Séraphins de Suède.

S. A. R. le duc de Brabant entra dans l'armée belge en 1846.

Il fut nommé sous-lieutenant au régiment des grenadiers, par arrêté royal du 16 décembre 1846 ;

Lieutenant, par arrêté royal du 18 septembre 1851 ;
Capitaine, par arrêté royal du 16 décembre 1852 ;
Major, par arrêté royal du 8 avril 1853 ;
Colonel, par arrêté royal du 21 juillet 1854 ; et
Général-major, par arrêté royal du 21 juillet 1855.

S. A. R. le comte de Flandre occupe dans l'armée belge le même grade que son auguste frère. Les deux Princes royaux furent nommés sous-lieutenants le 16 décembre 1846, et depuis ils reçurent constamment l'un comme l'autre les mêmes promotions, aux mêmes époques.

Le grade le plus récent conféré à Leurs Altesses Royales est celui de général-major. Voici la teneur des arrêtés royaux par lesquels ces nominations furent décrétées :

« LÉOPOLD, Roi des Belges,

» A tous présents et à venir, *Salut.*

» Sur la proposition de Notre Ministre de la guerre,

» Nous avons arrêté et arrêtons :

» Article premier. — Notre bien-aimé Fils, le Duc de Brabant, colonel au régiment de grenadiers, est nommé général-major.

» Art. 2. — Notre Ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Donné à Londres, le 21 juillet 1855.

» LÉOPOLD.

» Par le Roi :

» *Le Ministre de la Guerre,*

» Greindl. »

« LÉOPOLD, Roi des Belges,

» A tous présents et à venir, *Salut.*

» Sur la proposition de Notre Ministre de la guerre,

» Nous avons arrêté et arrêtons :

» Article premier. — Notre bien-aimé Fils le Comte de Flandre, colonel au régiment des guides, est nommé général-major.

» Art. 2. — Notre Ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Donné à Londres, le 21 juillet 1855.

» LÉOPOLD.

» Par le Roi :

» *Le Ministre de la Guerre,*

» Greindl. »

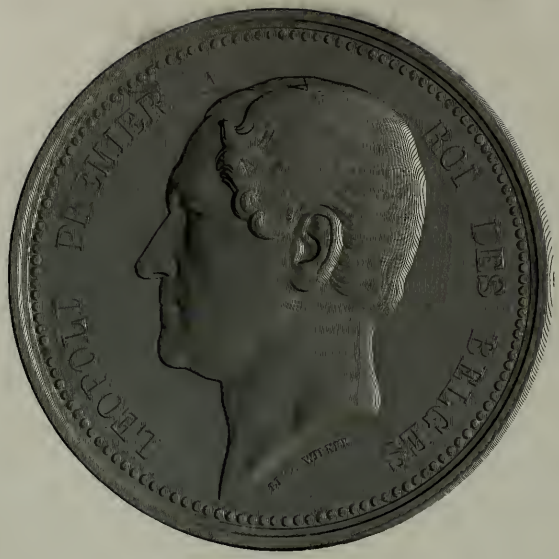

Inv.t et gravé par Ch.t Jacoe, aîné a Bruxelles

TROISIÈME PARTIE.

XXVe ANNIVERSAIRE

DE

L'INAUGURATION DU RÈGNE DE S. M. LÉOPOLD Ier,

ROI DES BELGES.

(21 JUILLET 1856.)

« Dieu ! protége ce Roi que la foule attendrie
» Voit aux pieds des autels prosterner sa grandeur ;
» Fais briller aujourd'hui sur sa tête chérie
» Un doux rayon de ta splendeur. »

SOMMAIRE. — Dispositions arrêtées par les Chambres Législatives. — Nomination d'une Commission directrice des fêtes jubilaires. — Dépêche de M. le Ministre de l'intérieur aux gouverneurs de province. — Circulaire de la Commission directrice aux Comités provinciaux. — Rapport de cette Commission. — Programme officiel des cérémonies et fêtes de Bruxelles. — Congrès national du 20 juillet 1856. — Réception par le Roi de l'envoyé britannique. — Fêtes nationales dans la capitale. — *Première journée :* Entrée solennelle de S. M. le Roi dans Bruxelles. — Parcours du cortége. — Réception à la place Royale. — Cérémonie et *Te Deum* à la place Saint-Joseph. — Concert des Sociétés lyriques du royaume : — *Chant jubilaire* de MM. Van Soust et Limnander. — Banquet au Palais de la Nation. — Arcs de triomphe. — *Deuxième journée :* Concours de poésie française et flamande. — Arrêtés relatifs à ce concours. — Distribution des prix aux lauréats. — Poésies de MM. V. Walton et L. Hymans. — Hommages adressés au Roi par des littérateurs belges et étrangers : — Poésie de M. J. H. Millenet. — Vers de M. J. Williams. — Revue de la garde civique et de l'armée. — Grand concert d'harmonie. — Spectacle gala. — Illuminations. — *Troisième journée :* Cavalcade historique. — Description des chars. — Couplets de M. Ch. Tardieu. — Concert gala. — Fête du Jardin zoologique. — Feu d'artifice. — Fin des fêtes de Bruxelles. — Chant national par M. Gustave Oppelt. — Visites royales dans les provinces : Bruges. — Ruysselede. — Namur. — Dinant. — Arlon : — *Ode cantate* de MM. Dubois, Smits et van Buggenhout. — Anvers : — *Cantate flamande* de M. de Gryter. — Liége. — Hasselt. — Beverloo. — Gand. — Mons. — Fin de la célébration des fêtes dans les provinces. — Institution et création d'une décoration commémorative. — Conclusion.

I.

Dans sa séance du 23 avril 1856, la Chambre des Représentants adopta à l'unanimité le projet de loi dont la teneur suit :

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, *Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. — Il est ouvert au Département de l'Intérieur un crédit extraordinaire de trois cent mille francs (fr. 300,000), pour la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du Roi.

Ce crédit formera l'art. 47 *bis* du budget de l'intérieur pour l'exercice 1856, et sera couvert au moyen des ressources ordinaires de cet exercice.

Bruxelles, le 23 avril 1856.

Le président de la Chambre des Représentants,

(Signé) Dele Haye.

Les secrétaires,

(Signé) Léop. Maertens.

H. Ansiau.

Ce projet de loi fut soumis à la sanction du Sénat, qui l'adopta également à l'unanimité dans la séance du 17 mai 1856, d'après les conclusions du rapport de la Commission de l'intérieur, chargée de l'examen de ce projet. Le rapport était conçu en ces termes :

« Messieurs,

» La Chambre des Représentants a soumis à votre vote un projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 300,000

francs au Ministère de l'Intérieur, pour la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du Roi.

» Vous avez, messieurs, renvoyé à votre commission de l'intérieur ce projet de loi, qui ne lui a paru susceptible ni de discussion, ni même d'un examen sérieux, l'énoncé seul de l'affectation du crédit qu'il s'agit d'allouer au gouvernement suffit pour lui assurer un assentiment unanime.

» Parmi les faits que signale l'histoire du pays, l'inauguration du Roi est, peut-être, l'événement mémorable dont nos populations gardent le souvenir le plus vivace : toujours elles saluent avec une joie nouvelle le retour de son anniversaire. Le vingt-cinquième approche, et le peuple belge va bientôt se presser encore autour du Chef constitutionnel qu'il s'est donné, et confondre dans l'expression de ses sentiments de reconnaissance, de dévouement et de respect, le Prince auquel il doit vingt-cinq années d'une existence politique aussi calme que prospère, et la jeune Dynastie appelée à perpétuer cette ère de liberté et de bonheur.

» C'est pour donner plus d'éclat à ces manifestations, c'est pour ajouter aux fêtes commémoratives un certain caractère de splendeur, que le crédit de 500,000 francs est demandé, et votre Commission de l'intérieur, à l'unanimité de ses membres présents, a l'honneur, messieurs, de vous proposer l'adoption du projet de loi. »

Bruxelles, le 15 mai 1856.

Le rapporteur, FRÉD. CORBISIER.

Le président, D'OMALIUS.

Par un arrêté du 29 avril 1856, M. de Decker, Ministre de l'intérieur, institua une commission centrale chargée de rédiger le programme des cérémonies et fêtes qui devaient être célébrées à Bruxelles. Voici le texte de cet arrêté.

« Le Ministre de l'Intérieur,

» Arrête :

» ARTICLE PREMIER. — Une commission centrale est instituée à l'effet de rédiger un programme des cérémonies et des fêtes nationales qui seront célébrées à Bruxelles, à l'occasion du

25e anniversaire de l'inauguration du règne de S. M. Léopold Ier.

» Cette commission dirigera l'exécution des dispositions qui seront arrêtées par le gouvernement de concert avec MM. les questeurs du Sénat et de la Chambre des Représentants.

» Art. 2. — Des comités, institués dans les provinces, seront chargés d'organiser le concours de chacune d'elles dans la manifestation nationale.

» Les gouverneurs nommeront les membres de ces comités.

» La commission centrale correspondra avec les comités provinciaux.

» Art. 3. — Sont nommés membres de la commission centrale :

MM. Stevens, secrétaire général du ministère de l'intérieur, Président;
Alvin, conservateur de la bibliothèque royale, membre de l'Académie royale de Belgique;
Balat, architecte;
Bender, directeur de la musique militaire du Roi;
Bivort, chef de la division de l'administration provinciale et communale au ministère de l'intérieur;
Chalon, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale;
Cluysenaar, architecte;
Conscience (Henri), littérateur flamand;
De Doncker, colonel commandant la 2e légion de la garde civique de Bruxelles;
De Moor, major d'artillerie;
De Sorlus, colonel chef d'état-major de la garde civique de Bruxelles;
De Thysebaert, colonel chef d'état-major général de la garde civique du royaume;
Dugniolle (Jules), secrétaire de la commission royale des monuments;
Fétis, directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles;

MM. Fischer, maître de chapelle de l'église des SS. Michel et Gudule et directeur des chœurs de la Société royale de la Grande-Harmonie;
Fontainas, échevin de la ville de Bruxelles;
Geefs (Guillaume), statuaire;
Goethals (baron), colonel du régiment des grenadiers, aide de camp de S. A. R. le duc de Brabant;
Hendrickx, artiste peintre;
Meyers, major du génie;
Poelaert, architecte;
Portaels, artiste peintre;
Schayes, conservateur du musée royal d'armures et d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique;
Simonis, statuaire;
Soubre, ancien lauréat du concours de composition musicale;
Strens, inspecteur en chef au chemin de fer;
Stroobant, président de la Société *de Wyngaerd*, à Bruxelles;
Suys père, architecte;
Vanderbelen, directeur de la division des beaux-arts, lettres et sciences au ministère de l'intérieur;
Vanhasselt, littérateur, membre de l'Académie royale de Belgique;
Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles.

» Le sieur Van Soust (Adolphe), employé à la division des beaux-arts, est nommé secrétaire de la commission.

» Art. 4. — La commission centrale est autorisée à s'adjoindre, en qualité d'agents auxiliaires ou de commissaires spéciaux, les personnes dont elle jugerait le concours nécessaire.

» Bruxelles, le 29 avril 1856.

» *Le Ministre de l'Intérieur,*
» P. de Decker. »

Le même jour, M. le Ministre transmit copie de cet arrêté aux différents gouverneurs de province, et l'accompagna de la dépêche suivante :

Bruxelles, le 29 avril 1856.

« Monsieur le gouverneur,

» Le 21 juillet prochain, vingt-cinq ans se seront écoulés depuis que notre auguste souverain est monté sur le trône de Belgique et que son avénement à la couronne a consacré la conquête de notre indépendance par la fondation d'une dynastie nationale.

» La Belgique, comprenant l'importance de cet anniversaire solennel, tient à honneur de manifester les sentiments de reconnaissance qui l'animent à l'égard du monarque dont la haute sagesse a su, au milieu des difficultés de tout genre, assurer la prospérité de notre belle patrie.

» Interprètes des sentiments publics, les Chambres législatives ont voulu, par des solennités et des fêtes nationales, célébrer dignement l'événement dont le souvenir est cher au cœur de tous les Belges. Il est entré dans leur pensée que toutes les provinces soient appelées, chacune avec l'originalité de ses inspirations propres, à contribuer à la splendeur des fêtes de la capitale.

» Le gouvernement a reçu pour mission de prendre les mesures nécessaires pour atteindre le but que les Chambres se sont proposé.

» En conséquence, le cabinet a décidé qu'une commission centrale sera instituée à l'effet de préparer le programme des cérémonies et des fêtes dont l'initiative appartient à la nation dans la personne de ses représentants légaux.

» Afin d'associer les provinces à la célébration de ces fêtes, un comité sera formé, par les soins de MM. les gouverneurs, au chef-lieu de chaque province, à l'exception de Bruxelles.

» Je vous prie donc, monsieur le gouverneur, de procéder immédiatement à la nomination d'un comité composé de personnes que vous considérez comme étant, soit par leur position, soit par la spécialité de leurs connaissances, les plus aptes à concourir, avec la commission centrale, à la conception et à l'exécution d'un plan dont les proportions et le caractère répondent à la majesté du sujet.

» Les fêtes nationales célébrées à d'autres époques nous donnent la mesure de ce que les efforts de l'émulation peuvent produire quand ils sont dirigés par une pensée commune de patriotisme.

» Je ne suis pas encore fixé sur le chiffre de la somme qui sera répartie entre les provinces. Cette question est réservée pour le moment où la commission centrale aura formulé ses propositions. Mais rien

n'empêche que le comité que vous instituerez aborde immédiatement l'étude des moyens qui lui sembleront les plus propres à faire distinguer l'intervention de sa province dans les fêtes de Bruxelles.

» Dès que vous aurez formé le comité, vous voudrez bien m'en faire connaître la composition.

» J'ai l'honneur de vous adresser une copie de mon arrêté constitutif de la commission centrale et des comités provinciaux. Ces corps pourront correspondre entre eux par l'organe de leurs présidents respectifs, afin d'imprimer à la marche de leurs opérations toute la célérité et toute la régularité désirables.

» *Le Ministre de l'Intérieur,*

» P. DE DECKER. »

Le 21 mai, M. Ed. Stevens, secrétaire général du Ministère de l'intérieur et président de la Commission centrale, adressa la circulaire suivante aux comités provinciaux :

« Bruxelles, le 21 mai 1856.

» Monsieur le président,

» Afin de donner de l'ensemble et de l'unité aux divers éléments du concours que les provinces sont appelées à prêter aux fêtes du 21 au 23 juillet prochain, la Commission centrale avait formulé un avant-projet que j'ai eu l'honneur de vous communiquer le 10 de ce mois.

» Ce serait, d'après elle, une idée neuve que de faire représenter, par les différentes provinces, un épisode marquant de l'histoire de chacune d'elles, ou un groupe composé des personnages les plus célèbres que chacune d'elles a produits.

» Comme l'unité a manqué à notre histoire pendant la majeure partie du moyen âge; comme, durant cette période, la Belgique s'est trouvée divisée en plusieurs souverainetés distinctes, vivant chacune de sa vie propre et isolée, ayant chacune son organisation, ses institutions et ses princes particuliers, la Commission centrale a pensé qu'il y aurait un grand enseignement à tirer de la représentation d'une suite chronologique de faits historiques, d'épisodes ou de groupes de personnages célèbres; car elle constituerait en quelque sorte une résurrection de nos titres de gloire dans le passé, et montrerait l'esprit et la grandeur des siècles écoulés faisant cortége et rendant hommage à l'idée actuelle, c'est-à-dire l'unité de la patrie sous une monarchie constitutionnelle :

conquête suprême à laquelle ont enfin abouti les efforts de nos ancêtres. Certes, — et nos annales sont là pour le prouver, — depuis la période romaine jusqu'à nos jours, pas une de nos provinces qui n'ait produit des hommes dont elle ne puisse avec raison être fière, ou qui n'ait été le théâtre d'un fait historique qui ne soit digne d'être rappelé à la mémoire de notre génération.

» Ainsi, par exemple, la province de Namur n'a-t-elle pas été le sol où vécurent ces énergiques Atuatiques dont César fait les descendants des Cimbres et des Teutons? Un groupe de cette peuplade nous rappellerait la physionomie de nos ancêtres pendant la période romaine.

» La province de Limbourg n'a pas oublié que, dans une de ses plaines, le premier roi des Francs fut élevé sur le pavois. Cet épisode solennel ramènerait la pensée vers le temps où la race franque balaya de notre sol la domination des Romains et traça les titres de cette loi salique que l'ancien droit germanique compte parmi ses monuments les plus importants.

» Si le Limbourg fut ainsi le berceau des rois de la première race, la province de Liége fut celui de la race carlovingienne. Or, ne serait-ce pas un groupe plein de signification à montrer au peuple que les célèbres maires du palais Pepin de Landen et Pepin d'Héristal précédant Charles Martel, Pepin le Bref et Charlemagne, cette importante figure qui domine tout le moyen âge?

» Plus tard arrive la brillante époque des croisades. Le Luxembourg se souvient que Godefroid, premier chef des guerres d'outre-mer et premier roi de Jérusalem, porta le titre de duc de Bouillon, et que Bouillon fait partie de cette province. A coup sûr, un groupe où figurerait Godefroid à la tête de ses célèbres compagnons d'armes, aurait une importance qui n'échapperait à personne.

» De leur côté, le Hainaut et la Flandre se rappellent que Baudouin (VIe comte de Hainaut et IXe de Flandre) fut le premier Empereur latin de Constantinople. Le Hainaut pourrait donc songer à ressusciter cette grande figure et à la faire apparaître au milieu de ses douze pairs.

» Si parmi les anciennes souverainetés belges la Flandre fut celle où les institutions communales se développèrent avec plus d'éclat et plus tôt qu'ailleurs, la Flandre orientale, où Gand se distingua surtout par la puissance et la prospérité de sa bourgeoisie, pourrait nous montrer quel degré de force et de splendeur les communes flamandes atteignirent au XIVe siècle et quelles figures historiques elles firent surgir.

» La Flandre occidentale, dont le chef-lieu, Bruges, fut la résidence habituelle des ducs de Bourgogne et le centre où la politique de Philippe le Bon réussit à jeter les bases de l'unité de la Belgique par l'union de la plupart des provinces dont elle se compose, pourrait nous montrer, de son côté, ce Prince au milieu de sa cour magnifique ou à la tête des Chevaliers de la Toison d'or.

» Enfin, Anvers et le Brabant pourraient représenter soit Charles-Quint avec ses hommes de guerre et de conseil, soit Marguerite d'Autriche avec sa cour, composée d'artistes et de savants, soit Albert et Isabelle avec leur splendide entourage, soit une époque plus rapprochée, telle que celle de Charles de Lorraine.

» Dans cette succession d'épisodes, de faits et de groupes historiques, on repasserait toutes les annales, ou au moins toutes les époques les plus importantes des annales de la nation.

» Telle est, monsieur le président, la pensée qui a dirigé la Commission centrale dans la rédaction du projet de programme que j'ai eu l'honneur de vous communiquer, et la réalisation de cette pensée lui a paru présenter un enseignement utile et fécond, en même temps que donner un juste motif d'orgueil à la nation tout entière, car chaque province apporterait, pour ainsi dire, à l'ensemble de la démonstration, ses titres de noblesse particuliers. En outre, il résulterait de la variété et de l'exactitude historique des costumes un tableau aussi curieux par lui-même qu'intéressant au point de vue archéologique. Enfin, cette représentation aurait le mérite d'être nouvelle, d'offrir un sens complet et de ne rappeler rien de ce qui a été fait précédemment dans ce genre.

» Parmi les Commissions provinciales auxquelles ce projet a été soumis, il en est deux qui se sont déjà formellement prononcées pour la représentation d'épisodes historiques ; ce sont : celle de la Flandre orientale, qui se propose de figurer les communes flamandes au XIVe siècle, et celle de la Flandre occidentale, qui a l'intention de former une cavalcade représentant l'ordre de la Toison d'or.

» Plusieurs Commissions semblent avoir inféré de ma lettre du 10 de ce mois, que le grand cortége de chars ou la cavalcade qu'il s'agit d'organiser, de concert avec les provinces, est destiné à s'adjoindre au cortége royal et à la manifestation politique proprement dite, qui aura lieu le 21 juillet prochain.

» Veuillez, monsieur le président, me permettre d'entrer dans quelques explications à ce sujet.

« D'après un avant-projet formulé par la Commission centrale, les fêtes dureraient trois jours. Le premier jour serait consacré à la manifestation politique, c'est-à-dire que ce jour-là, la nation, représentée par la législature et par des délégations des provinces, des communes, de tous les corps constitués, de la garde civique, de l'armée, etc., présenterait à Sa Majesté un témoignage de gratitude et de respect.

» Dans une solennité de ce genre, qui, par sa nature même, doit avoir un caractère grave, élevé et sérieux, il ne saurait être question de faire figurer les chars ni les groupes historiques dont il a été parlé ci-dessus.

» Le deuxième jour, les délégations des légions de la garde civique et des régiments de l'armée que les provinces auront envoyées à Bruxelles, seront passées en revue par Sa Majesté, en même temps que les légions de la garde civique de la capitale et les régiments qui s'y trouveront présents.

» C'est le troisième jour seulement que la grande cavalcade aura lieu.

» Sans doute, monsieur le président, cette dernière partie de la fête nationale n'exclut pas l'idée des chars allégoriques, destinés à représenter l'activité industrielle, commerciale, artistique et littéraire des différentes provinces, chars semblables à ceux que l'on a déjà vus à Bruxelles pendant les fêtes de septembre 1848.

» Ceux-ci pourraient former la deuxième partie du cortége et être accompagnés d'un certain nombre de personnages à pied ou à cheval. Seulement la Commission centrale est d'avis qu'il serait à désirer que la partie principale du cortége fût organisée d'après une pensée historique, pensée qui laisse un champ assez large aux diverses provinces, chacune d'elles ayant merveilleusement concouru pour sa part au grand travail des siècles dont notre époque est la conséquence et le résultat. A la suite de cette représentation, qui sera celle du passé, peut très-utilement se grouper le présent, comme corollaire de ce qui a précédé et pour montrer quels progrès ont été accomplis dans le nouvel ordre des choses où nous sommes entrés et à l'ombre des institutions que la sagesse, la prudence et la loyauté de notre digne Souverain a su maintenir intactes au milieu de tant d'orages et de périls.

» Si vous jugez, monsieur le président, que quelques renseignements ultérieurs soient nécessaires à votre Commission, il suffira que vous m'en donniez avis et je prierai l'un de mes honorables collègues de la Commission centrale de se rendre immédiatement auprès de vous.

» Agréez, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» *Le Président de la Commission centrale,*

» ED. STEVENS. »

La Commission centrale ayant terminé ses travaux, M. Ed. Stevens, son président, adressa à M. le Ministre de l'intérieur le rapport suivant, et la publication en fut faite au *Moniteur belge* du 1er juillet 1856.

« Monsieur le Ministre,

» La Commission centrale que vous avez instituée, par votre arrêté du 29 avril dernier, à l'effet de rédiger un programme des cérémonies et des fêtes nationales qui seront célébrées à Bruxelles, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du règne de S. M. Léopold Ier, s'est rendu compte de l'importance de la mission que vous avez bien voulu lui confier, et elle apprécie toute l'étendue de la responsabilité qu'elle a assumée en se chargeant de tracer un projet de programme aussi digne que possible de la solennité de ce jour mémorable, qui sera le 21 juillet prochain.

» Après de nombreuses réunions et des délibérations approfondies, la commission organisatrice a terminé ses travaux, et elle a l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous en présenter le résultat.

» En même temps elle vient vous exposer les motifs qui l'ont dirigée dans la rédaction du projet qu'elle soumet à votre approbation.

» D'abord, Monsieur le Ministre, en considérant la circonstance tout à fait extraordinaire qui motive les fêtes nationales qu'il s'agit de célébrer, la Commission centrale a pensé qu'elles doivent non-seulement présenter des dispositions convenables, mais encore offrir une certaine splendeur à laquelle nos populations sont habituées de longue date par les traditions du pays.

» En effet, Monsieur le Ministre, quand on remonte le cours de nos annales, on reste souvent émerveillé devant le faste et la pompe que déployaient autrefois le duché de Brabant, le comté de Flandre, le comté de Hainaut et quelques autres seigneuries belges à l'occasion des Joyeuses-Entrées ou inaugurations de nos anciens souverains. Si, d'une part, ces solennités empruntaient un caractère toujours grandiose au mouvement de la vie publique si puissamment développée par nos insti-

tutions elles-mêmes; d'une autre part, la valeur que nos communes et nos provinces attachaient à leurs franchises, à leurs priviléges, à leurs libertés, et le soin jaloux avec lequel elles en surveillaient le maintien, devaient leur inspirer naturellement d'entourer d'un certain appareil et d'accompagner de réjouissances populaires ces inaugurations où les princes reconnaissaient solennellement des droits conquis au prix de tant de luttes et de sacrifices, et s'obligeaient en même temps, par serment, à les laisser intacts. Aussi pas un de nos chroniqueurs, pas un de nos annalistes, pas un de nos historiens qui ne décrive avec une sorte de complaisance les fêtes somptueuses auxquelles donnèrent lieu les Joyeuses-Entrées des nombreux souverains qui se succédèrent dans nos provinces depuis le XIVe siècle, c'est-à-dire depuis le règne de Jeanne et de Wenceslas en Brabant, jusqu'à la fin du siècle dernier, c'est-à-dire jusqu'à l'empereur Léopold II.

» Mais ce n'étaient pas seulement les inaugurations des souverains, c'étaient aussi les visites qu'ils faisaient parfois aux provinces ou aux villes, c'étaient tous les accidents, toutes les phases mémorables de leur existence, baptêmes, mariages, grands événements politiques, jusqu'aux funérailles (1), qui donnaient lieu à des cérémonies et à des démonstrations populaires dont le souvenir nous a été soigneusement conservé.

» Ces solennités publiques ne se bornaient pas même à donner du lustre aux événements et aux actes qui marquaient soit dans la vie politique, soit dans la vie de famille de nos princes. Elles étaient tellement entrées dans les mœurs et dans les habitudes de nos aïeux, que les fêtes organisées périodiquement par nos anciennes corporations militaires, littéraires et religieuses, furent toujours des occasions de déployer une magnificence dont la génération actuelle pourrait difficilement se faire une idée. Ainsi, entre autres, on se rappelle les jeux chevaleresques de la Table Ronde que les Gildes de Tournai, de Bruges et d'autres villes

---

(1) Olivier de la Marche nous a laissé dans ses *Mémoires* (liv. II, ch. IV) une ample description des fêtes qui eurent lieu à Bruges, en 1468, à l'occasion du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York. Ce récit a été complété par les détails que M. le comte de Laborde a donnés sur les immenses travaux qui furent exécutés pour cette circonstance. (Voy. *les Ducs de Bourgogne,* seconde partie, tome II, p. 293-381.)

Sur les funérailles de Charles-Quint, *voy.* Burgon, *Life and times of sir Thomas Gresham,* tome I, page 241 et suivantes; *Descrutone delle essequie superbissime .. del invitissimo Carlo Quinto imperadore.* Bruxelles, 1558.

célébraient au moyen âge (1), et ceux qui furent instaurés à plusieurs reprises par les serments des archers et des arbalétriers de Bruxelles et qui se continuèrent jusqu'à la fin du siècle dernier; on se souvient des concours solennels que nos chambres de rhétorique ouvraient autrefois dans nos cités flamandes et du riche appareil qui les accompagnait, comme le témoignent, entre autres, les luttes poétiques dont Bruxelles fut le théâtre en 1532, Gand en 1539 et Anvers en 1496 et en 1561 (2); on a conservé le souvenir des magnificences de la procession historique (3) par laquelle la ville de Louvain célébrait naguère encore l'anniversaire de la défaite des Normands détruits sur les bords de la Dyle, vers l'an 890, par Arnould, roi des Germains, — comme on a gardé la mémoire des processions non moins fastueuses que la ville de Gand organisa, en 1767, à l'occasion du sept-centième anniversaire de saint Macaire (4), et la ville de Malines, en 1775, pour le jubilé millénaire de saint Rombaut (5).

» Sans doute, Monsieur le Ministre, on pourrait croire empreintes d'une certaine exagération les descriptions parfois si pompeuses que nos historiens et nos chroniqueurs nous ont laissées des solennités populaires qui servaient d'accompagnement aux Joyeuses Entrées. Mais, dès le moment où la typographie et la gravure ont pris quelque développement dans nos provinces, nous voyons paraître successivement une quantité d'ouvrages spéciaux où non-seulement ces fêtes sont minutieusement racontées par la plume des écrivains, mais où elles se trouvent encore représentées, jusque dans leurs moindres détails de décoration, au moyen de gravures sur cuivre ou sur bois.

» Une des plus anciennes publications de ce genre est le récit qui nous a été donné par Corneille Grapheus (6), des fêtes que la cité d'Anvers

---

(1) Moke, *Mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges*, tome II. page 170 et suivantes.

(2) Emman. Van Meteren, *Nederlandtsche Historie*, édit. de Londres, 1610, fol. 25, *c* et *d*, fol. 27, *a* et *b*; Burgon, *Life and times of sir Thomas Gresham*, tom. I, p. 381.

(3) Piot, *Histoire de Louvain*, tom. I, p. 15-23.

(4) *Description du jubilé de sept cents ans de saint Macaire, etc.* Gand, chez Jean Meyer.

(5) *Description de la cavalcade, ornée de chars de triomphe, emblèmes, etc., qui, a l'occasion du jubilé millenaire de saint Rombaut, sera exécutée à Malines, les* 26 *et* 27 *de juin*, 3 *et* 10 *de juillet* 1775. Malines, chez Jean-François Van der Elst.

(6) *Spectaculorum in susceptione Philippi Hispan. principis, divi Caroli V Cæsaris filii, mirifices apparatus, per* Cornelium Scrib. Grapheum. Anvers, 1550.

organisa, en 1549, à l'occasion de la Joyeuse Entrée de Philippe, fils de Charles-Quint : fêtes splendides s'il en fut jamais (1), car la ville était décorée de vingt-huit arcs de triomphe et estrades; dans le cortége du prince figuraient quatre mille bourgeois à pied tous richement équipés, et huit cent soixante et quinze autres vêtus de velours rouge et montés sur des chevaux caparaçonnés. D'après le témoignage d'un historien contemporain (2), cette solennité coûta à la commune anversoire deux cent soixante mille florins, somme considérable pour cette époque. Qui ne connaît l'imposante série d'arcs de triomphe et de monuments de tout genre que Rubens composa pour la décoration de la même ville lorsque, le 7 avril 1635, elle reçut la visite du cardinal infant Ferdinand d'Autriche, frère du roi d'Espagne Philippe IV (3)? On reste confondu devant ces constructions à la fois si grandioses par leurs proportions et par leur nombre, et si étonnantes par leur variété et par leur richesse. Une quantité d'ouvrages analogues, mais cependant difficiles à mettre en parallèle avec la magistrale publication de Rubens, attestent que les solennités politiques, dans notre pays, ont toujours été accompagnées d'un grand appareil extérieur qui en faisait de véritables fêtes populaires.

» La commission centrale, Monsieur le Ministre, s'est donc trouvée en présence de traditions dont elle a nécessairement dû tenir compte, de précédents dont il ne lui a guère été possible de trop s'écarter. De même que noblesse oblige les familles, le passé oblige cette famille collective qui s'appelle nation. D'ailleurs, quand on songe aux magnificences que déployait parfois un seul de nos duchés, un seul de nos comtés, même une seule de nos villes, à l'occasion d'une simple Joyeuse Entrée, c'est-à-dire à l'occasion d'un serment prêté aux libertés du pays par des princes dont la plupart n'apparaissaient qu'un instant au milieu de nos pères, et qui s'éloignaient ensuite pour passer le reste de leur vie dans le royaume d'Espagne et dans leurs États héréditaires d'Allemagne; quand on réfléchit que, dans ces circonstances, l'allégresse populaire ne se manifestait avec tant d'éclat qu'à propos d'une espérance qui ne se réalisait pas toujours, — on se demande si une nation tout

---

(1) Juan Christoval Calvete de Estrella, *El felicissimo viaie d'el muy alto y muy poderoso principe don Philippe*. Anvers, 1552, p. 220 et suiv.

(2) Emmanuel van Meteren, *ouvrage cité*, fol. 12, *a* et *b*.

(3) *Pompa introitûs honori Ser. Principis Ferdinandi Austriaci, Hispaniarum infantis, a S. P. Q. Antwerp. decreta et adornata. Antverpiæ, ap. Th. Van Thulden*, 1641.

entière peut faire moins que ne faisait autrefois un seul de nos duchés, un seul de nos comtés, une seule de nos villes, alors que cette nation s'apprête à célébrer non pas une espérance, mais une réalité dont chacun de nous peut être fier; car cette réalité, c'est vingt-cinq années d'indépendance, c'est vingt-cinq années de progrès, c'est vingt-cinq années de développement matériel et moral, c'est vingt-cinq années de paix et de prospérité, c'est vingt-cinq années de liberté constitutionnelle, à l'ombre de cette institution que nous nous sommes donnée nous mêmes, la royauté; en un mot, on se demande si une solennité semblable, qui est autant le jubilé du peuple lui-même, que le jubilé d'un serment royal, resté pur, intact et sacré, peut avoir un caractère qui ne soit pas digne de la circonstance qu'elle est destinée à glorifier. Il n'est personne, à coup sûr, qui ne dise que l'éclat des cérémonies et des fêtes, décrétées par le pouvoir législatif, s'il ne peut égaler celui que présentaient parfois nos anciennes Joyeuses Entrées, ne saurait cependant y être trop inférieur.

» Telle est, Monsieur le Ministre, la pensée générale qui a dirigé la commission centrale dans tous ses travaux.

» Suivant la marche que vous avez bien voulu lui indiquer vous-même, elle a commencé par se diviser en sous-commissions, dont chacune a été chargée d'élaborer l'une des parties spéciales du programme à rédiger, notamment la partie architecturale et pittoresque, la partie musicale et la partie littéraire.

» En outre, une sous-commission a eu particulièrement dans ses attributions tout ce qui a rapport aux dispositions militaires qu'il sera nécessaire de prendre pendant les journées qui seront consacrées aux fêtes; et une autre, tout ce qui concerne l'administration et la comptabilité. Enfin, chacune de ces sections a délégué un de ses membres pour former une sorte de section centrale. C'est à cette dernière que sont venus aboutir tous les travaux partiels, qui y ont été mis en harmonie et coordonnés entre eux à l'effet de constituer un ensemble sur lequel la commission centrale tout entière a eu à délibérer.

» Le résultat de cette délibération est le projet de programme que la commission a l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous présenter.

» Veuillez lui permettre de vous exposer les motifs qui l'ont dirigée dans la solution de plusieurs questions spéciales qui se rattachent aux parties essentielles de ce projet.

» D'abord, Monsieur le Ministre, en traçant l'itinéraire que Sa Majesté

sera priée de suivre en faisant son entrée à Bruxelles, le 21 juillet prochain, la commission centrale a reporté ses souvenirs à la journée du 21 juillet 1831 ; elle a pensé que l'itinéraire, suivi par le Roi dans cette journée mémorable, a une importance tout à fait historique, et que rapprocher deux dates qu'un intervalle d'un quart de siècle sépare, ce serait rapprocher immédiatement dans la mémoire de tous le moment solennel où la nation institua Léopold Ier gardien et défenseur de nos libertés, et le moment où le pays témoignera sa gratitude au souverain qui a conservé intact ce dépôt sacré.

» Pour rendre ce rapprochement plus sensible encore et pour un motif de convenance historique, la commission croit pouvoir ajouter qu'il serait à désirer que les anciens membres du bureau du Congrès fussent chargés d'aller, à la tête des anciens membres de cette assemblée, recevoir le Roi sur la place Royale et le complimenter à l'endroit même où l'inauguration de Sa Majesté a eu lieu en 1831.

» Ensuite, Monsieur le Ministre, vous verrez dans le programme qu'une part prépondérante a été assignée à la solennité politique. Cette solennité est naturellement la partie dominante des fêtes dont la commission centrale a été chargée de tracer le cadre ; car elle sera l'expression de la reconnaissance nationale offerte au Roi par les Chambres législatives, par les représentants constitutionnels du pays. Il est évident qu'une semblable cérémonie perdrait totalement le caractère grandiose, général, populaire, qu'elle doit présenter, si elle se passait dans l'étroite enceinte d'un palais. Il lui faut un vaste espace, où le peuple tout entier puisse, au moyen de nombreux délégués, convoqués de toutes les provinces du royaume, assister et prendre part à une manifestation universelle, à une véritable manifestation de famille, et y figurer à la fois comme témoin et comme acteur. Quand une nation va serrer la main à son souverain et lui offrir l'affectueuse expression de sa gratitude, il faut que le soleil puisse les voir l'un et l'autre et que la terre puisse les entendre.

» La commission a donc eu à s'occuper du choix d'un emplacement convenable.

» L'histoire lui indiquait, d'abord, la place Royale, où le Roi a été inauguré le 21 juillet 1831, où il a prêté aux Belges un serment si loyalement tenu pendant un règne d'un quart de siècle. Mais, à son grand regret, la commission a dû renoncer au choix de cette place qui, déjà si peu étendue par elle-même et amoindrie encore par le monu-

ment érigé il y a quelques années à la mémoire de Godefroid de Bouillon, ne pourra contenir les nombreuses délégations que les administrations provinciales et communales, les corps constitués, l'armée et la garde civique, enverront à Bruxelles pour assister à la manifestation populaire. Elle a dû renoncer également à choisir la place des Palais, dont la configuration irrégulière se fût, d'ailleurs, prêtée difficilement à la cérémonie projetée. Enfin, Monsieur le Ministre, elle a trouvé, après un mûr examen, que la place Saint-Joseph réunit toutes les conditions exigées par la circonstance, et c'est celle-là qu'elle a désignée pour servir de théâtre à la solennité politique.

» Ces trois points ayant été arrêtés, c'est-à-dire le caractère que les fêtes doivent présenter, l'itinéraire que Sa Majesté sera invitée à suivre le jour de son entrée à Bruxelles, et le choix de l'emplacement où la cérémonie politique aura lieu, la commission centrale s'est occupée de régler tous les détails du programme. Elle a pensé que, dans notre Belgique, où les beaux-arts et les lettres ont reçu, depuis 1830, un développement si considérable, ils doivent être appelés tous à apporter leur tribut à la grande solennité du 21 juillet. Aussi a-t-elle demandé aux architectes, aux sculpteurs et aux peintres des plans et des projets de décoration, non-seulement pour la place où la manifestation politique aura lieu, mais encore pour d'autres places publiques et pour les principales avenues et rues de la capitale. Un concours de poésie a été ouvert par votre arrêté du 2 mai; la commission centrale a cru devoir compléter la part de la littérature, en inscrivant dans son programme une suite de représentations dramatiques dans les deux langues nationales. Par une de ses sous-commissions, elle a fait organiser une suite de fêtes musicales. A des compositeurs connus par d'incontestables preuves de talent, elle a demandé des morceaux qui sans doute survivront à la circonstance. Vous-même, Monsieur le Ministre, vous avez chargé la gravure de produire une médaille et un jeton qui seront des monuments commémoratifs de la grande journée que la nation va célébrer. Enfin, conformément à ce que lui prescrivaient nos traditions nationales, la commission a cru que certaines réjouissances publiques et certains spectacles populaires sont nécessaires pour compléter ce programme, et vous remarquerez qu'à l'ensemble de l'un de ces spectacles, qui est la cavalcade fixée au 23 juillet, elle a cherché à donner une signification historique, qui sera, pour le pays entier et pour chaque province en particulier, un légitime motif d'orgueil; car ce cortége mettra en évidence

quelques-uns des épisodes les plus saillants de nos annales, et à la suite des grandes choses accomplies par nos aïeux, il montrera le tableau des progrès qui ont été faits par la Belgique, depuis vingt-cinq ans, dans les branches les plus importantes de l'activité nationale.

» La commission centrale, Monsieur le Ministre, ne se dissimule pas qu'il sera impossible de borner aux limites du crédit ouvert par les Chambres les dépenses qu'entraînera l'exécution du programme qu'elle a l'honneur de vous soumettre. Cependant elle ne pense pas que le gouvernement puisse ou veuille s'arrêter au chiffre officiel et se résoudre à donner aux fêtes un caractère étroit, et, par cela même, peu en harmonie avec la majestueuse solennité que réclame la journée du 21 juillet prochain. Elle est profondément convaincue que MM. les questeurs des deux assemblées législatives seront du même avis, et elle est trop assurée du patriotisme dont ces assemblées, dans d'autres circonstances, ont donné des preuves si éclatantes, pour oser douter un seul instant qu'elles consentissent, si elles se trouvaient encore réunies, à faire d'une allocation définitivement arrêtée un cadre de fer dans lequel elle voudrait voir enchâsser un programme, si restreint qu'il pût être et si peu digne de la grande commémoration à laquelle il doit s'appliquer.

» Si le chiffre officiel de 300,000 francs paraît insuffisant à la commission centrale, c'est que, Monsieur le Ministre, même avant qu'elle eût commencé ses travaux, ce chiffre était déjà considérablement diminué.

» En effet, il avait été décidé qu'une portion notable du crédit serait répartie entre les provinces pour les mettre à même de figurer dignement dans la manifestation qui aura lieu à Bruxelles.

» Ensuite, la nécessité de construire au Palais de la Nation un appendice provisoire au moyen duquel puissent se réunir, comme il convient, autour de la personne du Roi, tous les convives qui prendront part au banquet que les assemblées législatives ont résolu d'offrir à Sa Majesté, entraînera une dépense assez forte.

» En outre, Monsieur le Ministre, comme il a paru évident à la commission centrale que la cérémonie politique du 21 juillet ne peut avoir lieu qu'en plein air, afin de permettre, non-seulement aux deux Chambres, aux anciens membres du Congrès et à tous les membres qui ont fait partie des législatures précédentes, mais encore à toutes les délégations que les provinces, les communes, les corps constitués, la garde civique et l'armée enverront à Bruxelles, de prendre part à la manifestation nationale, il faut nécessairement ériger, sur l'emplacement des-

tiné à la solennité, une estrade convenable, où Sa Majesté et la Famille Royale avec leur suite, la législature tout entière, les membres du gouvernement, le corps diplomatique, tous les hauts dignitaires et toutes les sommités administratives, puissent prendre place. En outre, la commission ayant pensé que le concours de la religion qui, dans notre pays, ne se sépare jamais des joies ni des douleurs nationales, appartient essentiellement à la cérémonie politique, — il lui a paru convenable qu'un autel fût dressé sur la place Saint-Joseph, et qu'une estrade spéciale fût réservée au corps épiscopal de Belgique, qui joindra sa voix à un chœur nombreux de chanteurs pour entonner un *Te Deum* solennel et rendre grâces à Dieu, de qui vient toute force et qui a daigné seconder à la fois et si efficacement, pendant vingt-cinq ans, le Roi dans son œuvre et le peuple dans la sienne.

» Le devis de ces diverses constructions s'élève à un chiffre considérable. Il faudra pourvoir, en outre, aux frais nombreux que nécessiteront les autres parties des fêtes et que doivent entraîner la décoration des rues et des places publiques de la capitale, les spectacles populaires et le concours que les arts et les lettres ne peuvent être dispensés de prêter aux réjouissances nationales.

» Aussi, Monsieur le Ministre, la Commission centrale n'a-t-elle pas cru devoir faire halte devant la somme votée par les Chambres, comme devant une borne fatale. Appelée par vous à tracer un programme de cérémonies et de fêtes appropriées à la grandeur de la commémoration que le peuple va célébrer, et s'appuyant sur le vœu, exprimé par nos assemblées législatives, que ces fêtes et ces cérémonies fussent dignes d'un événement unique dans notre histoire, elle a rempli sa tâche, et elle vient, Monsieur le Ministre, de vous en rendre compte.

» Permettez-lui d'ajouter un mot encore.

» Elle n'a point perdu de vue que la Belgique n'occupe qu'un rang secondaire dans l'organisation politique de l'Europe. Notre pays ne doit pas avoir, et il n'a pas la prétention de se poser en puissance dont les actes exercent une influence considérable au delà de ses frontières. Cependant, sans sortir des limites de la réserve et de la modestie, la Belgique peut se flatter d'avoir conquis une place dans l'estime et dans la sympathie des nations qui l'environnent. Les circonstances qui ont précédé et suivi sa régénération politique ont donné lieu à des interprétations diverses. Mais les doutes qu'avaient fait naître la solidité de son établissement et le caractère de son organisation sociale, se sont dissipés

par degrés ; et, quand l'Europe nous a vus rester calmes et paisibles au milieu des commotions, récentes encore, dont notre continent a été le théâtre, elle a rendu hommage à l'esprit d'ordre qui animait si manifestement nos populations. Cette grande épreuve fut en quelque sorte la consécration de notre nationalité et de nos institutions, et pas une puissance qui ne reconnût quelles vigoureuses et profondes racines elles ont jetées dans notre sol.

» Le jubilé que nous nous apprêtons à célébrer ne sera donc pas une manifestation destinée à n'avoir d'écho que dans les étroites limites de notre territoire. Il sera un acte dont le retentissement franchira ces limites et qui confirmera les nations étrangères dans la bonne opinion qu'elles ont conçue de nous. Dans le témoignage unanime et solennel de la reconnaissance nationale, offert par le pays à son Roi, elles verront la preuve que la Belgique apprécie la haute valeur de ses institutions et que, si elle est digne de les posséder, elle est aussi jalouse de les maintenir.

» Considérées à ce point de vue, les cérémonies et les fêtes du 21 juillet prochain ne peuvent être dominées par aucune idée de parcimonie vulgaire, mais elles doivent offrir un caractère qui soit en harmonie avec la grandeur du fait qu'elles sont destinées à consacrer.

» Pour l'exécution du programme que la commission centrale a conçu à ce point de vue et qu'elle a l'honneur de vous soumettre, elle a une entière confiance dans votre patriotisme et dans celui de la législature; car elle est intimement persuadée que ni elle ni vous ne voudrez manquer de donner tout l'éclat nécessaire à une journée qui n'a pas d'égale dans nos fastes et qui est à la fois celle de la royauté et celle de la nation.

» Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments respectueux.

» *Le Président,*

» Ed. Stevens. »

Le Moniteur belge publia en même temps le document ci-après :

Programme des cérémonies et des fêtes.

Dispositions générales.

Le 20 juillet 1856, à huit heures du soir, la solennité du lendemain sera annoncée par le son des cloches et par une salve de 21 coups de canon.

Les 21, 22 et 23 juillet, à huit heures du matin, des salves d'artillerie seront tirées alternativement par la garde civique et l'armée.

Une décoration commémorative de l'inauguration du Roi sera élevée sur la place Royale.

Un souvenir y sera également consacré à la mémoire de la Reine.

Sur la place des Palais et dans les rues entourant le Parc, des écussons rappelleront les principaux actes du règne du Roi.

La colonne de la Constitution (place du Congrès) sera ornée de drapeaux et de guirlandes.

Une statue de la Constitution et des groupes allégoriques, représentant le pouvoir législatif, décoreront la place du Palais de la Nation.

L'arbre de la liberté, planté sur la place des Palais, figurera un bouquet jubilaire.

Des arcs de triomphe seront élevés à la porte de Laeken, au haut de la Montagne de la Cour, à l'entrée de la rue Royale, à l'entrée de la rue Guimard et à l'extrémité de la rue Royale extérieure.

Deux colonnes surmontées de génies seront érigées devant l'église de Finistère.

Une fontaine monumentale sera élevée au centre de la Grand'Place.

Un château d'eau sera érigé sur la place du Grand-Sablon.

Des galeries seront disposées à la place Saint-Joseph, pour la cérémonie de la présentation au Roi des adresses votées par les Chambres législatives.

Au centre des galeries s'élèvera la tribune royale où sera placé le trône de Sa Majesté.

Des deux côtés de la tribune royale, des tribunes seront disposées pour les membres du Corps diplomatique, pour les membres des Chambres législatives, pour les anciens membres du Congrès national et pour les anciens membres du Sénat et de la Chambre des Représentants.

Des places seront réservées dans ces tribunes pour les femmes des membres du Corps diplomatique, ainsi que les femmes des ministres et des membres de la législature.

Une tribune sera établie pour les corps judiciaires, ainsi que pour les autorités civiles et militaires; les députations des cours et des tribunaux de province se joindront aux cours et aux tribunaux siégeant dans la capitale.

Les députations des communes, les membres de la commission centrale et les membres des comités provinciaux des fêtes occuperont les gradins élevés en avant des tribunes.

Devant l'église de Saint-Joseph, une estrade sera disposée pour S. Em. le cardinal-archevêque de Malines et pour LL. GG. les évêques et le clergé assistant.

Au côté opposé de la place s'élèvera un autel pour la célébration de la cérémonie religieuse.

Des invitations spéciales seront adressées aux officiers pensionnés, aux membres de l'ordre de Léopold, aux décorés de la croix de Fer, aux personnes ayant reçu une médaille pour acte de courage et de dévouement, et aux artisans qui ont obtenu la décoration agricole ou industrielle. Ces personnes devront porter leurs insignes.

Les conseils communaux qui désireront être représentés par des délégués à la cérémonie, devront en donner avis, avant le 15 juillet, au gouverneur de la province.

Le nombre des membres de ces députations ne pourra excéder sept.

Toutes les légions de la garde civique active et tous les régiments de l'armée seront représentés par une députation.

Chaque députation sera composée de l'officier commandant le corps, d'un officier de chaque grade et d'un détachement avec le drapeau et deux tambours, clairons ou trompettes.

Pendant les trois jours de fête, les musées royaux de peinture, de sculpture, d'armures et d'histoire naturelle, et le musée de l'industrie seront ouverts au public, de dix à quatre heures.

Une exposition de peinture à l'aquarelle sera organisée par les soins de la Société belge des aquarellistes.

Une exposition de la Société royale de Flore aura lieu dans l'un des bas-fonds du Parc.

Les principales sociétés dramatiques donneront des représentations gratuites. Un programme spécial réglera l'ordre et la composition de ces représentations.

Une estrade sera disposée sur la place des Palais au pied de l'arbre, pour les sociétés de chœurs et d'harmonie qui désireront s'y faire entendre (1).

Une autre estrade sera élevée sur la terrasse du palais ducal pour le grand concert du 21 juillet.

PREMIÈRE JOURNÉE.

A 9 heures, trois bataillons d'infanterie, musique en tête, occuperont la place Saint-Joseph.

Les chasseurs-éclaireurs de la garde civique de Bruxelles et l'école militaire feront le service d'honneur auprès du trône.

Toutes les issues de la place seront fermées au public jusqu'à midi.

Des délégués de la commission centrale des fêtes veilleront à l'exécution des dispositions d'ordre du présent programme.

Ils porteront pour signe distinctif une écharpe blanche au bras gauche.

A 10 heures, les députations de la garde civique et de l'armée se réuniront au Waux-Hall.

Les officiers de tous grades seront à pied.

A 10 1/2 heures, ces députations se formeront en colonne.

Elles seront précédées d'un corps de musique.

La colonne se dirigera vers le lieu de la cérémonie en suivant les rues de la Loi intérieure et extérieure et arrivera à la place Saint-Joseph par la rue de la Science.

A 10 heures, les députations des communes se réuniront à la Grand'Place.

A 11 heures, elles se formeront en colonne, dans laquelle chaque députation marchera de front, et se dirigera vers le lieu de la cérémonie.

Le cortége sera précédé d'un corps de musique.

Des officiers de garde civique montés dirigeront la colonne.

Ces officiers mettront pied à terre, rue Belliard, à l'entrée de la rue de la Science.

Les députations se rangeront par ordre alphabétique de province et de commune.

Toutefois les députations des chefs-lieux de province et des chefs-lieux des arrondissements administratifs marcheront en tête de chaque province.

Le cortége sera précédé et suivi de détachements de cavalerie qui s'arrêteront au boulevard du Régent.

Le cortége traversera les rues des Chapeliers, de la Violette, place Saint-Jean, la rue de l'hôpital, place du Palais de justice, les rues de Kuysbroeck et de la Paille, le Grand-Sablon, le Petit-Sablon, les rues des Petits-Carmes, de Namur, le boulevard du Régent et les rues Belliard et de la Science.

---

(1) Cette estrade a été enlevée pour la revue du 22 et replacée ensuite.

A midi, le corps diplomatique, les Chambres législatives et les autorités se rendront à la place Saint-Joseph.

Le corps diplomatique et les Chambres législatives arriveront par la rue de la Loi et s'arrêteront au point de jonction de la rue de la Science.

Les autorités arriveront par la rue Belliard et s'arrêteront au point d'intersection de la rue de la Science.

A midi, les issues de la place Saint-Joseph, sauf les deux sections de la rue de la Science, seront ouvertes au public.

Le roi partira à midi du château de Laeken et arrivera à Bruxelles par la porte de Laeken.

Une salve d'artillerie annoncera l'arrivée de Sa Majesté.

A l'entrée de la ville, le Roi sera reçu et complimenté par le collége des bourgmestre et échevins, à la tête du conseil de la capitale.

Le cortége de Sa Majesté sera composé ainsi qu'il suit :

Un détachement de la garde civique à cheval ; les écuyers de Sa Majesté; des délégués de la commission centrale des fêtes, à cheval, deux officiers d'ordonnance du Roi ;

Le Roi ;

Le duc de Brabant ; le comte de Flandre ;

Les aides de camp et les officiers d'ordonnance du Roi et des princes, les généraux, les officiers supérieurs et l'état-major général de la garde civique et de l'armée ;

Quatre piqueurs à cheval.

Première voiture à six chevaux : le grand maréchal de la cour, le grand maître de la maison de Leurs Altesses Royales et Impériale.

Deuxième voiture à six chevaux : la grande maîtresse de la maison de LL. AA. RR. et I. le duc et la duchesse de Brabant, les dames d'honneur et les dames du palais.

Troisième voiture à six chevaux : S. A. R. et I. la duchesse de Brabant ; S. A. R. la princesse Charlotte.

A la portière de droite : l'aide de camp de service.

Un détachement de cavalerie fermera la marche.

Sa Majesté traversera la ville en parcourant l'itinéraire qu'elle a suivi lors de son entrée à Bruxelles le 21 juillet 1831, savoir : rue de Laeken, rue du Pont-Neuf, rue Neuve, place de la Monnaie, rue des Fripiers, Marché-aux-Herbes, rue de la Madeleine, Montagne de la Cour, place Royale.

Les anciens membres du bureau du Congrès national, à la tête des anciens membres de cette assemblée, attendront le Roi à la place Royale et complimenteront Sa Majesté.

Le cortége poursuivra sa marche par la place des Palais, la rue Ducale, la rue Guimard.

Le Roi sera reçu sous l'arc de triomphe de la rue Guimard par les présidents des Chambres législatives et par les ministres, qui conduiront Sa Majesté à l'estrade royale.

Une salve d'artillerie saluera l'arrivée de Sa Majesté.

Le canon se fera entendre sans interruption jusqu'à la rentrée du Roi dans son palais.

La suite du Roi mettra pied à terre au boulevard du Régent.

Les troupes d'escorte feront halte au même endroit et se disposeront à précéder et à suivre le cortége après la cérémonie.

Le Roi ayant pris séance, les divers corps de musique exécuteront l'air national.

Une cantate, composée par M. Fétis, maître de chapelle du Roi, paroles de M. Ad. Siret, sera exécutée par les chœurs avec accompagnement d'orchestre.

Le Corps diplomatique, les présidents des Chambres, les Ministres, les dames et les dignitaires civils et militaires de la Cour prendront place dans la tribune aux côtés de la Famille Royale.

Le Ministre de l'intérieur ayant pris les ordres du Roi, les adresses des Chambres législatives seront présentées au Roi par les présidents de ces Assemblées.

Le Ministre de l'intérieur remettra au Roi les médailles commémoratives de la solennité.

Après la présentation des adresses, S. Em. le cardinal-archevêque de Malines, assisté de Leurs Grandeurs les évêques de Belgique et du clergé, se rendra processionnellement à l'autel et entonnera le *Te Deum,* qui sera suivi du *Domine, salvum fac regem.*

Les cloches de toutes les églises de la capitale sonneront pendant toute la durée de la cérémonie religieuse.

Cette cérémonie terminée, le cardinal-archevêque et les évêques, avec le clergé, iront reprendre leur place sur l'estrade devant l'église Saint-Joseph.

Les députations de la garde civique et de l'armée se formeront immédiatement en colonne pour défiler devant le Roi.

Pendant le défilé, les airs populaires des diverses provinces seront exécutés.

Après le défilé, la colonne suivra la rue de la Science et la rue de la Loi extérieure et intérieure.

Arrivée à l'angle formé par la rue Ducale et la rue de la Loi, elle tournera à gauche et marchera jusqu'à ce que le dernier peloton ait dépassé la rue Guimard.

Les députations des communes suivront également ce mouvement, mais elles continueront leur marche par la rue de la Loi, jusqu'à la rue Royale, où les rangs seront rompus.

Le Roi retournera à pied au palais.

Les autorités, en cortége, accompagneront Sa Majesté.

Le cortége sera composé de quatre groupes isolés. Chaque groupe sera formé par rangs de quatre personnes de front, dans l'ordre suivant :

1.

Les commissaires de police.

L'état-major de la place, auquel se joindront les officiers de la garnison de la capitale et des autres garnisons et les officiers pensionnés.

Le corps des officiers de la garde civique de Bruxelles, auquel se joindront les officiers des légions de la banlieue et des provinces.

Le conseil général des hospices.

La chambre de commerce de Bruxelles et les délégués des chambres de commerce des provinces.

Le conseil communal de Bruxelles.

La députation permanente du Brabant, à laquelle se joindront les membres délégués des députations permanentes des conseils provinciaux, et les commissaires d'arrondissement présents à Bruxelles.

2.

Les inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.

Les préfets des études des athénées royaux.

Les inspecteurs de l'enseignement moyen.

La commission administrative du Conservatoire royal de musique de Bruxelles et les délégués de la commission administrative du Conservatoire royal de Liége.

Une députation de l'Académie royale d'Anvers.

Les députations des Universités de l'État et des Universités libres.

Une députation de l'Académie royale de médecine.

Une députation de l'Académie royale des sciences, des lettres et beaux-arts de Belgique.

3.

Les juges de paix de Bruxelles et de la banlieue.

Le tribunal de commerce et les délégués des tribunaux de commerce de province.

Le tribunal de première instance de Bruxelles et les délégués des tribunaux de province.

Le conseil des mines.

La cour d'appel de Bruxelles et les délégués des cours d'appel de Gand et de Liége, l'auditeur général de la cour militaire.

La cour des comptes.

La cour de cassation.

4.

La Chambre des Représentants.

Le Sénat.

Le Roi.

La Famille Royale.

Les Ministres.

Les dignitaires civils de la cour, les officiers de la maison militaire du Roi et les dames de S. A. R. et I. la duchesse de Brabant et de S. A. R. la princesse Charlotte.

Les gouverneurs de province.

Les secrétaires généraux, les fonctionnaires supérieurs des ministères, les officiers généraux et autres ayant accompagné le Roi à son arrivée.

Le cortége se dirigera vers le Parc par la rue de Guimard. Lorsque la tête du cortége aura atteint la rue Ducale, les députations de la garde civique et de l'armée se mettront en mouvement et ouvriront la marche du cortége.

Arrivées sur la place des Palais, ces députations formeront une double haie.

Les personnes composant le cortége viendront successivement se ranger dans l'intervalle.

Les membres de la législature reconduiront le Roi jusque dans l'intérieur du palais.

Ils le traverseront et seront suivis par les autres autorités.

Les drapeaux de la garde civique et de l'armée seront déposés au palais.

A 7 heures, aura lieu dans le palais de la Nation le banquet offert au Roi par les Chambres législatives.

A 6 heures et demie, les sociétés de chœurs, réunies sous la direction de M. Fischer, donneront un grand concert vocal et instrumental sur la terrasse du palais ducal.

A 8 heures et demie, ces sociétés donneront une sérénade au Roi, au moment où Sa Majesté paraîtra au balcon du palais de la Nation.

La façade du palais, la place de la Nation et le pourtour du Parc seront illuminés.

A 9 heures et demie du soir, une fête champêtre sera donnée au Waux-Hall.

DEUXIÈME JOURNÉE.

A 10 heures du matin, un concert d'harmonie sera exécuté dans le kiosque du Parc.

A la même heure, aura lieu la distribution, dans le local des Augustins, des prix aux lauréats du concours institué par l'arrêté royal du 2 mai 1856 pour la composition de morceaux de poésie en langue française et en langue flamande, destinés à célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du Roi.

Les pièces ayant obtenu le premier prix seront lues pendant cette séance.

L'orchestre du Conservatoire exécutera des cantates, dont l'une, composée par M. Soubre, paroles françaises de M. Van Hasselt, l'autre composée par M. Gevaert, paroles flamandes de M. Van Duyse.

A midi aura lieu une grande revue de la garde civique et de l'armée.

Les troupes occuperont la rue Royale, jusqu'à la porte de Schaerbeek, puis la ligne des boulevards en remontant vers l'Observatoire.

Les députations de la garde civique et de l'armée seront rangées en bataille sur la place des Palais en face du Roi.

Le défilé se fera sur la même place.

La terrasse du palais ducal sera réservée pour MM. les membres de la législature et leurs femmes.

Les personnes invitées par MM. les questeurs des Chambres y seront seules admises.

A sept heures du soir, un grand concert d'harmonie sera exécuté par des musiciens choisis dans les corps de musique de la garde civique et de l'armée, sous la direction de M. Bender.

Ce concert aura lieu sur la terrasse du palais ducal.

Les appartements de l'ancien hôtel d'Assche seront réservés pour MM. les membres de la législature et leurs femmes.

Les billets d'admission dans l'hôtel seront distribués exclusivement par MM. les questeurs des Chambres.

A huit heures du soir, commencera l'illumination des boulevards, depuis la porte de Cologne jusqu'à la porte de Namur, et l'illumination des édifices publics.

A la même heure, un spectacle gala sera donné au Théâtre Royal de la Monnaie.

Une cantate, musique de M Hanssens, paroles de M. Michaëls fils, sera exécutée pendant cette représentation.

Des places seront réservées pour MM. les membres de la législature et leurs femmes.

TROISIÈME JOURNÉE.

A dix heures du matin aura lieu un concert d'harmonie dans le kiosque du Parc.

A midi, un cortége, composé de cavalcades historiques et de chars allégoriques, partira de l'Allée-Verte et suivra l'itinéraire ci-après :

Boulevard d'Anvers, rue Neuve, place de la Monnaie, rue de la Reine, rue Léopold, rue Fossés-aux-Loups, rue du Marais (Mey-Boom), boulevard du Jardin Botanique, rue Royale, rue de la Loi, rue Ducale, place des Palais, place Royale, rue de la Régence, Petit-Sablon, rue aux Laines, rue du Cerf, boulevard de Waterloo, rue Haute, rue de l'Escalier, Vieille-Halle-aux-Blés, place Saint-Jean, rue Duquesnoy, rue de la Madeleine, rue de la Colline, Grand'Place, rue au Beurre, Marché-aux-Poulets, rue de la Vierge-Noire, rue de Laeken, boulevard d'Anvers.

L'estrade du palais ducal sera réservée pour MM. les membres de la législature et pour leurs femmes.

Ne seront admises à ces places réservées que les personnes munies d'une invitation de MM. les questeurs.

A sept heures du soir, des concerts d'harmonie auront lieu sur les principales places de la capitale.

A huit heures, aura lieu, au théâtre de la Monnaie, sous la direction de M. Fétis, un grand concert vocal et instrumental, dans lequel l'élite des artistes belges se fera entendre.

Des places seront réservées à MM. les membres de la législature et à leurs femmes.

Ces places seront mises à la disposition de MM. les questeurs des Chambres.

A neuf heures, aura lieu dans le local de la Société royale de Zoologie, et sous la direction de M. Bender, un grand concert d'harmonie, par les corps de musique réunis des quatre régiments en garnison à Bruxelles. Le local sera entièrement orné et illuminé.

A dix heures, un grand feu d'artifice sera tiré entre le second pont et le rond-point de la rue de la Loi extérieure.

Bruxelles, 30 juin 1856.

Le Ministre de l'Intérieur,
P. DE DECKER.

II.

Le 20 juillet les anciens membres du Congrès national se réunirent en séance solennelle, au Palais de la Nation, à Bruxelles.

Soixante-cinq membres étaient présents.

Tous témoignèrent la joie la plus vive de se trouver réunis après une si longue séparation et dans d'aussi heureuses circonstances.

A sept heures trois quarts, le baron de Gerlache, ancien président du Congrès, monta au fauteuil; M. le comte Ch. Vilain XIIII, aujourd'hui Ministre des affaires étrangères, et jadis secrétaire du Congrès, et M. l'abbé de Haerne, ancien membre du Congrès, prirent place au bureau et remplirent les fonctions de secrétaires.

La séance s'ouvrit dans la salle du Sénat. M. de Gerlache

donna lecture de son projet de discours au Roi. Une observation de M. le comte F. de Mérode provoqua une discussion à laquelle prirent part MM. Brabant et Le Hon. M. de Gerlache proposa un amendement à sa rédaction primitive ; M. Forgeur demanda une courte addition ; et ensuite le projet de discours fut adopté à l'unanimité.

La séance se termina vers neuf heures un quart. Les membres se donnèrent rendez-vous pour le lendemain 21, à midi, sur la place Royale, afin d'y recevoir le Roi. Le costume était l'habit noir.

M. Forgeur fit l'appel des membres présents par province.

Répondirent à l'appel :

Anvers : MM. G. Legrelle, Geudens, J. Bosmans.

Brabant : MM. comte J. de Baillet, de Sweert, comte Cornet de Grez, baron de Viron, Lefebvre, Barbanson, comte F. de Mérode.

Flandre occidentale : MM. Vercruyse, de Berth, abbé de Haerne, L. Mulle, J. Goethaels, l'abbé Verbecke, Ch. de Roo, Rosseuw, vicomte de Jonghe, F. Struye, P. Devaux, A. Rodenbach.

Flandre orientale : MM. Liedts, vicomte Ch. Vilain XIIII, Dele Haye, Coppens, le chanoine Van Crombrugghe, J. Thienpont, baron de Terbecq, Blomme, L. Delwarde, H. Van Innis, l'abbé Verduyn, l'abbé de Smet, E. de Smet, P. de Decker, J. Andries, marquis de Rodes.

Hainaut : MM. Piquet, J. P. Goffinet, Ch. Le Hon, Frison, vicomte de Rouvroy, chevalier de Rouillé, Jean Pirmez, Dubus, vicomte de Bousies.

Liége : MM. J. Forgeur, E. de Sauvage, Fleussu, G. F. Davignon, Ch. Rogier, baron de Waha, E. C. de Gerlache.

Limbourg : MM. chevalier de Theux, Jaminé, baron de Schiervel.

Luxembourg : MM. Berger, baron E. d'Huart.

Namur : MM. Desmanet de Biesme, Brabant, J. Fallon, T. Fallon, baron de Coppin, J. Henry.

Le même jour, Son Excellence le général comte de Westmoreland fut reçu par le Roi, en audience solennelle. Le Ministre des affaires étrangères était présent.

Voici le texte du discours de l'Envoyé extraordinaire de Sa Majesté Britannique :

« Sire,

» I am commanded by the Queen, My August Mistress, to present to Your Majesty her congratulations upon the happy return of the 25th anniversary of Your accession to the throne of the independant Kingdom, which has flourished under Your able and successful Government.

» The tender attachment of the Queen to her beloved Uncle, and the high estimation in which Your Majesty has ever been held in England, since Your early connexion with my country, must increase and enhance the admiration and satisfaction, with which Her Britannic Majesty and Her subjects view the results of Your Majesty's wise and beneficient course in the prosperity and independence of your Kingdom, the contentment of your people, and the attachment universally shown to your Person.

» These blessings are justly due to the Monarch who has, in perilous times, conducted in safety the country, which under a constitution securing freedom without licence and the well regulated liberty of all classes, is a pattern of good government, order and loyalty.

» In charging me to convey to Your Majesty these sentiments in the name of the Queen, Her Majesty has conferred upon me not only a high honour, but a task the most gratifying to my personal feelings from the devoted and respectful attachment which I have, for a very great portion of my life, entertained for Your Majesty, and which has caused me ever to follow with pride and happiness the steps of Your Majesty's noble career.

» May Your Majesty long continue in the enjoyment of health to reap the fruits of Your succesful exertions in this favoured country. »

Traduction.

« Sire,

» Je suis chargé par la Reine, mon auguste souveraine, de présenter à Votre Majesté ses félicitations à l'occasion de l'heureux 25e anniversaire

de Votre avénement au trône du royaume indépendant qui a été si florissant sous votre habile et prospère gouvernement.

» Le tendre attachement de la Reine pour son Oncle bien-aimé et la haute estime que l'on a toujours professée en Angleterre pour Votre Majesté, depuis Vos premières relations avec mon pays, doivent accroître et rehausser l'admiration et la satisfaction avec lesquelles Sa Majesté Britannique et ses sujets voient la prospérité et l'indépendance de Votre royaume, le contentement de Votre peuple et l'attachement universel que l'on porte à Votre personne, résultats de la marche sage et bienfaisante suivie par Votre Majesté.

» Ces bénédictions sont justement dues au Monarque ayant réussi, dans des jours pleins de danger, à conduire en sûreté le pays, qui, sous une constitution assurant la liberté sans la licence, liberté bien réglementée pour toutes les classes, est un modèle de bon gouvernement, d'ordre et de loyauté.

» En me chargeant d'offrir à Votre Majesté ces sentiments au nom de la Reine, Sa Majesté m'a non-seulement conféré un haut honneur, mais m'a confié la tâche la plus agréable pour mes sentiments personnels, à cause de l'attachement dévoué et respectueux que j'ai, pendant une grande partie de ma vie, voué à Votre Majesté et qui m'a toujours fait suivre avec orgueil et bonheur les pas de Votre Majesté dans sa noble carrière.

» Puisse Votre Majesté continuer longtemps à jouir de la santé afin de recueillir les fruits de Ses heureux efforts pour cette contrée favorisée ! »

Son Exc. Mgr. le nonce apostolique ayant exprimé, au nom du Corps diplomatique, le désir que les représentants des puissances étrangères, accrédités à la Cour de Bruxelles, pussent avoir l'honneur de présenter à Sa Majesté leurs hommages et leurs félicitations, à l'occasion du 25e anniversaire de son inauguration, le Roi tint un cercle diplomatique, le 23 juillet, à une heure.

Étaient présents :

LL. EE. Mgr. Gonella, nonce apostolique; lord Howard de Walden et Seaford, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la Reine du royaume-uni de la

Grande-Bretagne et d'Irlande ; le marquis d'Antonini, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Deux-Siciles; le comte de Montalto, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Sardaigne; le vicomte de Seisal, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Portugal; le baron Gericke de Herwynen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Pays-Bas; le baron de Vrints de Treuenfeld, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Autriche ; le baron de Seebach, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Saxe ; le baron de Brockhausen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse; M. Barrot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur des Français; le baron de Grancy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. A. R. Mgr. le Grand-Duc de Hesse.

Le général comte de Westmoreland, envoyé extraordinaire de S. M. la Reine du royame-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; le baron de Bonde, envoyé extraordinaire de S. M. le Roi de Suède et de Norwége; le baron d'Uchtritz, envoyé extraordinaire de S. A. R. Mgr. le duc régnant de Saxe-Meiningen; le baron de Bursian, envoyé extraordinaire de S. A. S. Mgr. le prince régnant de Reuss (branche cadette).

Le comte de Marogna, ministre résident de S. M. le Roi de Bavière; M. Seibels, ministre résident des États-Unis d'Amérique; M. Sick, ministre résident de S. M. le Roi de Danemark; M. Sancho, ministre résident de S. M. la Reine d'Espagne; le vicomte de Kerckhove, ministre résident de S. M. le Sultan; M. de Linsingen, ministre résident de S. M. le Roi de Hanovre; M. Carvalho de Moraes, chargé d'affaires du Brésil; M. Negrete, chargé d'affaires du Mexi-

que ; le marquis Tanay de Nerli, chargé d'affaires de Toscane, et M. de Grote, chargé d'affaires *ad interim* de Russie.

Le lendemain, 24, M. le vicomte de Kerckhove fut admis à présenter au Roi les félicitations de S. M. le Sultan.

III.

Les fêtes du 21 juillet, ces trois jours de splendeurs et de réjouissances, laisseront un impérissable souvenir. Cette ovation se distinguait par son caractère essentiellement populaire. Tout, dans ce concours immense d'efforts et d'offrandes, était libre. L'aimant du patriotisme seul attirait vers la capitale ces milliers de représentants des industries du pays, patrons et ouvriers, travailleurs de la terre et de la mine, figures brunies aux ardeurs du soleil ou pâlies à l'atmosphère des souterrains, qui venaient, leurs nobles instruments à la main, associer à l'éclat du cortége doré de nos aïeux la marche triomphale du travail, la gloire de l'homme et l'honneur des nations. La puissance magnétique du sentiment national mettait seule les citoyens en contact, leur inspirait l'idée d'exprimer leur joie par de fastueuses décorations, et de transformer la cité en un temple national tout pavoisé, resplendissant de mille couleurs, de tissus précieux, de soie et d'or, ou en un étincelant foyer aux innombrables lueurs. Tout cela venait du cœur : le cœur seul crée les grandes choses.

Oh! quelque larges que fussent les replis de cette multitude frappant les airs des cris incessants de *Vive le roi Léopold!* la foule n'était pas encore assez grande pour une scène de cette nature. Il eût fallu que l'Europe tout entière eût pu assister à ce qui se passait dans la capitale de la Belgique,

modeste patrie, belle et loyale terre, où se célébrait la fête offerte par une nation libre au Roi de son choix.

Dans une mutuelle et religieuse observation des engagements pris, des paroles données, s'écoulèrent, à l'ombre de la glorieuse Constitution, vingt-cinq années de paix, de prospérité, d'ordre, de liberté, d'honneur. Ensuite, ce quart de siècle révolu, la nation invita le prince, par l'éloquente voix de l'opinion publique, à faire, avec elle, un touchant pèlerinage au berceau de la royauté de 1831, et à visiter, escorté du peuple, les lieux historiques témoins du serment du 21 juillet. Léopold Ier, roi des Belges, l'élu de la nation, le Roi de par le peuple, reparut sur la place publique, le front serein et la tête haute, traversant, au milieu de l'exaltation de la foule, ces rues qui l'avaient conduit au sein du Congrès prêt à recevoir son serment; il apparut, non-seulement environné, comme en 1831, du prestige d'un beau nom et d'une belle carrière, mais environné d'une auréole de vingt-cinq années de loyauté constitutionnelle, de probité politique. Puis il alla, une légitime fierté au cœur, saluer cette place de l'inauguration, tout empreinte encore des souvenirs du serment de 1831. Quelle grandeur dans ce souvenir! Il semblait qu'à cette heure solennelle, la voix de la nation s'écriait: « C'est là qu'il a juré d'observer la Constitution et les lois du peuple belge! » Et, pour compléter cette fête si belle, cette fête de la nation, le Roi rappela, dans les paroles que l'opinion publique recueillit avec avidité, celles qu'il prononça, en venant prêter son serment constitutionnel.

Le bruit de l'artillerie et le son des cloches annoncèrent la grande et imposante solennité du 21 juillet.

Vingt-cinq années s'étaient écoulées depuis le jour où le prince Léopold de Saxe-Cobourg fit à Bruxelles sa *Joyeuse Entrée,* prêta serment à la Constitution et ceignit la couronne.

A cette fête manquait un auguste témoin, dont le cœur eût été profondément ému par les touchantes démonstrations de la joie publique. Avec quel bonheur le peuple eût associé la Femme et la Mère au pacifique et beau triomphe d'un Époux bien-aimé ! Mais dans le céleste séjour qu'elle habite, notre Reine regrettée est encore et sera toujours pour la Belgique une sainte protectrice !..

Un temps magnifique favorisa toutes les phases de cette cérémonie ; par un heureux hasard, quand le Roi arriva à la place d'Anvers, à la place Royale et à la place de la Société Civile, un soleil radieux, perçant la nue, jeta des flots de lumière sur la foule, et le peuple, avec cette foi touchante qui est l'un des traits distinctifs du caractère national, dit : « Dieu est toujours avec nous ! »

Bruxelles présentait un aspect dont aucun souvenir du passé ne peut donner une idée : c'étaient partout des banderoles et des drapeaux aux couleurs nationales, des inscriptions rapprochant ces deux dates mémorables : 21 Juillet 1831 et 21 Juillet 1856 ; des arcs de triomphe, des fontaines jaillissantes. C'était partout la nation, émue et attendrie.

MM. les généraux et officiers supérieurs et l'état-major général de la garde civique et de l'armée étaient allés au-devant de Sa Majesté jusqu'au pont de Laeken. La garde civique à cheval, un escadron des guides, avec les musiques de ces corps en tête, s'y étaient également rendus.

A la place d'Anvers, des compagnies d'infanterie de ligne faisaient la haie autour de l'arc de triomphe ; le corps des pompiers gardait les estrades.

A midi vingt minutes, un coup de canon annonça que le Roi mettait le pied sur le territoire de la commune de Bruxelles.

Sa Majesté partit de Laeken à midi en calèche découverte.

Après avoir passé sous un arc de triomphe élevé par la commune, le Roi descendit de voiture devant la maison de M. Herry, bourgmestre de Laeken.

Sa Majesté monta à cheval et se dirigea vers la capitale, ayant à sa droite et à sa gauche LL. AA. RR. le duc de Brabant et le comte de Flandre.

Une immense acclamation retentit. Les tambours battirent aux champs; les cris de : *Vive le Roi!* éclatèrent de toutes parts.

Le corps échevinal de Bruxelles et le conseil communal reçurent le Roi, sous l'arc de triomphe érigé près de la porte de Laeken.

M. le bourgmestre s'avança vers le Roi et adressa à Sa Majesté l'allocution suivante :

« Sire,

» En présentant à Sa Majesté les clefs de la capitale, il y a un quart de siècle, le magistrat de Bruxelles disait : « Devant le Roi s'ouvre une » vaste carrière de gloire et de renommée, devant nous une ère de splen- » deur et de prospérité. »

» Ces paroles, qu'on aurait alors pu considérer comme téméraires, ont reçu du temps une éclatante consécration.

» Oui, Sire, la fermeté prudente et la sagesse éclairée de Sa Majesté, après avoir évité bien des écueils, vaincu bien des obstacles, ont mené à bon port le vaisseau de l'État, portant dans ses flancs plus de richesses, monté par un équipage plus sain et plus fort que jamais.

» Aussi, toute notre population accourt sur le passage du Roi pour lui apporter son tribut de reconnaissance; elle va mêler sa voix à la nôtre pour offrir à Sa Majesté l'expression de son profond respect, de ses sentiments les plus dévoués. »

Le Roi répondit à peu près en ces termes :

« Il y a un quart de siècle, messieurs, j'ai été frappé de la manière la plus douce de l'accueil sympathique et des sentiments patriotiques de cette ville. Elle avait cependant alors bien souffert; elle avait passé

par de grandes épreuves. Cependant, ses sentiments patriotiques n'en ont jamais été ébranlés.

» J'ai veillé, je puis le dire, j'ai veillé sur les intérêts de la capitale avec l'affection et la sollicitude d'un père, dans des circonstances qui présentèrent des difficultés à vaincre qui tiennent à l'organisation même de notre pays.

» Je n'ajouterai qu'une phrase de mon premier discours, à l'occasion de l'inauguration : Mon cœur n'a jamais connu d'autre ambition que celle de vous voir heureux et prospères ; conservez l'esprit national qui vous anime; par lui un bel avenir vous est préparé, et vous l'aurez. »

Un ardent élan d'enthousiasme répondit à ces nobles paroles.

Lorsque Sa Majesté se remit en marche, une pluie de fleurs vint tomber à ses pieds.

A midi et un quart les anciens membres du Congrès national, au nombre de 65 (1), quittèrent l'hôtel Vilain XIIII où ils s'étaient réunis, et vinrent se ranger sur les marches de l'église Saint-Jacques sur Caudenberg.

Ils avaient à leur tête, MM. le baron de Gerlache, Charles Rogier, comte Félix de Mérode, Sylvain Van de Weyer, de Coppin, le baron Jolly, Vanderlinden, Ch. Liedts, le vicomte Charles Vilain XIIII, Henri de Brouckere et le chanoine de Haerne (2).

A une heure, le cortége arriva sur la place Royale.

M. le baron de Gerlache adressa à Sa Majesté le discours suivant :

« Sire,

» Il y a vingt-cinq ans, qu'à cette même place, en ce même jour, le Congrès belge reçut, au nom de la nation, le serment de Votre Majesté « d'observer la Constitution et les lois du peuple belge et de maintenir

(1) 78 membres du Congrès national vivent encore; 13 d'entre eux se trouvèrent, par diverses circonstances, dans l'impossibilité d'assister à la cérémonie.

(2) M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire du Roi près de la cour de Berlin, ancien secrétaire du Congrès, se trouva également dans l'impossibilité de se rendre à Bruxelles.

» l'indépendance nationale. » Les mêmes hommes, qui furent alors témoins de ce solennel engagement, viennent affirmer aujourd'hui, à la face du Ciel, que Votre Majesté a rempli toutes ses promesses et dépassé toutes nos espérances. Et la nation tout entière, Sire, vient l'affirmer avec nous. Elle vient attester que pendant ce règne de vingt-cinq ans, son Roi n'a ni violé une seule de ses lois, ni porté atteinte à une seule de ses libertés, ni donné cause légitime de plainte à un seul de nos concitoyens! Ici, tous les dissentiments disparaissent; ici, nous sommes d'accord; nous n'avons qu'un même cœur pour associer dans un commun amour et notre Roi et notre patrie!

» Au milieu des commotions qui ont ébranlé tant de gouvernements, la Belgique est demeurée fidèlement attachée à son Prince et aux institutions qu'elle s'est données. Cette sorte de phénomène, rare dans notre siècle, ne peut s'expliquer que par l'heureux accord du Roi et du peuple, cimenté par leur mutuel respect pour la foi jurée et pour la Constitution nationale. Une Constitution qui suffit à un peuple avide de liberté et qui l'aime assez pour la supporter avec ses inévitables inconvénients; un peuple sensé, religieux et moral, qui se souvient de son passé, qui ne demande qu'à vivre en repos sous la protection de ses lois; un Prince si sage, si habile, si conciliant, qu'au milieu d'opinions divergentes il a su conquérir l'estime et le respect de tous, en Belgique et à l'étranger, tel a été, Sire, le concours de circonstances vraiment providentielles qui a maintenu et consolidé ce nouvel État, qui l'a rendu paisible, prospère, et, nous osons l'espérer (et c'est notre dernier vœu), stable à tout jamais!...

» Sire, l'histoire, un jour, après avoir rappelé nos vieilles gloires nationales, aura quelques belles pages à consacrer à la fondation de ce royaume, et au règne de Léopold Ier, règne d'autant plus fertile en enseignements, que Dieu, tout en protégeant visiblement la Belgique, ne lui a pas épargné les jours d'épreuve.

» C'est à l'histoire à remémorer ce qu'il ne nous est pas même permis d'indiquer ici; c'est à elle à dire cet élan des esprits dans toutes les carrières : dans les sciences, dans les arts, dans les lettres, et ce rapide développement de l'industrie, qui a pour ainsi dire transformé cette nation, rendue à elle-même, depuis à peine un quart de siècle.

» Sire, les membres du Congrès national sont profondément émus et touchés du sentiment délicat et bienveillant qui ramène à cette même place, où nous la reçûmes jadis, Votre Majesté, au milieu de cette vieille

phalange de patriotes ardents, dévoués, courageux, qui ont posé les premiers fondements de notre édifice social, qui ont fait la Belgique que nous voyons, constitué les assemblées et organisé les pouvoirs qui la gouvernent.

» Votre présence ici, Sire, nous rappelle le souvenir de cette grande journée de juillet 1831, qu'aucune démonstration ne saurait rendre; où les cœurs, ivres de joie et d'espérance, saluaient en Léopold Ier l'aurore d'une Belgique nouvelle se réveillant enfin, après deux siècles d'un long sommeil sous la domination de l'étranger. Les mêmes acclamations l'attendent aujourd'hui dans chacune de nos villes; car l'idée de cette fête est toute populaire : oui, Sire, c'est la voix du peuple qui sent le besoin d'exprimer sa gratitude à celui qui, après Dieu, a le plus contribué à le rendre heureux !

» Il ne nous reste maintenant, Sire, qu'à remercier le Ciel au nom de la Patrie, en lui demandant de prolonger bien longtemps encore les jours précieux et le règne glorieux de Votre Majesté pour affermir de plus en plus l'avenir de notre pays, pour servir de conseil, d'exemple et de guide à ces jeunes Princes, véritables enfants de la Belgique, qui sont appelés à continuer un jour les sages et nobles traditions du beau règne de Léopold Ier. »

Le Roi répondit :

« Messieurs,

» Je ne quitterai pas sans vous exprimer combien j'ai toujours apprécié les travaux du Congrès national.

» Cette illustre assemblée représentait largement la nation, tous ses sentiments, tous ses intérêts.

» Elle a été entourée non-seulement de difficultés, mais de dangers réels; et malgré cela elle n'a jamais bronché. Elle a compris ce qui pouvait faire le bonheur du pays. Elle ne s'est laissé détourner par aucune intrigue, par aucune menace.

» Vous, messieurs, vous avez fondé l'œuvre dont nous poursuivons l'accomplissement, et vous avez donné au pays le courage dont il avait besoin pour la mener à bonne fin. J'en conserve au fond de mon cœur le sentiment de la plus vive reconnaissance; et, je le répète, j'ai toujours apprécié la sagesse, le talent de cette assemblée, cependant si nombreuse, qui a donné à l'Europe un bel exemple, lequel, j'ose le dire, n'a guère été suivi.

» Je vous remercie, Monsieur le Président, des sentiments que vous venez de m'exprimer, au nom des anciens membres du Congrès.

» C'est un bonheur pour moi, messieurs, de vous voir aussi nombreux après tant d'années. »

Le Roi et son cortége quittèrent alors la place Royale.

Sa Majesté et les Princes descendirent un moment au palais de Bruxelles où le Roi reçut son auguste neveu, S. A. R. Mgr. le duc régnant Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha, et S. A. R. le prince George de la Saxe-Royale. Ces princes et les officiers de leur maison se joignirent au cortége.

Le Roi quitta le palais de Bruxelles à une heure trente-cinq minutes.

Sa Majesté ainsi que les Princes ses fils descendirent de cheval à l'arc de triomphe élevé à l'entrée de la rue Guimard. Le Roi et Leurs Altesses Royales furent reçus par MM. le prince de Ligne, le marquis de Rodes, le comte de Ribeaucourt, Dele Haye, le baron de Sécus, le comte de Baillet-Latour, MM. les Ministres de l'intérieur, de la justice, de la guerre, des finances et des travaux publics.

Dès midi, les personnes invitées avaient pris les places qui leur avaient été assignées dans la magnifique tribune construite à l'extrémité de la place de la Société civile. Le corps diplomatique, les lieutenants généraux, les grands dignitaires de la maison du Roi et les dames du palais occupaient le compartiment du centre, en arrière du trône et des fauteuils disposés pour le Roi et sa famille.

Dans les compartiments, à la droite de la tribune royale, avaient pris place les membres du Sénat, les membres de l'ordre judiciaire et les officiers supérieurs de la garde civique. Dans les compartiments de gauche avaient pris place les membres de la Chambre des représentants; les gouverneurs de province; les membres des députations permanentes, les commissaires d'arrondissement, les membres de l'Académie

royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, les professeurs et autres fonctionnaires de l'enseignement supérieur (établissements de l'État et établissements libres), les généraux-majors et les fonctionnaires supérieurs des administrations centrales.

Des députations de la garde civique et des communes, les délégués des communes, les décorés de l'Ordre de Léopold, de la croix de Fer, les décorés de la Médaille de Dévouement et de la Décoration des Ouvriers, occupaient des places dans l'enceinte réservée.

Toutes les fenêtres donnant sur la place étaient garnies de spectateurs. De nombreux assistants avaient envahi les terrasses et les toits des maisons. Des toitures entières avaient été enlevées pour qu'un plus grand nombre de personnes assistassent à cette fête.

Aux abords de la place la foule était immense.

Le service d'honneur de la place Saint-Joseph était confié aux chasseurs-éclaireurs et à l'artillerie de la garde civique de Bruxelles.

A une heure trois quarts arrivèrent les anciens membres du gouvernement provisoire et du Congrès national. Aussitôt que la multitude les aperçut, elle les salua d'un triple hourra.

Cette belle ovation, décernée aux hommes courageux dont les patriotiques efforts ont fondé la nationalité belge au milieu de tant de graves événements, produisit un grand effet.

Son Ém. Mgr. le cardinal-archevêque de Malines et LL. GG. Mgrs. Labis, évêque de Tournai; de Hesselle, évêque de Namur; Delebecque, évêque de Gand; Malou, évêque de Bruges, et de Montpellier, évêque de Liége, prirent place avec un nombreux clergé sur l'estrade élevée contre l'église Saint-Joseph, en face de l'autel.

Tous ces préliminaires de la cérémonie s'accomplirent avec

un ordre parfait. M. Éd. Stevens, secrétaire général du ministère de l'intérieur et président de la Commission des fêtes, qui avait dirigé avec un zèle si soutenu, une intelligence si fertile en ressources, et on peut le dire, avec un si admirable succès, toute l'organisation des fêtes, veillait avec les membres de la Commission et leurs délégués à l'exécution du programme.

Le Roi arriva à une heure quarante minutes à la place de la Société Civile, nommée aussi place Saint-Joseph.

Au bruit des salves d'artillerie et des cloches lancées à toute volée, les musiques réunies mariaient l'air national ; les tambours battaient aux champs et le peuple saluait le Roi de ses acclamations.

MM. les présidents et les questeurs des deux Chambres et les Ministres conduisirent le Roi jusqu'au trône. Le Roi était accompagné de LL. AA. RR. le duc régnant Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince Georges de la Saxe-Royale, le duc de Brabant et le comte de Flandre.

Peu d'instants après, arrivèrent LL. AA. RR. Madame la duchesse de Brabant et Madame la princesse Charlotte. Le Roi et Leurs Altesses Royales allèrent à leur rencontre.

Sa Majesté offrit le bras à S. A. R. et I. Madame la duchesse de Brabant. Le duc régnant Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha donna le bras à Madame la princesse Charlotte.

Le Roi et Leurs Altesses Royales prirent place dans l'ordre suivant : à la droite de Sa Majesté, LL. AA. RR. Madame la duchesse de Brabant, le duc Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha et le duc de Brabant ; à la gauche de Sa Majesté, LL. AA. RR. Madame la princesse Charlotte, le prince Georges de la Saxe-Royale et le comte de Flandre.

M. de Decker, Ministre de l'intérieur, prit les ordres du Roi, et l'on entendit soudain près de l'église Saint-Joseph des sons dont l'harmonie enchanteresse fit cesser peu à peu

le tumulte populaire des bravos et des hourras : les différentes sociétés chorales du royaume exécutaient une cantate composée par M. Fétis père. La direction de l'orchestre militaire était confiée à M. Bender, chef de musique de la maison du Roi, et celle des chœurs à M. Fischer, maître de chapelle de Sainte-Gudule.

Après la cantate, MM. les sénateurs quittèrent leur tribune et montèrent les gradins du trône. Le prince de Ligne donna lecture à Sa Majesté de l'adresse du Sénat, ainsi conçue :

« Sire,

» Depuis trois siècles, la Belgique aspirait après son indépendance. Livrée par les traités, et sans sa participation, d'une puissance à une autre, elle servit de champ de bataille à toutes les grandes luttes européennes, de point de mire à toutes les grandes ambitions de l'esprit de conquête.

» Le peuple belge voulut enfin une patrie; il se la donna ! Ce ne fut pas l'esprit révolutionnaire qui le guida, en 1830, dans l'accomplissement de ce grand fait ! La devise de son oriflamme fut *Union et Force;* les trois couleurs de son drapeau furent ces mots, qui font toujours battre le cœur de l'homme : *Patrie, Indépendance, Nationalité !* Leurs anciennes franchises avaient habitué les Belges aux libertés dont ils n'abusèrent jamais.

» Elles avaient donc jeté de fortes racines parmi eux. Les mandataires du pays proclamèrent, comme clef de voûte du nouvel édifice, la monarchie héréditaire. Leur choix appela Votre Majesté à régner sur la Belgique.

» Sire, la haute estime et l'amitié que vous portaient les autres souverains ont rejailli sur ses destinées !

» Votre Majesté a promis, il y a vingt-cinq ans, de se consacrer au bonheur de la nation belge; Elle a juré de maintenir, de défendre ses institutions; ce serment a été loyalement tenu, ces promesses ont été scrupuleusement accomplies !

» Les témoignages de reconnaissance, de respect et d'attachement, les acclamations de tout ce peuple qui vous environne, Sire, et qui célèbre aujourd'hui ce jubilé national, sont la plus belle auréole qui puisse entourer le diadème d'un Roi !

» Le jugement de l'histoire et de la postérité dira ce que Votre Majesté a fait pour sa patrie adoptive !

» Les partis, conséquence ordinaire des brusques changements politiques, réunis dans une seule et même pensée, l'esprit, le sentiment national; la dette imposée à la Belgique diminuée de plusieurs millions, par l'influence de Votre Majesté dans le conseil des Rois; l'industrie, les beaux-arts, l'agriculture, le commerce, toutes les sources de richesse qui n'ont cessé de progresser sous l'œil vigilant de Votre Majesté, et ont atteint un degré de prospérité inconnu jusqu'ici ; les événements qui ont ébranlé le monde, passés sans secousse, grâce à une haute sagesse qui n'a jamais fait défaut à la pratique des institutions constitutionnelles, sagesse si heureusement secondée par l'esprit d'ordre naturel à nos populations, un royaume enfin, une dynastie fondés sur des bases solides et durables; tel est le rôle que vous avez accompli, Sire ! Aussi Votre Majesté peut jeter avec orgueil les yeux sur ce passé, aussi fécond que glorieux, et avec confiance sur l'avenir.

» Quelque grande que soit la joie de ce jour, une pensée de regrets, un souvenir douloureux nous reporte vers la mémoire d'une Reine qui, après avoir traversé la vie en répandant tous les genres de bienfaits, a laissé près de vous, Sire, un si grand vide !

» Mais elle veille sur Votre Majesté, sur ses nobles enfants, et sur la nation qu'elle aimait, qui l'entourait de tant de respect et de vénération ! et, si la divine Providence a donné un ange au Ciel, qu'elle conserve du moins longtemps un Roi à cette terre qui nous est chère à tous !

» Oui, Sire, régnez encore de longues années sur nous ! c'est le vœu le plus ardent du Sénat; initiez l'héritier du Trône aux grands actes de votre vie; initiez Votre digne fils à ce quart de siècle tout de dévouement à Votre peuple, et la patrie, de plus en plus reconnaissante, gravera dans le cœur de nos derniers descendants le nom de LÉOPOLD Ier. »

MM. les sénateurs s'étant rangés à la droite du trône, M. De le Haye, à la tête des membres de la Chambre des Représentants, lut à Sa Majesté l'adresse suivante :

« Sire,

» Un quart de siècle nous sépare du jour solennel où le premier Roi des Belges reçut la couronne des mains du Congrès national, au milieu des acclamations d'un peuple qui retrouvait les titres longtemps égarés de sa nationalité souvent contestée, mais jamais perdue. Votre Majesté

venait consolider ce que le courageux dévouement du gouvernement provisoire, la sagesse du Congrès et le patriotisme de tous avaient fondé.

» Les acclamations qui retentissent aujourd'hui autour du Roi sont peut-être plus enthousiastes encore et plus universelles qu'elles ne l'étaient le 21 juillet 1831. C'était l'espérance alors qui les faisait éclater; en ce moment c'est la reconnaissance, c'est le souvenir de longs bienfaits, c'est l'amour d'une nation qui sait rendre à ses souverains l'attachement que ceux-ci lui portent.

» Nous pouvons librement louer Votre Majesté : la royauté belge est demeurée populaire sans faiblesse et forte sans oppression; le respect dont son autorité est entourée, n'a rien enlevé à l'affection que lui voue le pays.

» Le Roi a compris que nos libres institutions étaient la base de notre édifice politique, et le peuple a compris que la Dynastie en était le couronnement. De là est née cette alliance indissoluble dont la confiance mutuelle est la sauvegarde et le lien.

» Cette alliance a été scellée le jour où le Roi, à sa joyeuse entrée, signa la Constitution en présence du Congrès et de la population qui applaudissait, et fonda la monarchie belge à laquelle il apportait la sanction européenne et le gage de la stabilité et de la durée.

» Ce jour-là, Sire, vous avez prononcé ces mémorables paroles, qui sont encore gravées dans notre mémoire : « Belge par votre adoption, » disiez-vous, je me ferai aussi une loi de l'être toujours par ma poli- » tique. Je n'ai accepté la couronne que vous m'avez offerte, qu'en vue » de remplir une tâche aussi noble qu'utile, celle d'être appelé à conso- » lider les institutions d'un peuple généreux et de maintenir son indé- » pendance. Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle de vous » voir heureux.

» Qu'une seule pensée, ajoutait le Roi, anime tous les Belges, celle » d'une franche et sincère union. »

» Tel était le programme, les promesses et les vœux de la Royauté : le programme a été loyalement exécuté, les promesses fidèlement tenues et les vœux pleinement réalisés.

» L'intérêt belge, en effet, fut toujours la règle de la politique de Votre Majesté, qui sut faire plus d'une fois à cet intérêt de nobles sacrifices que la Nation n'a pas oubliés.

» La Constitution que vous avez juré d'observer est là, après un quart de siècle, entière et inaltérée. sincèrement pratiquée et toujours inviolable.

» Notre indépendance que vous avez promis de maintenir, garantie par les puissances, soutenue par la sagesse de la Nation et du Roi, respectée même par les révolutions et les guerres, continue d'être l'une des conditions de jour en jour plus essentielles de l'équilibre général et de la paix du monde.

» Le Roi peut donc rappeler aujourd'hui son serment d'inauguration avec le noble orgueil qu'inspire un grand devoir accompli.

» La royauté belge a été une voix écoutée dans les conseils de l'Europe, la main qui a imprimé une constante et active impulsion à notre politique extérieure; elle a rempli à l'intérieur le rôle paternel d'un pouvoir modérateur, tempérant par sa haute prudence les luttes pacifiques inhérentes à nos institutions, et exerçant d'autant plus d'autorité qu'elle cherchait moins à la faire sentir.

» Influence acceptée au dehors, influence modératrice au dedans, le Roi a su faire d'une autre de ses plus belles prérogatives constitutionnelles, un patriotique usage : vous avez toujours porté, Sire, un puissant intérêt à l'armée et à la garde civique, dont l'organisation et l'excellent esprit ont donné à notre indépendance une force qui a éloigné les dangers qu'elles auraient eu peut-être à combattre.

» Votre Majesté n'est demeurée étrangère à aucun intérêt national; elle est devenue solidaire du bonheur public; elle a été associée à notre fortune dont elle a partagé les périls qu'elle nous a aidés à vaincre et les succès qu'elle a tant contribué à obtenir.

» Sire, votre règne que Dieu veuille protéger longtemps encore, comprend vingt-cinq années de paix profonde, d'améliorations morales, de développement dans les arts, les sciences et les lettres, de prospérité matérielle et de progrès politique. Il est un de ceux que les peuples bénissent et que l'histoire glorifie.

» Nous avons eu à subir, il y a peu d'années, une de ces suprêmes épreuves qui donnent la mesure de la solidité des États; la révolution qui avait ébranlé presque tous les gouvernements qu'elle n'avait pas renversés, trouva la Belgique préparée à cette épreuve par dix-huit années de pratique constitutionnelle et de gouvernement sage. La république n'avait aucune liberté à nous offrir et les monarchies aucune leçon d'ordre et de stabilité à nous donner. Nos frontières furent la barrière où la révolution s'arrêta impuissante.

» L'Europe reconnaissante éleva son estime pour la Belgique à la hauteur du service que celle-ci lui avait rendu. On vit la Nation, en pré-

sence du danger, se serrer autour du Trône, et l'alliance du peuple et de la dynastie reçut une nouvelle et mémorable consécration.

» Vous avez, Sire, retrouvé ce jour-là dans la fidélité du peuple belge la fidélité que vous aviez vous-même gardée à nos institutions.

» L'anniversaire que nous célébrons au milieu de fêtes splendides et de l'allégresse publique, deviendra à son tour pour nous une page historique; c'est une halte d'où nous pouvons regarder le passé avec une fierté légitime et envisager l'avenir avec confiance.

» Le 25 septembre 1850, c'était la date d'un autre anniversaire; c'était la fête du Congrès et de la Constitution dont on inaugurait le monument; aujourd'hui c'est la fête de la Royauté.

» Le Roi, le lendemain de la révolution européenne qui nous avait épargnés, voulut, comme aujourd'hui, s'entourer de ses fils, des membres du gouvernement provisoire, du Congrès constituant, de toutes les législatures et des grands corps de l'État, pour remercier la Providence, pour glorifier l'œuvre impérissable du Congrès et parler d'espérance au pays.

» Sire, vous nous disiez alors « qu'il fallait envisager avec courage » les difficultés qu'un avenir inconnu peut renfermer; que c'était l'union » et la mutuelle confiance qui devaient nous faire sortir de ces difficultés » avec honneur. »

» Ces mots : *Soyons unis* ont été les premiers que Votre Majesté a prononcés au jour de son avénement; ce sont ceux qu'elle rappelait vingt ans plus tard; c'était son premier vœu, c'est sa constante pensée, ce sera son dernier conseil.

» L'union, en effet, c'est notre devise nationale et notre force; c'est par la défiance et la division que les gouvernements tombent, que les institutions périssent et que les peuples souffrent.

» L'avenir, Sire, est toujours inconnu, et après Dieu, c'est à nous de le faire; mais nous avons pour garantie de nos espérances : nos libertés politiques et notre dynastie.

» La Belgique, si elle est libre par ses institutions qui ont leurs racines dans notre histoire, est conservatrice par l'usage qu'elle en fait et par ses mœurs. Elle sait qu'elle doit rester européenne, demeurer un élément d'ordre, une utile alliée pour tous et ne devenir jamais un embarras pour personne. Ces devoirs internationaux, la Belgique saura toujours les remplir.

» La Chambre des Représentants vient de dire à Votre Majesté qu'une des garanties de nos espérances était notre dynastie.

» Le 21 juillet 1831, la confiance et la joie éclataient à votre couronnement, et cependant, Sire, vous étiez seul alors sur votre Trône, avec vos qualités éminentes et la perspective de belles alliances politiques. Aujourd'hui vous n'êtes plus seul, vous vous présentez au pays appuyé sur vos deux fils et sur le souvenir béni d'une Reine aimée et regrettée comme une mère, environné de la Famille Royale, avec d'illustres alliances contractées, avec la confiance et le sympathique appui des gouvernements étrangers, avec une renommée qui a grandi et l'amour des Belges qui a grandi plus encore que cette renommée! Sire, nous pouvons avoir foi dans l'avenir.

» Messieurs, il y a vingt-cinq ans, le Roi Léopold a juré de consolider nos institutions et de maintenir notre indépendance, et il a gardé son royal serment; jurons tous aujourd'hui que nous maintiendrons sa Dynastie entourée de fidélité, de dévouement et de respect, et nous garderons ce serment national! »

Le Roi se découvrit et répondit en ces termes aux adresses des deux Chambres :

« Monsieur le Président du Sénat,
» Monsieur le Président de la Chambre des Représentants,

» Je suis profondément ému des nobles sentiments que vous venez de m'exprimer dans un langage à la fois si affectueux et si élevé.

» Je crois pouvoir rappeler, dans cette circonstance solennelle, quelques passages du discours du 21 juillet 1831 :

« Je n'ai accepté la couronne que vous m'avez offerte qu'en vue de » remplir une tâche aussi noble qu'utile, celle d'être appelé à consolider » les institutions d'un peuple généreux et de maintenir son indépendance.

» Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle de vous rendre » heureux. »

» L'accomplissement de cette grande mission rencontrait de nombreuses difficultés.

» L'indépendance de ce bon peuple, conquise d'hier, se posait comme un problème devant l'Europe défiante et inquiète. Ses libres institutions, fondées en dehors de toute intervention de la Royauté, n'avaient pu recevoir encore la consécration de l'expérience. Son administration improvisée attendait la réforme de ses lois organiques. Les esprits étaient divisés par des opinions passionnées et des influences jalouses.

Les intérêts matériels, brusquement troublés, s'alarmaient de l'avenir.

» Bientôt, grâce au bon esprit du pays, l'ordre et l'unité apparurent au sein de cette confusion momentanée; aux doutes et aux inquiétudes succédèrent la confiance et la sécurité. Raffermi au dedans par l'organisation de ses diverses administrations et par la fondation d'une dynastie nationale, le pays sortit de son funeste isolement et vit son indépendance garantie par les traités les plus solennels. Une intelligente activité fut imprimée aux travaux d'utilité publique. L'existence d'une armée, forte par l'instruction et la discipline, fut assurée. L'institution constitutionnelle de la garde civique devint pour elle un utile auxiliaire pour le maintien de l'ordre et la défense du pays. Les sources de la prospérité publique se rouvrirent. Le commerce et l'industrie se développèrent avec une rapidité qui tenait du prodige, et cette vieille et précieuse industrie du pays, l'agriculture, suivit ce mouvement par de sages améliorations. Les lettres, les sciences et les arts brillèrent comme aux plus beaux jours de notre histoire. — La Belgique se sentit vivre !

» Une preuve manquait encore à notre nationalité : une crise éclata, profonde, universelle; mais, dans cette crise même, la Belgique sut trouver de nouvelles forces, donner de nouvelles preuves de sa vitalité, acquérir de nouveaux titres à l'estime générale.

» J'aime à faire remonter à la nation elle-même l'honneur d'une situation privilégiée qui semble défier la hardiesse de nos espérances.

» L'antique moralité des populations belges, leur profond sentiment du devoir, leur bon sens, leur esprit pratique, leur déférence pour les vues paternelles de leur Roi, toutes ces qualités réunies ont puissamment contribué à leur faire éviter les dangers des entraînements et des exagérations et à leur faire reconnaître instinctivement les vraies conditions de notre existence politique.

» Messieurs, depuis 1830, la Belgique a su, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, accomplir le travail de tout un siècle. Il nous reste un devoir à remplir, c'est de poursuivre et d'achever, dans le même esprit qui a présidé à ses origines, l'œuvre de sa jeune et brillante civilisation.

» Pour le passé, c'est l'union qui a fait notre force aux jours de triomphe de notre nationalité, comme aux jours des épreuves dans lesquelles elle a retrempé sa vigueur. Pour l'avenir, c'est encore dans l'union que réside le secret de notre prospérité, de notre grandeur et de notre durée.

» Scellons de nouveau l'alliance entre la nation et la dynastie de son

choix. Raffermissons l'union de tous les membres de la grande famille belge dans une commune pensée de dévouement à notre belle patrie. Inclinons-nous devant la Providence divine qui tient dans ses mains les destinées des nations, et qui, dans ses desseins impénétrables, a rappelé à elle une Reine chérie dont l'absence peut seule rendre incomplètes les joies de cette mémorable journée. »

Après ce discours le clergé se rendit processionnellement à l'autel situé à l'autre extrémité de la place.

Son Em. Mgr. le cardinal-archevêque de Malines, entouré des autres évêques du pays, entonna le *Te Deum*.

Rien de plus émouvant que ces mille voix qui, en réalité, n'en faisaient qu'une, et qui envoyaient au Ciel ces chants patriotiques ou religieux, expression des sentiments de tout un pays.

La voix qui résonnait sur cette place, était celle de la Belgique entière; c'était la voix du peuple; c'était aussi la voix de Dieu!

Voici le discours adressé à Sa Majesté par S. Em. le cardinal-archevêque de Malines au nom du clergé :

« Sire,

» Le Clergé de toute la Belgique s'est empressé de venir s'associer à la grande manifestation nationale qui a lieu aujourd'hui, afin de rendre les plus solennelles actions de grâces à Celui qui élève et soutient les trônes, et qui règle les destinées des peuples.

» Si nous rapportons à Dieu tous les bienfaits dont le royaume de Belgique a été comblé pendant les vingt-cinq premières années du règne de Votre Majesté, nous tenons, Sire, à reconnaître en même temps que nous en sommes redevables aussi à la sollicitude et à la sagesse de Votre Majesté; nous tenons surtout à Lui exprimer, en ce beau jour, les sentiments de gratitude dont le Clergé est pénétré envers Votre auguste personne.

» Les premiers corps de l'État, organes des sentiments de toute la nation, ont dit à Votre Majesté, combien Elle a contribué à consolider notre indépendance nationale, combien Elle a aidé à faire régner l'ordre et la tranquillité publique, combien Elle a favorisé le progrès des arts

et des sciences, combien Elle a protégé l'agriculture, l'industrie et le commerce, combien Elle s'est intéressée à tout ce qui pouvait augmenter le bien-être de ses sujets; nous, Sire, nous sommes heureux de proclamer, au nom du Clergé et de tous les catholiques, que Votre Majesté a accordé au culte qu'ils professent, la protection la plus constante et la plus efficace.

» Votre Majesté était à peine montée sur le trône, qu'Elle y fit asseoir auprès d'Elle une Reine dont les vertus angéliques ont puissamment contribué à développer ce sentiment religieux qui fait le caractère distinctif du peuple belge.

» De concert avec sa vertueuse Épouse, Votre Majesté a donné à ses bien-aimés Enfants une éducation basée sur les principes religieux, et accompagnée de l'étude approfondie de toutes les sciences utiles. En dotant ainsi sa patrie adoptive de deux Princes et d'une Princesse des plus accomplis, Votre Majesté a rehaussé la noblesse de sa dynastie, lui a assuré l'attachement des Belges, et lui a concilié le respect du monde entier. Votre Majesté a encore ranimé ces sentiments en aidant l'aîné de ses Fils dans le choix d'une épouse, qui par l'éclat de l'illustre maison dont Elle est issue, et par les vertus éminentes dont elle est ornée, s'est bientôt acquis l'affection générale.

» Non satisfaite de donner une excellente éducation à ses enfants, Votre Majesté a encore voulu que les écoles de l'État et des communes offrissent toujours à la jeunesse belge l'occasion de se procurer non-seulement une instruction solide, mais surtout cette éducation chrétienne, d'où dépend le bonheur public et privé.

» Le libre exercice du culte catholique est garanti par la Constitution; ses ministres sont librement nommés et installés par leurs chefs; ils règlent tout ce qui concerne le culte de Dieu. Votre Majesté a tenu la main à ce qu'aucune entrave ne fût mise à ces libertés. Mais il appartient au gouvernement de faire la répartition des avantages temporels que la Constitution et les lois accordent à nos églises et à leurs ministres. Votre Majesté s'est plu à faire le plus généreux usage de cette prérogative en allouant tous les traitements et tous les subsides dont les besoins ont été constatés. Ces subsides, joints aux ressources locales, ont permis de reprendre partout la restauration des églises que les vicissitudes des temps passés avaient laissée en souffrance; et, sous ce rapport encore, la Belgique n'aura bientôt plus rien à envier aux autres pays de l'Europe.

» Sire, si, grâce à vos soins, notre belle Patrie a prospéré sous le rap-

port temporel, elle a également progressé sous le rapport religieux. L'instruction chrétienne est plus répandue, le sentiment religieux a jeté des racines plus profondes, les devoirs que la Religion impose sont mieux remplis, la piété et le zèle pour les œuvres de charité se sont considérablement accrus.

» Espérons que la divine Providence continuera à nous bénir et que l'avenir sera plus heureux encore. Le Clergé continuera à y contribuer dans le cercle de ses attributions et selon les moyens dont il dispose. Il ne cessera pas d'appeler les bénédictions du Ciel sur son Roi bien-aimé et sur son auguste Famille. Il demandera surtout l'accomplissement du vœu le plus ardent de tous les cœurs belges, celui de voir le règne de Votre Majesté se prolonger encore pendant une longue série d'années. »

M. de Decker, Ministre de l'intérieur, remit à Sa Majesté un écrin contenant les médailles commémoratives de la solennité, médailles gravées par M. Léopold Wiener.

La cérémonie étant terminée, le défilé commença, puis le Roi et la Famille Royale rentrèrent au palais.

Vers sept heures du soir, les sociétés chorales se réunirent au palais ducal, et donnèrent un concert dans lequel on entendit le *Chant jubilaire,* de M. A. Van Soust de Borckenfeld, et dont voici les paroles :

CHANT JUBILAIRE.

1.

La royauté qui nous est chère,
N'est pas celle d'un maître altier,
Qui veut sous une loi sévère
Courber un peuple tout entier.
Voyez cet arbre au vert feuillage ;
Au nom du droit il fut planté,
Et le peuple, sous son ombrage,
Fête en son roi la liberté.
Ornons, amis, de fleurs et de guirlandes,
Ornons le vieux chêne sacré ;
A l'avenir, léguons, riche d'offrandes,
L'autel à nos droits consacré.

2.

Inauguré dans les alarmes,
Qui suivent un sanglant réveil,
Après le deuil, après les larmes,
Il a grandi sous le soleil.

Et maintenant son front rayonne
Dans la vive splendeur des cieux,
Et sous l'ombrage qu'il nous donne
Mûrissent des fruits glorieux.
Ornons de fleurs, le chêne populaire,
Et, transformé sous notre main,
Qu'il soit, amis, le bouquet jubilaire
Offert par tous au souverain.

3

Le temps propice vient de clore
Une époque de nos destins,
Heureuse et digne qu'on l'honore
Entre tous les fastes humains.
Ceignant sa robe virginale,
Nous avons vu la liberté
Prêter à la force royale
L'attrait de sa douce beauté !
Ah ! célébrez, artistes et poëtes,
Ce quart de siècle révolu,
Qu'un noble règne et de nobles conquêtes
Ont à la gloire dévolu !

4.

Toi, qui d'un même œil vois l'atome,
L'arbre géant et le roseau,
Souris, Seigneur, à ce royaume
Que tu bénis à son berceau.
Dans une fête séculaire,
Puissent nos fils, par ta bonté,
Sous un roi juste et populaire,
Glorifier la liberté !
Pour nous, amis, de fleurs et de guirlandes,
Ornons le vieux chêne sacré ;
A l'avenir, légunons, riche d'offrandes,
L'autel à nos droits consacré.

Le même jour tous les membres de la législature offrirent un banquet à Sa Majesté.

A six heures trois quarts, la Famille Royale, accompagnée du corps diplomatique, arriva au palais de la Nation.

Sa Majesté et Leurs Altesses Royales furent reçues par MM. les présidents et les questeurs des deux Chambres.

Les convives étaient au nombre de 400.

Le Roi et la Famille Royale prirent place au centre de la

table. A la droite de Sa Majesté et de Leurs Altesses Royales étaient placés Mme la princesse de Ligne ; S. Em. le cardinal-archevêque de Malines ; le prince de Ligne ; Mme la comtesse douairière de Mérode-Westerloo ; S. Exc. lord Howard, ministre plénipotentiaire de la reine d'Angleterre ; M. de Decker, ministre de l'intérieur ; S. Exc. le comte Montalto, ministre plénipotentiaire du Roi de Sardaigne ; M. Edouard Mercier, ministre des finances ; S. Exc. le baron Gericke de Herwynen, ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas ; M. le lieutenant général baron Greindl, ministre de la guerre ; le baron de Seebach, ministre plénipotentiaire du roi de Saxe, et le baron de Gerlache.

A gauche de Sa Majesté et de Leurs Altesses Royales prirent place Mme De le Haye ; S. Exc. Mgr. Gonella, nonce apostolique ; M. De le Haye ; Mme la comtesse de Lannoy ; S. Exc. le marquis Antonini, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Deux-Siciles ; M. le vicomte Vilain XIIII, ministre des affaires étrangères ; S. Exc. le baron de Seisal, ministre plénipotentiaire du roi de Portugal ; M. Nothomb, ministre de la justice ; S. Exc. le baron de Vrients de Treuenfeld, ministre plénipotentiaire de l'empereur d'Autriche ; M. Dumon, ministre des travaux publics ; S. Exc. le baron de Brockausen, ministre plénipotentiaire du roi de Prusse, et le baron Vanderlinden d'Hooghvorst, inspecteur général des gardes civiques du Royaume.

Au centre S. Exc. le baron d'Uchtritz, envoyé extraordinaire de S. A. R. le prince de Saxe-Meiningen ; S. Exc. le comte de Westmoreland, envoyé extraordinaire de la reine d'Angleterre, le comte de Marnix ; S. Exc. M. A. Barrot, ministre plénipotentiaire de l'empereur des Français ; S. Em. le baron de Burnian, envoyé extraordinaire de S. A. le prince régnant de Reuss ; S. Exc. le baron Bonde, envoyé extraordinaire du roi de Suède ; le comte de Lannoy,

et le baron de Grancy, ministre plénipotentiaire de la Hesse Grand-Ducale.

Le Roi se retira après une sérénade donnée par la Société Lyrique.

Une foule compacte circulait avec peine autour du Parc, dont la ceinture était illuminée d'une manière charmante. Des candélabres, ornés des médaillons où étaient inscrites les principales lois du règne, supportaient des lanternes à six arêtes garnies de verres de couleurs et de ballons chinois ; entre chaque candélabre était planté un mât terminé par une oriflamme aux armes nationales et orné vers son milieu d'une corbeille de fleurs ; ces candélabres et ces mâts étaient reliés entre eux par des guirlandes de verdure.

A dix heures, les tambours battirent aux champs. Le Roi, les Princes quittèrent le palais de la Nation. Des milliers de personnes se pressaient dans les jardins du Waux-Hall, dont l'illumination réalisait une féerie des *Mille et Une Nuits*. Des arcades brillamment éclairées, et portant les noms des villes du pays, étaient disposées tout autour de l'enceinte. Une myriade de verres de couleurs constellaient la sombre voûte des arbres. Des soleils de gaz jetaient un éclat éblouissant devant la façade. La lumière électrique projetée sur le jet d'eau du Parc produisait un tableau ravissant. Une immense glace encadrée de fleurs et de feuillage occupait l'une des faces latérales du bâtiment et doublait de ce côté l'aspect de la fête.

C'était le cas de s'écrier avec le célèbre auteur des *Méditations :*

« D'une bande de feu l'horizon se colore,
» L'obscurité renvoie un reflet à l'aurore ;
» Sous cette pourpre d'air, qui pleut du firmament,
» Le sable s'illumine en mer de diamant. »

Le Roi, accompagné de LL. AA. RR. le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince Georges, le duc de Brabant, et le comte de Flandre, ainsi que des membres du corps di-

plomatique, des officiers de sa maison et d'un grand nombre de sénateurs et de représentants, entra alors dans les jardins du Waux-Hall, où la présence de la Famille Royale fut saluée par les plus vives acclamations.

Ainsi se termina cette première et mémorable journée du 21 juillet 1856.

Partout des arcs de triomphe avaient été érigés ; partout les rues étaient ornées, et les édifices pavoisés.

L'arc de triomphe du pont de Laeken représentait une antique porte communale crénelée et à trois arcades. Sur chacune des tourelles qui la surmontait, flottait le drapeau de la commune.

A l'autre face, à la clef de la voûte, étaient attachées les armes du pays. Dans la frise, on lisait l'inscription : *La commune de Laeken, au Roi!* Autour du portrait et des armes étaient disposés, en forme de soleil, un grand nombre de drapeaux de toute couleur et dont les hampes, convergeant toutes vers le centre, figuraient des rayons. L'édifice disparaissait en partie sous des massifs de verdure très-heureusement disposés, et qui figuraient la végétation parasite des constructions anciennes. Des cartouches avec les dates commémoratives : 1831-1856, se mêlaient à ces massifs. Contre les pilastres de l'arcade principale se dressaient les trophées de l'agriculture ; enfin les hampes des drapeaux qui flottaient au sommet de l'édifice supportaient une couronne royale.

Sur les grandes bannières qui décoraient la route on remarquait un écusson au sujet duquel quelques mots sont nécessaires. Des sceaux de 1300 et 1400 trouvés dans la commune de Laeken portaient une Vierge avec l'enfant Jésus. Cette Vierge miraculeuse était fort renommée naguère. L'écusson qui figurait sur les bannières rappelait cette Vierge, il était surmonté de la couronne royale et avait pour supports la Foi et la Charité. La commune exprimait de la sorte

la pensée de voir sa patronne vénérée protéger la Famille Royale.

A la place d'Anvers se dressait un arc de triomphe colossal. Il était carré et ses quatre faces avaient, chacune, un gigantesque portique. La décoration des quatre façades était identique. De chaque côté des portiques, contre les supports des arcades, on voyait huit figures, dont les noms étaient gravés en lettres d'or sur des tables de pierre; c'étaient : du côté de la chaussée de Laeken, *l'Indépendance* et *la Prudence;* sur la place d'Anvers, *la Sagesse* et *la Concorde;* sur les façades des boulevards, *la Justice* et *la Force* d'une part, *la Paix* et *le Progrès* de l'autre.

A la voûte des arcades, des fleurs formaient cadre aux ornements, où se trouvait fréquemment répété en or le chiffre du Roi. Des corbeilles de fleurs formaient corps avec les piédestaux des statues extérieures. Enfin aux quatre angles de l'édifice flottaient des bannières qui portaient un lion d'or sur fond rouge, orange ou noir, couleurs du drapeau belge décomposé.

L'arc de triomphe élevé au Roi par la ville de Bruxelles, sur la place de la Monnaie, avait un seul portique. L'écusson reposait sur des fleurs; des drapeaux tricolores l'encadraient. Le buste du Roi, placé sur un piédestal, couronnait l'édifice. De chaque côté du cintre, dans un médaillon, se trouvait l'inscription : S. P. Q. B.

Au sommet de la Montagne de la Cour, à l'endroit où cette rue débouche sur la place Royale, s'élevait un arc de triomphe destiné à rappeler deux grands événements de notre histoire nationale. La façade de la Montagne de la Cour portait l'inscription :

» *Le Prince Léopold de Saxe-Cobourg est reçu à Furnes, première ville du territoire belge, le* 17 *juillet* 1831. »

La façade de la place Royale portait l'inscription :

» *La députation du Congrès national offre la couronne de Belgique au prince Léopold de Saxe-Cobourg. Londres,* 26 *juin* 1831. »

L'arc était à trois arcades et construit dans le style byzantin.

A l'entrée et sur toute la largeur de la rue de la Régence se déroulait une décoration monumentale d'un effet véritablement grandiose et saisissant. Elle était élevée à la mémoire de la Reine.

La Commission directrice eut une pensée à laquelle tout le monde applaudit, en mêlant à cette grande fête patriotique le souvenir de celle qui n'est plus, mais dont le culte demeure ardent et profond dans tous les cœurs.

Le monument était construit dans le style de la renaissance; ses ornements rappelaient la manière espagnole. Il présentait un arc gigantesque. Le sujet principal était une apothéose de la Reine, figurée par un tableau qui occupait tout le tympan. On y voyait, sur un fond céleste, la Reine amenée à la fête jubilaire par le génie de la Belgique. Elle était environnée de figures symboliques rappelant ses qualités et ses vertus. A sa droite, se trouvaient la Foi et la Tendresse; à sa gauche, la Charité, l'Amour de la famille. La Foi tendait à la Reine une couronne d'immortelles; des anges semaient des fleurs devant elle. Le couronnement du tympan supportait les écussons des neuf provinces, convergeant tous vers le tableau, et figurant de la sorte la Belgique entière réunie autour de la Reine; au sommet de l'arc se dessinait le chiffre, L. M. entrelacé, sur un écu à fond d'azur que surmontait une couronne royale.

L'archivolte du tympan circulaire en voussure supportait, encadrée par un double ornement, l'inscription suivante : *A la Reine dont le souvenir vivra toujours parmi nous.* Aux extrémités de la chaîne, formée par les écussons, se trouvait

répétée, à droite et à gauche, la devise : *L'union fait la force !* formant entablement à tout l'ordre.

L'arcade du milieu était couronnée par une galerie. Cette galerie supportait, encadrés dans de petites ogives, des génies tenant des banderoles où étaient tracés les mots symboliques : Prudence, Charité, Courage, Bonté, Sagesse.

A droite, à la hauteur de la galerie, étaient les armes du Roi, à gauche celles de la Reine.

Un autel votif avait été élevé sous l'arcade. Il était composé d'un piédestal recouvert de gaze d'or à lambrequins d'argent ; aux quatre faces du piédestal étaient fixés des écus à fond d'azur portant le chiffre de la Reine attaché en relief.

Sur le faîte, un riche coussin de velours à glands d'or supportait la couronne royale ; au soubassement, une décoration de fleurs de lis formait corbeille au monument. Le tout reposait sur un socle de porphyre surmontant une estrade.

Vis-à-vis de l'arc élevé à la mémoire de la Reine, se trouvait, dans des proportions non moins colossales, un arc de triomphe dédié au Roi. Il s'étendait sur toute la largeur de la rue Royale, et avait trois portiques.

Cet arc de triomphe avait deux faces style de la Renaissance du XVIIe siècle dans sa plus grande simplicité.

Aux supports et sur les piédestaux du bas, étaient groupées deux par deux de grandes figures allégoriques représentant les provinces wallonnes et flamandes.

A gauche et à droite de l'arcade principale, entre les trophées et reposant sur les clefs de voûte des petits cintres, étaient deux grandes figures allégoriques des vertus distinctives du Roi : la Sagesse et la Fidélité.

L'arc de triomphe de la rue Guimard encadrait admirablement, vu à quelque distance du côté du Parc, la décoration de la place de la Société Civile. Les écussons de huit provinces formaient le grand cintre, jeté avec une grande

hardiesse au-dessus de la rue Guimard, et qui portait à sa clef de voûte l'écusson du pays, sous lequel se détachait en silhouette la croix de l'ordre de Léopold. Au grand cintre était suspendue une riche draperie, à glands, à câbles et à franges d'or, en tapisserie de Tournai et dans le goût du moyen âge. Les pilastres, d'ordre ionique, étaient surmontés d'un fronton brisé, qui supportait un cartouche avec le chiffre du Roi posé sur des fleurs. A côté des pilastres, dans les jours simulés, étaient des vases de fleurs. Au-dessus, s'étendait une balustrade où se jouaient des groupes d'amours supportant des oriflammes aux armes nationales. Dans le soubassement des pilastres, une grande tête de lion portait dans sa gueule un médaillon encadré de fleurs, où étaient inscrites les dates commémoratives. L'arc occupait toute la largeur de la rue Guimard.

La décoration de la place de la Société civile était conçue dans le style le plus riche de l'époque de Louis XIV.

Cette place, qui compte environ cent cinquante mètres d'étendue, offrait un champ magnifique aux constructions monumentales. La décoration comprenait les tribunes et l'autel.

L'ensemble de la première de ces constructions se composait de la tribune royale et des tribunes attenantes, destinées aux grands corps de l'État et aux autres corps constitués, lesquelles s'étendaient en courbe jusqu'aux deux pavillons qui formaient les extrémités de l'édifice. Ces diverses constructions avec leurs escaliers latéraux occupaient tout le fond de la place.

Au bas des degrés qui donnaient accès à la tribune royale, deux grands lions tenaient des écussons où on lisait les dates de 1831 et de 1856 ; à l'intérieur, le plafond qui dominait le Trône représentait en peinture des génies tenant la couronne royale et des groupes d'enfants semant des couronnes de

fleurs, d'immortelles, de chêne et de laurier. Aux côtés s'élevaient des pilastres auxquels étaient adossés deux groupes figurant, d'une part, l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce; de l'autre, les Sciences, les Lettres et les Arts. Le haut des pilastres était occupé par la Paix et par la Liberté. La Paix faisait fleurir les éléments de la fortune publique; deux enfants, placés à ses côtés, jetaient des fleurs sur le premier groupe; deux autres enfants, placés aux côtés de la Liberté, jetaient aussi des fleurs sur le second groupe et figuraient la Liberté faisant fleurir les éléments de la civilisation nationale. Au-dessus de ces sculptures se développaient de vastes panneaux en peinture occupés par des Renommées. Puis s'étendait le couronnement de la tribune. A l'une des extrémités de la corniche se trouvaient enlacées, pour exprimer leur solidarité, les deux libertés constitutionnelles des Cultes et de l'Enseignement; à l'autre extrémité se tenaient également enlacées les deux autres libertés constitutionnelles de la Presse et de l'Association. Au milieu de ces quatre statues étaient représentées, en peinture, la Nationalité et la Constitution, appuis de la Royauté que symbolisaient les armes du Roi, placées entre elles. Derrière ce grand sujet se dessinait un vaste dôme, au sommet duquel flottait le drapeau tricolore.

Dans ses rapports avec les tribunes adjacentes qui continuaient le même motif de décoration, la tribune royale était en même temps le symbole du pouvoir exécutif personnifié dans le Roi, et par la province de Brabant, siége de la grande solennité nationale du 21 juillet 1831 et de celle du 21 juillet 1856. Le premier de ces motifs était complété sur la tribune adjacente de droite, par le Pouvoir législatif, sujet en peinture : une figure écrivait les textes de lois sur les tables; au bas, des groupes d'enfants indiquaient le respect dû à la loi; des pilastres soutenaient la statue du Progrès et celle de la

Force. A la tribune de gauche, une peinture correspondante, sous laquelle s'enroulaient aussi des groupes d'enfants dans la même attitude, représentait la Magistrature et le Pouvoir judiciaire. Aux pilastres qui régnaient dessous, se tenaient la statue de la Justice et celle de la Sagesse. Les deux arcades qui formaient chaque tribune étaient surmontées de peintures représentant les provinces de Liége, de Hainaut, de Namur, de Luxembourg, de Limbourg, d'Anvers, de la Flandre orientale, de la Flandre occidentale, leurs armoiries et les armes de leurs chefs-lieux ; le tout complétait la seconde idée de la division administrative du royaume, exprimée quant au Brabant et à la capitale par la tribune royale. Quatre groupes d'enfants accidentaient ces compartiments.

Sur la balustrade de ces tribunes étaient quatre inscriptions en lettres d'or se rapportant à quatre des grands événements qui ont marqué l'origine de l'indépendance nationale.

Les deux pavillons représentaient la situation extérieure de la Belgique aux divers points de vue de la politique et des relations avec les pays étrangers.

Toute la décoration était d'une incomparable richesse. Le dôme de la tribune royale, les colonnes, les pilastres, les chapiteaux, toutes les moulures, en un mot tous les ornements en relief étaient dorés. La décoration intérieure des tribunes était à fond rouge. Les draperies des arcades étaient en étoffe de soie rouge, constellée de lions d'or, à câbles, à franges et à glands d'or.

A droite des tribunes, et en face de l'église Saint-Joseph, s'élevait l'autel. Il présentait un caractère à la fois religieux et national.

Il était surmonté d'un dôme recouvert de velours rouge à arêtes d'or, auquel était attachée une éblouissante tenture

de velours rouge constellé d'or ; de belles draperies en ornaient les degrés, et deux anges étaient placés aux angles.

Le 22 juillet, à huit heures, des salves d'artillerie annoncèrent la solennité de la deuxième journée.

La ville présentait un aspect aussi animé que la veille. La foule se pressait au Parc où eut lieu, à dix heures, un concert d'harmonie; puis elle se dissémina sur les divers points où se groupaient les corps de la garde civique et de l'armée, qui furent passés en revue par le Roi.

L'arrêté ci-après de M. de Decker, Ministre de l'intérieur, avait institué un concours de poésie française et flamande à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du règne du Roi.

« Le Ministre de l'intérieur,

» Voulant, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du règne de S. M. Léopold Ier, donner à la littérature nationale une preuve nouvelle de la sollicitude du gouvernement et convier les écrivains belges à rehausser l'éclat des solennités destinées à rappeler les services éminents rendus à la Belgique par son premier Roi;

» Arrête :

» Article premier.— Un concours est ouvert entre les écrivains belges pour la composition de morceaux de poésie, tant en langue française qu'en langue flamande, destinés à célébrer l'anniversaire national du 21 juillet 1856.

» Le genre et la forme de ces compositions sont laissées au choix des auteurs.

» L'étendue de chaque poëme devra être de cent cinquante vers au moins.

» Art. 2. — Des jurys de cinq membres nommés sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, seront appelés à désigner les ouvrages qui mériteront la préférence.

» Art. 3. — Les prix suivants seront accordés aux auteurs des ouvrages qui, d'après le jugement des jurys, auront mérité la palme.

» *Poésie française.*

» Premier prix : Une médaille d'or de la valeur de 800 francs, ou l'équivalent en espèces.

» Deuxième prix : Une médaille d'or de la valeur de 400 francs, ou l'équivalent en espèces.

» *Poésie flamande.*

» Premier prix : Une médaille d'or de la valeur de 800 francs, ou l'équivalent en espèces.

» Deuxième prix : Une médaille d'or de la valeur de 400 francs, ou l'équivalent en espèces.

» Les rapports des jurys seront insérés au *Moniteur*.

» Art. 4. — Les compositions destinées au concours devront être adressées au ministère de l'intérieur avant le 1er juillet prochain.

» Art. 5. — Les auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répéteront dans un billet cacheté et renfermant leurs noms et leur adresse. Ceux qui se feront connaître, de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les ouvrages seront remis après le terme prescrit, seront exclus du concours.

» Art. 6. — Les ouvrages qui auront été soumis au concours ne pourront être retirés par leurs auteurs et resteront déposés dans les archives du département de l'intérieur, qui se réserve de faire publier, aux frais de l'État, les compositions couronnées.

» Art. 7. — Les prix seront décernés pendant les fêtes du mois de juillet prochain.

» Bruxelles, le 2 mai 1856.

» *Le Ministre de l'Intérieur,*

» P. de Decker. »

L'arrêté suivant, de ce Ministre, nommait des jurys chargés de juger ce concours.

« Le Ministre de l'intérieur,

» Vu son arrêté en date du 2 mai dernier, instituant un concours littéraire, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du règne du Roi, et spécialement l'art. 2, ainsi conçu : « Des jurys de cinq membres nommés sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, seront appelés à désigner les ouvrages qui mériteront la préférence ; »

» Vu la liste double de candidats proposés par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique;

» Arrête :

» Article premier. — Les jurys, chargés d'apprécier les compositions destinées au concours, sont composés de la manière suivante :

» A. *Poésie française.*

» MM. Fuerison, professeur extraordinaire, chargé du cours de littérature française à l'université de Gand ;
Hallard, professeur de littérature française à l'université catholique de Louvain ;
Mathieu (A.), conservateur adjoint à la bibliothèque royale, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique ;
Van Bemmel, professeur de littérature française à l'université libre de Bruxelles ;
Van Hulst (Félix), professeur agrégé de littérature française à l'université de Liége.

» B. *Poésie flamande.*

» MM. Bormans, professeur à l'université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique;
Dautzenberg, littérateur flamand, à Bruxelles ;
David, professeur à l'université de Louvain, membre de l'Académie royale de Belgique ;
Heremans, professeur de langue flamande à l'Athénée royal de Gand ;
Verspreeuwen, professeur de langue flamande à l'Athénée royal d'Anvers.

» Bruxelles, le 30 juin 1856. « *Le Ministre de l'Intérieur,*
» P. de Decker. »

La distribution solennelle des prix aux lauréats de ce concours eut lieu au temple des Augustins.

Cette cérémonie intéressante avait attiré un public nombreux.

A dix heures M. de Decker, Ministre de l'intérieur, prit place au fauteuil.

Avec lui siégeaient au bureau M. Vander Belen, directeur de la division des beaux-arts, des sciences et des lettres; MM. Bormans, professeur à l'université de Liége; Heremans, professeur à l'athénée royal de Gand; Dautzenberg, homme de lettres à Bruxelles, et Verspreeuwen, professeur à l'athénée royal d'Anvers, membres du jury pour la poésie flamande; MM. Van Hulst, professeur agrégé à l'université de Liége; A. Mathieu, conservateur adjoint de la bibliothèque royale, et l'abbé Hallard, professeur à l'université de Louvain, membres du jury pour la poésie française, et Fétis, directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles.

La partie supérieure de l'estrade était occupée par l'orchestre et les chœurs du Conservatoire et par la Société royale des Chœurs de Gand.

La solennité commença par le *Chant des Belges,* ouverture dramatique à grand orchestre, de M. Littolf, offrant le développement de *la Brabançonne* de Van Campenhout.

Cent cinquante sept concurrents étaient entrés en lice. Il m'eût été agréable de les citer; mais les noms des lauréats ont seuls été livrés à la publicité.

M. Dautzenberg lut le rapport du jury chargé de juger les pièces envoyées au concours de poésie flamande.

M. Vander Belen donna lecture de l'arrêté ministériel du 18 juillet qui décernait le prix de poésie flamande *ex æquo* à MM. Van Beers, professeur de littérature flamande à l'école normale de Lierre, et à M. Van Duyse, archiviste de la ville de Gand.

MM. Van Beers et Van Duyse vinrent recevoir des mains de M. le ministre de l'intérieur la médaille d'or qui leur était décernée.

La lecture de ce poëme terminée, les sociétés chorales flamandes prirent place pour l'exécution de la cantate de M. Prudens Van Duyse, mise en musique par M. Gevaert.

M. Van Hulst donna alors lecture du rapport du jury chargé de juger les pièces envoyées au concours de poésie française.

M. Adolphe Mathieu lut ensuite les pièces de vers de MM. Louis Hymans et Victor Walton, qui vinrent recevoir des mains de M. le ministre de l'intérieur la médaille d'or qui leur était décernée par le gouvernement, sur la proposition du jury.

Voici le texte des arrêtés qui confèrent les prix :

« Le Ministre de l'intérieur,

» Vu son arrêté du 2 mai 1856, instituant un concours littéraire, à l'occasion du 25e anniversaire de l'inauguration du règne du Roi;

» Considérant qu'il résulte du rapport du jury, chargé d'apprécier les résultats du concours de poésie flamande, qu'il y a lieu de partager *ex æquo* le prix entre deux pièces : l'une portant le n° 26, et la devise : *Them Cuniga heli;* l'autre, le n° 75, et la devise : *J'ai toujours aimé le bon vieux flamand,* etc.;

» Vu le procès-verbal, en date du 14 juillet, de l'ouverture des billets cachetés, joints aux poésies précitées, d'où il résulte que la pièce portant le n° 26 est l'œuvre de M. J. Van Beers, et que l'auteur de la pièce portant le n° 75 et la devise indiquée ci-dessus, ne s'est pas fait connaître (1);

» Arrête :

» Article premier. — Un prix de six cents francs, ou une médaille d'or de la même valeur, est décerné à M. J. Van Beers, professeur de littérature à l'école normale de Lierre.

» Art. 2. — Un prix de six cents francs, ou une médaille d'or de la même valeur, est également décerné à l'auteur de la pièce portant le n° 75 et la devise : *J'ai toujours aimé le bon vieux flamand,* etc.

» Bruxelles, le 18 juillet 1856.

« *Le Ministre de l'Intérieur,*

» P. de Decker. »

---

(1) Par lettre de Gand, le 18 juillet 1856, M. Prudens Van Duyse, archiviste de Gand, se fit connaître comme auteur de la pièce flamande, portant le n° 75 et la devise rappelée ci-dessus.

« Le Ministre de l'intérieur,

» Vu son arrêté du 2 mai 1856, instituant un concours littéraire, à l'occasion du 25e anniversaire de l'inauguration du règne du Roi;

» Considérant qu'il résulte des rapports du jury, chargé d'apprécier les résultats du concours de poésie française, que, s'il n'y a pas lieu de décerner le premier prix, les pièces portant les nos 75 et 140 méritent néanmoins une récompense;

» Considérant en outre que le jury a assigné le premier rang au no 75 et le second rang au no 140;

» Vu le procès-verbal, en date du 14 juillet, de l'ouverture des billets cachetés, joints aux poëmes qui ont été signalés comme les meilleurs, procès-verbal constatant que la pièce portant le no 75 est l'œuvre de M. Louis Hymans, et la pièce portant le no 140, l'œuvre de M. Victor Walton;

» Arrête :

» Article premier. — Le deuxième prix, consistant en une somme de quatre cents francs ou une médaille d'or de la même valeur, est décerné à M. Louis Hymans, professeur d'histoire au Musée de l'industrie, à Bruxelles.

» Art. 2. — Un prix supplémentaire de trois cent cinquante francs ou une médaille d'or de la même valeur, est décerné à M. Victor Walton, professeur de rhétorique au collége communal de Tirlemont.

» Bruxelles, le 18 juillet 1856.

» *Le Ministre de l'Intérieur,*

» P. de Decker. »

Fragment de la pièce de vers de M. L. Hymans.

La grande voix se tut, mais la voix des archanges
De l'élu du Seigneur entonna les louanges
Et je vis les Césars, les deux mains vers les cieux,
Répéter, souriants, le cantique avec eux.
Puis un joyeux torrent de saintes harmonies
Remplit la profondeur des voûtes infinies.

Un ange aux ailes d'or, à l'œil grave, au front pur,
Doux et majestueux sous sa robe d'azur
Apportant sur le seuil du trône de porphyre,
Dans sa droite un laurier, dans sa gauche une lyre,
Me dit : « Du Tout-Puissant j'exécute la loi,
Le laurier pour ton prince et la lyre pour toi. »

Je reçus en tremblant ce dépôt redoutable ;
Mais je sentis mon cœur moins timide au réveil,
Quand un peuple assemblé, de sa voix formidable
Prononçant un arrêt pareil,

Pour le meilleur des rois voulut des chants de fête,
Et je me dis qu'aux jours d'honneurs comme le tien,
O monarque, il suffit, pour se croire poète,
D'avoir l'âme d'un citoyen.

Fragment de la pièce de vers de M. V. Walton.

O sainte liberté, des Belges adorée,
Oui, tu restas debout, puissante et vénérée,
En ces jours de désordre, où des profanateurs
Nous offraient en ton nom leurs rêves imposteurs,
Et, d'un impur encens te prodiguant l'outrage,
Souillaient tes traits divins, ô noble et chaste image !
Car, lorsqu'on insultait à ton culte immortel,
Léopold te donna son trône pour autel !
Et toi, tu le payas de la plus pure gloire !
C'est toi qui lui traças cette page où l'histoire
Fera vivre son nom dans la postérité ;
Où, docile à ta voix, la popularité,
Jetant son doux éclat sur l'or de la couronne,
Unira sur ce front qu'un prestige environne,
Ainsi que le reflet d'une double splendeur,
Les rayons de l'amour à ceux de la grandeur.

O Prince, toi qui fais l'orgueil de la patrie,
Princesse en qui revit une Reine chérie,
En qui la sage main qu'il faut toujours bénir
Nous donna l'espérance avec le souvenir !
O couple bien-aimé, que de lointains rivages,
Naguère ont salué de si fervents hommages !
Partout de notre Roi vous avez vu le nom
Entouré de respect et d'admiration :
Partout vous avez vu la Belgique honorée
Retracer à vos yeux son image adorée;
Partout vous avez vu comme il est estimé...
Voyez en ce beau jour combien il est aimé !

« Nous te louons, Seigneur, et nous te bénissons,
» Toi, le Dieu trois fois saint, que tous nous confessons,
» Toi, qui tiens dans ta main les rênes des empires,
» Et prêtes ta puissance aux rois, ou la retires ;
» Toi dont la Providence est l'immuable loi,
» Protége la Belgique et conserve son Roi !
» Mesure à notre amour le cours de ses années !
» De toutes les faveurs qui nous sont destinées
» Couronne ses vertus et ses vœux ici-bas !
» Aux sentiers où sa main guida nos premiers pas,

» Conduis toujours son peuple, à ses leçons fidèle !
» Et qu'un Prince formé sur ce parfait modèle,
» Digne, dès à présent, de défendre nos droits,
» Longtemps apprenne encor l'art qui fait les bons rois ! »

Beaucoup d'autres littérateurs belges firent un appel à leur lyre à l'occasion des fêtes du 21 juillet. Les noms de MM. A. Baron, Van Hasselt, H. Conscience, Destanberg, A. Clesse, E. Wacken, A. Siret, Van Peene, A. Van Soust, G. H. Crets, A. Daufresnes, E. Stroobant, etc., furent particulièrement signalés.

Il en fut de même des muses étrangères. Je n'en donnerai pour exemple que les délicieuses strophes suivantes composées par un célèbre écrivain allemand, l'honorable professeur J. H. Millenet, conseiller à la cour de S. A. R. Mgr. le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha :

FEST-GRUSS.

ERHAB'NER ! neige freundlich uns DEIN Ohr,
Gestatte, dass in heimathlichen Klängen
Sich uns're Stimme eine den Gesängen,
Die heut' DIR tönen als ein Freudenchor.

Auch Gotha grüsst, nennt stolz DICH Coburgs Sohn ;
Der Wiederhall von Belgiens Feuerschlünden
Erdröhnt weither in uns'ren stillen Gründen ;
Ruhmreicher, hochwillkomm'ner Donnerton !

Wenn dort der Glocken gottgeweihtes Erz
Beglückte ruft zu heil'gen Tempelhallen,
Nicht minder hier der Beter Schaaren wallen,
Lobpreisend Gott und dankerfüllt das Herz.

Und schmückt DEIN blüh'ndes Reich sich jubelnd heut'
In Festgewand, mit duft'gen Blumenkränzen,
Auch hier siehst DU die Freudensonne glänzen,
Auch uns beglückt, was jenes hoch erfreut.

Mitfühlend theilen wir die Seligkeit,
Den Ruhm des schönen Land's, das nicht zur Beute
Der Ehrsucht ward ; fünf Lustren sind es heute,
Seit dort die Weisheit thront — die Einigkeit.

Dank König DIR ! ja Dank und Heil ! Umringt
Von theuern Kindern mag ein langes Leben
Vergelten DIR, was reichlich DU gegeben
An Segen, den DEIN weises Walten bringt.

Lobsingt ihr Dichter IHM ! Nicht um den Preis
  Vermag zu ringen ich mit euch, doch kröne
Gerecht ich gern Apollo's jüng're Söhne,
  Ich selbst bin schwach, ein müder Sängergreis.

Und nur des Psalters Saiten schlagen an
  Im Herzen mir ; ja, Harfentöne klingen,
Aus Himmelshöhen Engelchöre singen :
  « Gott ebnet des gerechten Herrschers Bahn.

» Ich schliesse mit IHM einen festen Bund
  » Und ewig, ewig bleib' ich IHM gewogen ;
» So wie der Stern am blauen Himmelsbogen
  » Steht fest SEIN Thron, spricht Gottes treuer Mund. »

Gotha, im Juli 1856.

J'ajouterai à ces vers la pièce de poésie suivante adressée à Sa Majesté par un auteur anglais, John Williams, esq^re^, lors de la visite de la Famille Royale à Anvers.

WELCOME TO ANTWERP.

» So the pure limpid stream, when foul with stains,
» Of rushing torrents, and descending rains,
» Works itself clear, and, as it runs refines,
» Till, by degrees, the floating mirror shines,
» Reflects each flower that on the border grows,
» And a new heaven in its fair bosom shows. »

While native poets in harmonious lays,
Contend who best shall tune a song of praise
To celebrate this sceptred Jubilee :
Shall British bards be silent? — They, who see
In Him that 's seated on the Belgian throne,
One they love long, once look'd on as their own. —
Yes, one will try, however weak the strain,
To bring another trophy, cross the main.

Of all the varied passions of the mind,
Not one exalts the feelings of mankind
More than true loyalty ; — and when inspir'd
By gratitude and love, the Soul is fir'd
Beyond expression's power : — then language fails
Justly to paint the feeling that prevails.

Happy the people in such exultation !
Happy the King belov'd thus by a Nation !

Oh Belgians ! be not jealous of the glory
A stranger feels, reflecting on your story.
Ages have pass'd, and persecution's hand,
Guided by tyrants, triumph'd o'er your land !
At times in bonds to one, at times to others,
Forc'd to repress the flame that inward smothers;

The victims first of one, and then of more,
Who all rejoic'd to see the bloody gore,
Streaming from hearts as true to father-land,
As is the bark to faithful steersman's hand.
Rejoice! — Rejoice! — the days of gloom are pass'd,
Now feel that your last trouble was the last!
When urg'd, you rous'd your Lion from his lair,
Then broke your chains, and rose up free as air.

Yet persecution brings a blessing too,
When sanctified by true Religion's view!
It feeds the love of Country in the Soul;
Never divides, but forms of all, one whole!
What else arous'd the Swiss to patriot glow,
Amid his mountains ever capp'd with snow?
Still makes him feel, on leaving them, to roam,
An isolated being; — thence no home!
And drag at ev'ry step, " with ceaseless pain
"At each remove," a ling'ring " length'ning chain."—
Thus may each Belgian feel and gladly own
Such love of Country, Ah! too much unknown!
And cry, where 'er he goes, what realms to see,
" My heart, untravell'd, fondly turns to thee! "

Where'er we pass throughout this favour'd land,
From Arlon's city, e'en to Ostend strand,
We hear as from one tongue, as from one heart,
Neighbour to neighbour, thus his joy impart
(Bless'd be the glorious shout, bless'd be the voice),
Hail to the honour'd Sov'reign of our choice!
Whose wisdom hath so guided our affairs,
Whose love is ours, e'en beyond grey hairs!
Hail to the Pilot, who through stormy seas,
Has steer'd our vessel safely on to Peace!
And still presents the cheering horoscope
Of future happ'ness! animating hope!
Ours is the harvest, we've a Country now;
A name, to which exultingly we bow!
E'en the poor peasant, as he turns the sod,
Can smile at what he long endur'd, the rod!
And with enthusiastic bursts of joy,
Exclaim, midst his content, " C'est un bon Roi! "

But Time has seldom seen in any nation,
Simple, universal approbation.
Error and Enmity too oft have found
Some few to raise their standards from the ground.
The noblest man, alas! hath met a foe,
" Cæsars have wept, and Zanga had his blow! "
As in the purest gold the mine doth yield,
There's something foul from which it must be freed.
But here, we seek in vain the least alloy,
The gold comes pure, and why? — " C'est un bon Roi! "

Turn then to Him, from whom your blessings flow ;
Acknowledge God in all too He'll bestow :
The heart is only then in tuneful bliss,
When ev'ry mercy is consider'd His !
And as Elijah's mantle from above,
Inflam'd Elisha with the self same love
And pow'r his master felt ; so from the Sire
May equal gifts descend his Son t'inspire ;
With all that's good and great in ev'ry view,
That times to come may witness of him too,
His father's glory, " Nul ne se plaint de Vous ! "

But many a year stil may the welkin ring
The Nation's heartfelt cry, " God save the King ! "

La cérémonie se termina vers midi et demi par la *Cantate* de MM. Van Hasselt et Soubre.

A une autre extrémité de Bruxelles, dès onze heures, les gardes civiques de la ville et de la banlieue étaient échelonnés tout le long de la rue Royale et des boulevards de l'Observatoire et du Régent ; venaient ensuite les différents corps de l'armée appelés à prendre part à la revue, dans la direction de la porte de Hal.

A midi, une foule considérable stationnait dans le Parc et aux environs de la place des Palais. Les gradins de l'estrade adossée au palais de S. A. R. le duc de Brabant étaient occupés par un grand nombre de dames en élégante toilette. Au sommet de cette estrade se trouvait un buste colossal du Roi, avec les figures emblématiques de la Paix et de la Liberté ; sous le piédestal se trouvait le chiffre du Roi encadré d'un laurier d'or.

Les députations de la garde civique et de l'armée étaient rangées en bataille sur la place des Palais.

A midi précis, le Roi, précédé de deux officiers d'ordonnance, quitta le palais pour passer en revue la garde civique et la troupe. Sa Majesté était accompagnée de LL. AA. RR. le duc régnant Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince George de la Saxe-Royale, le duc de Brabant et le comte de Flandre.

Un nombreux et brillant état-major accompagnait ces augustes personnages.

Les cris de : *vive le Roi !* accueillirent la présence de Sa Majesté, qui passa devant les fronts de la garde civique et des troupes.

Le Roi et les Princes se placèrent devant le palais, et le défilé commença dans l'ordre suivant :

Les blessés de septembre ; — le corps des chasseurs de la garde civique ; — le général Petithan, commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles et son état-major ; — les légions de la garde civique de Bruxelles et des faubourgs ; — les artilleurs de la garde civique ; — la garde civique à cheval. Les divers corps de l'armée venaient ensuite dans l'ordre suivant :

Le lieutenant général Anoul, commandant en chef et son état-major ; — le général-major Damman, commandant l'infanterie ; — l'école militaire ; — le régiment des carabiniers, colonel Foury ; — le 3e chasseurs, colonel Buls ; — le 11e de ligne, colonel Thiebauld ; — le régiment des grenadiers, colonel baron Goethals ; — le général-major Lahure, commandant la cavalerie ; — le 2e régiment de chasseurs à cheval, colonel Hye ; — le régiment des guides, colonel Berten ; — le 2e régiment des cuirassiers, lieutenant-colonel Euchène ; — quatre batteries d'artillerie à cheval, colonel Lecocq ; — un escadron de gendarmerie à cheval, colonel Baudry.

Les députations provinciales de la garde civique fermaient la marche.

A sept heures du soir *la Brabançonne* se fit entendre sur la terrasse du palais Ducal. Ce fut le commencement du concert d'harmonie donné par des musiciens choisis dans tous les corps de musique de la garde civique et de l'armée.

L'estrade fut bientôt entourée ; les spectateurs privilégiés étaient sur les gradins ; la foule des curieux était répandue

sur la place des Palais ; les représentants et les sénateurs occupaient les appartements de l'hôtel d'Assche.

Le Théâtre Royal de la Monnaie avait ouvert ses portes pour un Spectacle Gala. Il n'y avait qu'un public d'invités. Le corps diplomatique, les ministres, les sénateurs et les représentants occupaient les premières places; les hauts fonctionnaires, les magistrats, les officiers supérieurs, ainsi que des personnes de distinction étaient aux stalles d'orchestre, au parquet et à la galerie. Une foule de jolies femmes, toutes brillantes de parures, et dont les diamants mêlaient leur éclat à la riche dorure des uniformes, faisaient l'ornement de la salle.

La représentation commença par le premier acte de *la Juive*. Le Roi arriva à neuf heures et demie. Il salua la brillante assemblée et prit place dans la loge Royale ayant à sa droite S. A. R. et I. Madame la duchesse de Brabant ; à sa gauche, S. A. R. Madame la princesse Charlotte. Près de Madame la Duchesse étaient placés LL. AA. RR. le duc régnant de Saxe-Cobourg et le duc de Brabant ; LL. AA. RR. le prince Georges de la Saxe-Royale et le comte de Flandre avaient pris place près de Madame la Princesse Charlotte. Le Roi et la Famille Royale étaient accompagnés par les dames et les grands officiers de leurs maisons.

Au lever du rideau, la scène était occupée par les principaux artistes et les chœurs. Les dames étaient en robe blanche et portaient de longues ceintures aux couleurs nationales. On exécuta la cantate de MM. Michaëls fils et Hanssens.

Après la cantate, M. Julien Réer, premier ténor de la chapelle royale et ducale de Cobourg-Gotha, chanta une grande scène et air de l'opéra de *Casilda*, musique de S. A. R. le duc régnant Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha, paroles françaises de M. Gustave Oppelt.

Lorsque la Famille Royale se retira, elle reçut de nouveau les témoignages unanimes de la sympathie des spectateurs.

Un temps magnifique favorisa les illuminations. L'immense étendue des boulevards, depuis la porte de Namur jusqu'à la porte de Laeken, présentait un coup d'œil magique.

Trois décorations principales étaient rattachées entre elles par d'autres moins brillantes; une fantaisie de bon goût avait seule présidé à cet enchevêtrement d'innombrables lignes de feu qui se croisaient en tous sens.

L'illumination de l'hôtel de ville excita également l'admiration de la foule.

La grande ogive de la porte d'entrée, les ogives des fenêtres des deux étages, étaient illuminées.

Le chiffre du Roi au centre de la grande tour, les millésimes de 1831 et 1856, et les arêtes des tourelles placées à chacune des extrémités de l'édifice étaient indiquées par des illuminations au gaz. Sous les arcades du rez-de-chaussée, de grands ballons vénitiens laissaient échapper une lueur douce et variée.

A dix heures et demie, quand la Famille Royale passa sur la Grand'Place en revenant du spectacle, les feux de Bengale versèrent des flots de lumière sur toutes les constructions de ce joyau architectural de la ville de Bruxelles.

Les places publiques, toutes les principales rues, les grandes lignes des boulevards, la ville entière enfin, étincelaient de feux de toutes couleurs.

Cette illumination féerique termina la seconde journée.

Le 23 juillet, Bruxelles regorgeait dès le matin de curieux, attirés par la cavalcade historique.

Midi sonna; les chars quittèrent les immenses hangars sous lesquels ils étaient placés, et se dirigèrent par le boulevard d'Anvers vers la rue Neuve, pour suivre ensuite l'itinéraire indiqué par le programme.

Les villes du Nord ont acquis une juste célébrité dans ce

genre de spectacle. Les cavalcades de Douai, Valenciennes, Lille, Bruges, Malines ont mérité sous ce rapport une réputation universelle, mais en cette occasion Bruxelles remporta la palme. — Par la magnificence, le goût et l'exactitude des costumes, par les proportions gigantesques des chars, le cortége historique du 23 juillet dépassa tout ce qui s'était vu.

Voici la description et l'ordre dans lequel défilèrent les quinze chars, traînés par de beaux attelages à huit chevaux :

Char du Limbourg. — Un char représentant une forteresse au sommet de laquelle un chef franc est porté sur le pavois. Des guerriers aux formes athlétiques sont échelonnés sur ce monument militaire.

Le char, précédé de cavaliers francs dont le costume a été rigoureusement reproduit, est traîné par des chevaux conduits par des soldats romains vaincus.

Huit bœufs d'une grande taille, aux formes carrées, au poil roux, à la démarche lente, suivent le char et semblent indiquer une émigration franque.

Char du Luxembourg. — Ce char représente *la chasse* qui caractérise bien la province, patrie de saint Hubert. Les chevaux qui le traînent sont caparaçonnés et blasonnés aux armes de l'empire germanique, de la province du Luxembourg et du roi de Jérusalem. Sur l'avant du char une figure représente la Chasse; elle tient d'une main les guides et de l'autre la bannière du Luxembourg.

Sous la statue et tout autour des trophées d'armes et d'armures, des accessoires de chasse aux différentes époques.

Le soubassement du char se compose de quatre tableaux rappelant les principaux faits historiques de la province séparés entre eux par des panneaux plus petits sur lesquels sont peints les principaux personnages historiques de la province.

Le premier tableau représente la mort d'Indutiomare, chef trévirien, 53 ans avant Jésus-Christ; le deuxième, Henri IV, comte de Luxembourg, recevant à Aix-la-Chapelle la couronne impériale (1308); le troisième, Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg, roi de Bohême à la bataille de Crécy (1346), et le quatrième, un épisode de la vie de Wenceslas, premier duc de Luxembourg et de Brabant.

Sous ces tableaux pendent autour du char des lambrequins en drap d'or et en velours, ornés des blasons de toutes les villes de la province.

Sur la plate-forme du char s'élève sur une forme de rocher une chapelle rustique dans laquelle se trouve la statue de saint Hubert, entièrement dorée.

Sur les marches du trône des enfants brûlent de l'encens et, au pied du rocher, un groupe de figures allégoriques représente l'agriculture, le Luxembourg primitif.

L'avant du char est formé par une immense tête de cerf sculptée en bois; l'arrière en forme de couronnement est composé de blasons surmontés par un immense casque en acier, formant cimier.

Tout autour du char règne une balustrade rustique ornée de festons de fleurs reliés entre eux par des têtes d'animaux sauvages.

Le char est précédé d'une meute de chiens conduits par des gardes en costumes du moyen âge.

Le char est suivi du cortége historique de Godefroid de Bouillon, accompagné

de sa cour et des chevaliers les plus distingués de son époque, tous en costumes de la première croisade.

Char de Namur. — Ce char est traîné par huit chevaux et conduit par des varlets en costume du XVe siècle. Il a pour objet de symboliser la province de Namur par des figures, des emblèmes et des ornements rappelant ses illustrations, ses localités et ses produits. Les formes du char sont simples et sévères; la décoration en est d'une grande richesse. L'arrière se compose d'une plate-forme sur laquelle se dresse une tour crénelée; elle figure l'antique beffroi, attribut distinctif de la commune au moyen âge. Au sommet de la tour flottent les bannières des principales communes de la province; et au milieu d'elles, s'élève et retombe au loin derrière le char, la bannière de Namur avec la devise : *Namur pour la vie.* Cette bannière, qui surpasse de cinq mètres le dessus des créneaux, retombe sur le derrière du char, et ses deux extrémités en pointe sont tenues par deux maïeurs de Namur à cheval en costume du XVIIe siècle.

La face antérieure du beffroi disparaît en partie sous une large draperie en velours rouge foncé, qui supporte un médaillon encadré d'une couronne d'or avec le lion en tête et qui contient l'inscription suivante sur fond d'argent : *A Léopold le sage, la province de Namur reconnaissante.* Aux faces latérales de la tour, l'agriculture et l'industrie de la province sont représentées par leurs principaux produits.

Au pied de la tour, sur un gradin, est placé un groupe de trois personnages : la ville de Namur, représentée par une femme; la Sambre et la Meuse, représentées par un vieillard et une jeune fille assis au milieu des joncs, tenant un gouvernail d'or et appuyés sur une urne d'or.

Sur l'avant du char, des personnages représentent cinq des principales communes de la province, choisies dans les trois contrées qui forment la province de Namur actuelle : Namur, Liége et Brabant. C'est, d'abord, Andenne, représentée par sa fondatrice, sainte Begge. Elle porte le costume civil du VIIe siècle.

Dinant est représenté par son maïeur Jean de Gérin qui fit preuve d'un si grand héroïsme lors du sac de cette ville en 1466. Il se tient debout, à l'avant-plan, avec la bannière aux armes de Dinant. A droite du maïeur et un peu en arrière est assis un ouvrier dinantais en costume de la même époque. Il a en main un marteau et s'appuie à une enclume; de belles dinanderies sont à ses pieds. Gembloux est personnifié par l'un des plus célèbres chroniqueurs du moyen âge, le bénédictin Sigebert; il est assis dans un fauteuil construit dans le style du XIIe siècle.

Bouvignes est représenté par son maïeur et capitaine du château, Pierre de Harroy, qui, avec son frère, défendit vaillamment la cité contre les Français en 1554. Il est placé à la gauche de sainte Begge. Il soutient la bannière de Bouvignes.

A côté du maïeur est assis, accoudé sur un débris de muraille, un bourgeois de Bouvignes, blessé dans le dernier assaut.

Walcourt est personnifié par Philippe le Noble, marquis de Namur, qui ratifia les libertés de la commune en 1196.

Une riche draperie de velours vert enveloppe le pourtour du char. Sur cette draperie sont disposés de distance en distance onze écussons surmontés de couronnes. Sur la face antérieure du char est un écusson au chiffre du Roi, surmonté d'une couronne royale. On lit sur la draperie aux côtés de l'écusson, les inscriptions suivantes : 21 juillet 1831, 21 juillet 1856 en chiffres romains. Sur la face postérieure, aux côtés latéraux du char sont placés les écussons des communes dont les bannières flottent sur la tour. Ces écussons sont surmontés de couronnes murales. Enfin, les noms d'hommes illustres de la province sont inscrits en lettres d'or sur les faces latérales du char; ce sont : Sigebert, le chroniqueur, XIIe siècle;

Godefroid de Namur, guerrier célèbre, XIIe siècle; Patenier, peintre, XVe siècle; Andreas Vallensis, jurisconsulte, XVIe siècle; dom Maur d'Antines, savant bénédictin, XVIIIe siècle; Paquot, savant, XVIIIe siècle.

Cavalcade de Namur. — Cette cavalcade est composée de trois groupes principaux, représentant chacun des personnages vêtus de costumes militaires rappelant les troupes qui ont joué un rôle honorable dans les batailles dont la province de Namur a été le théâtre, ou les guerres auxquelles les Namurois ont participé.

Le premier groupe se compose d'un Atuatique armé et d'un rang de quatre Atuatiques armés, d'un rang de quatre chefs germains et d'un rang de quatre hommes d'armes du moyen âge.

Le deuxième groupe a en tête Jean Ier, comte de Namur, en costume d'apparat et suivi de huit cavaliers en deux rangs portant bannières et lances de tournoi. Au dernier rang de ce groupe, quatre servants d'armes du XIVe siècle.

Le troisième groupe est formé de soldats de la guerre de trente ans : gardes wallonnes commandées par un officier.

Char historique de la Flandre orientale. — Le char historique de la Flandre orientale représente la splendeur et la puissance des communes flamandes au XIVe siècle.

Quatre statues posées sur des piédestaux aux quatre angles du char, personnifient les grandes institutions destinées à protéger les libertés communales, conquises après de longues et glorieuses luttes. La première et la seconde rappellent le corps échevinal de la *Keure* et des *Parchons* qui donne pendant plusieurs siècles de fermes et éloquents soutiens aux droits et aux priviléges de la commune de Gand. La troisième statue est celle du doyen des corporations gantoises; la quatrième personnifie les fameuses gildes armées; intrépide et formidable milice toujours prête à verser son sang pour la défense des libertés communales.

Des arcs-boutants joignent les piédestaux qui supportent les figures allégoriques de la commune, à un autre arc-boutant placé au centre du char que surmonte la statue colossale de Jacques Van Artevelde, l'illustre ruwaert, dont le génie éleva les communes flamandes au plus haut degré de prospérité que puisse atteindre une institution politique.

Artevelde tient à la main l'étendard flamand qu'il contemple avec amour et orgueil.

Sur l'une des faces latérales du piédestal est reproduit, sous une forme allégorique, le traité d'alliance conclu, en 1339, entre le Brabant et la Flandre.

Sur la face opposée, le magistrat de Gand appose son seing sur le plan du beffroi.

Des panoplies composées d'armes et d'armures du XIVe siècle remplissent les intervalles des arcs-boutants.

Un lion colossal soutient la bannière de Gand, qui flotte sur le devant du char.

Des clochetons, des pinacles gothiques, les blasons de Flandre et de Gand en ornent le pourtour. Il est précédé de trois clairons à cheval et accompagné de personnages dont le nom brille avec éclat dans les fastes de l'histoire nationale.

Ce sont, d'abord, Sohier de Courtrai, beau-père d'Artevelde, décapité au château de Rupelmonde, en 1337; ensuite Guillaume de Wenemaere, qui périt à Deynze, en défendant sa patrie; Simon de Mirabel, seigneur de Beveren, ruwaert de Flandre; Pierre Van den Bossche, bourgeois de Gand, qui combattit vaillamment pour l'indépendance des Flandres; Philippe Van Artevelde, ruwaert de Flandre comme son père; Jean Borluut, l'un des héros de la célèbre bataille des éperons d'or, où Philippe le Bel perdit la fleur de sa noblesse; Franz Ackerman, qui rappelle les plus hauts faits d'armes de la commune au XIVe siècle.

Les porte-bannière des anciennes confréries de Saint-George, de Saint-Sébastien, de Saint-Michel et des corporations gantoises suivent le char.

Cavalcade de Bruges. — La cavalcade historique de Bruges représente, avec toute la splendeur des costumes de l'époque, le premier chapitre du fameux ordre de la Toison d'or, fondé par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Voici dans quel ordre se déroule ce magnifique cortége, d'un si grand intérêt historique.

Un porte-bannière, — six trompettes; — un timbalier; — un groupe de vingt-quatre hérauts d'armes; — le héraut d'armes greffier; — le trésorier évêque; — deux porte-bannière; — vingt-quatre chevaliers de la Toison d'or avec leurs pages, marchant deux par deux, sur deux rangs; — un chevalier portant l'étendard de Philippe le Bon; — quatre chevaliers de la cour du duc de Bourgogne portant la couronne, le sceptre, le glaive, tous les attributs souverains du fondateur de l'ordre; — deux pages; — Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Douze personnages de la suite du duc; — Des archers et des hallebardiers forment la haie du cortége; des porte-bannière et des gardes du corps ferment la marche; — les quatre chevaliers de la cour du duc, les pages, les archers et les hallebardiers sont à pied; tous les autres personnages, à cheval. Il y a quatre-vingts personnages à cheval et quarante-cinq à pied.

Premier char du Hainaut. — Le char de la province de Hainaut a pour objet la glorification de Baudouin, comte de Flandre et empereur de Constantinople. Une forteresse romane, avec des trophées et des guirlandes de feuillage d'or et d'argent sert de vaisseau à ce tableau historique. Le dôme de l'église de Sainte-Sophie, où l'empereur Baudouin fut couronné en 1204, surmonte le vaisseau. Une jeune femme, personnifiant le comté de Hainaut, est assise à l'avant du char; elle porte le costume du XIIIe siècle, et tient en main la charte de 1200 et l'épée de justice. La base de son siége figure le *Château-lieu*, d'après un sceau de l'époque. A l'arrière, Baudouin est assis sur son trône; il porte le manteau impérial; il tient d'une main le sceptre et, de l'autre, le globe. A sa droite, est assis son frère, Henri de Hainaut; à sa gauche, Jacques d'Avesnes, un de ses plus vaillants chefs d'armes; plus bas, sur des tabourets le comte de Saint-Pol, grand connétable, et Conon de Béthune, le poëte, qui fut régent de l'empire, tous revêtus du manteau de cour.

D'autres chevaliers hennuyers qui suivirent Baudouin à la croisade et qui l'aidèrent dans la conquête de son empire figurent sur le char, en cotte de mailles d'or ou d'acier. Ce sont : Renier de Trit, pair de Valenciennes; Gautier de Ligne, Gilles de Trazegnies, Isembart de Berlaymont, Vauthier de Bousies, Allard de Chimay et Baudri de Roisin.

Le char est traîné par douze chevaux caparaçonnés d'argent aux armes impériales. Douze valets de pied sont aux rênes. Soixante ménestrels munis de leurs instruments précèdent le char; ils sont précédés eux-mêmes d'un héraut d'armes et de quatre clairons.

Char du Brabant. — Le char du Brabant représente l'époque de Charles-Quint. Sa forme générale est celle d'un navire. A la proue, deux Renommées tiennent un cartouche où sont indiquées les principales inventions de l'époque : 1515, tapisseries de haute lice; 1543, Vésale enseigne l'anatomie; 1846, construction des premiers hauts fourneaux. Sur le tillac est un groupe de Belges qui se sont illustrés durant la première moitié du XVIe siècle. Près de là se dressent des écussons où leurs noms sont inscrits; ce sont : Vésale, Dodonæus, Mercator, Ortelius Divæus, Plantin, Roland de Lattre, Van Orley, Frans Floris, Quintin Metsys, Lambert Lombart, Breughel, Coxie.

Plus loin est le trône de Charles-Quint, au bas des marches des lions avec des

écussons de la Belgique ; deux pages portant les insignes de la puissance impériale. Charles-Quint est assis sur le trône avec Marguerite d'Autriche, Marguerite de Parme et Philippe II. Les seigneurs de Lannoy, de Croï, Adrien d'Utrecht et Marnix de Sainte-Aldegonde les environnent.

Le dais du trône est porté par des colonnes d'Hercule avec la devise : *Plus ultra*, et surmonté de la couronne impériale.

Au faîte, le soleil qui ne se couchait jamais sur les États de l'empereur. De chaque côté du trône, au pied des colonnes se tiennent les principaux guerriers qui illustrèrent son règne. Au-dessus de chacun de ces groupes est placé un trophée d'armes des contrées soumises par Charles-Quint.

Dans ce trophée est enchâssé un vaste cadre où sont inscrits les noms des batailles célèbres du règne : Pavie, Rome, Tunis, Crespi. L'arrière du navire porte un énorme triton qui souffle dans une conque et conduit des chevaux marins. Sur la poupe, l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, figurées par quatre femmes, tiennent des emblèmes caractéristiques. Autour du navire règne une guirlande d'écussons aux armoiries des familles existant à cette époque, qui rendirent des services au pays; ce sont celles de Locquenghien, Masius, Everardi, Bochius, Van Craesbeeck, Van Pede, Divæus, de Thisnacq, de Schoore, Van Orley, Van Liesvelt, Rykel, Taye, Van den Eycken, de Weerdt, Van Winghen, de Buisseret, Van der Haen, Van der Aa, Vander Noot, Goropius, de Bronchoven, de Vaernewyck, de Gistele, de Berchem, Wielant, de Berlaimont, de Coxie, de Meghem, de Busbeck, de Croy, de Marnix, de Hornes, de Lalaing, de Lannoy, d'Egmont Le char, conduit par huit pages en costume de l'époque, est précédé du héraut d'armes et d'une compagnie de fanfares.

Char d'Anvers. — Ce char rappelle l'époque d'Albert et d'Isabelle ; il est composé dans le style de la renaissance du temps. Par la disposition des ornements et des groupes, ce char donne une idée exacte de ceux que l'on construisait alors pour les solennités publiques. Il est partagé en trois compartiments bien distincts. Sur le devant du char sont groupées les grandes célébrités artistiques et littéraires de l'époque. Sur les gradins supérieurs se tiennent Rubens, Otto Venius, Gramaye, Juste Lipse ; sur les gradins inférieurs, Van Dyck, Jordaens, Bollandus, Duquesnoy et d'autres hommes illustres que les Belges sont fiers de compter parmi leurs ancêtres. Ce compartiment est, en outre, orné d'un grand trophée formé d'immortelles, d'autres fleurs et des emblèmes de saint Luc.

Le compartiment du milieu est consacré aux gildes, ou anciennes corporations d'Anvers. On y voit leurs porte-étendards, leurs hallebardiers, le bourgmestre de l'époque, tous portant le costume exact du temps.

Sur le compartiment de l'arrière est représentée la cour d'Albert et d'Isabelle.

Dans de splendides fauteuils, surmontés d'une couronne, sont assis l'archiduc et l'archiduchesse.

Ils sont environnés des principaux seigneurs, prélats et hommes de guerre de l'époque; deux hérauts d'armes portant les écussons d'Albert et d'Isabelle sont debout aux côtés du compartiment. A la droite des souverains se tient le clergé, représenté par un légat du pape, l'évêque d'Anvers et l'abbé de Saint-Michel; à la gauche se tiennent les grands seigneurs du temps, entre autres, les princes de Nassau, d'Arenberg, de Ligne, de Croy, et les principaux hommes de guerre, Spinola, Mansfeld et d'autres. Sur le derrière du char flotte la bannière de la province d'Anvers, et à côté de celle-ci, les bannières des villes de Malines, de Turnhout, de Lierre et des principales communes de la province.

Les portières du char portent les armes d'Albert et d'Isabelle, et les différents compartiments de boiserie sont ornés de blasons aux armes des différentes villes

qui faisaient partie de la Belgique d'alors et relevaient de l'archiduc et de l'archiduchesse.

Char de Nivelles. — Ce char est consacré à la glorification de l'agriculture. Il fait un heureux contraste avec les chars qui précèdent. Son aspect est ravissant. Sa forme générale est celle d'une charrue. Il est entièrement doré; des guirlandes formées d'épis, de coquelicots et de fleurs des champs en ornent les côtés; à l'arrière, sous une arcade à laquelle conduisent quelques degrés, trois femmes sont assises. Elles représentent Cérès, l'Aurore et Phébé. Près d'elles sont deux groupes figurant l'un les travaux de la grange, l'autre les travaux des champs. L'arcade est surmontée d'une galerie qui porte à son centre le blason du Brabant. Les supports de l'arcade sont ornés de massifs de verdure d'où jaillissent les bannières des principales communes du Brabant, terminées par des couronnes. Des mêmes supports s'élancent deux mâts portant à leur extrémité une couronne et la bannière aux trois couleurs.

Sur ces degrés conduisant à l'arrière, une paysanne est assise, à droite; elle tient un panier d'osier avec des poules et des pigeons figurant l'élève de la basse-cour; à gauche, une bergère est assise, ayant auprès d'elle une brebis, figurant la toison. Sur le devant du char, on voit des instruments perfectionnés, et deux laboureurs s'appuyant à un faisceau d'ustensiles aratoires qui porte à son sommet la devise de Nivelles : *Le travail anobli.* Le blason de Nivelles est attaché en tête du char qui est conduit par un laboureur et que suit une troupe de jeunes hommes à cheval figurant des bêcheurs, des faucheurs et autres gens de campagne. De chaque côté du char, un grand médaillon porte cette inscription : 25 *années de progrès.*

Quarante-huit chevaux de labour attelés quatre par quatre et dirigés par des cultivateurs en blouse traînent ce char. Cet immense attelage est l'objet de l'admiration universelle par le choix des chevaux à la forte encolure et aux jarrets vigoureux. Les cultivateurs qui suivent le char, armés de leurs instruments rustiques, sont conduits, groupes par groupes, par de jeunes fermiers en habit de campagne et montés sur des chevaux de prix.

Char de Louvain. — Le char de Louvain personnifie l'industrie des brasseurs. Sa structure rappelle la cité louvainaise. Une statue colossale, son antique industrie. Le pourtour du char est orné des écussons armoriés des sept tribus patriciennes. Les armoiries de la ville, le lion belge, couronné, le lion de Brabant et des médaillons reproduisant les emblèmes des nombreuses brasseries de Louvain en forment le couronnement; enfin, autour de la statue sont groupés avec art les attributs et les emblèmes des lettres, des arts et métiers, des sciences, de l'industrie et du commerce.

Chars de Liége.—Deux chars, représentant, l'un les diverses industries de la province, l'autre l'industrie armurière. La plate-forme du premier est supportée par un soubassement en style Renaissance, qui en cache presque entièrement les roues. Les côtés sont ornés de médaillons en grisailles, représentant, les uns les divinités mythologiques des rivières de la province, les autres des scènes empruntées aux travaux de l'agriculture et de l'industrie. De larges encadrements dorés entourent ces médaillons, et d'autres plus petits où sont tracées des inscriptions commémoratives.

A l'arrière de la plate-forme se dresse le Perron liégeois, qui domine tout l'ensemble de la composition; des blocs de houille et de minerais, où serpentent des guirlandes de fleurs, lui servent de piédestal. A l'entour sont disposés les attributs des sciences et des arts qui illustrent la province, dont la statue allégorique occupe le centre du char dans une pose majestueuse.

Cette statue est assise sur une sorte de trône industriel formé d'enclumes et d'autres instruments de travail; devant elle sont groupés les produits de l'industrie métallurgique. Enfin, en tête du char, deux génies ailés semblent s'élancer dans l'espace, en versant de leurs cornes d'abondance leurs bienfaisants trésors.

L'industrie armurière est représentée par un char emblématique figurant une forteresse féodale avec ses fossés, ses ponts-levis, etc., ornée de panoplies d'armes rappelant l'histoire de l'armurerie à toutes les époques.

Des groupes d'ouvriers portent des bannières caractéristiques de leur profession et faisant connaître par des images de saints, par des emblèmes ou par des inscriptions les établissements industriels auxquels ils sont attachés. D'autres portent leurs instruments de travail; ce sont des ingénieurs, des mineurs, des lamineurs, des houilleurs, etc., enfin ce sont les botteresses avec leurs hottes. Ces ouvriers étaient au nombre de 1,200 environ.

Second char du Hainaut. — Sur le devant se trouve une locomotive; à l'arrière la cheminée d'un haut fourneau; au centre de riches produits et entre autres des tapis de la manufacture de Tournai.

Des ouvriers portant des médaillons où sont inscrits les noms de tous les établissements industriels, forment l'escorte.

Char d'horticulture de Gand. — Ce char est d'une grande richesse horticole. Les plantes les plus rares, originaires de tous les points du globe, et choisies parmi les magnifiques collections du Jardin botanique de Gand, étalent leurs brillantes couleurs sur une colline tapissée de fougères et de fleurs variées. Les eaux limpides d'une fontaine répandent leur fraîcheur sur ce délicieux jardin improvisé.

Les figures allégoriques de la Flandre, de Flore et de Cérès, complètent cette charmante décoration. Douze chevaux parés de fleurs, de guirlandes et de feuillage, et conduits par des jardiniers, traînent le char.

Char du présent. — Le dernier char personnifie l'époque actuelle. Ce sont de jolies personnes artistement groupées portant les attributs des lettres, des arts, des sciences. Ce char est surmonté du portrait du Roi parfaitement ressemblant et qui semblait planer sur toute cette magnifique solennité.

Le personnage principal du char était *la Belgique* portant un diadème et tenant en mains les rênes des chevaux. Les neuf provinces étaient figurées autour de la plate-forme par de charmantes jeunes filles aux plus riches costumes. Ces jeunes filles jetaient partout des feuilles imprimées contenant une pièce de poésie sur la fête du 21 juillet.

La cavalcade déboucha sur la Place des Palais à trois heures un quart. Les ménestrels qui précédaient le char du Hainaut chantèrent un morceau d'ensemble devant le balcon du palais, où avaient pris place le Roi, la Famille Royale et les illustres hôtes de Sa Majesté, LL. AA. RR. le duc régnant Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha et le prince Georges de la Saxe-Royale. Les nombreux ouvriers des provinces de Hainaut et de Liége signalèrent leur passage devant Sa Majesté par les cris de : *Vive le Roi!*

A ce moment, 200 chanteurs, sous la direction de M. Strebelle, entonnèrent, sur l'air de *la Brabançonne,* les couplets suivants, composés par M. Charles Tardieu, étudiant à l'Université de Bruxelles :

LE BOUQUET JUBILAIRE.

1.

Quel est cet arbre solitaire,
Dont le sommet atteint les cieux ?
C'est un ombrage tutélaire,
C'est un souvenir glorieux.
C'est un symbole de victoire,
De grandeur, d'espoir, de fierté;
C'est plus que l'arbre de la gloire,
C'est l'Arbre de la Liberté.

2.

Tandis que l'orage en furie
Grondait sur d'antiques forêts,
A peine né, mais plein de vie,
Seul l'Arbre belge résistait.
Que le vent souffle !... il le méprise,
Sûr de son immortalité;
La tempête n'a point de prise,
Sur l'Arbre de la Liberté.

3.

Dans nos campagnes fortunées,
Habitent la paix, le bonheur;
Un règne de vingt-cinq années
A fécondé notre labeur.
O Prince, la Belgique entière,
Pour honorer ta royauté,
Transforme en *Bouquet jubilaire,*
Son Arbre de la Liberté !

4.

Enfants d'une même patrie,
Flamands, Wallons, restons unis;
Et si la discorde ennemie
Rallumait ses flambeaux maudits,
Étouffons ses cris, sa menace,
Sous nos chants de fraternité,
La discorde n'a point de place
Sous l'Arbre de la Liberté.

Après le défilé du cortége, le Roi et Leurs Altesses Royales et Impériale restèrent encore quelques instants au balcon, pen-

dant lesquels la foule innombrable accourue sur la Place des Palais manifesta à plusieurs reprises un ardent enthousiasme.

La cavalcade termina son parcours vers six heures et demie.

Le soir un grand Concert Gala fut donné au Théâtre Royal de la Monnaie. Lors de l'arrivée de la Famille Royale, M. Blaes joua une fantaisie-caprice de M. Vieuxtemps.

Un charmant quintette chanté par Mlles de Aynssa et Mantel, MM. Cornelis, Goossens et Warnots, et tiré des *Sœurs jumelles*, opéra-comique de M. Fétis père, succéda à cette fantaisie.

On entendit encore une pastorale pour le violon sur des motifs de *Richard Cœur-de-Lion*, exécutée par M. Léonard; le charmant duo de la *Fausse Magie*, chanté par MM. Cornelis et Goossens; enfin un quatuor de l'opéra *Bianca e Faliero* de Rossini, interprété par Mmes Blaes et Léonard, MM. Cornelis et Goossens.

La seconde partie se composa d'une ouverture à grand orchestre de M. Lassen; d'un air de Balfe chanté par Mme Blaes; d'une fantaisie de M. Servais, sur des motifs de *la Fille du Régiment*, exécutée par l'auteur. Mme Léonard chanta l'air varié de la *Cenerentola*, M. Godefroid fit entendre sur la harpe son orientale, intitulée *le Réveil des Fées*, et la soirée se termina par *l'Hymne National*, de M. Busschop.

La Famille Royale se retira à la fin de la première partie pour se rendre au Jardin Zoologique, où eut lieu une fête charmante. L'illumination était brillante, et l'ornementation des mieux réussies. Le kiosque était illuminé de guirlandes en verres de couleurs et de ballons chinois. La vaste enceinte qui environne le kiosque était entourée de guirlandes, de lanternes vénitiennes, supportées et rattachées entre elles par des candélabres surmontés de feux.

Sous ces candélabres disposés en zigzag, une allée circulaire était réservée aux promeneurs. Devant le kiosque, à la

droite du chemin principal, débouchant sur l'esplanade, s'élevait la tribune royale, ornée de riches tentures rouges constellées de lions d'or. Des lustres étincelants étaient suspendus de distance en distance. Au-dessus des allées se formaient à travers le feuillage des grappes lumineuses d'un ravissant effet.

Sur les quatre piliers de la fosse aux ours s'élevaient quatre vases gigantesques en toile peinte dont les mailles tamisaient l'éclairage intérieur, ce qui leur donnait l'apparence de vases de porcelaine. Dans l'herbe couraient çà et là des ruisseaux lumineux. La serre où s'épanouit la *Victoria regina* était éclairée d'une douce lueur qui faisait ressortir les capricieuses arabesques de fer de sa toiture. Sur l'étang s'enflammaient de distance en distance des masses de bitume qui projetaient leur éblouissante clarté sur l'épais feuillage, et des flammes de Bengale éclairaient la sombre profondeur des réduits ménagés dans différentes parties du jardin.

Vingt mille personnes encombraient cette enceinte.

Le Roi, accompagné de la Famille Royale, et de S. A. R. le prince Georges de la Saxe-Royale, arriva à la fête à dix heures moins un quart. Le conseil d'administration de la Société, ayant en tête son président, M. le comte de Liedekerke, accompagné de M. Leboeuf, directeur général, reçut Sa Majesté, les Princes et les Princesses, à l'entrée des jardins.

Après avoir assisté quelque temps au concert, la Famille Royale se promena jusque vers dix heures et demie.

Le couronnement de toutes les fêtes fut le feu d'artifice.

Des milliers de personnes remplissaient le Quartier-Léopold et les campagnes environnantes. Des quantités de fusées multicolores préludèrent ; on aperçut ensuite une immense fontaine de feu ; puis des moulins, des serpenteaux et autres pièces d'artifice.

Il y eut deux bouquets. L'un représentait un château gothique autour duquel jaillissaient quantité de flammes brillantes; l'autre était un véritable bouquet de feu, dont l'éclat se projetait au loin.

Dans cette relation des Fêtes de Bruxelles on a pu remarquer que parmi les illustres hôtes, venus de l'étranger pour féliciter le Roi des Belges, se trouvait S. A. R. Mgr. le duc régnant Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha, neveu de Sa Majesté et compositeur des opéras *Casilda* et *Sainte Claire*.

En l'honneur de S. A. R. le duc Ernest on exécuta, durant ces Fêtes et dans plusieurs concerts, la magnifique fantaisie composée pour harmonie militaire, sur des motifs de l'opéra *Sainte Claire*, par M. Dunkler, morceau que l'on avait entendu déjà au palais des Tuileries et au château de Saint-Cloud, par les différents corps de musique de la Garde Impériale de France, avec solos pour les brillants instruments d'Adolphe Sax, lors de la visite que S. M. la reine d'Angleterre, belle-sœur de S. A. R. le duc Ernest, rendit à Paris en août 1855 à S. M. l'empereur des Français.

Les solennités dont Bruxelles fut le théâtre laisseront un profond souvenir. Elles furent, de tous points, dignes de la grandeur du sujet.

Dues à la patriotique initiative des Chambres législatives, les Fêtes de Juillet furent admirablement organisées sous la haute direction de M. de Decker, Ministre de l'intérieur, qui, par une application sage et raisonnée de ses profondes connaissances historiques et politiques, a prouvé une fois de plus combien il comprend le caractère et l'esprit national du peuple belge.

Je crois devoir ajouter cependant que toutes les propositions furent soumises à l'approbation de MM. les Questeurs des Chambres législatives, et qu'aucun projet ne fut définitivement arrêté ni exécuté sans avoir préalablement obtenu

leur assentiment. Il devait d'ailleurs en être ainsi, car le Parlement avait confié à MM. les Questeurs le mandat de veiller à ce que toutes les intentions de la législature fussent religieusement observées et remplies.

La Commission directrice reçut les éloges les plus flatteurs de la Belgique tout entière.

En qualité de président de la Commission, une large part de ces éloges, si justement mérités, revenait à M. Ed. Stevens, secrétaire général du ministère de l'intérieur.

S. M. le Roi saisit cette occasion pour donner à M. Ed. Stevens un nouveau témoignage de sa bienveillance particulière, et en même temps pour reconnaître et récompenser les nombreux services rendus à l'État par ce haut fonctionnaire durant une longue et honorable carrière administrative. Par arrêté royal du 24 juillet 1856, M. Edouard Stevens fut promu au grade de commandeur de l'ordre de Léopold.

Le 24 juillet 1856, M. le Ministre de la guerre publia l'ordre du jour suivant, adressé à l'armée :

ORDRE DU JOUR.

« Le Ministre de la guerre s'empresse de transmettre aux troupes qui ont été réunies pour la revue du 22 juillet, l'expression de la satisfaction de Sa Majesté pour leur excellente tenue sous les armes et pendant le défilé.

» L'armée apprendra avec un légitime orgueil que le Roi a daigné exprimer à plusieurs reprises combien il se trouvait heureux de se voir entouré des députations qui étaient chargées de représenter tous les régiments aux fêtes commémoratives de son avénement au trône.

« Pendant la période de vingt-cinq années qui vient de s'écouler, a dit » le Roi, l'armée a donné des preuves d'une constante discipline; elle » s'est toujours distinguée par un dévouement absolu à tous ses devoirs, » ainsi qu'aux institutions qui font tout à la fois le bonheur et la gloire » de la Belgique; à ce titre, je lui porte un intérêt tout particulier. »

» Cet auguste témoignage de satisfaction sera accueilli avec joie par l'armée; elle y répondra, j'en suis certain, et j'en ai donné l'assurance à Sa Majesté, en redoublant de dévouement et en continuant de manifester, partout et toujours, l'excellent esprit dont elle est animée.

» Bruxelles, le 24 juillet 1856.

» *Le Ministre de la Guerre,*

» GREINDL. »

De son côté, M. le Ministre de l'intérieur adressa l'ordre du jour suivant à tous les corps de la garde civique du royaume :

ORDRE DU JOUR.

« La mémorable journée du 21 juillet a vu sceller de nouveau l'alliance entre la nation belge et la dynastie de son choix.

» La garde civique a pris à cette solennelle manifestation des sentiments de la nation, la part qui revient à l'une de nos principales institutions constitutionnelles.

» Les députations des légions des diverses villes du pays, de même que les légions complètes de la capitale et des communes limitrophes, ont rivalisé de zèle, de discipline et de dévouement, partout où leur concours a été réclamé.

» Le Roi m'a conféré le privilége que j'exerce avec un véritable bonheur, de témoigner à tous les corps combien il a été touché de ces nouvelles preuves de leur inaltérable patriotisme.

» C'est en confondant ainsi ses sentiments avec ceux de la Belgique entière, que la garde civique répondra pleinement au but de son institution; c'est dans l'estime du pays qu'elle trouvera les moyens de se consolider et de remplir convenablement sa haute mission d'ordre et de paix.

» MM. les chefs de corps sont priés de vouloir bien porter le présent ordre du jour à la connaissance des gardes placés sous leur commandement.

» *Le Ministre de l'Intérieur,*

» Bruxelles, le 24 juillet 1856. » P. DE DECKER. »

Voici donc la vingt-cinquième année du règne de S. M. le Roi Léopold révolue.

L'Europe a reçu le prix de ses efforts dans la paix que cet

heureux événement a rendue au monde entier durant de longues années, et il doit être doux et consolant pour le Roi de savoir que son nom marquera à jamais dans cette grande époque de l'histoire.

Lors de l'avénement du Roi, le peuple, dont la sagacité est admirable en tout ce qui se rapporte à ses besoins et à ses espérances, sentit vivement tout ce que cet avénement renfermait de germes féconds pour son bonheur, et ce qu'il recélait d'éléments encore mystérieux de vie, de force et de durée, pour l'avenir.

Animé de ces sentiments j'ai écrit le *Chant National* ci-après ; j'y ai exprimé mes vœux pour le Roi et mes espérances pour mon pays : ces vœux ont été exaucés et ces espérances réalisées. On en jugera, en lisant les vers suivants :

CHANT NATIONAL.

« *Domine, salvum fac Regem.* »

Salut ! ô mon pays : salut ! belle contrée,
De tes vieux habitants chérie et vénérée ;
Salut ! terre marquée au doigt de l'Éternel,
Où tout révèle aux yeux le pacte solennel :
Des champêtres travaux qui donnent l'abondance ;
Du culte des beaux-arts, berceau de l'élégance ;
D'un commerce où toujours régna la probité ;
De la religion et de la liberté !
Salut, trois fois salut ! Belgique fortunée,
Lorsque enfin s'accomplit ta noble destinée !

Par l'équité vaincue après tant de débats,
L'Europe inscrit ton nom au rang de ses États !
Jouis, avec bonheur, de ton indépendance,
Sans oublier jamais tes jours de délivrance ;
Ces jours, où tes enfants, à travers les dangers,
Affranchirent ton sol du joug des étrangers !
Les entends-tu, criant : « Dieu, sauvons la patrie ! »
De leur généreux sang la pierre fut rougie !
La mitraille, la mort, rien n'arrêta leurs pas ;
Vainqueurs, blessés, mourants, tous bravaient le trépas !

D'un règne glorieux voici l'anniversaire,
Déjà, j'entends partout notre chant populaire ;

Ce chant qui nous émeut de ses mâles accords,
Et qui fait tressaillir jusqu'aux cendres des morts,
De ces héros, martyrs d'un vrai patriotisme,
Dans la tombe entourés des palmes du civisme.

L'airain aussi résonne, et porte jusqu'aux cieux,
Cet autre chant d'amour, hymne religieux,
Où l'âme, s'inspirant de la reconnaissance,
Proclame les bienfaits de la Toute-Puissance.

Quel peuple plus que nous en fut favorisé ?
Ces eaux dont notre sol est partout arrosé;
Ces carrières, ces bois et ces mines secrètes,
Que féconda le temps à l'abri des tempêtes ;
Et ces ports renommés, où vingt peuples divers,
Nous versent à l'envi les biens de l'univers.
Enfin, tout ce qui peut augmenter l'opulence,
Le Ciel nous l'a donné. La seule indépendance
Manquait naguère encore à la félicité
Du Belge, qui semblait né pour la liberté.
Mais elle fut enfin le prix de la victoire !
Depuis lors, la Belgique, heureuse de sa gloire.
La rehaussant encor par les plus sages lois,
En confia la garde au plus digne des rois.

Louons donc ardemment le Dieu de nos ancêtres ?
Et mariant nos voix à celles de ses prêtres,
Qu'elles portent vers Lui la vive expression
Du vœu que forme encor toute la nation.

Me sera-t-il permis d'être son interprète?
D'écouter la croyance entraînante et secrète,
Qui de mon âme émue est prête à s'échapper?
Pourquoi ne pas l'oser? Puis-je donc me tromper?
Ne suis-je pas un Belge, ami de la patrie?
De ses lois, de ses arts, de sa vaste industrie?
Tout mon destin s'attache à sa prospérité :
J'existe de sa vie et de sa Liberté ;
Sa foi m'a pénétré ; je parle son langage :
Pour savoir sa pensée en faut-il davantage?

Les Belges, en ce jour, n'ont tous qu'un seul désir ;
Dans le fond de son cœur chacun peut le saisir.
Il embrasse à la fois l'avenir politique,
Moral, industriel, agricole, artistique ;
Mais l'affection seule en eût fait une loi.
Ce désir, le voici : Que Dieu sauve le Roi !

Et toi ! que notre choix appela sur le trône ;
Toi qui des mains du peuple acceptas la couronne,
Qui sais faire honorer la souveraineté
En suivant d'un pas ferme et plein de dignité

Le chemin des devoirs, où ta vertu t'engage ;
Qui de notre bonheur fais ton plus doux ouvrage ;
Toi qui sus ajouter au sceptre tant d'éclat,
Et doubler à la fois les forces de l'État,
En formant cette heureuse et touchante alliance
Qui nous donna pour Reine UNE FILLE DE FRANCE,
Ange consolateur, par le Ciel couronné
Pour ton bonheur, le nôtre, et pour l'infortuné,
Dont l'âme retrouvait d'heureux jours sur la terre :
Car LOUISE-MARIE allégeait sa misère !...
LÉOPOLD ! entends-tu nos prières pour toi ;
Le Ciel en retentit : QUE DIEU SAUVE LE ROI !

Et la nation répéta avec moi : Salut ! au Roi, dont la présence garantit les droits, les libertés et la nationalité de la Belgique. Salut ! au souverain, qui continue, avec tout l'éclat de la majesté, le règne bien-aimé ouvert sous ses auspices.

IV.

Pour satisfaire au vœu des populations des principales villes, S. M. le Roi entreprit une excursion nouvelle dans tout le royaume. Les Fêtes de Bruxelles se terminèrent le 24 juillet ; celles des provinces commencèrent le 27 du même mois.

BRUGES. — 27 *juillet* 1856. — Dès le matin, les rues richement décorées et animées par la foule, présentaient un bel aspect. Des arcs de triomphe étaient érigés rue des Pierres, rue Saint-Jacques, rue Nord du Sablon et à l'entrée du Bourg. Une décoration s'élevait devant l'Académie des beaux-arts.

A l'hôtel du gouvernement provincial on avait dressé une estrade monumentale ornée de statues, de vases et de lions, à laquelle une double rampe donnait accès. Un pavillon, sous lequel était placé un trône, était préparé pour la Famille Royale. Ce fut là que le Roi reçut les adresses du

conseil provincial et du conseil communal de Bruges, ainsi que l'album contenant les adresses des différents conseils communaux de la province.

Les statues, au nombre de seize, qui surmontaient l'estrade, étaient exécutées en pierre de Rochefort. Ces statues représentaient les anciens souverains de la Flandre.

A une heure, les corps de musique et les sociétés chorales de la province se réunirent à la musique de la garde civique et aux sociétés brugeoises à la place de la Station. Un escadron de cuirassiers, musique en tête, des détachements de la garde civique, la compagnie des chasseurs-éclaireurs de Bruges et des détachements de la garde civique de Courtrai occupaient la cour extérieure de la gare.

Dans la station étaient placées les autorités : M. le baron de Vrière, gouverneur de la Flandre occidentale; MM. le baron de Pélichy-Van Huerne, le baron Gillès et le baron Pecsteen-de Vrière, sénateurs ; le baron J. d'Anethan, sénateur et ministre d'État; A. Vandenpeereboom, Devaux et Alexandre Rodenbach, représentants; Mgr. Malou, évêque de Bruges; MM. les généraux-majors Pletinckx, commandant militaire, et Ablay, commandant par *intérim* la division de cavalerie légère ; Maertens, procureur du roi et ancien représentant; les commissaires d'arrondissement, MM. Vander-Bulcke et Carton ; M. le lieutenant-colonel Gillain, commandant la place; MM. Roels, Vander Plancke et Delescluse, échevins de la ville de Bruges; les membres du conseil communal; le commandant de la gendarmerie; l'auditeur militaire; M. de Cock, consul de Belgique à Lille; M. Felu, inspecteur des contributions; M. Scherpereel, vicaire général, etc., etc. Par suite d'un malheur de famille, M. Boyaval, bourgmestre, était absent, et ses fonctions étaient exercées par M. Roels.

A une heure et quart, la locomotive *le 17 Juillet,* arrivée

en éclaireur, annonça l'approche du train royal. Ce train entra bientôt après dans la station. Le Roi en descendit; il portait l'uniforme d'officier général; LL. AA. RR. Mme la duchesse de Brabant et la princesse Charlotte, étaient parées des plus exquises toilettes, le duc de Brabant et le comte de Flandre portaient l'uniforme de colonels des grenadiers et du régiment des guides. Lord Westmoreland, envoyé extraordinaire de S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; M. de Decker, ministre de l'intérieur; M. le baron Greindl, ministre de la guerre; M. le lieutenant-colonel d'Hanins de Moerkerke, aide de camp de S. A. R. le duc de Brabant et chargé du département du grand écuyer; M. le capitaine Burnell, officier d'ordonnance, accompagnaient le Roi.

La Famille Royale fut complimentée par les autorités et, quelques instants après, monta dans les voitures de la Cour. Le cortége se dirigea vers la Grand'Place.

Sur cette place étaient rangés deux bataillons de la garde civique et la compagnie des chasseurs-éclaireurs; le Roi les passa en revue.

Vers deux heures et demie, les membres du conseil provincial de la Flandre occidentale se placèrent en demi-cercle autour du trône. M. le baron Pecsteen de Lampreel, président, donna lecture au Roi d'une adresse au nom de ce conseil.

Ensuite les conseillers communaux, précédés de M. Roels, remplissant les fonctions de bourgmestre, se rangèrent autour de Sa Majesté, et M. Roels lut l'adresse suivante, que M. Devaux, membre de la Chambre des Représentants et conseiller communal avait été prié de rédiger :

« Sire,

» Depuis huit jours, une fête nationale émeut la Belgique. Grâce au bienveillant accueil que Votre Majesté a fait à l'invitation du conseil provincial et à la nôtre, il est donné à notre ville de continuer cette pa-

triotique solennité. A tous les événements dont Bruges fut le théâtre, à toutes les scènes fameuses sur lesquelles ce beffroi projeta son ombre séculaire, à tous les souvenirs qui, pour ainsi dire, se dressent autour de cette place, ce jour vient ajouter une des scènes les plus imposantes, un des souvenirs les plus touchants que puisse honorer la mémoire d'un peuple.

» Sire, le pays entier l'a compris, ces fêtes ne sont pas de frivoles réjouissances. Ce n'est pas un événement vulgaire qu'elles célèbrent. Cette première époque de votre règne qu'elles viennent couronner, n'est pas, dans les annales d'un peuple, une de ces périodes banales dont rien ne marque le stérile passage et qu'attend l'indifférence de l'avenir.

» Le temps que nous venons de traverser est pour nous une de ces rares époques de fondation et de fécondité nationale où, en quelque sorte, chaque pas qu'on fait ouvre une voie, où chaque pierre qu'on pose devient une base, où la destinée d'un peuple reçoit pour des siècles son empreinte et sa direction. Y a-t-il pour une nation des événements plus décisifs, de plus considérables et de plus ardus travaux que la fondation de son indépendance, la fondation de ses libertés, la fondation du trône et de la dynastie de ses souverains, trois entreprises dont une seule suffirait à l'honneur de plusieurs siècles, et à l'accomplissement desquelles il n'a pas fallu la vie entière d'une génération? Et cependant rien de ce qui a été fondé n'est resté à l'état d'ébauche ou d'essai. Tout a été mis aux prises avec les réalités de l'expérience et a résisté à cette redoutable épreuve. Tout vit aujourd'hui, non d'une existence factice ou pénible, mais de la vie calme et pleine avec laquelle les corps robustes et sains suivent le cours régulier de leur développement.

» Voilà ce qu'ont produit les années qui viennent de s'écouler. Voilà l'œuvre de votre règne, Sire. Voilà ce que célèbre le pays. Voilà la signification de son enthousiasme et de ses joies.

» Sire, le jour même où, vous rendant au vœu du Congrès national, vous mîtes le pied sur le sol belge, Bruges vous reçut, comme aujourd'hui, dans ses murs. Le chef-lieu de la Flandre occidentale fut appelé le premier à échanger, au nom de la Belgique, avec la royauté nouvelle, ces engagements, depuis lors si fidèlement tenus de part et d'autre. Que ces temps sont déjà loin de nous! On y reporte aujourd'hui ses souvenirs avec bonheur, pour mesurer toute la distance qui nous en sépare. Quand la mission de la royauté commença, déjà beaucoup avait été fait pour l'indépendance et la liberté du pays; le saint enthousiasme du pa-

triotisme avait eu d'admirables inspirations. Les bases étaient jetées. Mais tout restait à affermir, à éprouver, à mettre en œuvre. Les dangers, les travaux, les incertitudes de l'avenir étaient immenses. Il fallait faire accepter définitivement les conditions de notre indépendance, par le souverain dont elle démembrait les États, par l'Europe dont elle brisait l'ouvrage.

» Cette nationalité accueillie au dehors avec tant d'incrédulité et de défiance, il fallait la faire prendre au sérieux par l'étranger et, malgré toutes préventions, l'élever chaque jour d'un degré dans l'estime des peuples et des gouvernements. L'industrie et le commerce n'étaient-ils pas condamnés, comme mille prédictions sinistres l'assuraient chaque jour, à étouffer dans nos limites nouvelles? Les partis de l'étranger, profitant du trouble d'aussi vastes intérêts, n'allaient-ils pas grossir et rendre l'indépendance impossible? Les deux éléments de la population belge n'étaient-ils pas destinés à se heurter dans cette vie commune? La lutte des Hollandais et des Belges avait détruit le royaume des Pays-Bas; celle des Wallons et des Flamands n'entraînerait-elle pas la perte de la Belgique?

» Ce n'était pas tout encore. Hommes et choses, tout était nouveau : tous les pouvoirs, toute l'administration du pays allaient marcher dans des voies où les traditions manqueraient aussi bien que l'expérience personnelle. Au sortir de cette tutelle de plusieurs siècles, où elle avait eu tout le temps de désapprendre l'esprit et les nécessités des peuples indépendants, la Belgique devait tout à coup suffire par elle-même à tous les besoins du gouvernement du pays. Les citoyens étaient brusquement appelés à jouer un rôle immense dans les affaires. On les lançait sans préparation et presque sans précaution aucune dans cette large carrière, où chaque pas pouvait les égarer. Cette Constitution hardie, dont si peu de vieilles nations eussent pu supporter l'épreuve, élèverait-elle à sa hauteur ce peuple nouveau, au moment même où il venait de rompre les liens de sa longue sujétion? La révolution, cette nécessité terrible des nationalités méconnues, était-elle définitivement close? Les populations n'avaient-elles pas pris goût à ce formidable jeu? Le gouffre ne resterait-il pas entr'ouvert, pour avoir, à chaque commotion de l'atmosphère, ses périodiques éruptions?

» Enfin, à toutes les premières inquiétudes, à tous les écueils qui se découvraient dès le début, pouvaient se joindre un jour les dangers des événements imprévus de l'extérieur. Et l'on sait si à l'extérieur les

événements et l'imprévu ont fait faute; on sait si les orages y ont manqué au ciel et les ébranlements à la terre.

» Eh bien, au milieu de toutes ces cruelles incertitudes, entre tant de périls et d'obstacles, au mépris des tempêtes qui éclataient de toutes parts, en dépit des convulsions qui déchiraient le sol tout autour de lui, l'édifice de la jeune monarchie belge, surmonté de son indépendance et de ses libertés, s'est maintenu, s'est élevé, a pris sa forte et solide assiette, et les épreuves mêmes qui semblaient les plus menaçantes, n'ont fait que l'affermir. De tant d'obstacles et d'alarmes, que reste-t-il aujourd'hui? Où sont les défiances et les dédains du dehors? Où sont les craintes de l'industrie? Les partis de l'étranger, que sont-ils devenus? Où est l'hostilité des Flamands et des Wallons? Où sont les dangers du régime nouveau, l'inexpérience des citoyens, les difficultés de l'ordre, l'instabilité des institutions, les chances de révolutions nouvelles? De la plupart de ces préoccupations si vives qui assiégeaient les esprits prévoyants et faisaient le tourment des amis éclairés de la patrie, le souvenir même commence à se perdre.

» Telle est, Sire, la distance qui a été franchie. Telle est la route que nous avons parcourue. Tels sont les écueils à travers lesquels a si heureusement cinglé, sous vos auspices, le navire que couronne aujourd'hui de fleurs et de banderoles la main reconnaissante de l'équipage.

» Comment cette tâche laborieuse, accomplie sans bruit, simplement et modestement, comme se font les choses graves et durables, comment a-t-elle pu se poursuivre avec tant de bonheur ? Où est la cause de ce rare succès ? Quel est le secret de cette merveilleuse fortune ?

» La Belgique a eu le privilége de pouvoir résoudre à la fois les deux grandes difficultés de la monarchie libre, celle du faîte de l'édifice et celle de la base. La sagesse du Prince, la sagesse du peuple, voilà le double secret de ses destinées actuelles. Peuple et Roi se sont entendus pour ne vouloir que le raisonnable, le juste, le possible. L'un pas plus que l'autre n'a poursuivi ce qui brille aux dépens de ce qui dure, l'un comme l'autre a fui les chimères et les exagérations.

» La Belgique n'a pas eu plus à redouter les utopies royales que les utopies populaires. La liberté ne s'est pas plus impatientée devant la règle que le pouvoir devant le contrôle. Bon sens, modération, sentiment profond du droit, ce sont là les trois génies qui ont plané sur le pays et sur le trône. C'est par leur inspiration que Roi, législature, magistrats, administrateurs, citoyens, se sont appuyés, contenus, modérés,

se sont mutuellement aidés pour éviter les fautes, et, ce qui vaut mieux encore, pour les réparer. Sous cette influence, les erreurs mêmes de la loi se sont corrigées par le bon sens de ceux à qui elle commande et par les bonnes intentions de ceux qui les appliquent. C'est cette sagesse pratique et ce respect du droit de tous qui, s'élevant autour des partis pour les contenir, leur imposent un frein quand ils montent, leur laissent l'espoir et la confiance quand ils descendent, et permettent à la royauté d'abandonner sans inquiétude aux opinions le libre champ où leur vivifiante rivalité se dispute la prééminence.

» Sire, régnez longtemps encore, pour montrer à tous ceux qui vous suivront, comment on gouverne une nation libre et sensée. Mais dès aujourd'hui la place de votre règne est marquée dans l'histoire. Les enseignements en sont trop consolants pour l'humanité, trop utiles aux peuples et à ceux qui les dirigent, pour que le souvenir n'en soit pas religieusement conservé. Ne craignez pas que les Belges perdent jamais la mémoire de cette aurore de leur indépendance restaurée. Dût notre chère Belgique avoir encore, ce qu'au Ciel ne plaise, à traverser dans l'avenir des jours de malédiction; dût-elle, au milieu d'un affreux bouleversement des États, voir arracher aux héroïques efforts de son courage tout ce qu'elle couvre aujourd'hui de ses bénédictions, son existence propre, ses libres institutions, sa dynastie nationale; rien encore ne lui ravirait le souvenir de cette époque.

» Il vivrait dans les âmes, pour y entretenir la flamme sacrée du patriotisme, pour rappeler aux imaginations désolées l'âge d'or de la nationalité perdue, pour être le désespoir des oppresseurs de la patrie et le signal incessant de sa résurrection.

» Merci donc, ô Roi fondateur, merci au nom de cette population qui se presse autour de vous et qu'un seul sentiment anime. Merci au nom du chef-lieu de cette province qui n'a pas oublié quelles mains sympathiques sont venues cicatriser ses plaies aux jours des grandes souffrances. Merci au nom de la vieille commune flamande toujours si jalouse de ses franchises et de l'honneur du pays. Merci au nom de nos neveux pour qui tant a été fondé. Merci enfin, au nom de nos ancêtres eux-mêmes, ces courageux défenseurs de nos droits, au nom de nos héros populaires, au nom de nos illustres Princes, dont les images vous entourent en ce moment et semblent, prenant part à cette solennité, bénir avec vous un règne qui a donné à leur patrie ce qu'elle a tant cherché : l'indépendance, la liberté et le repos. »

Sa Majesté répondit en ces termes :

« Messieurs,

» De toutes les grandes villes de la Belgique, Bruges a été la première que j'ai visitée lorsqu'il y a vingt-cinq ans j'arrivai en ce pays pour y prendre possession du trône que m'avait offert la volonté nationale. A cette époque, des dangers de toute espèce entouraient notre jeune nationalité ; aujourd'hui, nous pouvons le dire avec fierté, nous avons eu le bonheur d'en triompher.

» Après un quart de siècle, vous possédez, messieurs, ce que bien des peuples n'obtiennent dans la suite des âges qu'au prix des discordes civiles, de tout leur sang versé, ce que même beaucoup d'entre eux ne semblent pas destinés à devoir jamais atteindre; vous possédez les avantages qui sont les plus difficiles à réunir : l'ordre avec la liberté, la sécurité avec la légalité ; vous possédez encore, il faut le dire, une grande prospérité matérielle ; tandis que chez les autres, nous voyons que ceux qui ont la liberté sont loin d'être toujours dans une situation sûre et prospère, et que l'ordre n'est pas toujours non plus une garantie de la liberté.

» Ces avantages précieux, c'est au sentiment national largement développé qu'il appartient de les maintenir et de les faire fructifier. Pour moi, vous savez que je n'ai jamais cessé de m'occuper avec une affection et une sollicitude paternelle de la prospérité de notre patrie et de la ville de Bruges en particulier, que je serais heureux de voir reprendre tout à fait sa splendeur d'autrefois. C'est vers ce but commun que doivent tendre tous nos efforts.

» En terminant, je dois recommander mes enfants à votre affectueuse fidélité. Lorsque je suis venu la première fois parmi vous, j'étais seul; aujourd'hui j'ai à mes côtés des Princes pénétrés de leurs devoirs envers la Belgique et qui se montreront dignes de les remplir et de vous aider dans la noble tâche qui vous est imposée. »

Après ce discours MM. les bourgmestres des communes de la province, conduits par leur doyen, M. Surmont, montèrent sur l'estrade, et offrirent à Sa Majesté l'album qui contenait les adresses des deux cent quarante-huit communes de la Flandre occidentale. Le Roi en parcourut les feuillets et adressa à MM. les bourgmestres des paroles flatteuses de remercîments.

Bientôt après commença le défilé ouvert par tous les gardes champêtres de la province, portant chacun un étendard aux armes de leur commune; vinrent ensuite, précédées de leurs drapeaux, les sociétés d'harmonie, de chant d'ensemble, d'arc et d'arbalète, les musiques et les députations des gardes civiques des communes rurales, de Wervicq, de Thielt, de Furnes, de Ghistelles, d'Hooglede, d'Harlebeke, de Messines; les compagnies des sapeurs-pompiers d'Iseghem, de Poperinghe et d'Ypres; les députations de la garde civique de Menin, de Courtrai et la garde civique de Bruges.

Le banquet offert à Sa Majesté et aux Princes fut servi dans la salle des Halles.

Pendant le repas, la musique du corps des sapeurs-pompiers d'Ypres et une société de chœurs se firent entendre. A huit heures et demie, le Roi se leva et sortit de la salle du banquet en donnant le bras à Mme la duchesse de Brabant.

A neuf heures, la ville entière était illuminée et offrait un magnifique aspect. La tour du Beffroi était éclairée par des feux de Bengale.

Le feu d'artifice fut tiré à onze heures.

Le lendemain matin, 28 juillet 1856, eut lieu la cavalcade. Le Roi et la Famille Royale, accompagnés des officiers et dames de leurs maisons, de M. le comte de Westmoreland, envoyé extraordinaire de la reine d'Angleterre, de M. de Decker, ministre de l'intérieur, de MM. le baron de Vrière, gouverneur de la Flandre occidentale, et de Jaegher, gouverneur de la Flandre orientale, prirent place sur l'estrade pour voir le cortége.

Le défilé eut lieu dans l'ordre suivant :

Un détachement de cuirassiers; — les sapeurs pompiers de Poperinghe avec leur musique; — les gardes champêtres

de la province avec leurs bannières ; — les sapeurs-pompiers d'Ypres avec leur musique ; — le char de Courtrai représentant : *les Flamands revenant de la bataille des Éperons d'or ;* — et la cavalcade de la Toison d'or.

Des détachements du 6e de ligne et un escadron de cuirassiers fermaient la marche.

La décoration du char de Courtrai était fond rouge relevé d'ornements gothiques blanc et or ; des inscriptions en langue flamande régnaient sur les quatre faces. Le char était surmonté d'une bannière portant le Lion de Flandre, gardé par quatre chevaliers bardés de fer et portant sur leur écu les armes des principales villes de la Flandre. Au-dessous de la plate-forme étaient placés Pierre de Coninck, Jean Breydel et Guillaume Van Saeftingen, les chefs de la révolte connue dans les annales flamandes sous le nom des Matines brugeoises.

Le char était traîné par huit chevaux caparaçonnés et conduits par des membres des communes portant sur leur vêtement l'écu de la Flandre.

La cavalcade des chevaliers de la Toison d'or défila dans l'ordre suivant :

Un héraut portant la bannière de Flandre ; — six trompettes et un timbalier, à cheval ; — vingt-quatre hérauts d'armes, à pied ; — les officiers de l'ordre de la Toison d'or ; — les chevaliers de l'ordre au nombre de vingt-quatre, revêtus de leur chaperon et de leur manteau de velours rouge et du collier de la Toison ; — un chevalier portant la grande bannière du duché de Bourgogne ; — un groupe de gentilshommes à pied portant la couronne ducale, le sceptre, le glaive et la main de justice ; — un groupe de pages à l'élégant costume ; — Philippe le Bon, duc de Bourgogne ; — douze personnages de sa suite ; — le commandant de la garde du corps ; — huit cavaliers gardes.

La haie était formée par des gardes, des hallebardiers et des cavaliers portant des bannières aux armes de toutes les provinces du duché.

Après le défilé, la Famille Royale, le comte de Westmoreland, M. le Ministre de l'intérieur, M. l'évêque de Bruges et les personnes de la suite du Roi, furent conduites par M. le gouverneur de la Flandre occidentale au local de l'Académie, qui avait été disposé pour l'Exposition.

Le Roi descendit sur la place et alla avec son auguste Famille présider à l'inauguration de la statue de Jean Van Eyck. Le corps professoral et la commission directrice eurent l'honneur de recevoir Sa Majesté au pied de la statue, et M. Van den Abeele, secrétaire de la commission, prononça un discours auquel le Roi répondit par quelques paroles bienveillantes et affectueuses. La cavalcade était rangée sur les deux côtés de la place. A un signal donné, le voile qui recouvrait la statue tomba et la cérémonie se termina par une cantate.

A cinq heures, la Famille Royale se rendit au banquet que lui offrirent les habitants notables de la province. Trois cents convives y assistaient, parmi lesquels on distinguait les membres du conseil provincial et du conseil communal de Bruges, les autorités militaires, un certain nombre de bourgmestres, le corps d'officiers du deuxième régiment de cuirassiers, des magistrats, des industriels, des commerçants, etc.

Au dessert, M. le baron de Vrière, gouverneur de la province, se leva et dit : « Messieurs, le Roi veut bien m'accorder l'honneur de prendre la parole. J'en profiterai pour vous proposer un toast qui n'est pas seulement l'expression des sentiments de ceux qui ont le bonheur d'approcher ici la Famille Royale, c'est le sentiment du pays tout entier, le cri de toutes les familles :

» Au Roi ! à qui nous devons tous la prospérité dont s'enorgueillit la nation belge. »

Le Roi répondit au milieu d'un profond et respectueux silence :

« Messieurs,

» Je suis heureux d'avoir encore cette occasion de vous dire, en mon » nom et au nom de mes enfants, combien nous sommes touchés de l'ac- » cueil si sympathique qui nous a été fait par la ville de Bruges. Nous » avons eu à traverser des crises difficiles, nous avons eu aussi de bons » jours. Les sentiments patriotiques de la ville de Bruges et de toute la » Flandre ne se sont pas démentis un instant. J'espère que la Provi- » dence me permettra de continuer quelques années encore à me consa- » crer aux intérêts de la patrie.

» J'espère aussi avoir l'occasion fréquente de me retrouver au milieu » de vos populations si dévouées. Gardez bien vos sentiments; c'est le » gage du bonheur de notre pays.

» Je termine, messieurs, en faisant des vœux sincères pour le déve- » loppement de la prospérité de la ville de Bruges et de votre belle pro- » vince. »

Après le banquet, les membres de la commission directrice des fêtes distribuèrent aux assistants des exemplaires d'une médaille due à M. Hart.

La Famille Royale se rendit au bal qui lui était offert dans les salons de la Société de *la Réunion*. Le Roi, les Princes et les Princesses furent reçus par les membres de la commission des fêtes, et allèrent prendre place sur l'estrade qui leur était réservée. Sa Majesté et Leurs Altesses Royales étaient accompagnées des dames et des officiers de leurs maisons.

Les augustes voyageurs ne se retirèrent qu'à onze heures et demie.

Toute la cour quitta Bruges le lendemain, mardi, à une heure.

Ruysselede. — 28 *juillet* 1856. — Le Roi, le duc et la du-

chesse de Brabant, le comte de Flandre et la princesse Charlotte arrivèrent vers deux heures à l'école de Beernem. Sa Majesté fut reçue par MM. Ducpetiaux, H. Kervyn, Vanderbruggen, de Naeyer, membres de la commission administrative, et par MM. le baron de Vrière, T'Kint de Naeyer, De le Haye et le baron Peers, formant la commission spéciale de la section des filles.

De Beernem, la Famille Royale se dirigea vers l'école de Ruysselede, où se trouvaient les autorités ecclésiastiques et civiles de la commune. M. le bourgmestre de Ruysselede adressa à Sa Majesté une allocution qui fut couverte par les acclamations redoublées de la foule et celles des 500 colons rangés dans la cour d'honneur et sur les vergues de la frégate dressée devant la façade du bâtiment.

La visite de Sa Majesté dura près de deux heures.

Vers quatre heures et quart le Roi quitta l'école de réforme au milieu des témoignages réitérés de respect et d'amour.

Namur. — 3 *août* 1856. — Dans la matinée du 3 août, les salves d'artillerie et le son des cloches de toutes les églises de la ville de Namur annoncèrent la fête.

M. le gouverneur de la province, comte de Baillet, accompagné de M. le baron de Coppin, greffier provincial, de M. Thiry, commissaire de l'arrondissement de Namur, allèrent jusqu'à Tamines recevoir la Famille Royale.

Au centre de la Grand'Place, en face de l'hôtel de la Régence, s'élevait un kiosque élégant destiné à recevoir les différents corps de musique. L'enceinte de la place était décorée avec une série de mâts ornés de drapeaux et d'écussons portant alternativement un *Lion Belgique* ou un *L*, et supportant au sommet de longues bannières aux couleurs nationales. La ligne circulaire était fermée, à ses deux points d'intersection, par des lustres en verre; l'hôtel de la Régence

était tout pavoisé. Le Casino présentait un très-bel appareil illuminatoire.

La place de la Comédie et celle de la Monnaie reçurent une décoration du même genre que la Grand'Place.

A l'entrée de la rue Neuve s'élevait un arc de triomphe, œuvre des militaires du 1er chasseurs et du 1er de ligne. Il se composait de trois portails en plein cintre, dont le maître se reliait aux deux autres de chaque côté par des courbes très-élégantes.

Un beau portrait du Roi en transparent couronnait l'œuvre. On y lisait : « *Vingt-cinq années de règne. — Hommage au Roi.* » A chaque arceau étaient suspendus des lustres façonnés avec des baïonnettes. Des attributs militaires et des faisceaux d'armes, étaient disposés avec un goût parfait sur toute la façade.

Un obélisque supportait des drapeaux réunis.

Le Roi fut reçu sous une tente élégante et d'un plan charmant. De l'autre côté jusqu'aux glacis, l'avenue était formée par deux rangées d'arbustes.

A la place Saint-Aubain où les troupes devaient déboucher et prendre position, l'ornementation consistait en une ligne circulaire de sapins avec banderoles. Des guirlandes de verdure ou d'étoffe variées tapissaient les façades. La cathédrale, avec trois grands drapeaux flottant à l'entablement, et un quatrième drapeau, d'une grande dimension, placé à la lanterne, formait le fond.

A une heure, les principales autorités de la province et de la ville se réunirent dans la station sous le pavillon dressé à l'entrée. On y remarquait MM. Dufer, bourgmestre ; Anciaux, Pepin et Royer de Behr, échevins ; le général-major Dupont, commandant militaire de la province ; le vicomte Desmanet de Biesme, d'Omalius d'Halloy et de Cesve de Rosée, sénateurs : le comte de Baillet-Latour, Lelièvre, le comte

de Liedekerke, Moncheur, Thibaut et Wasseige, représentants; le baron d'Huart, ministre d'État, I. Fallon, président du conseil des mines; Boucher, président du tribunal de première instance; Wurth, procureur du roi; Brabant, ancien représentant; le baron de Crassier, ingénieur des mines; les membres du conseil provincial et du conseil communal, etc.

A l'extérieur était rangée la garde d'honneur à cheval composée de quarante jeunes gens des meilleures familles de la ville : cette garde, dont l'uniforme à plastron blanc était relevé d'épaulettes en argent, était commandée par M. Charles Gomrée, échevin. La garde civique, le 1er régiment de ligne et le 1er chasseurs à cheval, musique en tête, occupaient les abords de la station, autour de laquelle se pressait une foule immense.

A deux heures, des salves d'artillerie, tirées de la citadelle, annoncèrent l'arrivée du train royal. Sa Majesté et Leurs Altesses Royales descendirent de leur berline et prirent place dans le pavillon. Le Roi portait l'uniforme de lieutenant général, S. A. R. le duc de Brabant celui de colonel des grenadiers, et S. A. R. le comte de Flandre celui de général-major. La Famille Royale était accompagnée de M. Alphonse Nothomb, ministre de la justice; de M. le lieutenant général baron Greindl, ministre de la guerre; de MM. le général-major de Lannoy, aide de camp; d'Hanins de Moerkerke, aide de camp du duc de Brabant, chargé du département du grand écuyer; le capitaine d'artillerie L. Prisse, officier d'ordonnance, et le capitaine d'état-major Jolly. Mme la comtesse de Grünne, dame du palais de S. A. R. et I. Mme la duchesse de Brabant, et Mme de Bovée, sous-gouvernante de Mme la princesse Charlotte, accompagnaient les Princesses.

MM. le gouverneur comte de Baillet, le greffier provincial

et le commissaire d'arrondissement revinrent de Tamines avec le train royal jusqu'à Namur.

Lorsque le Roi et la Famille Royale prirent place sous le pavillon, le bourgmestre de Namur, M. Dufer, s'avança en tête du conseil communal et complimenta Sa Majesté dans les termes suivants :

« Sire,

» Les villes et les provinces de Belgique se montrent à l'envi jalouses et fières de la visite de Votre Majesté, et la ville de Namur est à son tour heureuse et au comble de la joie de vous recevoir entouré de nos Princes chéris, de nos augustes Princesses.

» Vous retrouverez, Sire, dans cette cité, la loyale et enthousiaste manifestation des sentiments de gratitude, de patriotisme et de dévouement qui ont inspiré à la nation entière la célébration du vingt-cinquième anniversaire de votre règne.

» Que Votre Majesté daigne accueillir ces nouveaux hommages. Nulle part elle ne rencontrera plus d'attachement et plus de fidélité au Roi et à sa dynastie.

» Sire, entrez dans cette bonne ville. Toutes les populations qui vont se porter autour de Votre Majesté n'ont qu'un cœur et qu'une âme pour la saluer de leurs acclamations et de leurs vœux.

» *Vive le Roi! vive la Famille Royale!* »

Ce cri, répété par le conseil communal, trouva un bruyant écho dans l'immense affluence.

Le Roi répondit :

« Je vous remercie, messieurs, de vos félicitations. La ville de Namur m'a toujours témoigné beaucoup d'attachement. Elle s'est constamment montrée patriote et dévouée à ma Famille. Je suis heureux de me retrouver au milieu de vous. »

Le cortége se mit en marche. La cavalerie, l'infanterie, la garde civique marchèrent en tête; puis vint la garde d'honneur qui précédait la voiture où se trouvaient le Roi et LL. AA. RR. et I. Mmes la duchesse de Brabant et la princesse Charlotte. M. le général-major Du Pont, commandant militaire de la

province ; M. Douxchamps, commandant de la garde civique, et M. Ch. Gomrée, commandant la garde d'honneur, étaient à cheval, à droite et à gauche de la voiture de Sa Majesté. LL. AA. RR. le duc de Brabant et le comte de Flandre occupaient une seconde voiture. Venaient ensuite les équipages des ministres, des sénateurs, des représentants, du conseil provincial, des membres du conseil communal, etc. Le cortége traversa les rues indiquées par le programme, au milieu d'une foule immense.

Arrivée à la place Saint-Aubain devant l'hôtel du gouvernement, la Famille Royale descendit de voiture, et le Roi passa immédiatement en revue la garde civique et les troupes de la garnison. Après cette revue, les augustes visiteurs entrèrent dans l'hôtel du gouvernement, où se trouvaient quarante jeunes filles vêtues de blanc. Ces jeunes filles, appartenant aux familles les plus distinguées de la province, étaient précédées de Mlles Sidonie Gauthier et Alice de Baillet.

La première eut l'honneur de complimenter Madame la duchesse de Brabant au nom de ses compagnes ; Mlle A. de Baillet s'acquitta du même devoir auprès de Madame la princesse Charlotte. Elles présentèrent ensuite des bouquets à Leurs Altesses Royales qui firent à ces jeunes personnes un accueil plein de grâce et d'affabilité.

A trois heures et demie, Sa Majesté reçut les autorités.

Les membres des tribunaux ; MM. Thiry, commissaire de l'arrondissement de Namur ; Demonge, de l'arrondissement de Dinant, et Donckier de Donceel, de l'arrondissement de Philippeville, avec les bourgmestres de leurs ressorts ; Mgr. Dehesselle, évêque de Namur, et son clergé ; les fonctionnaires des divers départements ; la garde d'honneur ; les corps d'officiers de la garde civique, du 1er régiment de ligne et du 1er régiment de chasseurs à cheval ; l'état-major de la place,

et un grand nombre de personnes présentèrent leurs hommages à la Famille Royale.

La journée se termina par le banquet et le bal offerts au Roi; le conseil provincial fit les honneurs du banquet, et le conseil communal ceux du bal.

Au banquet, le Roi avait à sa droite S. A. R. et I. Mme la duchesse de Brabant, et à sa gauche, S. A. R. la princesse Charlotte.

La place des deux Princesses était marquée par deux bouquets posés dans des vases de verre de Bohème.

En face du Roi était placé M. le chevalier de Longrée, président du conseil provincial, ayant à sa droite M. le général Dupont, et à sa gauche Mgr. l'évêque.

Le Roi arriva un peu avant six heures.

Il était neuf heures et demie quand la Famille Royale se rendit au bal, où elle resta jusqu'à onze heures.

A ce moment, le Roi parcourut les principales rues de la ville, au milieu de la plus brillante et de la plus riche illumination.

Toute la Famille Royale assista le lendemain au Concert-Gala.

Après le concert, le Roi offrit un déjeuner.

A quatre heures, Sa Majesté quitta Namur se dirigeant vers Dinant.

M. le bourgmestre, avec MM. les échevins Pepin et Royer, ainsi que M. le gouverneur de la province, accompagnèrent le Roi jusqu'à la limite de la commune.

L'escorte était formée de la garde d'honneur qui occupait la tête du cortége.

Le régiment de chasseurs à cheval venait ensuite, musique en tête.

Le Roi avait à sa droite la duchesse de Brabant.

Dans une seconde voiture étaient LL. AA. RR. le duc

de Brabant, le comte de Flandre et la princesse Charlotte.

Trois voitures composaient la suite. La marche était fermée par un peloton de chasseurs.

Sa Majesté, en se séparant de sa garde d'honneur, renouvela au chef de cette garde, et à tous les jeunes gens qui la composaient, les témoignages de sa vive satisfaction et l'expression de ses remercîments.

Parmi les discours qui furent prononcés en cette circonstance, on remarqua, indépendamment de celui de M. Dufer, bourgmestre, ceux de MM. le chevalier de Longrée; — le comte de Baillet, gouverneur de la province, et Gomrée, commandant de la garde d'honneur.

Dinant. — 5 *août* 1856. — Partout régnait une animation extrême, indice du grand événement qui était attendu.

L'administration communale avait fait construire un pavillon pour recevoir le Roi. Au commencement de Saint-Médard, au bout d'une avenue d'arbres, les habitants avaient élevé un arc de triomphe, style moyen âge, d'un aspect aussi neuf que hardi. Au milieu on lisait cette inscription en lettres d'or : « *Au père de la patrie,* » sur les côtés : « *Amour, reconnaissance.* » Au bas du pont apparaissait aussi un arc de triomphe, style grec, où se trouvaient plusieurs chronogrammes en latin et en français.

Toute la grande rue était pavoisée de tentures et de drapeaux. Cette ornementation était d'un effet ravissant.

Bien avant cinq heures, une foule considérable stationnait près du pavillon ; là se trouvaient le conseil communal et les autorités civiles et militaires. Un grand nombre de dames, toutes portant des bouquets, étaient placées sur une estrade.

A six heures, le canon annonça que bientôt on aurait le bonheur d'acclamer le Roi. A six heures cinq minutes, Sa Majesté descendit de voiture. Elle fut reçue par M. le gou-

verneur et le conseil communal. Un tonnerre d'applaudissements et de bravos retentirent de toutes parts.

La Famille Royale ayant pris place dans le pavillon, M. le bourgmestre prononça un discours. Le Roi répondit avec son affabilité ordinaire.

En quittant Dinant, Sa Majesté se rendit à son château d'Ardenne. Tout le parcours fut une ovation non interrompue.

Arlon. — 6 *août* 1856. — Le Roi partit le matin, à six heures et demie, de son château d'Ardenne, accompagné du duc et de la duchesse de Brabant, de la princesse Charlotte et du comte de Flandre. M. le général de Lannoy, M. le colonel d'Hanins de Moerkerke, MM. les capitaines Prisse et Burnell, Mme la comtesse de Grünne, dame d'honneur de la duchesse de Brabant, et Mme de Bovée, gouvernante de la princesse Charlotte, composaient la suite de Sa Majesté et de Leurs Altesses Royales et Impériale.

Le cortége royal arriva peu d'heures après à Arlon, où le Roi fut reçu par M. Hollenfeltz, bourgmestre, qui s'exprima en ces termes :

« Sire,

» Le 21 juillet 1831 fut un grand jour pour la Belgique. La jeune nation, après avoir imposé son indépendance à l'Europe, acclamait l'arrivée de son Roi, élu par un libre vote; elle recevait le serment constitutionnel d'un Prince de la bouche de qui elle avait recueilli ces belles paroles : « Toute mon ambition est de faire le bonheur de mes semblables; jeune encore, je me suis trouvé dans tant de circonstances singulières et diverses, que j'ai appris à considérer le pouvoir *sous un point de vue philosophique,* je ne l'ai jamais désiré que pour faire le bien, *et un bien qui reste.* »

» Aujourd'hui, Sire, nous célébrons pour la vingt-cinquième fois l'anniversaire de cette date mémorable, et, reportant les yeux sur ce quart de siècle si rapidement écoulé, nous remercions d'un cœur unanime la divine Providence qui nous a visiblement protégés en nous guidant

à travers les obstacles et les périls par la main de Votre Majesté.

» Quelle nation eut jamais, autant que nous, l'impérieux devoir de bénir son Dieu et son Roi? La Belgique révolutionnaire, mais révolutionnaire seulement pour reconquérir son nom et ses droits, réconciliée avec l'Europe monarchique; les franchises nationales garanties par un pacte religieusement observé : l'ordre régnant sans qu'il en coûte rien à la liberté; le commerce et l'industrie protégés et prospères, les lettres et les arts honorés et retrouvant leur ancienne splendeur; un Roi dévoué à son peuple, un peuple fidèle à son Roi, et traversant, appuyés l'un sur l'autre, les tempêtes politiques qui ébranlaient les plus vieilles nationalités et brisaient les trônes qui semblaient les plus durables : voilà les merveilles de ce règne de vingt-cinq ans, qui n'a rien qui lui soit comparable dans les temps passés, qui fait l'admiration des générations contemporaines, et sera l'enseignement des siècles à venir!

» Venez donc, Sire, venez recevoir les respectueux hommages de nos bonnes et franches populations, accourues sur les pas de leur Roi bien-aimé. Nos fêtes, si elles ne sont point celles de la richesse, seront du moins les fêtes du cœur; et vos regards qui rencontreront ailleurs plus de pompe et de magnificence n'y découvriront pas, nous l'affirmons, plus de dévouement et d'amour. Comme autrefois les souverains du pays à leur avénement, vous visitez les capitales des provinces dont l'union désormais intime et indissoluble forme votre royaume, mais les acclamations qui frappent vos oreilles ne sont pas seulement la voix d'espérances qui peuvent tromper, c'est le cri de la reconnaissance acquise, l'explosion de la joie que donne un bonheur certain et durable.

» Et vous, Monseigneur, Madame,

» Laissez-nous dire aussi à Vos Altesses Royales et Impériale combien nous sommes heureux de voir, à côté de l'héritier du trône, une petite-fille de la grande Marie-Thérèse. La mémoire de votre glorieuse aïeule, Madame, fut toujours particulièrement chère aux Luxembourgeois dont elle s'efforça, par de nombreuses et sages mesures, d'améliorer l'instruction et d'adoucir le sort. Descendante de cette illustre princesse, compagne du Fils aîné de notre Roi, éminemment douée des distinctions de l'esprit et des qualités de l'âme comme des grâces de la personne, votre nom et votre image s'associent dans nos cœurs aux souvenirs du passé, au bonheur du présent, aux espérances de l'avenir. — Madame, soyez la bienvenue parmi nous!

» Sire, que le Tout-Puissant, qui tient dans sa main les peuples et les

rois, conserve longtemps encore les jours si précieux pour nous de Votre Majesté; qu'il veille sur ces jeunes Princes et Princesses, votre orgueil et notre espoir : c'est le vœu de la Nation qui s'est identifiée avec la Dynastie, c'est celui particulièrement de la cité dont je suis heureux d'interpréter ici les sentiments de reconnaissance et d'amour ! »

Le roi répondit :

« Je vous remercie de l'accueil bienveillant que vous me faites. J'ai conservé un excellent souvenir de mon dernier séjour à Arlon, il y a cinq ans. Alors aussi vous m'avez accueilli avec une cordialité que je ne puis oublier.

» Je porte un grand intérêt à la province de Luxembourg et un très-grand intérêt également à la bonne ville d'Arlon. Je désire qu'elle continue à prospérer.

» Le chemin de fer apportera de grandes et heureuses modifications dans les relations du Luxembourg avec les autres provinces du pays. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour qu'il s'achève promptement.

» Encore une fois, monsieur le bourgmestre, je vous remercie, pour mes enfants et pour moi, de la cordiale réception que vous nous faites. »

Le Roi, les Princes et les Princesses remontèrent en voiture, et, précédés d'un piquet de gendarmes et d'un détachement de chasseurs à cheval, ils se dirigèrent vers l'hôtel du gouvernement provincial, où il y eut réception des autorités civiles et militaires.

Le cortége royal était suivi par la garde civique, la troupe de ligne, la cavalerie et l'artillerie. La musique de la garde civique fit retentir l'air national.

Le Roi parut au balcon de l'hôtel du gouvernement, les vivat les plus énergiques éclatèrent.

Sa Majesté passa ensuite la revue des troupes.

Le programme annonçait pour neuf heures l'exécution d'une ode-cantate, composée par M. Dubois, directeur du trésor, et mise en musique par MM. Georges Smits et Van Buggenhout. Dès huit heures, la salle de l'hôtel de ville était rem-

plie de dames en toilette d'apparat. On y remarquait aussi M. le général d'Olberg, venu de Luxembourg pour complimenter Sa Majesté au nom du roi de Prusse, et M. Simons, administrateur général et président du gouvernement du grand-duché de Luxembourg, chargé d'une mission semblable par le roi des Pays-Bas.

A neuf heures un quart on annonça le duc et la duchesse de Brabant. Leurs Altesses Royales et Impériale furent reçues par M. Hollenfeltz, bourgmestre.

Dès que Leurs Altesses Royales et Impériale furent assises, Mlle Alice Dubois se dirigea vers Mme la duchesse de Brabant et lui remit un bouquet, en lui adressant le compliment suivant :

« Madame,

» Je suis bien heureuse d'avoir été choisie pour offrir, au nom de mes compagnes, ces quelques fleurs à Votre Altesse Royale et Impériale.

» Notre hommage est bien modeste, sans doute, mais nous avons espéré que vous verriez moins l'humilité de l'offrande que la sincérité du sentiment qui nous a inspirées.

» Que ce bouquet, bien qu'il ne doive durer qu'un moment, soit pour vous, Madame, le gage du respectueux dévouement que nous vous avons voué à toujours. »

Mme la Duchesse répondit par quelques paroles de remercîment. Le duc de Brabant adressa également quelques mots aimables à Mlle Dubois.

Le duc de Brabant se fit présenter MM. Dubois, Smits et Van Buggenhout, qu'il complimenta.

Son Altesse Royale et Mme la duchesse de Brabant firent ensuite le tour de la salle et se retirèrent après avoir félicité les membres de la commission directrice des fêtes.

Voici quelques extraits de l'ode-cantate de M. Dubois.

LE 21 JUILLET 1856.

RÉCITEZ.

A notre indépendance en trois jours reconquise
Il fallait le soutien d'une puissante assise,
Il fallait affermir le nouveau monument;
Mais, pour consolider l'œuvre encor si fragile,
Où prendre l'ouvrier de qui la main habile
Fournirait le ciment?

Un Prince s'est trouvé qui, grand par la naissance,
Grand par le souvenir d'une illustre alliance,
Par ses propres vertus était plus grand encor :
L'étude avait mûri sa virile jeunesse;
Il avait des anciens la profonde sagesse,
Des jeunes le bras fort.

Il ne connaissait point l'ambition vulgaire.
Déjà d'une couronne on l'avait vu, naguère,
Refuser pour son front l'impopulaire octroi;
Il savait ce que vaut l'éclat d'un diadème,
Et qu'envoyé de Dieu, ce n'est point pour lui-même
Qu'un homme devient Roi.

Par les clartés d'en haut nous le prenons pour guide.
Aussitôt, à couvert sous sa puissante égide,
La Belgique s'assied au rang des Nations;
Et, quand l'orage vient briser les hautes cimes,
Elle, au bras de son Roi, franchit les noirs abîmes
Des révolutions.

. . . . . .

UNE VOIX.

Conduits par la vapeur qui leur soumet les ondes.
Nos vaisseaux vont porter aux marchés des Deux Mondes
Du travail de nos bras les fruits industrieux,
Et, nous enrichissant d'un fraternel échange,
Des bords de l'Orénoque et des rives du Gange
Rapportent les trésors éclos sous d'autres cieux.

UNE AUTRE VOIX.

Le haut fourneau reçoit la mine
Et le noir charbon, à pleins bords;
Le souffle ardent de la machine
Des engins presse les ressorts;
Feu liquide, brûlante houle,
Dans ses canaux la fonte coule;
Les marteaux frappent nuit et jour;
Et le métal fort et ductile,
En mince lame, en fil docile,
S'étend et se tord tour à tour.

UNE AUTRE VOIX.

A vos sillons confiez la semence,
Courage, enfants! rudes sont vos labeurs;
Mais si des cieux vous bravez l'inclémence,
Un Roi du moins honore vos sueurs.
D'un œil égal il voit l'humble chaumière
Et le palais, et puis, de temps en temps,
Sa main attache à votre boutonnière
La croix qui brille avec la fleur des champs.
. . . . . .
. . . . . .

PRIÈRE.

Dieu qui, là-haut, veilles sur la Patrie,
Si nous t'avons constamment honoré,
Entends la voix du Belge qui te prie,
A notre amour garde un Prince adoré;

Longtemps encor, permets que l'on contemple
D'un peuple libre et d'un Roi respecté
Le consolant et salutaire exemple :
C'est la leçon de la postérité.

Protége aussi, protége sa Famille,
Que de la main elle sente l'appui;
Fais, Dieu puissant, que ses Fils, que sa Fille,
Nobles enfants, soient heureux après Lui!

Dieu bon, Dieu juste, achève ton ouvrage!
Vois-nous sourire à l'espoir d'un berceau :
Sur le chêne qui nous ombrage
Fais fleurir un jeune rameau.

Une brillante illumination et une retraite aux flambeaux terminèrent cette première journée.

A six heures, Sa Majesté donna un dîner auquel assistèrent MM. le général d'Olberg et Simons, les ministres de la justice et de la guerre; M. Smits, gouverneur de la province; M. Hollenfeltz, bourgmestre; MM. Berger, président du tribunal, Wattelet, procureur du Roi; le général Ablay, Nothomb, commissaire d'arrondissement, etc.

Le lendemain, Sa Majesté et Leurs Altesses Royales et Impériale se rendirent au banquet que leur offrait le conseil provincial et la commune.

La table du banquet était dressée en fer à cheval, dans la grande salle de l'hôtel de ville.

A cinq heures toutes les autorités, les fonctionnaires et les invités étaient réunis. Quelques instants après, le Roi, donnant le bras à Mme la duchesse de Brabant, et accompagné du duc de Brabant, du comte de Flandre et des personnes de sa suite, entra dans la salle.

A la droite de Sa Majesté étaient assis : Mme la duchesse de Brabant, le comte de Flandre, M. Simons, envoyé de Sa Majesté le roi des Pays-Bas; M. Alphonse Nothomb, ministre de la justice; M. Smits, gouverneur de la province; M. Berger, ancien membre du Congrès et président du tribunal; M. le général de Lannoy; M. le baron d'Huart, membre de la députation permanente; M. le colonel d'Hanins de Moerkerke; à la gauche, le duc de Brabant, Mme la comtesse de Grünne, M. le général d'Olberg, envoyé de Sa Majesté le roi de Prusse; le général baron Greindl, ministre de la guerre; le général Ablay; M. Victor Tesch, représentant; M. Watelet, procureur du roi, ancien membre du Congrès; et M. Bergh, sénateur.

A l'intérieur du fer à cheval étaient placés, à droite : M. de Moor, représentant, et M. Castilhon, président du conseil provincial; à gauche : M. Jacquelart, directeur des contributions, et M. Hollenfeltz, bourgmestre.

Au dessert M. Castilhon, président du conseil provincial, se leva et porta le toast suivant :

« Au nom de la province, j'ai l'honneur de porter un toast au Roi :

» Si la Belgique est heureuse, indépendante et libre; si elle a conquis l'estime de tous les peuples civilisés, ne le doit-elle pas à la profonde sagesse et à la haute influence du Roi?

» Honneur donc à Léopold, ce prince auguste, et puisse le Ciel lui accorder de longs jours encore pour la grandeur et la prospérité de la patrie! »

Le Roi répondit :

« Je vous remercie de vos vœux. Je bois à la prospérité de la pro-
» vince de Luxembourg et de la ville d'Arlon. »

De nouvelles acclamations, auxquelles succédèrent les cris de : *Vive le Roi! vive la duchesse de Brabant!* accueillirent ces quelques mots.

La Famille Royale se retira à sept heures, et, bientôt après, la salle du banquet se trouva transformée en salle de bal.

Vers huit heures et demie, les tambours, battant aux champs, annoncèrent l'approche du Roi. Aussitôt, les commissaires du bal firent retirer de la grande salle tous les hommes, à l'exception de quelques personnages à qui leur haute position valut cet heureux privilége. Dans le nombre, on remarquait MM. les Ministres de la justice et de la guerre, M. le général d'Olberg et les officiers de sa suite : MM. le colonel de Griesheild du 35e, le colonel de Sybourg du 37e, les lieutenants-colonels Kruse et de Kardonski, les majors Schumannet de Frerrmann, les capitaines de Goffrow et de Steinwehr ; les lieutenants de Saefer, Melchior, de Heinwehr, les lieutenants-adjudants Muller et Haase, tous appartenant à l'armée prussienne.

On y remarquait aussi plusieurs officiers de l'armée française.

Le Roi, la duchesse de Brabant et les Princes, ceux-ci portant l'uniforme de leur grade dans l'armée et le grand cordon de l'Ordre de Léopold, firent leur entrée dans la salle du bal.

Bientôt l'orchestre donna le signal des danses.

La Famille Royale se retira vers onze heures.

Un bal populaire et une illumination clôturèrent la journée.

Le lendemain matin, à six heures et demie, le Roi et la Famille Royale quittèrent Arlon pour retourner à Ardenne.

Anvers. — 17 *août* 1856. — La plupart des rues de la métropole commerciale belge étaient ornées de mâts vénitiens, de pennons, de bannières alternant avec des arbustes qui formaient de longues allées verdoyantes. Partout des guirlandes, des transparents, des inscriptions, des drapeaux, de riches tentures. Toutes les communes et les cités voisines avaient apporté leur contingent à la population.

Dès le matin, les nombreuses sociétés d'harmonie et de chant et les compagnies des tirs de la province qui avaient voulu participer à la fête, se rendirent successivement au local de la Bourse avec leurs bannières et leurs insignes.

La garde civique et les troupes de la garnison formaient la haie depuis la station jusqu'au Palais, par le marché Saint-Jacques et la rue des Claires.

Les autorités civiles et militaires se réunirent à dix heures à la station où un salon était préparé pour recevoir le Roi et la Famille Royale.

On remarquait parmi les assistants les membres de la députation permanente, M. J. F. Loos, bourgmestre d'Anvers, MM. le baron J. de Vinck et Van Bellingen, échevins, le conseil communal, MM. les généraux Brialmont, aide de camp du Roi, le vicomte de Nieulant, commandant militaire de la province, Lefebvre, commandant une brigade d'infanterie, et Rayer, commandant une brigade d'artillerie ; l'ingénieur en chef de la province, M. Guioth ; l'ingénieur en chef, M. Kummer ; le commissaire de l'arrondissement d'Anvers ; les directeurs et inspecteurs des diverses administrations financières, etc.

M. Teichmann, gouverneur de la province, était parti par un convoi spécial pour aller recevoir la Famille Royale à Malines.

Les compagnies de chasseurs-éclaireurs d'Anvers et un bataillon du 2e chasseurs à pied, sous le commandement de M. le colonel Dussart, étaient rangés en bataille dans l'intérieur de la gare.

Les abords de la station étaient occupés par des compagnies spéciales de la garde civique, les légions et un bataillon d'infanterie. Les sociétés d'harmonie et de chant, ainsi que des divers tirs, étaient rangées sous leurs bannières et musique en tête.

A dix heures et demie la locomotive-éclaireur *Puteanus* annonça l'arrivée du Roi. Cinq minutes après, le train royal entra dans la gare au bruit de l'artillerie et aux cris de *Vive le Roi!* Sa Majesté et les Princes descendirent de voiture et offrirent la main à S. A. R. et I. Mme la duchesse de Brabant et à S. A. R. Mme la princesse Charlotte. Le Roi et la Famille Royale étaient accompagnés de MM. les Ministres de l'intérieur et des finances, ainsi que de plusieurs officiers de leurs maisons.

Sa Majesté et la Famille Royale furent introduites dans le salon de la station, où M. le bourgmestre eut l'honneur de complimenter le Roi. Le cortége était ouvert par un escadron de guides; venaient ensuite la voiture de M. le bourgmestre, celle de M. le gouverneur, la compagnie de la garde civique à cheval, les voitures du Roi et des Princes, les équipages de la suite, les sociétés d'harmonie, de chant et de tir, et enfin un second escadron du régiment des guides.

Le défilé commença quelques instants après l'arrivée du Roi. La Société de Liedertafel ouvrait la marche; puis venaient toutes les sociétés des communes de la province, musique et bannière en tête.

A onze heures et demie la procession de Notre-Dame sortit de la cathédrale; S. Ém. Mgr. le cardinal-archevêque de Malines portait l'ostensoir. La procession arriva à une heure

sur la place de Meir, où, à quelque distance du palais du Roi, était dressé un magnifique reposoir recouvert de longues tentures de velours ornées de bandes d'or. Au centre s'élevait l'autel ; sur les côtés étaient les places destinées aux prêtres et aux chanteurs.

La procession s'avança solennellement en passant sous l'arc de triomphe construit à l'entrée de la place de Meir ; toutes les riches bannières des confréries et des paroisses étaient déployées. Sous le dais était S. Ém. Mgr. le cardinal-archevêque assisté de ses deux grands vicaires. La procession fit le tour du reposoir et en garnit les abords, pendant que l'archevêque suivi des prêtres se rendit à l'autel où un *Te Deum* en actions de grâces fut chanté.

Le Roi, les Princesses et les Princes assistaient du haut du balcon du Palais à cette cérémonie religieuse qui se termina à une heure et demie. Après le *Te Deum,* la procession quitta la place de Meir pour rentrer à Notre-Dame en parcourant le reste de son itinéraire.

A deux heures, le Roi reçut au Palais les autorités civiles et militaires, ainsi que les députations des communes de la province.

M. Loos, bourgmestre d'Anvers, prononça le discours suivant au nom du conseil communal :

« Sire,

» Les sentiments d'amour et de reconnaissance dont Votre Majesté recueille des témoignages si chaleureux dans les différentes parties du pays, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son règne, ne sont nulle part plus vivement sentis qu'à Anvers.

» Anvers, Sire, indépendamment du bonheur dont elle jouit avec le pays entier et dont elle est redevable à la haute sagesse de Votre Majesté, Anvers n'a pas oublié que naguère, dans des jours moins heureux, et alors que la destruction et la mort planaient sur notre cité, Votre Majesté accourut au milieu de nous et sut, par sa prudente et vive sollicitude, conjurer les maux dont nous étions menacés.

» Depuis ce temps, notre ville n'a pas cessé d'être l'objet de la haute protection de Votre Majesté. Dans toutes les circonstances où nos intérêts ont été menacés, nous avons eu recours à vous, Sire, et ce n'a jamais été en vain.

» Tant de bienfaits ont excité, dans tous les cœurs, ce sentiment de vénération et de profonde gratitude qui éclate aujourd'hui avec tant de force et d'unanimité.

» Anvers, dont l'avenir avait été momentanément compromis, est aujourd'hui plus prospère que jamais, elle bénit son Roi.

» Elle bénit le Roi qui, s'identifiant au caractère et à l'esprit de son peuple, a si parfaitement compris ses besoins et sauvegardé ses institutions en les préservant de nombreux écueils.

» Elle bénit son Roi, qui depuis un quart de siècle préside avec une si rare intelligence aux destinées du pays et lui fait occuper parmi les nations de l'Europe une place si honorable et si respectée.

» Dans des conditions si heureuses, Anvers envisage avec confiance l'avenir que lui a préparé la sagesse de Votre Majesté. Elle entrevoit avec fierté une prospérité toujours croissante à laquelle elle espère que rien ne viendra mettre obstacle.

» Si Votre Majesté a fait beaucoup pour les intérêts matériels d'Anvers, elle n'a pas moins efficacement protégé les beaux-arts dont la gloire forme une partie si brillante du patrimoine anversois.

» Sous le règne de Votre Majesté, les artistes belges, animés des plus nobles sentiments et encouragés par d'augustes suffrages, ont su, par des progrès incessants, maintenir en Europe leur antique renommée.

» Sous les mêmes influences la littérature a fait des progrès non moins remarquables. Les lettres flamandes, si longtemps négligées, produisent des œuvres qui, traduites en diverses langues, se répandent aujourd'hui dans tout le monde littéraire.

» Cette gloire, Sire, comme le calme et la prospérité dont jouit notre heureuse patrie, sont les résultats de l'union intime entre la nation et son Roi, de la sage et prudente direction imprimée par Votre Majesté à toutes les branches du gouvernement du pays.

» Que, pour le bonheur de la Belgique, Dieu, qui la protége si visiblement, daigne ajouter une longue série d'années au règne glorieux de Votre Majesté.

» C'est le vœu le plus ardent qu'adresse au ciel une population reconnaissante et dévouée. »

Le Roi répondit :

« J'ai toujours eu pour la ville d'Anvers la plus vive sollicitude ; je sais les services qu'elle a rendus au pays par son commerce, et l'éclat dont elle l'honore par sa gloire artistique. La prospérité de votre ville a toujours été l'objet de mes préoccupations.

» Lorsque pour la première fois je suis venu parmi vous, il y a vingt-cinq ans, vous veniez de passer par des jours bien difficiles, la ville d'Anvers avait souffert plus que toutes les autres des crises qui ont amené l'indépendance du pays. Les temps sont changés aujourd'hui ; la ville d'Anvers a revu des jours prospères, l'avenir lui promet une prospérité plus grande encore.

» Cette situation, vous l'avez méritée, messieurs, par votre patriotisme et par votre esprit national. »

A six heures eut lieu le banquet offert par la ville à la Famille Royale. Le local choisi était la salle du Musée.

Le vestibule avec son bel escalier à double rampe était élégamment orné. La partie supérieure des murs était recouverte de riches tentures aux armes de la ville et de la province. Un lustre de cristal descendait de la voûte et projetait une grande clarté dans cette enceinte ; de chaque côté du bas de l'escalier étaient deux colossales figures de lions. Le vestibule et la double rampe étaient couverts d'un tapis ; des orangers en caisse entourés de drapeaux tricolores s'étendaient tout autour de la salle.

Le salon carré, qui formait salon d'attente et où étaient réunis les plus riches trésors du Musée, contenaient sur les côtés deux gigantesques candélabres sur la base desquels reposaient trois lions s'appuyant sur la Constitution ; au-dessus étaient suspendues des cuirasses, des casques et tous les genres d'armures du moyen âge. Ces panoplies étaient surmontées de génies portant des couronnes fermées et déployant une banderole sur laquelle étaient inscrites en or les dates 1831-1856.

Au centre s'élevait encore un faisceau de lances supportant des lustres à trois rangs de bougies.

Aux deux portes du salon d'attente, étaient placés deux énormes vases du Japon formant aussi candélabre. Quatre statues figuraient dans les angles au milieu de pyramides de fleurs.

La salle du banquet, sur les côtés de laquelle étaient exposées aux regards des convives les toiles qui composent la célèbre galerie d'Anvers, était éclairée par vingt-quatre lustres qui jetaient des flots de clarté sur les tableaux.

Le Roi et la Famille Royale arrivèrent à six heures, précédés d'un détachement de guides.

MM. les bourgmestre et échevins eurent l'honneur de recevoir Sa Majesté et la Famille Royale.

Le Roi prit place à la table d'honneur, ayant à sa droite LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Brabant, M. Loos, bourgmestre d'Anvers, et M. le ministre de l'intérieur; et à sa gauche, LL. AA. RR. la princesse Charlotte, le comte de Flandre, S. E. le cardinal-archevêque et M. le ministre des finances.

Après le banquet, la Famille Royale se rendit à la fête offerte par la Société royale d'Harmonie.

Il était neuf heures et demie lorsque le Roi arriva. Le jardin était orné de ses plus féeriques atours. Depuis huit heures une foule compacte l'encombrait.

Le Roi fit son entrée au son de *la Brabançonne*.

Le président de la Société adressa à Sa Majesté le discours suivant :

« Sire,

» Le vingt-cinquième anniversaire de votre règne si beau, si sage et si illustre par les immenses bienfaits qu'il a produits, est, pour toutes les populations belges, une époque de bonheur et d'allégresse, qui restera à jamais imprimée dans leurs cœurs et dont elles transmettront avec orgueil le souvenir à leur postérité la plus reculée.

» La capitale, les provinces et généralement toutes les communes du royaume ont voulu, à cette occasion mémorable, donner à Votre Majesté et à sa dynastie, par de grandes et solennelles démonstrations, des marques non équivoques de sympathie et d'attachement.

» Dans de telles circonstances d'enthousiasme général, il était impossible que la Société royale d'Harmonie d'Anvers ne cherchât pas à mériter et à obtenir l'honneur insigne de posséder aussi Votre Majesté, afin de pouvoir à son tour lui rendre ses hommages et lui exprimer son dévouement profond et absolu.

» Vous daignez, Sire, combler la mesure de nos espérances les plus chères, en vous rendant parmi nous.

» Que Votre Majesté veuille bien en accepter toute notre reconnaissance.

« Nous remercions LL. AA. RR. et I. le duc et la duchesse de Brabant, le comte de Flandre et la princesse Charlotte, de l'honneur qu'ils nous ont fait d'accepter notre invitation, et d'augmenter ainsi, par leur auguste présence, l'éclat de cette fête, offerte à Sa Majesté le Roi. »

Le Roi se dirigea vers le trône qui lui avait été préparé, S. A. R. Mme la duchesse de Brabant était conduite par le Roi ; Mgr. le duc de Brabant donnait le bras à la princesse Charlotte, et Mgr. le comte de Flandre marchait à leur côté.

Les chœurs entonnèrent aussitôt la cantate de M. Lemaire.

La Famille Royale parcourut ensuite le jardin.

Une foule nombreuse se pressait sur les pas de Sa Majesté.

On passait sous des voûtes radieuses composées de lanternes chinoises, à travers des allées semées de fleurs et de lumières. Plus loin était un monument sur lequel était représenté l'apothéose de Léopold Ier ; ce monument était éclairé par des obélisques de lampions dont on ne voyait que le reflet sur les peintures du monument. Sur la droite, devant les hautes charmilles, on voyait les ruines d'un temple grec. Un kiosque, entouré d'un portique ogival en verres de couleur, ruisselait de flammes.

La Famille Royale resta jusqu'à onze heures, et rentra au palais.

Le lendemain, les augustes voyageurs se rendirent dans les salles du Musée pour visiter l'Exposition horticole. Ils arrivèrent à onze heures et demie et furent reçus par le conseil d'administration de la Société. Ils parcoururent toutes les salles.

En quittant l'Exposition, la Famille Royale se rendit sur le quai pour assister aux concours nautiques ouverts par le *Yacht Club Royal belge*.

A trois heures eut lieu l'inauguration de la statue de Van Dyck, qui s'élève sur la place située à l'entrée du Musée.

A l'extrémité opposée de la place on avait dressé un pavillon destiné à la Famille Royale. Les personnes invitées étaient placées à droite et à gauche de ce pavillon. Le reste de la place était occupé par tous les artistes d'Anvers qui se groupaient autour de la statue encore couverte d'un voile, et partout flottaient les étendards et les bannières des nombreuses sociétés musicales de cette cité.

Le Roi prit place sous le pavillon, ayant à sa droite Mme la duchesse de Brabant et Mgr. le comte de Flandre, et à sa gauche Mme la princesse Charlotte et Mgr. le duc de Brabant.

M. de Keyser, directeur de l'Académie royale d'Anvers, s'adressa au Roi dans les termes suivants :

« Sire,

» Depuis vingt-cinq ans que, grâce à la haute sagesse de Votre Majesté, la Belgique a le bonheur de jouir de cette paix et de cette prospérité qui seules peuvent faire fleurir les arts et les sciences, plusieurs villes du pays ont vu dresser des monuments aux hommes célèbres qui ont illustré notre histoire. C'était là une dette de reconnaissance nationale, elle a été acquittée sous le règne de Votre Majesté.

» La ville d'Anvers, si jalouse des nombreuses illustrations qu'elle a produites, eut l'honneur d'être la première à consacrer en bronze la mémoire d'un de nos grands hommes. En 1840 elle érigea, par les soins de la Société des sciences, lettres et arts, une statue à Rubens : ce mo-

nument fut exécuté par notre concitoyen Guillaume Geefs. Aujourd'hui la cité rend un juste hommage à Antoine Van Dyck, au plus brillant élève du prince de l'école flamande, et, cette fois encore, c'est à un artiste anversois, à M. Léonard de Cuyper, qu'est due l'initiative de l'idée, ainsi que l'exécution de l'œuvre qui la réalise.

» Les artistes, Sire, sont doublement heureux de voir l'auguste présence du régénérateur de l'art belge consacrer si solennellement un acte de justice longtemps espéré.

» Il m'est doux d'être leur organe en cette circonstance, et de pouvoir déposer leur reconnaissance aux pieds de Votre Majesté.

» Le nom d'Antoine Van Dyck, entouré d'une auréole si brillante de grâce, de distinction et de poésie, réveille dans nos cœurs tant de douces impressions et de beaux souvenirs! Si l'on ne peut se défendre d'une inexprimable tristesse en parcourant l'histoire de cet artiste si grand, si complet, mais éteint si jeune, le caractère de son talent si sympathique, le cachet de grandeur qu'il sait donner à ses productions religieuses, la profondeur de l'expression dont il anime ses personnages, le sentiment élevé et vrai qu'il imprime à la forme, enfin, la vigueur de son coloris et l'élégance souveraine qu'il donne à ses incomparables portraits, voilà les titres qui le recommandent à notre admiration et le proposent à notre constante étude.

» Élevé à l'école de Van Baelen, formé surtout à celle de Rubens, Van Dyck entreprit de bonne heure le voyage d'Italie, et y étudia principalement les maîtres vénitiens, laissant des traces de son talent dans un grand nombre de villes et particulièrement à Gênes. Rentré dans sa patrie, il fut chargé de plusieurs tableaux importants; bientôt la France et la Hollande réclamèrent une part de son génie, dont la renommée s'étendait déjà au loin. Mais l'Angleterre ne tarda pas à l'absorber tout entier et à s'emparer de lui. Le roi Charles Ier, appréciant toute la valeur du célèbre artiste, l'attacha à sa cour, le créa chevalier, et l'ayant nommé ensuite son premier peintre, le combla d'honneurs.

» Rien dès lors ne manquait plus à cette brillante existence, qui fut encore embellie par une compagne, aussi distinguée par les grâces de sa personne que par l'illustration de son nom.

» Malheureusement, Van Dyck ne jouit pas longtemps de son suprême bonheur, il mourut à l'âge où son talent venait à peine d'atteindre son complet développement et où il était encore permis d'espérer une longue suite de chefs-d'œuvre.

» Mais, s'il repose dans la terre étrangère, voici que son image va se dresser dans la cité où il naquit, de même que son souvenir est resté et restera toujours parmi nous, dans les chefs-d'œuvre de sa main que possède notre musée et qui seront éternellement des guides sûrs pour l'avenir de notre école.

» Tel est l'artiste éminent dont la figure va bientôt apparaître aux yeux de la foule, l'homme célèbre à qui va être consacré ce monument d'admiration et de reconnaissance ; d'admiration pour son génie et pour son talent, de reconnaissance pour la gloire qu'il a répandue sur l'école flamande et sur la ville d'Anvers en particulier.

» Sire, cette solennité dont Votre Majesté et la Famille Royale viennent rehausser la splendeur par leur auguste présence, est un témoignage de plus de la sollicitude et du vif intérêt qu'elles portent à tout ce qui tend à la glorification de l'art. Veuillez nous permettre, Sire, d'y voir non-seulement une preuve de haute sympathie pour une des plus grandes gloires dont la Belgique s'honore dans le passé ; mais encore une marque éclatante de l'estime que Votre royale bonté professe en toute circonstance pour l'art contemporain, qui, sous la protection de Votre Majesté, s'est développé si rapidement en Belgique et qui lutte d'efforts pour se rendre digne de ce haut patronage et pour ne pas rester trop inférieur aux traditions illustres que les siècles ont léguées à notre patrie artistique. Les artistes belges savent que noblesse oblige ; et grâce à l'appui généreux de Votre gouvernement, les occasions ne leur ont point manqué pour justifier, autant qu'il est en eux, la bienveillance que leur témoigne, en toute occasion, le Souverain éclairé à qui la Belgique doit vingt-cinq années de paix et de bonheur et à qui l'ancienne école flamande devra sa résurrection. »

Après ce discours, le voile qui recouvrait la statue tomba.

La Société *Liedertafel* entonna ensuite la cantate flamande de M. J. de Gryter, que voici :

Gegroet, o zoon der kunst, grootsch uit uw graf gestegen !
Zie aen uw voetkolom gansch Antwerp saemgestroomd.
Het fiere vlaemsche volk zendt u zyn hulde tegen,
Terwyl de Maegd des lands uw blonden schedel kroont.
Heil u, Van Dyck ! — wat macht, wat helden mogen vallen,
Gy, zoon der kunst, regeert, den scepter in de hand.
Pryk eeuwig op uw zuil in onze aloude wallen,
Gelyk een vorst ten troon, als roem van 't Vaderland.

O God van liefde en licht, voor wien wy dankbaer knielen,
Stort ook de vlam der kunst ons zonen in den geest!
Gy die ons Rubens schonkt, blyf steeds de stad bezielen
Die zyn beminden naem ook in zyn zoonen feest!
Laet steeds uw gloriezon op onze hoofden stralen!
Blyv' de eerbied van't heelal als lichtglans op ons dalen,
Blyve Antwerp groot en schoon als ze immers is geweest!

La cérémonie terminée, le Roi et la Famille Royale rentrèrent au palais.

A six heures et quart, la Famille Royale se rendit à la Philharmonie, où se donnait le banquet du Cercle artistique, scientifique et littéraire.

Sa Majesté, donnant le bras à Madame la duchesse de Brabant, fut reçue par les membres du comité central et la commission du banquet.

Le banquet était d'environ 150 couverts. La table était dressée sur deux lignes parallèles, fermées à l'extrémité en demi-cercle, par la table royale.

Sa Majesté prit place ayant à sa droite Madame la duchesse de Brabant et à sa gauche la princesse Charlotte.

Durant le dîner un orchestre exécuta plusieurs morceaux symphoniques.

Au dessert, M. le bourgmestre porta un toast « au Roi, le protecteur des arts, des lettres et des sciences, qui sous son règne, par une protection incessante et éclairée, vit se relever l'ancienne renommée de l'école flamande. »

Le Roi répondit « qu'il était profondément touché de ces paroles flatteuses ; qu'il suivait avec intérêt le progrès des arts, des lettres et des sciences ; que la régénération de l'ancienne école flamande était due non-seulement à la protection dont son gouvernement entoure les arts, mais surtout aux artistes d'élite dont la Belgique est fière et dont le talent est justement apprécié dans leur patrie comme à l'étranger. »

En sortant du banquet, Sa Majesté se rendit au Cercle par la rue Sans-Fin, transformée en un charmant péristyle orné

de verdure, tapissé de guirlandes et magnifiquement illuminé.

La Famille Royale fit son entrée par la grande salle, d'où elle descendit dans le jardin. *La Brabançonne* salua l'entrée de Sa Majesté et de Leurs Altesses Royales et Impériale.

Lorsque le Roi eut pris place sur le trône, M. Loos, bourgmestre, président du Cercle, lui adressa un discours qui fut suivi de la cantate de MM. Boucquillon et Callaerts.

L'illumination de la rue Léopold présentait un spectacle féerique.

Le pont de Meir était illuminé de guirlandes de verres de couleurs.

L'hôtel du gouvernement provincial était charmant avec ses encadrements de lanternes chinoises, et ses transparents.

L'illumination de l'hôtel de ville avec étoiles de gaz placées au-dessus des statues des grands artistes anversois des XVIe et XVIIe siècles, était une pensée heureuse.

Au fort Saint-Michel on avait élevé un monument militaire.

En quittant le Cercle à dix heures, le Roi et la Famille Royale firent le tour de la ville pour voir les illuminations, et rentrèrent au palais vers onze heures et quart.

Immédiatement après commença l'illumination de la tour de la cathédrale.

L'imposante cérémonie de la pose de la première pierre des nouveaux bassins eut lieu le 19 août 1856. Le Roi sortit du palais à dix heures et demie, et arriva vers onze heures au Kattendyk.

Les navires étaient entassés dans les bassins, rangés bout à quai, pavoisés de milliers d'oriflammes et des pavillons de toutes les nations, ayant tous leurs équipages placés dans les vergues ; en face, contre la maison hanséatique, des chaloupes rangées tout le long des bâtiments ayant leurs rameurs, la

rame levée, à bord, puis, de chaque côté du pont de fer, de grands bâtiments dont les beauprés s'unissaient et formaient avec leurs agrès et les équipages qui s'y tenaient un arc de triomphe d'un effet pittoresque.

Sur l'emplacement même de la pose de la première pierre, en face de la tribune royale, on avait élevé une tribune pour les dames; les hommes en occupaient les deux ailes; tout autour de la pierre se tenaient les autorités, le conseil communal, la chambre de commerce, les fonctionnaires publics. Sous la tribune royale, sur une table disposée à cet effet, se trouvait le burin contenant les monnaies de cuivre et d'argent ayant cours en Belgique; l'écrin contenant trois exemplaires, en or, en argent et en bronze, de la médaille commémorative; et le procès-verbal de la solennité, dont un double fut scellé dans la pierre avec la médaille et les monnaies.

La cérémonie se passait à une profondeur de trente pieds au-dessous du sol; les talus étaient remplis de monde; à la droite du trône étaient rangées, avec leurs étendards, les corporations d'ouvriers attachés au commerce.

Aussitôt que Sa Majesté eut pris place dans la tribune, M. le bourgmestre donna lecture d'un discours rappelant les destinées passées de la ville d'Anvers et sa position actuelle; il fit ressortir combien sa prospérité s'était accrue depuis vingt-cinq ans et avait dépassé celle des époques les plus mémorables de l'activité commerciale de la métropole belge.

Rappelant ensuite l'origine des bassins, ce magistrat fit remarquer ce que cette ville était redevable à Napoléon Ier, créateur des bassins, destinés alors à l'usage exclusif de la marine militaire, pour faire ressortir combien elle devait aussi de reconnaissance au Roi, à la sollicitude et à la sagesse duquel Anvers pouvait attribuer l'importance actuelle de son commerce.

Le Roi répondit en substance :

« Que la ville d'Anvers avait eu des moments très-difficiles et très-critiques à passer depuis notre indépendance, et que toujours il était accouru au milieu de sa population pour partager et conjurer les dangers qui la menaçait; qu'en toute circonstance les habitants aussi lui ont témoigné les sentiments les plus affectueux et les plus dévoués; qu'il conserve de toutes ses visites à Anvers les plus doux et les plus agréables souvenirs, ceux qu'un père garde de bons et excellents enfants.

» Les destinées d'Anvers ont grandi déjà dans de bien vastes proportions, mais elles n'ont pas atteint leurs dernières limites; la place d'Anvers doit, par sa position et la sécurité de son magnifique port, prendre le premier rang parmi les places commerciales du globe. J'espère, a ajouté le Roi, voir moi-même encore Anvers devenir le premier entrepôt du monde.

» La place d'Anvers doit beaucoup aussi au juste crédit dont elle jouit. De tous temps ses négociants ont fait preuve de sagesse et d'intelligente prudence; aussi a-t-elle traversé avec bonheur les époques de crise dont d'autres places de commerce ont eu grandement à souffrir. Cet excellent esprit et cette prudence viennent puissamment en aide au développement de ses affaires.

» Sa Majesté, en témoignant toute la satisfaction qu'Elle éprouve de l'accueil qui lui est fait et des sympathies qu'on lui témoigne, espère qu'on voudra les reporter sur ses enfants, qui, eux aussi, comprennent l'importance d'Anvers et sont sincèrement dévoués à la prospérité de ses habitants. »

M. le bourgmestre prit ensuite les ordres du Roi, et il fut procédé à la pose de la première pierre. La boîte de plomb contenant les pièces commémoratives, ayant été scellée, fut déposée dans la pierre et recouverte d'une plaque en cuivre.

On présenta ensuite au Roi la truelle, Sa Majesté couvrit de chaux la plaque en cuivre et l'acte fut accompli.

La cérémonie terminée, le Roi se rendit à la nouvelle écluse; puis, rentrant en ville, Sa Majesté fit le tour des bassins qui présentaient un coup d'œil magnifique; c'était une

véritable forêt de mâts. Partout les hourras des équipages montés dans les vergues s'unissaient aux acclamations de la foule stationnant sur les quais.

Le lendemain eut lieu la cavalcade.

Une des parties les plus imposantes du cortége était le char des *Koningsvrienden* (*Amis du Roi*). Ce char, représentant le couronnement de Léopold, était précédé par une quarantaine de cavaliers, portant des couronnes de laurier.

Le char de Rubens, converti en char du commerce, était d'un magnifique aspect; sur un globe terrestre se trouvait une statue représentant le génie du commerce. Autour du globe étaient rangées les races de toute la terre.

Autour du char de commerce des matelots de toutes les nations, portant leurs pavillons, ne cessaient de crier : *Vive le Roi!* Devant le palais tous ces drapeaux saluèrent Sa Majesté.

Le cortége sortit à deux heures et rentra vers six heures et demie.

A six heures eut lieu au Théâtre Royal, converti en salon, le banquet offert au Roi et à la Famille Royale par le *Yacht Club belge*.

Au dessert, M. le comte Théodore de Murat, vice-commodore de ce Club, porta le toast suivant :

« J'ai l'honneur de porter un toast qui sera accueilli par vous avec la plus chaleureuse sympathie : A S. M. le Roi, dont tout Belge est heureux et fier d'acclamer le nom, après 25 années d'un règne de paix et de prospérité toujours croissante.

» Au Roi! protecteur du Yacht Club royal belge, qui a pour mission de donner un nouvel essor à la marine, par l'encouragement des constructions navales, par le développement de l'instruction des jeunes matelots.

» Messieurs, en portant cette santé si précieuse, ne craignons pas de répéter les paroles, que Sa Majesté entend retentir dans tout le pays :

Longues années de gloire pour notre Roi bien aimé! Prospérité à la Belgique si paternellement gouvernée! »

Le Roi se leva et répondit :

« Je vous suis reconnaissant des sentiments que vous venez de m'ex-
» primer au nom du Yacht Club royal belge. Je vous en remercie pour
» moi et pour ma famille. Personne plus que moi ne désire de voir
» prospérer le commerce et la navigation. C'est la première fois que
» j'assiste aux fêtes du Yacht Club; et quant à ce nom de protecteur de
» votre club que j'ai accepté, j'espère que ce ne sera pas un vain nom. »

Une *Fête vénitienne* sur l'Escaut et un feu d'artifice couronnèrent le séjour de la Famille Royale à Anvers.

Le lendemain, à dix heures et demie, les augustes visiteurs montèrent dans le convoi d'honneur, et toutes les autorités et la foule pressée aux abords de la station saluèrent le Roi d'une dernière acclamation.

Divers discours furent prononcés durant la visite de la Famille Royale à Anvers, entre autres par MM. le président du conseil provincial; — le président du tribunal de première instance; — le président de l'administration des hospices; — le président de la chambre des notaires; — le président de la direction du *Yacht Club belge;* — le commissaire de l'arrondissement de Malines; — le bourgmestre de Lierre; — le bourgmestre de Turnhout; — Broers, échevin de Malines; — de Haerne, commissaire d'arrondissement; — MM. Gerrits, Van Regemorter, Cogels-Osy, H. Verhaegen, etc., etc.

Liége. — 24 *août* 1856. — Dès six heures du matin, les salves d'artillerie et le son des cloches saluèrent l'aurore des réjouissances.

A une heure de relevée, les autorités communales et provinciales, ainsi que les fonctionnaires civils et militaires se rendirent à la station des Guillemins pour y attendre les illustres voyageurs. La gare était richement décorée. Une

tente élégante s'élevait dans le vaste espace compris entre le plan incliné et les bâtiments de la station. Une multitude de dames en toilettes élégantes occupaient des places réservées. La garde civique et les troupes de la garnison étaient sous les armes, prêtes à faire la haie sur le passage du cortége royal.

A une heure et demie, des détonations tirées à la citadelle par l'artillerie de la garde civique annoncèrent l'arrivée du train royal.

A la descente de voiture, le Roi et la Famille Royale furent reçus par les autorités.

M. le bourgmestre, au nom du conseil communal, adressa à Sa Majesté et à Leurs Altesses Royales le compliment de bienvenue. Le Roi répondit par quelques paroles affables et bienveillantes; puis les augustes voyageurs, ainsi que leur suite, montèrent dans les équipages de la cour qui les attendaient.

Le cortége se forma dans l'ordre fixé par le programme.

Le Roi et Leurs Altesses Royales arrivèrent au palais vers deux heures et demie.

La garde civique, musique en tête, se rendit sur la place du Palais, la place Verte et la place du Spectacle. Les troupes de ligne étaient sur le boulevard de la Sauvenière.

A trois heures, le Roi, accompagné des Princes royaux, et suivi de tout son état-major, sortit du Palais. Le Roi était à pied, en uniforme d'officier général. Partout sur son passage, retentirent les cris de : *Vive le Roi!* La foule mêlait ses vivat enthousiastes à ceux de la garde civique. Après avoir passé devant les rangs de la milice citoyenne et de l'armée, le Roi, les Princes, les généraux, l'état-major, toujours à pied, vinrent se placer près du palais et le défilé commença par les chasseurs-éclaireurs de la garde civique, puis successivement vinrent les quatre bataillons de la ligne,

l'artillerie et la cavalerie de cette garde. Le défilé de l'armée suivit celui de la garde civique. Deux escadrons de chasseurs à cheval, venus de Namur, fermaient la marche. Pendant tout le temps du défilé, les harmonies militaires, placées en face de Sa Majesté, exécutèrent des pas redoublés et des airs nationaux.

A la revue assistaient également les Blessés de Septembre, précédés de leur drapeau, et les anciens volontaires liégeois dans le costume qu'ils portaient en 1830, lorsqu'ils partirent pour aller prendre part aux combats de Bruxelles.

Aussitôt après le défilé de la garde civique et de l'armée, le Roi rentra au Palais où il reçut officiellement les différentes autorités de la province.

Après la réception de MM. les membres du Sénat et de la Chambre présents à Liége, le Roi reçut Son Excellence le général commandant le 8e corps d'armée de Prusse, M. de Hirschfeld, M. de Kleist-Retzow, président supérieur de la province Rhénane, M. Kuhlwetter, président de l'administration départementale d'Aix-la-Chapelle et M. le baron Pirquet, qui étaient venus complimenter Sa Majesté au nom de leur gouvernement.

Le Roi reçut ensuite successivement les compliments des nombreux fonctionnaires de la province.

M. le bourgmestre prononça le discours suivant :

« Sire,

» Il y a un mois à peine, les élus de la nation célébraient dans la capitale du royaume le vingt-cinquième anniversaire de votre avénement au trône. La population liégeoise s'est associée à cette solennelle et patriotique manifestation.

» Liége a tenu à honneur, comme les autres provinces, d'offrir à son Roi son tribut particulier d'amour et de reconnaissance, et Votre Majesté et son auguste Famille, en daignant venir au milieu de nous recevoir l'expression unanime de nos sentiments, comblent tous nos vœux.

» Oui, Sire, la joie universelle qui a éclaté à l'occasion de ce mémo-

rable événement, et dont les Liégeois vous donnent aujourd'hui un nouveau témoignage, est la preuve la plus incontestable du bonheur dont le pays jouit sous le règne de Votre Majesté.

» C'était sans doute une tâche immense, glorieuse et difficile à remplir que de conquérir l'indépendance et de créer ces libres institutions qu'un quart de siècle n'a fait qu'affermir; aussi, lorsque la Belgique, aspirant à de nouvelles destinées, eut rompu son ancienne existence politique, le lendemain du triomphe fut un jour de graves préoccupations pour tous les Belges sincèrement amis de leur pays. L'œuvre de la réédification se présentait entourée d'immenses difficultés, de dangers extérieurs; ce fut le moment d'une solennelle épreuve, et la Belgique la soutint avec cet esprit de modération et de sagesse qui distingue ses populations.

» Les institutions qu'elle se donna, au milieu des circonstances où l'ardeur des idées était affranchie du contre-poids que donne le calme des temps réguliers, furent cependant empreintes d'un caractère de prévoyance qui honore leurs auteurs non moins que la nation qui les accepta pour règle souveraine de sa vie politique.

» Mais pour couronner cet édifice, dont la monarchie constitutionnelle était la base, il restait à élire le Prince qui, par le prestige de son nom et par l'éminence de ses qualités, devait consolider la jeune nationalité belge, la faire reconnaître et estimer par tous les gouvernements, initier le peuple à la pratique de sa Constitution et lui faire résoudre le problème de *l'alliance de l'ordre avec la liberté.*

» C'était une noble et glorieuse mission qui vous était échue, Sire, et Votre Majesté a su l'accomplir aux applaudissements de l'Europe entière.

» Quelque grands que soient ces bienfaits, la population liégeoise se plaît à répéter, Sire, qu'ils ne sont pas les seuls que l'on doive au règne de Votre Majesté; le développement de toutes les ressources que le pays possède, la prospérité de l'industrie et du commerce, les progrès que la nation a faits dans les arts et les sciences attestent que la Belgique fut sagement inspirée et qu'elle fut guidée par son bon génie en remettant en vos mains, Sire, le soin de ses destinées.

» C'est à tous ces titres que la patrie belge chérit et vénère Votre Majesté; elle est jalouse de son Roi, comme elle est fière de ses institutions; elle comprend la légitime admiration qu'ils font naître ailleurs, et le sentiment du bonheur public qui se manifeste de toutes parts est d'autant plus complet, que le passé qui l'inspire se lie à un avenir plein

d'espérances ; nos fils auront appris, par l'expérience de ce quart de siècle que nous célébrons, l'usage qu'il faut faire des bienfaits de la liberté; ils jouiront de notre héritage sans le dissiper, ils auront appris de nous à aimer et à servir leur pays et leur Roi, et ils retrouveront un jour dans votre digne descendant, Sire, les vertus qui le distinguent déjà et que vous lui aurez léguées avec le trône.

» Puissions-nous, Sire, conserver longtemps encore les jours précieux de Votre Majesté : tel est le vœu que toute la famille liégeoise adresse avec ferveur au Tout-Puissant. »

« Monseigneur le Duc, Madame la Duchesse,

» Vos augustes personnes sont pour toute la nation belge l'objet d'un attachement sincère et respectueux, le gage des plus chères espérances; toute votre sollicitude est acquise déjà au bonheur de cette nation sur laquelle vous êtes appelés à régner; daignez vous souvenir toujours que, parmi les cœurs dévoués que vous y compterez, ceux des Liégeois réclament place au premier rang.

» Telles sont, Sire, les expressions par lesquelles je me rends le faible, mais bien sincère interprète des sentiments du conseil communal de Liége et de tous nos concitoyens envers Votre Majesté et son auguste Famille. »

Sa Majesté et Leurs Altesses Royales sortirent du palais vers cinq heures, et se rendirent à l'Exposition horticole en suivant la place Saint-Lambert, la place Verte, la place du Théâtre, et la rue de l'Université. Les rues étaient ornées de drapeaux, d'oriflammes, de fleurs et de massifs de verdure.

Arrivés à la place de l'Université, les augustes visiteurs descendirent de voiture devant l'arc de triomphe, et y furent reçus et complimentés par M. Morel, vice-président de la Société impériale et centrale d'horticulture de France, président du jury de l'Exposition.

M. Morel adressa les paroles suivantes à Sa Majesté :

« Sire,

» Vingt-cinq années se sont écoulées depuis le jour où la Providence a donné à la Belgique la preuve la plus éclatante de sa divine protection; ces vingt-cinq années ont été pour le royaume une suite non interrom-

pue de bonheur, de paix et de prospérité, et vos fidèles sujets ne pourront jamais assez prouver à Votre Majesté combien ils sont reconnaissants de ses bienfaits et de sa constante sollicitude.

» Les horticulteurs et agronomes de notre bonne ville de Liége se sont réunis pour contribuer par une fête florale à la solennité du vingt-cinquième anniversaire de l'avénement de Votre Majesté. Les membres du jury de l'exposition m'ont fait l'honneur de me nommer leur président, honneur dont je suis profondément touché puisqu'il me conduit à être l'interprète de leurs sentiments pour Votre Majesté et son auguste Famille.

» En donnant l'exemple de toutes les vertus, Votre Majesté a su remplir le cœur de ses sujets d'amour et de reconnaissance et commander le respect et l'admiration de tous les peuples. »

M. F. Guillaume, président de la commission organisatrice, s'avança vers Sa Majesté et lui adressa le compliment suivant :

« Sire,

» Les membres des sociétés d'horticulture de Liége, dont j'ai le bonheur d'être en ce moment l'interprète, vous prient d'agréer leurs affectueuses félicitations sur l'heureux événement qui vous amène au milieu d'eux entouré de votre Famille bien-aimée.

» La visite que vous daignez leur faire est pour eux un nouveau gage de votre constante sollicitude pour les intérêts de l'horticulture.

» Aussi je suis heureux de donner à Sa Majesté l'assurance que tous les horticulteurs vous seront éternellement reconnaissants.

» L'empressement avec lequel ils ont répondu à l'appel qui leur a été fait pour la solennelle circonstance que nous célébrons en ce jour est une preuve incontestable de leur dévouement sans bornes.

» Quelques jours leur ont suffi pour transformer cette place aride en un beau jardin. Ils ont voulu, en réunissant leurs efforts pour étaler toutes les richesses de l'horticulture, vous témoigner, Sire, Princes et Princesses, l'expression de leurs sentiments respectueux et de leur patriotisme.

L'Exposition horticole fut, sans contredit, une des parties les plus remarquables des fêtes de Liége. La disposition élégante du jardin, la richesse et la variété des produits expo-

sés, l'aspect artistique et vraiment saisissant des rochers, construits en quelques heures, avaient transformé une cour aride et nue en un jardin enchanteur.

A neuf heures eut lieu au théâtre le banquet offert à la Famille Royale par le conseil provincial et par les conseils communaux des différents chefs-lieux d'arrondissement de la province.

La salle du théâtre disparaissait sous une charmante décoration de tapis et de fleurs, au milieu de laquelle, dans les loges du rez-de-chaussée, se jouaient des cascades et des jets d'eau qui répandaient une douce fraîcheur. Le parterre et la scène étaient de plain-pied, et supportaient la table à triple rangée dont le fer à cheval était occupé par la Famille Royale et les sommités de l'administration provinciale et communale.

Derrière les siéges du Roi et des Princes, à quelque distance, étaient placés cinq fauteuils en soie rouge montés en or; le dais était en velours frangé d'or et surmonté de la couronne royale. La scène était encadrée de décors gracieusement peints en couleurs mates sur fond blanc. On arrivait à la salle du banquet par un escalier communiquant avec le foyer. Au bas de cet escalier dormaient deux grands lions dorés, sur des piédestaux revêtus d'élégantes tentures.

Les salons du foyer étaient richement meublés.

Trois tables se reliaient à la table royale dont voici la composition : A la droite du Roi, étaient placés LL. AA. RR. la duchesse de Brabant et le comte de Flandre; M. de Rossius-Orban, président du conseil provincial; Mme Lejeune-Closset; M. le colonel de Moerkerke; Mlle la marquise d'Yves de Bavay; M. le vicomte Vilain XIIII, ministre; M. de Tornaco, sénateur; Mgr. l'évêque de Liége et M. de Macar, gouverneur de la province, etc. A la gauche de Sa Majesté se

trouvaient LL. AA. RR. la princesse Charlotte et le duc de Brabant ; M. Closset, bourgmestre ; Mme de Rossius-Orban ; M. de Kleist-Retzow, président supérieur de la province rhénane; Mme la comtesse de Grünne; M. Dumon, ministre ; M. de Hirschfeld, général prussien ; M. le général Raikem ; M. Kühlwetter, président de l'administration départementale d'Aix-la-Chapelle ; M. Raikem, procureur général, etc. En face on remarquait M. de Macar entre M. le général Fleury-Duray et M. le baron Pirquet.

Pendant le banquet, la Société de la Grande-Harmonie et la Société des *Amis réunis,* firent entendre alternativement des morceaux d'orchestre et des chœurs.

Au dessert, M. de Rossius-Orban porta le toast suivant :

« Au Roi ! s'identifiant avec l'œuvre immortelle du Congrès national, il a su, depuis un quart de siècle, par sa prudente fermeté et sa haute sagesse, assurer la prospérité de la Belgique, en sauvegardant le travail, la paix, l'ordre et la liberté. »

» Au Roi ! que l'Europe entière admire et que nous aimons tous.

» Au Roi! ce toast de profonde reconnaissance et de respectueuse affection. »

Le Roi répondit :

« Je vous remercie des sentiments que vous venez d'exprimer. J'espère » que votre prospérité, déjà si grande, se développera encore et se con- » servera, de même que votre patriotisme.

» J'espère aussi que le Ciel me permettra, pendant quelques années » encore, de veiller sur vous avec l'affection d'un père. »

Les boulevards, les places publiques, toutes les rues principales, n'étaient que longues files de lampions, de guirlandes éblouissantes et de verres de couleurs. Chaque édifice, chaque maison, chaque fenêtre, pour ainsi dire, avait sa décoration, son illumination particulière.

Le palais, l'hôtel de ville, la salle de spectacle, etc., étaient brillamment illuminés au gaz. Saint-Paul avait placé au haut

de sa tour un soleil resplendissant, que l'on voyait de toute la ville; on admirait aussi la couronne de feu qui brillait au front de l'église Saint-Martin. Les lignes coquettes de l'architecture de Sainte-Croix se dessinaient en autant de lignes de feu.

A peine les dernières lueurs du jour disparaissaient-elles à l'horizon, que des embarcations légères, des bateaux dont on avait admiré pendant le jour la gracieuse ornementation, revêtaient leur costume du soir, et se paraient de leurs brillants, joyaux illuminés qui étincelaient de flammes multicolores. Plusieurs gondoles, toutes resplendissantes de lumières, sillonnaient le fleuve en tous sens; elles allaient, venaient, se croisaient, ou entremêlaient leurs sillages lumineux sur les ondes tranquilles de la rivière.

Sur des bateaux immobiles, amarrés le long des quais, des guirlandes de verres de couleur, de lampes vénitiennes et de ballons lumineux remplaçaient les mâts et les agrès des navires, et réfléchissaient leurs feux dans les eaux du fleuve. De temps en temps des feux de Bengale projetaient leurs reflets empourprés sur cette scène grandiose et éclairaient le magnifique paysage que l'on admirait surtout du quai de la Batte.

Le Roi et la Famille Royale arrivèrent vers neuf heures et demie et se rendirent à l'hôtel d'Ansembourg. De ces mêmes fenêtres où le Roi Léopold assistait au feu d'artifice, Napoléon, alors Premier Consul, contemplait une fête pareille le 1er août 1803.

A dix heures, six bombes détonantes donnèrent le signal du feu d'artifice. Étoiles, flammes de couleur, pluies d'or et d'argent se succédèrent. Le chiffre du Roi, surmonté de la couronne et entouré d'une auréole de flammes, fit bientôt place à la fontaine du Perron, cet emblème des antiques libertés. Puis on vitapparaître la grande décoration finale, symbolisant l'union du Roi et du peuple belge.

La Meuse réfléchissait dans ses ondes tranquilles tous ces éblouissants effets de lumière.

Le 25 août 1856, la Famille Royale visita l'hospice des orphelines, et assista quelques heures après au Cortége du Travail.

En tête des représentants des diverses industries métallurgiques et charbonnières marchaient tous ceux qu'occupe l'agriculture en général. Voici l'ordre que suivit la marche.

Il y avait d'abord six bûcherons, la hache sur l'épaule, le couperet à la ceinture.

Derrière les bûcherons s'avançait la musique, puis la bannière, le conseil administratif et les membres des comités des sections, la charrue d'Omalius, placée sur un char et traînée par six bœufs; des semeurs, suivant le sillon; les chevaux de labour, les faucheurs, les faneuses; puis six de ces belles nourricières à l'intarissable mamelle; puis des chevaux de races croisées, pour doubler leur valeur; des moissonneuses, des ramasseuses, des glaneuses, des batteurs; après ceux-ci des vignerons et des vigneronnes.

Enfin, précédant les domestiques médaillés pour longs et loyaux services et les travailleurs décorés par le gouvernement, le char de l'Agriculture.

Ce char, occupé par des fermières des environs de la ville, vêtues avec une riche élégance, attirait surtout les regards et captivait l'attention. Dominé par une gerbe colossale et portant tous les attributs de l'agriculture, il offrait un fort bel aspect.

Derrière le cortége de l'Agriculture s'avançait celui de l'Industrie. Ces intrépides mineurs à qui l'on doit le charbon; ceux qui nous donnent le fer, le zinc et le plomb; ceux qui nous fournissent le cristal, la poudre, le gaz, l'alun, le papier, le cuir; les fileurs et les fileuses; les armuriers et en dernier lieu le char de l'industrie armurière escorté par un groupe d'ouvriers en costume de travail.

La visite de Sa Majesté aux établissements industriels de Liége eut lieu également le 25 août.

La Famille Royale assista aux danses du cramignon sur la place Saint-Lambert.

Dans la soirée, le Roi alla voir le bal populaire du quai d'Avroy, avant d'entrer au bal du théâtre, donné dans la salle et les salons du foyer, qui avaient conservé la même décoration que la veille.

Le lendemain, à six heures, le Roi donna un dîner, auquel assistèrent, outre les autorités de la ville et de la province, la députation prussienne ainsi que le feld-maréchal Pirquet.

Le bal offert à la Famille Royale, dans la salle de spectacle, couronna les fêtes.

Il était minuit quand Leurs Altesses Royales se retirèrent. Le Roi était rentré seul au palais, vers onze heures.

Le lendemain matin la Famille Royale quitta Liége à sept heures. L'autorité communale et la garde civique, réunies à la station, lui rendirent les honneurs habituels.

De nombreux discours furent prononcés durant le séjour du Roi à Liége, entre autres par MM. le président de la cour d'appel, et Rossius-Orban, président du conseil provincial ; — MM. le recteur de l'Université ; — le préfet des études de l'Athénée royal ; — le premier président de la commission médicale ; — le président de la chambre de commerce ; — le commissaire de police en chef ; — Bottin, colonel de la garde civique, — et le président du conseil communal de Verviers.

En quittant Liége, le Roi et la Famille Royale se rendirent à Hasselt, où les augustes voyageurs arrivèrent le 27 août.

Hasselt. — 27 *août* 1856. — La solennité fut annoncée par le son des cloches et une salve de vingt et un coups de canon. A neuf heures du soir, il y eut promenade aux flambeaux des deux sociétés de la ville.

Depuis le matin, une foule nombreuse venue des environs

circulait dans les rues richement décorées. A la porte de Liége s'élevait un arc de triomphe.

A la droite, sur la place Léopold, se trouvait le camp de Clodion, construit avec le char qui avait figuré dans la Cavalcade du 23 juillet, et la façade du Casino était décorée avec des L couronnées et des lions belges, garnis de verres de couleurs. On y voyait un portique formant galerie. Une entrée particulière était réservée pour le Roi. La salle présentait l'aspect le plus riche; un dais, formé en velours cramoisi surmonté de l'écusson belge, faisait face à cette galerie.

Des glaces et des lustres avec profusion de bougies relevaient l'éclat de la salle. La place Léopold était illuminée d'étoiles et de rosaces, où des milliers de verres de couleurs furent employés.

La rue de Liége présentait l'aspect le plus riant, elle était décorée de sapins, de guirlandes, et partout les cris de *vive le Roi!* retentissaient.

A trois heures, le Roi fit son entrée dans la gare, où un kiosque avait été élevé. Sa Majesté y monta accompagné des Princes, du gouverneur et du conseil communal; il fut complimenté par le bourgmestre.

Le Roi, après avoir répondu, passa en revue la garde civique rangée en bataille en dehors de la gare du chemin de fer. Le cortége se forma immédiatement, et passa rue de Liége, Grande-Place, rue Haute, entrée de la rue de Lombard, descendit à l'hôtel du gouvernement en passant devant l'hôtel de ville où, à côté du portique, se trouvaient deux estrades occupées par de nombreuses jeunes filles portant des bannières et des robes aux couleurs nationales.

L'extrémité de la rue était fermée par un arc de triomphe. Le Roi y reçut les autorités et se rendit à l'hôtel de ville, où un banquet lui fut offert par le conseil communal.

Un portique avait été élevé près de ce monument.

Après la réception des autorités du Limbourg, Sa Majesté, accompagné des Princes, assista au banquet communal. La table était dressée dans la salle des délibérations du conseil, ornée de peintures très-remarquables.

Le Roi et les Princes entrèrent dans la salle du bal vers dix heures, conduits par M. de Bavay, ancien ministre.

En se rendant au bal, le Roi et les Princes s'arrêtèrent auprès d'une vaste place plantée de grands et beaux sapins. L'on y voyait brûler des feux pareils à ceux d'un bivouac, éclairant une troupe de guerriers vêtus du costume des anciens Francs, les uns à cheval, les autres à pied, gardant des prisonniers, ou veillant sur les chariots : c'était un simulacre d'un camp de Clodion.

Le lendemain le Roi donna un déjeuner ; puis Sa Majesté partit pour le camp de Beverloo.

Beverloo. — 29 *août* 1856. — Le général baron Greindl, ministre de la guerre, et le général Vanderlinden, commandant en chef les troupes campées, entourés des généraux Rothermel, Servaes et Frison, de tous les chefs de corps et d'un nombreux état-major, allèrent au-devant du Roi et de Leurs Altesses Royales.

Les troupes étaient rangées en bataille, faisant front vers la droite des baraques, l'infanterie en tête. Le Roi arriva par l'une des larges avenues qui conduisent du camp à la plaine, et aborda la petite armée à son extrême droite. Il était suivi des Princes, du ministre de la guerre, du général Brialmont, du général Vanderlinden, du colonel d'Hanins de Moerkerke et d'un brillant état-major.

Après avoir passé lentement devant le front des bataillons, des escadrons et des batteries, le Roi alla se placer sur un petit tertre, et l'armée défila devant lui, par division. A mesure qu'elles passaient, les troupes allaient se masser à la hauteur de l'extrême gauche des baraques, formant trois

côtés d'un vaste carré dont la cavalerie et l'artillerie devaient faire le quatrième. C'est à peine si le dernier bataillon avait pris position, que déjà les chasseurs à cheval, les lanciers et les artilleurs, lancés au galop, occupaient la place qui leur avait été assignée.

Le Roi alla se placer alors au milieu du carré pour exprimer sa satisfaction aux troupes, et les échos d'alentour retentirent des plus formidables cris de : *Vive le Roi!*

Le Parc du camp est un des plus vastes de Belgique. Ses allées principales convergent toutes vers la baraque du Roi, et sont assez larges pour qu'un escadron puisse s'y déployer et y charger à l'aise.

Des chemins plus étroits, tracés avec goût, serpentent capricieusement à travers de larges pelouses et d'épais massifs d'arbres, où toutes les essences forestières marient leurs nuances si diverses.

L'ordre avait été donné aux troupes de se tenir prêtes à prendre les armes, vers huit heures, et de se réunir au premier coup de canon dans les carrés.

La Famille Royale revint directement du camp au château de Laeken, où elle arriva le 29 août dans la soirée.

Gand. — 31 *août* 1856. — La vieille cité de Charles-Quint était tout émue de la fête qui se préparait. De tous côtés les rues et places débordaient de monde. Les maisons étaient élégamment décorées, pavoisées à tous les étages; partout des guirlandes, des draperies, de riches tentures, des fleurs, des faisceaux de drapeaux.

Dans la matinée, M. le gouverneur de la Flandre orientale partit pour Alost, où il eut l'honneur de présenter ses hommages à la Famille Royale aux limites de la province.

A dix heures, un bataillon de la garde civique vint prendre position dans la station de Gand. Des bataillons de ligne, le régiment du génie, commandé par le colonel Roland, la

compagnie de garde civique à cheval, un escadron de chasseurs à cheval et une compagnie d'artillerie se placèrent aux abords de la gare où se pressait une immense population.

Le Roi et la Famille Royale furent reçus par le collége échevinal et le conseil communal auxquels se joignirent la plupart des autorités. M. De le Haye, bourgmestre, MM. Dubois, de la Potterie, le baron de Saint-Génois et Kervyn, échevins, et les membres du conseil communal, attendaient Sa Majesté. Le premier président de la cour d'appel, M. Roels, le procureur général, M. Ganser, le premier avocat général, Donie, ancien membre de la Chambre des Représentants, et M. Keymolen, substitut du procureur général; M. le lieutenant général de Capiaumont, les généraux-majors Van de Casteele et Coussement, M. Manilius, commandant supérieur de la garde civique de Gand et ancien membre de la Chambre des Représentants; M. Lelièvre, président du tribunal de première instance, et M. de Saegher, procureur du roi; M. Ph. de Rote, administrateur inspecteur de l'Université; M. Duchêne, directeur du trésor et membre du conseil communal; MM. les directeurs de l'enregistrement, des douanes, des contributions; M. Vandamme, commissaire de l'arrondissement; des officiers supérieurs, etc.

La Famille Royale fut saluée par les cris réitérés de *Vive le Roi!* M. le bourgmestre s'avança et, au nom de la commune, adressa un compliment de bienvenue à Sa Majesté et à Son Auguste Famille.

Après quelques paroles affectueuses de Sa Majesté, la Famille Royale monta en voiture pour se rendre à l'hôtel du gouvernement.

A midi et demi les augustes visiteurs arrivèrent sur le Marché du Vendredi, conduits par M. De le Haye, bourgmestre, et MM. les échevins de la Potterie, Dubois, Kervyn et le baron de Saint-Génois. C'est sur cette place si fameuse

dans les annales gantoises, que s'effectuèrent la remise et la lecture des adresses.

La Famille Royale prit place sous le pavillon qui lui était destiné.

M. H. Vilain XIIII donna lecture à Sa Majesté de l'adresse collective des bourgmestres des communes rurales, ainsi conçue :

« Sire,

» La Belgique entière a salué de ses acclamations un anniversaire dont le burin de l'histoire tracera la date en lettres d'or. Unis par un élan unanime et spontané, les grands corps de l'État, les provinces et les villes ont célébré à l'envi l'œuvre glorieux de votre règne : la fondation de notre indépendance, de notre dynastie, de nos libertés. Au nom de toutes les communes rurales de la Flandre orientale que nous avons l'honneur de représenter, nous apportons à Votre Majesté des félicitations plus modestes, mais non moins sincères. S'il ne nous est pas donné de parler au Roi de ses actes mémorables, nous pouvons du moins rappeler, à titre d'hommage, ce que nous devons, par une faveur spéciale, à sa haute sagesse.

» La Flandre est essentiellement agricole. C'est le sol qui est la première source du bien-être de ses habitants, le Roi l'a reconnu : dès lors, l'agriculture prend, chez nous, toute l'importance d'un grand intérêt national ; une protection toujours éclairée par l'étude attentive des faits, favorise le cultivateur ; ce travailleur simplement utile est apprécié, récompensé, honoré à l'égal des hommes le plus haut placés dans l'État.

» Au milieu des brillants progrès de l'industrie dont le pays se félicite avec une juste fierté, il surgit parfois d'inévitables maux. Les campagnes flamandes ont traversé naguère une crise pleine de difficultés. Le Roi, persuadé que la Providence n'exclut pas la vigilance des hommes qui est un de ses présents, fait secourir l'ouvrier de nos communes, sans lui ôter l'obligation du travail. Aussitôt, le travail, cette sainte loi de l'égalité, est encouragé, soutenu, remis en honneur. L'apprentissage, abandonné ailleurs aux hasards de l'égoïsme, devient ici une institution publique. Des mesures de prévoyance sont partout organisées pour ceux que les fatigues et les privations ont épuisés avant l'âge.

» A côté des nécessités matérielles se montraient les besoins non moins impérieux des intelligences : la sollicitude royale se porte vive et constante, à la fois sur l'instruction populaire, ce fondement véritable de nos précieuses franchises, et sur l'instruction religieuse qui donne une base à la morale, et à la probité son enthousiasme.

» Pour tout dire en un mot, Sire, l'amour du peuple flamand, telle a été la loi immuable de Votre Majesté.

» Et toutes ces choses ne sont pas seulement les effets d'une politique prudente et élevée, elles ont été surtout des actions de vertu, parce qu'elles ont eu pour principe la fidélité au devoir.

» Le souvenir de ces bienfaits est gravé, en caractères impérissables, au fond de nos cœurs. Transmis d'âge en âge, il unira pour toujours et par le lien le plus fort, la nation à la dynastie : les Flamands, Sire, n'ont jamais aimé à demi. (Le Roi sourit à cette parole, et incline la tête en signe de remercîment.) Tous les bourgmestres crient : *Vive le Roi!*

» Si cette humble population dont nous sommes l'interprète pouvait, en cette solennité, faire entendre sa voix, elle dirait : Je vénère le Roi; car, depuis un quart de siècle, il est allé lui-même au-devant de la vérité si rarement amie des trônes.

» Elle dirait : J'ai voué toute ma reconnaissance au Roi, car mes jours sont ses jours, et il a mis son honneur à soulager mes souffrances, avec la patiente persévérance des grandes âmes;

» Elle dirait : Je bénis le Roi, car, en répandant la civilisation matérielle à pleines mains, il a compris que seule elle est impuissante à faire le bonheur public;

» Elle dirait enfin : Je donnerais ma vie pour le Roi, car il a noblement consacré la sienne à consolider toutes les libertés de la patrie.

» Sire, ces sentiments sont aussi les nôtres. Daignez nous permettre de déposer aux pieds de Votre Majesté ce témoignage de toutes les consciences : c'est le cri d'une population fidèle, c'est l'expression vraie de notre gratitude et de notre vénération.

Le Roi répondit :

« Messieurs, je vous remercie des sentiments dont vous venez de me présenter l'expression.

» Après des siècles d'épreuves, la Belgique a obtenu une existence nationale. Ses propres intérêts sont gérés par elle-même; les richesses de

nos provinces sont consacrées à leurs propres besoins et au développement de leur propre prospérité. C'est un grand résultat. Le quart de siècle qui s'est écoulé l'a heureusement affermi et confirmé. Vous resterez toujours attachés avec courage et fidélité à votre nationalité.

» La prospérité de votre belle province a été l'objet constant de mes préoccupations; pendant la transformation d'une de ses plus importantes industries, j'ai tout fait pour l'aider à supporter de cruelles épreuves. Nous sommes arrivés à des temps meilleurs, mais nous devons continuer les efforts qui tendront à développer les forces vives de la Flandre. »

En remettant à Sa Majesté et aux Princes un écrin contenant une médaille commémorative en or, en argent et en bronze, M. De le Haye, bourgmestre, dit au Roi :

« Permettez-moi, Sire, d'offrir à Votre Majesté, au nom du conseil communal, la médaille commémorative dont ce conseil a ordonné l'exécution. Cette médaille rappelle deux grands événements de notre histoire : l'émancipation des communes et un règne heureux de vingt-cinq années. »

Après ces discours, le défilé des sociétés si nombreuses des corps de métiers et des ouvriers et ouvrières des fabriques, précédés de leurs patrons, commença.

Parler de la fête du 31 août sans signaler les sociétés, les gildes, les bataillons de travailleurs qui prirent part au défilé, serait enlever au récit son plus piquant intérêt.

La marche était ouverte par la compagnie de garde civique à cheval, suivie de la société bourgeoise, les sociétés des Amis du progrès, des escrimeurs, sous le patronage de Saint-Georges, de *Bladinusberg,* d'*Eendragt en Vlyt,* du tir à l'arc de l'Escaut, des joueurs de dés, du tir à la sarbacane, de Jeanne-d'Arc (société de tir à l'arc qui s'est ainsi dénommée elle-même par l'analogie du nom de la Vierge de Vaucouleurs avec l'objet de sa propre institution), les sociétés des Amis fidèles de Jean Ier, duc de Brabant, des joueurs de boule *Eendragt,* de *Vereenigde vrienden,* des joueurs de dés Jemmy,

de Nemrod, de *Concordia,* de l'Union fait la force, de la Renaissance, des joueurs de boule Saint-Pierre, de *Guillaume-Tell,* précédée de ses massiers et archers habillés à la mode suisse du temps des Hapsbourg, d'*Amor et Concordia,* de Saint-Roch, des joueurs de sarbacane *Yves en Eendragt,* des sociétés de chant : *Davidshof, Streykens worden boomen,* de Polhymnie, la société royale des chants, de *Willems genootschap.*

Venaient ensuite et par groupes nombreux les sociétés de chant des ouvriers réunis, *la Kaiserskunst* et *Zangmaetschappy,* les sociétés d'*Orphée,* des *Mélomanes* avec leur riche bannière, portant pour devise : *La chanson c'est l'histoire.* Puis les *Scheppers* ou francs bateliers, la société royale de rhétorique *Broedermin en Taelyver,* la confrérie Saint-Antoine, la société royale de rhétorique *la Fontaine,* les confréries de Saint-Sébastien, de Saint-Georges, de Saint-Michel, les sociétés philanthropiques et de Cockerill.

Un groupe d'ouvriers porteurs de la décoration industrielle et les décorés de la médaille décernée pour actes de courage et de dévouement complétaient cette section.

Alors paraissait une foule composée de *stuckwerkers* ou travailleurs aux pièces, précédés de leurs drapeaux ; puis successivement et par masses compactes les corps des métiers : bottiers, boulangers, carrossiers, chapeliers, charpentiers, constructeurs de navires, devant lesquels on portait deux petits modèles de navires, dont l'un reçut le nom de *Comte-de-Flandre,* ébénistes, facteurs de pianos, ferblantiers, maçons, peintres en bâtiments, serruriers, tailleurs et tapissiers, la société et la musique de Gentbrugge avec son élégant costume militaire. Puis les *Artistes réunis,* les botanistes et horticulteurs, les brasseurs à la large carrure, les fabricants des produits chimiques, les imprimeurs, les marbriers, les ouvriers des moulins à riz, les pelletiers avec leurs bonnets de

fourrure, les papetiers, les raffineurs, les tanneurs, les teinturiers, les constructeurs de machines, au nombre de 1,000 individus, les fabricants de cardes et enfin les innombrables ouvriers et ouvrières de la filature de lin et de la filature de coton.

Le cortége de l'industrie cotonnière se composait de 5,200 ouvriers distingués des autres groupes par une écharpe noire et blanche portée au bras. Il était organisé en cinq séries dont chacune était précédée d'un écusson.

La première série était celle des cardeurs ayant sur leur bannière une carde et trois bobines de bancs à broches.

Les fileurs formaient la seconde série. Ils avaient une bannière violette surmontée du buste de Lievin Bauwens, fondateur de l'industrie cotonnière à Gand. L'écusson portait trois broches de Mull-Jenny.

La troisième série, celle des tisserands, était précédée de l'ancienne bannière de cette corporation, représentant le lion des Flandres avec deux navettes d'or.

Les warpeuses, bobineuses et devideuses formaient la quatrième série. Sur la bannière étaient représentés la machine à wasper, des bobines et un écheveau de fil.

Enfin la cinquième série comprenait les imprimeurs d'indiennes dont l'écusson figurait la machine à imprimer.

En tête du cortége de l'industrie cotonnière, marchait MM. Manilius, Vanden Bossche, Voortman, Van Loo, Story et Ryck. Lorsque la grande troupe des ouvriers de l'industrie cotonnière arriva devant le Roi, M. Manilius et les autres chefs de cette industrie qui l'accompagnaient se détachèrent du groupe et se rendirent auprès de Sa Majesté. M. Manilius eut l'honneur de présenter au Roi l'adresse suivante :

« Sire,

» La grande industrie de notre cité, si vivement éprouvée par les commotions politiques de 1830, vient en ce jour, dans cette mémorable et

glorieuse solennité, déposer au pied du trône l'expression la plus vive et la plus sincère de ses hommages et de ses félicitations.

» L'acceptation de la couronne de Belgique par Votre Majesté laissa entrevoir alors aux représentants naturels de l'industrie cotonnière, momentanément découragée, l'espoir d'un heureux retour à l'ordre, à la paix, au travail.

» Cet espoir, Sire, était fondé.

» Après vingt-cinq ans de paternelle sollicitude de Votre Majesté pour la Belgique entière, le corps des industriels cotonniers se présente devant Elle à la tête de la nombreuse population de ses usines, dont le concours actif est indispensable à ses travaux.

» Tous!!! viennent rendre un éclatant hommage à leur bon Roi, justement vénéré.

» Ils forment les vœux unanimes les plus ardents et les plus sincères pour la longue durée du règne de Votre Majesté et de votre dynastie. »

Le personnel de l'industrie linière comprenait 3,200 ouvriers.

Toutes ces sociétés et ces corps de métiers et de travail étaient précédés de bannières dont quelques-unes d'une grande richesse. Les sociétés musicales avaient suspendu à leurs bannières les nombreuses médailles d'or, de vermeil et d'argent remportées dans les concours. En tête de la plupart des groupes des plus anciennes sociétés, on portait des cadres où étaient inscrites les dates de leur formation ; un grand nombre de ces dates remontent à plusieurs siècles. Les porteurs de ces cadres étaient en général vêtus des costumes du temps où la Société fut instituée. La Société de Saint-Michel se faisait remarquer par un joli petit Archange habillé de bleu et blanc et poursuivant de sa flamboyante épée un diable ou soi-disant tel, qui faisait les contorsions les plus grotesques. La Société de la Fontaine était précédée d'une fontaine à plusieurs vasques portée par quatre hommes. On voyait aussi des guerriers bardés de fer, des varlets, des pages, etc.

Chaque société ou chaque corps de travailleurs arrivé devant le pavillon faisait retentir l'air des cris de : *Vive le Roi! vive la Famille Royale!*

Après le cortége des sociétés et des corporations industrielles, commença celui des deux légions de la garde civique, de l'artillerie et de la cavalerie de la même garde.

Les 4e et 12e régiments de ligne, le régiment du génie et un escadron de chasseurs à cheval, défilèrent ensuite devant le Roi.

Le défilé terminé, le Roi et la Famille Royale montèrent en voiture et allèrent au Jardin Zoologique.

A quatre heures il y eut réception des sénateurs, des représentants et des autorités de la province, à l'hôtel du gouvernement

A six heures, la Famille Royale se rendit à la salle des concerts du Grand-Théâtre, pour prendre place au banquet qui lui était offert, au nom des autorités civiles et militaires.

Le Roi fut reçu au bas du grand escalier par MM. les bourgmestre et échevins et par les commissaires du banquet.

Au fond de la salle où se donnait le banquet était une table en fer à cheval, dont le Roi occupait le centre. Il avait à sa droite Mme la duchesse de Brabant, Mgr. le comte de Flandre, Mme De le Haye, M. de Decker, ministre de l'intérieur; M. Nothomb, ministre de la justice; Mme la comtesse de Grünne, dame du palais; M. le comte de Marnix, grand maréchal de la cour; M. Roels, premier président; Mgr. l'évêque, M. d'Hane de Potter, M. Ganser, procureur général; M. Vergauwen, sénateur; M. le docteur Kœpel, médecin du Roi; M. Serrure, M. Duchastel, M. Heynderycx père, M. Van Goethem, M. Manilius, M. Rolin, M. le général-major Van de Casteele, M. L. Maertens, M. Herry-Vispoel, M. l'échevin Van Pottelsberghe de la Potterie; le Roi avait à sa gauche, Mme la princesse Charlotte, Mgr. le duc de Brabant, Mme de

Capiaumont, M. De le Haye, bourgmestre; Mme de Jaegher, M. le ministre des finances, Mme de Lannoy, M. de Jaegher, gouverneur de la province, M. le lieutenant général de Capiaumont, Mme de Bovée, M. le lieutenant général de Liem, aide de camp du Roi, M. le général Van Erpe, M. Lelièvre, président du tribunal; M. le capitaine Prisse, M. Émile Van Hoorebeke, M. Grenier-Lefebvre, M. d'Hoop, M. le marquis de Rhodes, sénateurs; M. Maertens-Pelckmans, M. de Kerchove de Denterghem, M. le général-major Coussement, M. Groverman, président du conseil provincial, et M. l'échevin Dubols.

Au dessert, M. De le Haye, bourgmestre, se leva et s'exprima en ces termes :

« Messieurs, interprète du sentiment qui déborde tous les cœurs et qui, il n'y a qu'un instant, a été exprimé par toutes les classes de la population avec tant d'énergie et de patriotisme, j'ai l'honneur de vous proposer un toast au Roi qui, depuis vingt-cinq ans, veille avec tant de sollicitude aux intérêts moraux et matériels de notre commune.

» Au Roi! qui a sauvegardé nos prérogatives communales; à notre Roi bien-aimé, pour lequel nous sommes heureux et fiers de renouveler aujourd'hui l'antique et solennel serment des Gantois : *Fidélité et amour.* »

Les plus vifs applaudissements et les cris réitérés de *vive le Roi!* accueillirent ces paroles.

Lorsque le silence fut rétabli, le Roi se leva, et répondit dans les termes suivants :

« Messieurs, je suis profondément touché de l'accueil affectueux que nous a fait cette puissante cité. Vous savez les sentiments que je lui porte; il y a vingt-cinq ans ce fut la première des grandes villes que je visitai. Depuis cette époque, j'ai constamment veillé au développement de son bien-être et je lui ai voué un intérêt bien sincère. Je bois à sa prospérité, en manifestant le désir qu'elle maintienne toujours son antique et glorieuse réputation. »

A huit heures et quart, le Roi et la Famille Royale se levèrent de table pour se rendre à la fête du Casino.

La salle du Casino avait été décorée avec élégance. Une double rampe conduisait au kiosque enchanté, et ses colonnettes aux reflets bleus qui servaient de balustrade paraissaient former des lapis lazuli. Au centre de la construction ne brillait aucune lumière; un vaste cercle obscur semblait attendre un nouveau travail, lorsque soudain une pagode aux contours élégants, à l'éblouissante lumière, se projeta dans l'ombre comme un immense fanal. A gauche s'élevait sur deux piédestaux de marbre une voûte à plein cintre sur laquelle étaient disposées en arcade les armoiries des neuf provinces. Ces armoiries étaient surmontées d'un cadre de feuillage verdoyant, de grappes de raisins colorés, de fleurs et de fruits.

Autour du Casino, il y avait un vaste hémicycle, auquel on parvenait par des degrés de verdure, où s'étalaient un nombre prodigieux de fleurs naturelles, des fleurs comme au printemps, des fleurs de toutes les régions de la terre, abritées par des arbustes groupés avec un goût parfait, ou adossées à une charmille verdoyante. C'était un immense et suave bouquet auquel la lumière des flammes de gaz, cachées aux regards, donnait l'aspect le plus étrange et le plus ravissant à la fois.

Le Roi et sa Famille prirent place dans le vestibule du premier étage, transformé en un élégant salon d'été qui donnait vue sur le jardin.

A cet instant éclatèrent quelques bombes, puis un bouquet de fusées aux mille couleurs. Le voile qui couvrait la partie centrale du kiosque tomba et laissa voir un transparent représentant la statue équestre du Roi.

Le Roi et Leurs Altesses Royales visitèrent l'Exposition des fleurs, puis, conduits par les commissaires de la fête, ils firent le tour du jardin.

Au centre de la place d'Armes s'élevait un pavillon d'un aspect féérique, flanqué d'arcades lumineuses aux quatre angles de la place. Un orchestre exécutait dans le pavillon des airs de danse pour le bal populaire. Lorsque la Famille Royale traversa cette place pour se rendre au Casino, la foule suspendit ses danses pour la saluer de ses acclamations.

La matinée du lundi 1er septembre fut consacrée par le Roi et la Famille Royale à la visite des principaux établissements industriels et horticoles, de l'Exposition des tableaux, du Grand-Béguinage, de l'Hospice des Filles-Bleues, et des autres communautés religieuses, et enfin, de l'Académie.

En sortant de l'Académie, la Famille Royale se rendit au concert donné par la Société des *Mélomanes* dans l'immense salle des Pas-Perdus, au Palais de Justice. Cette salle avait été ornée pour la circonstance. Au fond était placé le buste du Roi entouré de drapeaux, d'arbustes et de fleurs. L'estrade réservée aux exécutants était disposée en amphithéâtre. A droite s'élevait le trône du Roi orné de tentures en velours rouge et entouré de palmiers.

Le Roi prit place sur le trône, ayant à sa droite Mme la duchesse de Brabant et Mgr. le comte de Flandre, à sa gauche Mme la princesse Charlotte et Mgr. le duc de Brabant.

Le banquet offert à la Famille Royale par les membres du conseil provincial, les hauts fonctionnaires de la province et les bourgmestres de la Flandre orientale, eut lieu à six heures, dans la salle du Théâtre royal.

Le haut des loges de tous les rangs était garni de lambrequins et de tentures; l'intérieur était orné, sur tout le pourtour, de fleurs et d'arbustes qui produisaient l'effet le plus gracieux. Au second rang, dans la loge de face et dans les loges latérales, entre les colonnes, étaient placées des statues dont le galbe blanc se détachait harmonieusement sur le fond de ver-

dure auquel elles étaient adossées. Tout le cintre était orné de faisceaux de drapeaux aux couleurs nationales. Le parterre avait été mis de plain-pied avec la scène, au fond de laquelle on avait disposé la table royale, dominée par le buste du Roi entouré de drapeaux et de fleurs, et surplombé de palmiers.

Le fond du théâtre avait été masqué par des arbustes, des corbeilles de fleurs, et de grandes glaces, qui correspondaient avec d'autres placées à l'extrémité opposée. Les quatre angles de la scène étaient occupés par des fontaines jaillissantes qui entretenaient une douce fraîcheur.

La table royale décrivait un fer à cheval. Au-dessus et au centre de cet hémicycle s'étendaient trois longues tables qui se prolongeaient jusqu'à l'entrée de la salle. Le surtout de la table royale était d'une rare magnificence. Il se composait de pièces d'argenterie, de vases en porcelaine de Sèvres, et d'autres objets précieux. La salle était éclairée *a giorno* par des lustres dorés aux formes les plus élégantes, et chargés de bougies.

Au dessert un toast fut porté au Roi par le président du conseil provincial, M. Groverman, qui s'exprima en ces termes :

« Messieurs,

» Au nom de la Flandre orientale, j'ai l'honneur de vous proposer un toast au Roi !

» Au Roi ! qui, en pilote habile, a fait éviter à l'État les nombreux écueils qu'il a rencontrés sur sa route.

» Au Roi ! qui par sa fidélité à la foi jurée, par sa sollicitude toute paternelle pour nos intérêts les plus chers, s'est acquis nos sympathies et a mérité notre éternelle reconnaissance.

» A Léopold Ier, notre Roi vénéré ! Daigne le ciel le conserver longtemps à l'amour de son peuple et de sa royale Famille ! »

Le Roi répondit :

« Messieurs, je vous remercie de la manière affectueuse avec laquelle

vous venez de me porter ce toast et de la brillante hospitalité que ma famille et moi nous recevons d'une province au beau nom de laquelle se rattachent de si grands souvenirs. Vous connaissez tous les sentiments qui m'animent et que mes enfants partagent. Je demande que le ciel m'accorde encore quelques années pour pouvoir contribuer au développement de votre bien-être, et j'exprime le vif désir que ce premier quart de siècle soit pour votre noble et bonne province le gage d'une longue durée de bonheur et de prospérité. »

Le Roi et la Famille Royale se rendirent ensuite au théâtre Minard, à l'effet d'assister au spectacle flamand.

La société des *Chœurs* et le *Willemsgenootschap* exécutèrent une cantate de M. Gevaert, et M. Ondereet récita un morceau en vers flamands de M. Van Duyse. On joua ensuite un à-propos lyrique, paroles flamandes de M. Van Peene, musique de M. Miry.

Pendant ce temps, on préparait la Fête des Régates à laquelle le Roi et LL. AA. RR. le duc de Brabant et le comte de Flandre assistèrent des fenêtres du Palais de Justice. Une foule immense stationnait sur les quais. Le cortége nautique, précédé de quatre cygnes de feu, se composait de deux embarcations, d'un kiosque, d'un dragon, d'une pagode chinoise, d'un temple chinois, de deux tours, d'une gondole vénitienne, d'une gigantesque pagode, d'un petit temple orné du portrait du Roi, de l'embarcation figurant la Constitution belge, et de la nacelle de Flore. Quatre barques également illuminées, portaient des corps de musique et des sociétés de chant qui exécutaient divers morceaux. Les feux de Bengale, les fusées, les chandelles romaines se succédaient sans interruption.

Après la Fête Vénitienne, la Famille Royale se rendit au bal dans les salons du Grand-Théâtre, et ne quitta les salons qu'après minuit.

La Famille Royale quitta Gand le lendemain mardi, 2 septembre, à midi, et arriva deux heures après à Bruxelles.

Mons. — 7 *septembre* 1856. — Le Roi et la Famille Royale arrivèrent à la station de Mons à midi. Ils prirent place dans un élégant pavillon dressé à l'extrémité de la gare. A la station se trouvaient MM. de Thuin, bourgmestre de Mons; Fontaine de Fromentel, Carlier, Masquelier, baron de Herissem, échevins; de Marbais, secrétaire communal; Corbisier, baron Daminet, comte de Robiano, Savart et Pollet, sénateurs; Lange, Rousselle, Laubry, Faignart, Matthieu, Paul de Barchifontaine, Licot, Julien, Allard, F. Crombez et Jules de Rasse, représentants; M. Hubert, président du conseil provincial; de Moriamé, Dujardin, Defacqz, de Quanter, membres de la députation permanente, et M. Dufour, greffier de la province; M. le baron de Rasse, président du tribunal de première instance; M. de Hennin, procureur du roi; Vanderlinden, directeur du trésor; Delescaille, directeur des contributions; Lignian, directeur de l'enregistrement; Gernaert, inspecteur et ingénieur en chef des ponts et chaussées; Gonot, ingénieur en chef des mines; les bourgmestres de Tournai, M. Alphonse de Rasse; de Charleroi, M. Lebeau; de Soignies, de Thuin et d'Ath, MM. Raout, Misson, Desmet; Joly, Sacqueleu, commissaires d'arrondissement; le lieutenant général Dupont, le général-major Ducorron, commandant la province; le lieutenant-colonel Libourel, commandant de la place; le général Vanderlinden, commandant la division; le général Lacoste, le colonel Gauchin; M. Veranneman, chef de la légion de la garde civique, etc., etc.

M. Troye, gouverneur de la province de Hainaut, était parti dans la matinée pour recevoir la Famille Royale à Braine-le-Comte.

Dans la station étaient rangés un bataillon de la garde civique, un bataillon du 10e de ligne et un bataillon du 8e. La garde civique à cheval et un détachement du 2e chasseurs stationnaient aux abords. Le Roi et la Famille Royale

ayant pris place dans le pavillon, M. de Thuin, bourgmestre, entouré des échevins et des membres du conseil communal, adressa au Roi le discours suivant :

« Sire,

» Après s'être associée avec enthousiasme à la manifestation sympathique de la nation belge, saluant, au sein de la capitale, le vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration d'un règne si fécond en bienfaits ;

» Après avoir, par la voix de ses mandataires, présenté à Votre Majesté de sincères et respectueuses félicitations, à l'occasion de ce mémorable événement;

» Il était réservé à la ville de Mons d'avoir le bonheur de posséder son Roi bien-aimé, de le montrer avec orgueil à ses enfants, de lui exprimer de plus près, et comme au foyer domestique, l'amour et la reconnaissance dont tous les cœurs sont pénétrés envers lui et envers sa dynastie.

» Sire, mille fois merci de ce nouveau témoignage de haute bienveillance à notre égard; mille fois merci aux Princes et Princesses qui ont accompagné Votre Majesté.

» Veuillez, Sire, agréer les sentiments de fidélité qui nous animent; ils partent de l'âme et se traduisent par ce cri populaire répété tant de fois sur tous les points du pays : *Vive le Roi! vive la Famille Royale!* »

Le Roi répondit avec bienveillance à l'allocution de M. le bourgmestre.

Quelques instants après, le cortége se forma, et le Roi et la Famille Royale firent leur entrée dans Mons. Toutes les rues, toutes les places étaient décorées avec la plus exquise élégance. La chaussée se faisait remarquer par des ornements de bon goût. De distance en distance de grandes couronnes de fleurs suspendues au milieu de la voie publique offraient l'effet le plus pittoresque, et plusieurs arcs de triomphe avaient été élevés.

A chaque embranchement de rue, les corps de musique des Sociétés firent entendre des morceaux d'harmonie sur le

passage du Roi. Les orphelines du *Bon Pasteur* étaient rangées devant l'entrée de cet établissement, et un peu plus loin se trouvaient les enfants des écoles gardiennes.

Le cortége s'arrêta à l'hôtel du gouvernement.

Le Roi et la Famille Royale y furent reçus par M. Troye, gouverneur.

A deux heures, eut lieu la réception des autorités. Cette réception se fit dans l'ordre suivant :

M. le général de division vicomte de Bois-le-Comte, commandant la division militaire de Lille, envoyé de Sa Majesté l'empereur des Français, et chargé de complimenter Sa Majesté au nom de son souverain. M. le vicomte de Bois-le-Comte présenta au Roi MM. les officiers qui l'accompagnaient dans sa mission.

Furent reçus ensuite : MM. les sénateurs et les représentants de la province.

MM. les président et membres du conseil provincial, M. le lieutenant général commandant la division territoriale et son état-major, M. le gouverneur et la députation permanente du conseil provincial, M. le commandant militaire de la province et son état-major, Mgr. l'évêque et MM. les vicaires généraux du diocèse, MM. les présidents et membres du tribunal de première instance, etc., etc.

M. Troye, gouverneur, s'exprima en ces termes :

« Sire,

» La province de Hainaut vient à son tour s'associer avec bonheur aux démonstrations d'amour et de reconnaissance qui, depuis deux mois, accueillent partout les pas de Votre Majesté.

» Plus que toute autre peut-être, elle a ressenti l'heureuse influence de ce glorieux règne de vingt-cinq années que nous sommes fiers de célébrer aujourd'hui et qui s'est manifesté par des bienfaits sans nombre. La prospérité dont elle jouit à l'heure présente, c'est à la sagesse de Votre Majesté qu'elle la doit, et elle saisit avec joie l'occasion d'en faire remonter l'hommage au Souverain bien-aimé dont la paternelle

sollicitude n'a jamais cessé de veiller sur les plus chers intérêts du pays.

» Richement doté par la nature, le Hainaut a, de tout temps, offert un vaste champ au travail et à l'industrie. Mais les éléments de sa richesse n'en attendaient pas moins, pour devenir féconds, l'appui d'une administration prudente et éclairée : cet appui, ils l'ont trouvé, Sire, dans les sages mesures pour lesquelles le gouvernement de Votre Majesté a secondé l'essor du travail national, imprimé une énergique impulsion à nos industries, et réveillé enfin de toutes parts cet esprit d'activité qui fait aujourd'hui la fortune de nos laborieuses populations en même temps que l'étonnement et l'admiration de l'Europe.

» Mais pour les peuples libres, la prospérité matérielle ne répond qu'à une faible moitié de leurs aspirations légitimes; il leur faut avec cela, et au-dessus de cela, une existence indépendante, forte au dedans, respectée au dehors. Nulle part ce noble désir n'était plus profondément gravé que dans ces vieilles provinces, si fières à juste titre de leur passé, et pourtant soumises durant tant de siècles à la domination de l'étranger. C'est à vous, Sire, que la Providence avait réservé l'éternel honneur de donner à la Belgique cette existence propre, honorée, indépendante, but sacré de tous ses efforts.

» Lorsque Votre Majesté, par un dévouement dont l'histoire lui tiendra compte, consentit à se consacrer tout entière au gouvernement d'un peuple naissant, des dangers de toute espèce entouraient notre jeune patrie.

» Un quart de siècle s'est écoulé depuis lors, et les symptômes menaçants qui pouvaient, en 1830, alarmer les amis de la Belgique, ont disparu pour faire place aux gages les plus rassurants de félicité et de durée : affermie à l'intérieur par la pratique intelligente et loyale de notre admirable Constitution, hautement reconnue par les autres nations de l'Europe, grâce à la politique ferme et éclairée de Votre Majesté, la nationalité belge a grandi, son culte a jeté de profondes racines dans le cœur de tous nos compatriotes, et malgré les violents orages qui ont marqué une époque récente, elle s'est élevée, sereine, au-dessus des dangers et des partis, qu'elle domine aujourd'hui de toute la hauteur d'un événement social désormais acquis à l'histoire contemporaine.

» Sire, c'est à vous qui avez dirigé la Belgique dans la voie sûre et glorieuse de son indépendance; à vous, qui, d'accord avec l'inaltérable bon sens du peuple belge n'avez jamais voulu et pratiqué que les vrais principes de la royauté constitutionnelle; à vous, enfin, qui avez accompli

une des œuvres les plus difficiles et les plus éclatantes que le génie humain puisse concevoir, celle de créer un peuple et de lui conquérir sa place au rang des nations; c'est à vous que la patrie doit le repos dont elle jouit et l'estime qui l'environne. Elle sait apprécier ce que vous avez fait pour elle, et la gratitude qu'elle vous témoigne est une preuve de plus du prix qu'elle attache aux institutions qu'elle s'est données. Elle sait que par vous elle est libre et honorée; que sous votre sceptre tutélaire grandissent tous les arts de la paix; que vous l'avez conduite au port qu'elle souhaitait après tant de tempêtes; et que, non content de lui avoir consacré vingt-cinq années de labeurs et de sacrifices, vous l'avez, autant qu'il était en vous, garantie des vicissitudes de l'avenir, en formant à vos sages leçons des princes en qui chaque jour révèle les plus précieuses qualités et qui sauront un jour porter sans fléchir le glorieux héritage du meilleur des souverains.

» Puisse ce jour ne venir que dans de longues années et votre règne paternel se prolonger assez pour nous permettre, s'il est possible, de vous rendre en reconnaissance ce que vous nous avez donné en bienfaits. »

Le Roi et la Famille Royale se rendirent vers trois heures sur la Grand'Place pour assister à la marche du grand cortége provincial.

A la hauteur du premier étage de l'hôtel de ville on avait élevé une plate-forme adossée à la façade de l'édifice. Au-dessus de la plate-forme se trouvait un dais en velours, dont les longues draperies tombaient sur les côtés d'une estrade, où étaient placés le trône du Roi et les fauteuils destinés à Leurs Altesses Royales.

On parvenait à la plate-forme par un escalier à double rampe avec balustrade, et dont les marches étaient recouvertes d'un tapis.

Le défilé commença aussitôt après l'arrivée de Sa Majesté.

Lorsque les députations occupèrent la place qui leur était assignée, M. Hubert s'approcha du Roi et lui adressa le discours suivant au nom du conseil provincial :

« Sire,

» Le Hainaut, lui aussi, attendait avec une vive impatience la venue

de Votre Majesté et de la Famille Royale; à l'occasion de l'auguste anniversaire si chaleureusement célébré par le pays entier, il avait à cœur de donner à son Souverain une preuve toute spéciale de son dévouement sans bornes.

» Dans une circonstance aussi imposante, je suis heureux et fier d'être l'interprète de mes concitoyens. Si je parlais seul, je craindrais bien de faillir à ma tâche; mais voyez, Sire, réunies dans cette cité, ces milliers de figures rayonnantes de joie; elles me viennent en aide et parlent au cœur un langage bien plus éloquent, bien plus expressif que mes paroles.

» Pourrait-il en être autrement d'ailleurs, quand les vingt-cinq années de règne de Votre Majesté ont été pour la Belgique, au milieu des agitations de l'Europe, vingt-cinq années de liberté et de paix, de prospérité et de bonheur?

» Je devrais dire vingt-cinq ans de gloire! Et ce serait avec justice : devinant les besoins de notre siècle, vous avez su prouver aux plus incrédules, Sire, que les hauts faits d'armes n'engendrent pas seuls la véritable gloire. L'histoire qualifiera ce règne de glorieux entre tous, car Votre Majesté travaille chaque jour, et chaque jour avec un succès croissant, à grandir le nom belge, à augmenter le bien-être de ses sujets.

» Si, au milieu de la richesse publique, il se trouvait quelque industrie qui, par la force des choses, fût moins prospère que les autres, elle supporterait les moments d'épreuve avec une résignation mêlée d'espoir. Ne savons-nous pas tous en effet que l'œil du Prince veille sans cesse, dans les limites du possible, pour alléger toute espèce de souffrance?

» Depuis ce règne, Sire, qui nous rappelle et qui surpasse les meilleurs temps de nos pères, n'entendons-nous pas aussi répéter par toutes les bouches ces paroles providentielles : Dieu protége la Belgique! Nos sages campagnards ont pu redire à Votre Majesté dans toutes nos provinces, que le ciel s'était associé à nos fêtes nationales; ils ont pu lui montrer partout avec orgueil ces riches moissons, dont la partie la plus importante, la plus nécessaire aux travailleurs est si heureusement rentrée, cette année, dans nos greniers d'abondance.

» Nous aurons foi dans cette protection, Sire, tant que nos populations conserveront cette union, cet amour de l'ordre et du travail qui les caractérisent aujourd'hui. Si j'en crois ma pensée, elles les conserveront toujours, elles savent que le règne de Votre Majesté sera un haut en-

seignement pour les rois; elles ont été naguère et elles voudront rester encore un haut enseignement pour les autres nations dont elles désirent le bonheur autant que le leur propre.

» Sire, la nation belge tient à ses libertés, il est vrai; mais si elle en est fortement jalouse, elle comprend aussi que les révolutions, les agitations populaires, amènent souvent l'anémie des peuples.

» Mais, Sire, pourquoi parlerions-nous du maintien de nos libertés constitutionnelles? Pourquoi nous en préoccuper, alors que la Belgique possède un Prince aussi fier que nous de nos lois et qui se plaît en toutes circonstances à nous en proclamer dignes; un Prince aussi scrupuleux observateur que nous des droits qu'elles confèrent, des devoirs qu'elles imposent?

» Aussi, et Votre Majesté comprendra mes paroles; prononcées devant elle, elle les ennoblira, car je n'en trouve pas de plus vraies pour exprimer nos sentiments : entre le Hainaut et son Roi, entre la Belgique son Roi, et ses Princes, c'est à la vie, c'est à la mort!

» Sire, il y a un quart de siècle, la Providence, guidant le choix de notre immortel Congrès, nous envoya un Souverain, fondateur d'une noble dynastie; aujourd'hui et pour longtemps encore, qu'elle nous conserve un père. »

M. Hubert, s'adressant à ses collègues et à la foule, ajouta :

« Messieurs,

» Vous, mes collègues au conseil du Hainaut, vous à qui je dois l'honneur insigne de porter ici la parole devant notre Roi bien-aimé;

» Vous, représentants de nos municipalités;

» Vous, députés de l'agriculture et de l'industrie, délégués de toutes les forces vitales de notre belle province;

» Nous tous enfin, messieurs, habitants du Hainaut, Belges dévoués de cœur et d'âme à nos institutions autant que nous respectons les institutions des autres peuples;

» Heureux en ce jour de voir notre Souverain présider cette cérémonie aussi majestueuse que patriotique, à la même heure peut-être où dans d'autres régions on célèbre avec pompe un couronnement auguste, en présence des ambassadeurs des nations, gage nouveau de la paix du monde.

» Dans ce moment non moins important pour nous, imitons les dignes mandataires du pays; renouvelons entre les mains d'un Prince,

modèle de la foi jurée, le serment de fidélité, prêté il y a vingt-cinq ans.

» Que dis-je, messieurs ! jurons-lui fidélité, amour, reconnaissance.

» Oui, Sire, nous le jurons sans craindre d'être parjures, car les bienfaits que la patrie doit à son Roi sont gravés en caractères ineffaçables dans le cœur de tous les Belges.

» Et, messieurs, à la face du Ciel, consacrons ce serment solennel, en faisant retentir ce cri, à nous tous si cher, mille fois répété et répété toujours avec une énergie nouvelle : *Vive le Roi !* »

A ce moment la Société des chœurs de Mons entonna un chœur patriotique dont les paroles sont de M. A. Clesse, et la musique de M. J. Denefve.

M. le gouverneur de la province prit ensuite les ordres du Roi pour la remise des décorations spéciales accordées aux travailleurs agricoles et aux ouvriers mineurs. Les ouvriers décorés étaient groupés au bas de la tribune.

M. le gouverneur s'adressa à Sa Majesté en ces termes :

« Sire,

» C'est avec confiance que je m'adresse en ce moment à Votre Majesté, pour solliciter d'elle une faveur qu'elle sera heureuse, je le sais, de m'accorder.

» Je viens vous demander, Sire, de daigner remettre vous-même aux travailleurs agricoles du Hainaut, décorés à l'occasion de la grande exposition qui a eu lieu cette année à Paris, ainsi qu'aux ouvriers mineurs qui se sont distingués par leur bonne conduite, leur intelligence et leur amour du travail, les récompenses honorifiques qui leur ont été accordées.

» En leur arrivant par vos mains, Sire, ces récompenses doubleront de prix pour ces braves ouvriers.

» C'est avec confiance, ai-je dit, que j'adresse cette demande à Votre Majesté. Et, en effet, ne savons-nous pas tous que chaque succès obtenu au dehors par la Belgique, dans ces luttes pacifiques dont l'inauguration sera une des gloires de notre siècle; que chaque progrès accompli par nos industries; que chaque preuve nouvelle de la moralité, du bon esprit, de l'intelligente activité de nos populations, est une joie bien vive pour votre cœur paternel? En vous présentant ces agriculteurs

habiles, ces ouvriers laborieux et honnêtes, je suis donc bien certain de faire chose agréable et douce à Votre Majesté.

» Et puis, oserais-je le dire? ces récompenses ne sont pas seulement une gloire pour ceux qui les obtiennent, elles en sont une aussi pour le gouvernement qui les décerne, et surtout pour le souverain sous l'impulsion de qui les progrès ont été accomplis, les populations se sont de plus en plus moralisées.

» Sire, ce n'est point une flatterie qu'ici je vous adresse, je me fais l'écho de la Belgique entière en disant à Votre Majesté : Si, depuis vingt-cinq ans, votre sollicitude ne s'était pas étendue, comme elle n'a cessé de le faire, à tous les intérêts moraux et matériels de la nation, à quelque ordre qu'ils appartinssent, la Belgique n'occuperait pas aujourd'hui en Europe la place qu'elle a conquise. Sous votre égide tutélaire, l'industrie a fait des progrès immenses : l'Exposition universelle de Londres en 1851 et mieux encore celle de Paris en 1855 l'ont montré; l'agriculture, un moment en souffrance, s'est relevée de cet état de malaise, et a prouvé cette année même, à Paris encore, que la Belgique, sous ce rapport, pouvait revendiquer l'antique renom de ses fertiles provinces; enfin, nos populations ouvrières et agricoles ont donné, dans les temps les plus difficiles, des exemples de sagesse, d'ordre, de calme, de modération qui ont étonné l'Europe.

» Mais qu'ai-je besoin de répéter ce que Votre Majesté a pu entendre dans toutes les parties du royaume qu'elle vient successivement de visiter? Permettez-moi seulement, Sire, d'ajouter encore que le Hainaut est fier de concourir pour sa part à cette bonne renommée du pays au dehors, comme il apporte sa part de dévouement et d'amour à Votre Majesté. L'agriculture n'est peut-être pas, comme dans quelques autres parties du pays, l'industrie principale de la province, et cependant nos cultivateurs ont su mériter, à la grande Exposition agricole de 1856, des distinctions qui, je l'ai dit, vont devenir inappréciables pour eux, puisque Votre Majesté daignera les leur remettre. Quant à notre population ouvrière, vouée en majorité à une industrie pénible toujours, périlleuse souvent, elle se distingue entre toutes peut-être par son courage et son ardeur au travail.

» Votre gouvernement, Sire, — ce sera à jamais un grand honneur pour ceux de vos conseillers sous l'administration desquels cette mesure a été décrétée — a pensé que les plus méritants d'entre ces travailleurs honnêtes et laborieux avaient droit à une distinction spéciale. Cette

distinction a été créée, et nous avons déjà pu juger des bons effets de l'émulation résultant du désir de l'obtenir. Ce sont ces récompenses, Sire, que j'ose prier Votre Majesté de remettre elle-même à nos braves ouvriers mineurs, à la suite des distinctions accordées aux ouvriers agricoles.

» Maintenant, Sire, daignez m'autoriser à dire à ces dignes travailleurs : Mes amis, c'est un bien grand honneur que vous allez recevoir aujourd'hui. Le Souverain qui, depuis vingt-cinq ans, veille avec tant de sollicitude sur votre bien-être, et qui vient en ce moment au milieu de vous, pour s'assurer par lui-même de vos vœux et de vos besoins, ce Souverain, ce bon Roi, ce père veut que ceux d'entre vous qui se sont le plus distingués par leur bonne conduite et leur amour du travail, reçoivent de ses mains les récompenses qu'ils ont méritées.

» Quel encouragement pour vous tous à persévérer dans la bonne voie! quel nouveau titre à votre reconnaissance ne s'acquiert pas ainsi ce Prince auguste qui ne veut rester étranger à rien de ce qui vous concerne; qui aujourd'hui vient se mêler à vos joies, comme du siége de son gouvernement il veille sur vous pendant que vous vous livrez à vos travaux! Mes amis, de pareils souverains sont rares. Saluez donc de nouveau votre Roi de vos acclamations, car la Providence vous le conservera d'autant plus longtemps que vous vous montrerez envers lui plus reconnaissants et plus dévoués.

M. le gouverneur fit alors l'appel des noms des ouvriers décorés à la suite du Concours agricole universel de Paris. Chaque ouvrier monta les degrés et se présenta au Roi, qui remit aux lauréats la décoration qui leur était décernée.

M. le gouverneur fit venir les contre-maîtres et ouvriers de charbonnages de la province, auxquels, le Roi avait accordé la décoration de seconde classe.

Après la remise des décorations, le cortége reprit sa marche et l'on vit défiler les délégués des principaux établissements industriels, la manufacture royale des tapis de Tournai; les manufactures de bonneterie ou d'étoffes de MM. Schmitt et Godenberg; Devos et Compe; Dujardin; Devos; les directeurs, ingénieurs et employés des charbonnages du Borinage, du Centre, de Charleroi et du Couchant

de Mons; les corps des pompiers de Tournai et de Leuze, avec leurs musiques, etc., etc.

Puis parut le char de Sainte-Waudru, traîné par six chevaux blancs montés à la Daumont; les postillons étaient vêtus de jaquettes de velours bleu, et le cocher portait une casaque de même étoffe. Sur ce char étaient deux petits anges aux longues ailes blanches. Ces enfants descendirent du char et se rendirent sur la plate-forme : ils furent présentés par M. Hubert à Mmes la duchesse de Brabant et à la princesse Charlotte auxquelles ils offrirent des bouquets.

Venaient ensuite quatre trompettes à cheval en costume moyen âge; un porte-bannière à cheval ayant à la main l'étendard impérial, et précédant six piquiers, le casque en tête. Huit chevaux blancs, conduits par des pages, traînaient le char historique représentant Baudouin de Constantinople assis sur son trône, tenant le sceptre et le globe impérial, et entouré de sa cour guerrière. La province de Hainaut, représentée par une belle jeune fille, était assise sur le devant du char. Six piquiers à cheval suivaient le char et complétaient le tableau.

La petite barque du *Fish-Club*, société de pêcheurs, venait ensuite; puis les ouvriers et ouvrières des ateliers de filature.

Le char de l'agriculture, traîné par huit vigoureux chevaux, parut bientôt après; il était couvert de gerbes et des produits d'une riche moisson. Une vingtaine de femmes, portant des ustensiles de ménage; de nombreux cultivateurs, tenant des fléaux, des fourches, des faulx, des bêches et autres instruments agricoles; puis enfin deux rangées de femmes de la campagne suivaient ce char.

Venaient ensuite vingt-quatre jeunes gens, tous uniformément vêtus de noir, et tenant en main une cravache. Ces cavaliers défilèrent quatre par quatre.

Parut ensuite le char de l'industrie, avec son haut fourneau et les produits divers de l'industrie du Hainaut.

Le cortége était fermé par un peloton de cavalerie.

Après le défilé, Sa Majesté et la Famille Royale quittèrent la plate-forme et se rendirent à l'hôtel du gouvernement.

Le soir, à six heures, eut lieu le banquet offert aux augustes voyageurs par le conseil communal et les principales autorités de la province. La vaste salle du manége avait été complétement transformée pour cette circonstance. Le local était divisé en trois parties : la première se composait d'un salon d'attente pour la Famille Royale ; la seconde, d'un salon pour les invités ; la troisième, attenante aux deux autres, formait une grande et belle salle de banquet dans laquelle on pénétrait par d'élégantes portières. Le salon des invités était orné des portraits des habitants du Hainaut, des temps anciens et modernes, qui se sont fait un nom dans l'administration, la guerre, les arts et les sciences.

La salle du banquet était tendue jusqu'au comble d'une tapisserie à bandes de deux couleurs. Trente lustres dorés descendaient de la voûte, les murailles soutenaient de nombreuses girandoles et des candélabres chargés de bougies éclairaient cette somptueuse enceinte. La table royale était placée sur une estrade à l'une des extrémités ; quatre rangées de tables régnaient sur la longueur de cette immense salle.

Au dessert, M. le bourgmestre de Mons porta un toast au Roi.

La Famille Royale quitta le banquet et parcourut les rues de la ville pour voir l'illumination générale.

Sa Majesté et Leurs Altesses Royales se rendirent ensuite au théâtre où avait lieu le bal offert par le conseil provincial. La salle du théâtre était comble. Les loges étaient

occupées par une foule de dames élégamment parées.

Le 8 septembre eut lieu la tournée industrielle à la Louvière et au charbonnage de Bois-du-Luc.

Le bassin du Centre fut le premier à recevoir la visite du Roi et de la Famille Royale. La population entière se préparait à leur faire la plus brillante réception ; les travailleurs de chaque exploitation et de chaque grande fabrique s'étaient mis avec empressement à la disposition des chefs des industries.

Les membres du comité du Centre se réunirent sous la présidence de M. Abel Waroqué, qui fit choix de la Louvière pour siége de la solennité ; vis-à-vis la station se trouvait une estrade destinée à recevoir le Roi et la Famille Royale. L'estrade était divisée en cinq pavillons : le pavillon central était destiné au Roi, à la Famille Royale et aux personnes de leur suite. On y parvenait par quelques larges degrés recouverts d'un riche tapis. La façade de ce pavillon était entourée dans tout le pourtour de son ouverture d'une série de couronnes de fleurs d'un charmant effet ; les draperies qui complétaient la façade étaient parsemées d'étoiles d'or et se découpaient en lignes gracieuses au-dessus de l'entrée. Le fronton était soutenu par des pilastres que surmontaient deux bannières bleu de ciel portant en lettres d'or les noms des établissements qui concoururent à la fête. La façade était surmontée de faisceaux de drapeaux. Au milieu du fronton était un cartouche portant en lettres d'or : « *Le Centre à Léopold Ier.* »

Au milieu de ce pavillon étaient placés le trône et les fauteuils destinés à la Famille Royale.

L'édifice était couronné par une frise formée de feuilles de chêne liées par des bandelettes tricolores. Des *L* dorées régnaient le long de la corniche où se lisaient les inscriptions « 21 *juillet* 1831 et 8 *septembre* 1856. » Des banderoles agi-

tées par le vent ajoutaient à l'effet pittoresque de l'ensemble de la décoration.

Les pavillons latéraux étaient occupés par des dames. A chaque extrémité des derniers pavillons s'élevait une estrade où prenaient place les invités. L'espace où devait avoir lieu la cérémonie était encadré sur les côtés par de larges bannières et de longues banderoles suspendues par un cordon de soie dont les extrémités étaient rattachées à de hauts mâts.

A l'entrée était construit un immense arc de triomphe, d'un aspect étrange, dont les piliers étaient formés de charbon de terre, les colonnes qui supportaient l'entablement étaient des tuyaux de fer. Le charbon, les briques réfractaires, la poterie et la porcelaine, la verrerie, la fonte, le fer, les instruments agricoles, jusqu'à une locomotive, c'est-à-dire tous les produits du Centre, composaient les détails de ce monument.

Le bâtiment de la station qui faisait face aux pavillons était décoré avec élégance.

Vers neuf heures et quart un convoi transporta à la Louvière les personnes que le comité du Centre et la Société du Bois-du-Luc avaient invitées aux cérémonies qui allaient s'accomplir. M. le vicomte de Bois-le-Comte, général de division à Lille, et ses aides de camp; M. le vice-consul de France, étaient au nombre des invités, ainsi que M. Dechamps. MM. les généraux Dupont, Vanderlinden et Ducorron, Hubert, président du conseil provincial; les membres de la députation permanente; M. Corbisier, président, et Sainctelette, secrétaire de la Chambre de commerce, etc., etc.

Le Roi et la Famille Royale partirent à dix heures de Mons et prirent place dans un train spécial du chemin de fer de Manage qui les conduisit à la Louvière.

A l'entrée de chaque commune sur la route on voyait des

arcs de verdure, et d'autres décorations. Les sociétés d'harmonie des communes avoisinantes firent entendre des morceaux de musique sur le passage du train royal, qui s'arrêta à la station de Nimy où M. Massart, bourgmestre, en tête des échevins et des conseillers de la commune, eut l'honneur de complimenter le Roi.

Les augustes voyageurs continuèrent leur route jusqu'à la Louvière, en passant devant les communes d'Obourg, d'Havré, de Bracquegnies et de la Paix, au milieu des acclamations des populations. A onze heures moins un quart, le canon annonça l'approche du convoi. La locomotive éclaireur *le Léopold Ier* entra dans l'enceinte précédant de quelques minutes le train royal, dont l'arrivée fut saluée par des cris de : *Vive le Roi! vivent les Princes! vivent les Princesses!*

Le Roi et la Famille Royale furent reçus par M. Mairaux, bourgmestre de la Louvière, qui les conduisit jusqu'au pavillon qui leur était destiné.

M. Mairaux complimenta le Roi en ces termes :

« Sire,

» En quelque lieu de la Belgique que Votre Majesté se trouve, partout sa présence fait naître aussitôt les manifestations les plus sympathiques, les transports de l'enthousiasme le plus ardent. Il ne peut en être autrement, Sire, car la nation tout entière est sous l'impression du même sentiment : la gratitude pour le Roi et pour sa dynastie est au fond de tous les cœurs.

» Et pourquoi ces nombreux témoignages d'amitié et d'attachement dont l'unanimité est sans exemple dans l'histoire? Pourquoi cette joie fébrile, ces cris d'allégresse, ces vivat, dont les échos bruyants vont retentissants sur l'Europe entière? C'est parce qu'aux yeux du monde entier Votre Majesté est l'image du monarque fidèle à sa mission royale, pour qui le bonheur et la liberté de la patrie qu'Elle a si généreusement adoptée, sont les sujets constants d'une sollicitude toute paternelle. C'est encore parce que, sous la monarchie la plus tutélaire, à

l'ombre d'institutions libérales et progressives, vous avez procuré à nos travailleurs industrieux vingt-cinq ans de repos glorieux et de conquêtes pacifiques.

» De là vient, Sire, cette dette sacrée d'amour et de reconnaissance, dont la Louvière s'estime heureuse de pouvoir s'acquitter à son tour.

» Et cet amour, cette reconnaissance pour le Roi et sa noble Famille, ces sentiments qui dilatent aujourd'hui le cœur de tous les Belges, sont ici d'autant plus vrais et plus vifs, que c'est sous votre bienfaisante royauté que cette localité si populeuse a pris naissance. En effet, à l'époque où Votre Majesté est venue recevoir, des mains du Congrès national, la couronne royale, prix de ses hautes vertus, il n'existait rien ici qu'un vaste champ nu, sur lequel végétait une industrie naissante. C'est donc sous vôtre gouvernement éclairé, Sire, que la Louvière a trouvé son berceau et ce développement prodigieux, et ces mille foyers, ces usines dont le nombre ne fera que grandir sous la sagesse de vos lois, sont autant de monuments durables qui éterniseront votre mémoire bénie et attesteront, dans les siècles, la prospérité de votre règne et votre puissante sollicitude pour le bien-être du peuple.

» Aussi permettez-nous cette vanité, Sire : nulle part on ne dira avec plus d'âme, plus de gratitude, plus de sincérité et de joie : *Vive le Roi! vive la Famille Royale!* »

M. Abel Waroqué adressa ensuite à Sa Majesté le discours suivant :

« Sire,

» La Belgique tout entière vous offre en ce moment un juste et solennel hommage de reconnaissance et de dévouement. En venant vous dire, par mon organe, combien elles sont heureuses et fières de votre royale visite, les populations du Centre cèdent au même besoin et sont animées des mêmes sentiments que le reste du pays. J'ajouterais, Sire, si l'affection se mesurait aux bienfaits, que chez elles ce besoin est plus impérieux et ces sentiments plus vifs, car nulle part ailleurs ne brillent avec autant d'éclat les traces de la merveilleuse influence de votre règne.

» Fût-il même vrai que la prospérité de ces contrées dût être attribuée pour une grande part à la richesse naturelle du sol et à l'union si féconde des capitaux et du travail, nous ne saurions méconnaître que les capitaux et le travail ne vivifient l'industrie qu'à l'ombre de la paix pu-

blique et de l'ordre social. Or cet ordre et cette paix, c'est à Votre Majesté que nous les devons.

» Ce n'est pas là votre seul titre à notre reconnaissance, Sire. Il fallait à l'industrie du Centre, pour qu'elle acquît le développement où elle est arrivée, quelque chose de plus encore que cet immense bienfait de la sécurité publique; même à l'abri des commotions sociales, ce bassin, que la nature a fait si riche pourtant, aurait pu se consumer en efforts stériles, si votre sage politique et l'esprit de progrès qui vous anime n'avaient préparé la prospérité dont il jouit. C'est sous votre règne, Sire, que toutes les grandes artères nationales, fleuves et chemins de fer, ont étendu leurs ramifications jusqu'au sein de ces contrées, ouvrant ainsi à nos produits des débouchés qui leur faisaient défaut jusqu'alors.

» Grâces vous soient rendues pour votre royale sollicitude, Sire. Parti de tous les cœurs plus encore que de toutes les bouches, l'immense vivat, qui a salué votre arrivée, a dû vous dire mieux que je ne saurais le faire, comment ces bienfaits sont justement appréciés par les populations du Centre Leurs sentiments pour vous, j'en suis ici le garant, sont ceux d'un dévouement et d'une affection sans bornes.

» Acceptez aussi nos hommages, Princes et Princesses, qui relevez tant le prestige du rang royal par toutes les hautes qualités dont le Ciel vous a doués. Vous êtes appelés à continuer l'œuvre et la gloire de votre auguste père. Héritiers de sa sagesse, de sa prudence et de son cœur magnanime, vous répondrez à son espoir comme à l'attente du pays, et nous ne faisons qu'anticiper sur l'avenir, en vous confondant dans les sentiments que nous lui avons voués. »

Le Roi répondit :

« Messieurs,

» Je veux vous adresser quelques paroles pour vous remercier de l'accueil si bienveillant que vous me faites ici. Il m'est bien doux de penser qu'en commençant mon règne, ces contrées, si fécondes et si riches aujourd'hui, étaient presque dépourvues d'industrie. Depuis, ces richesses se sont accrues dans les proportions les plus satisfaisantes. Ceux d'entre vous qui m'ont connu plus particulièrement savent avec quelle sollicitude j'ai toujours veillé à la défense de vos intérêts si importants pour le pays, et je puis vous dire que je continuerai d'y veiller pour qu'ils ne soient pas compromis. Dans tous les temps vous m'avez donné

des preuves d'un sincère dévouement, j'en ai gardé le souvenir, et j'ai mis tous mes soins à vous faire parvenir à la position si belle que vous occupez. Toujours je vous serai dévoué et je ne cesserai de veiller sur vous comme un père, afin de voir votre bonheur et de contribuer à votre prospérité. »

M. Abel Waroqué ayant pris les ordres du Roi, le défilé de la population ouvrière du Centre commença. Ces ouvriers, au nombre de plus de 10,000 et groupés par établissements, étaient précédés de bannières; chacun d'eux, hommes, femmes, enfants, portait un drapeau aux couleurs nationales. C'étaient les travailleurs des charbonnages de Mariemont, de Bascoup, de Haine-Saint-Pierre, de Boussu, de Sars-Longchamps, de la Louvière, de Bois-du-Luc, de Bracquegnies, de Carnières-Sud, de Strépy, de Péronnes et Saint-Vaast, des ateliers de construction de Haine-Saint-Pierre, ceux de MM. Brison frères, Preud'homme, Cambier et compagnie, Campion, N. Cambier, Debaucque, Boucquéau, Dupont, des fabriques de poterie de MM. Monseu, Boch frères, des verreries de MM. Cappellemans, de By, Daubresse frères, du moulin à vapeur de MM. Mairaux frères, de la sucrerie de M. Faignart, les ouvriers de l'embranchement du canal de Charleroi et du chemin de fer de Mons à Manage.

A ce moment, la Société des chœurs de Saint-Vaast exécuta une cantate composée par M. Boucquéau.

Après le défilé, la Famille Royale quitta l'estrade et monta en voiture pour aller visiter Keramis.

Devant la porte s'élevait un arc de triomphe construit avec de la poterie et des assiettes de faïence. Dans la cour étaient rangés les ouvriers.

Après avoir félicité M. Boch, directeur de l'établissement, la Famille Royale partit pour visiter le charbonnage du Bois-du-Luc.

Arrivés à la station, les augustes visiteurs furent reçus

par M. Thomeret, président, les membres du conseil d'administration, et M. Bourg, directeur gérant.

Sa Majesté et la Famille Royale, conduites par ces messieurs, entrèrent dans l'établissement devant lequel s'élevait un arc de triomphe. Elles furent introduites sous une sorte de hangar où l'on avait figuré l'intérieur d'une galerie d'extraction avec ses couches, son mort terrain, son étançonnage, les lampes de Mueseler et jusqu'à des mineurs, en habit de travail, frappant la roche de leur pic et détachant des blocs.

En sortant de cette galerie improvisée, le Roi et la Famille Royale furent conduits dans la cité ouvrière où logeaient les nombreux travailleurs attachés à l'établissement, et ensuite dans la salle où devait avoir lieu le déjeuner offert par la Société du Bois-du-Luc.

La façade de cette immense construction était d'un beau style. Un large escalier couvert d'un tapis donnait accès à un grand salon vestibule.

Ce salon était décoré avec un goût exquis. Sa Majesté et la Famille Royale y prirent quelques instants de repos ; puis les portières en riches étoffes se relevèrent et laissèrent voir la salle du banquet, dont une table de cent couverts occupait le centre dans toute la longueur.

Seize grandes glaces, huit de chaque côté dans le sens de la longueur, étaient entourées de draperies rouges semées de lions et d'étoiles. Ces glaces alternaient avec des doubles pilastres dont l'entre-deux était élégamment orné de guirlandes de fleurs. Le dessus des pilastres était surmonté d'un cartouche portant des *LL* dorées et adossées. Au centre de l'un des côtés et derrière la place qu'occupait le Roi s'élevait un dais superbement doré, du sommet duquel tombaient à larges plis des draperies de velours. Au fond de la salle, une porte factice était en partie masquée par des portières de ve-

lours relevées sur les côtés au moyen de gros cordons de soie. Le plafond, formé en voûte par la rencontre de tiges de fer, était recouvert de vitraux sur le tiers de sa largeur, et sur toute son étendue en longueur. Les vitraux et le reste du plafond étaient semés d'étoiles. Des corbeilles de fleurs descendaient de la voûte.

Le Roi occupait le centre de la table : il avait à sa droite Mme la duchesse de Brabant et Mgr. le comte de Flandre ; à sa gauche Mme la princesse Charlotte et Mgr. le duc de Brabant.

Au dessert, M. Thomeret porta un toast au Roi, qui répondit :

« Messieurs, je reçois avec reconnaissance l'expression de vos sentiments dévoués, et, en retour, je bois au développement de votre établissement qui est un des plus beaux centres industriels du pays. Je fais des vœux pour qu'il continue à prospérer. »

Après le déjeuner, Sa Majesté et la Famille Royale furent conduites vers les deux bâtiments contigus à la salle et dans l'un desquels était la machine d'exhaure, de la force de 300 chevaux ; dans l'autre la machine d'extraction, de la force de 80 chevaux.

Un instant après, le train royal partit pour Mons, où il arriva à quatre heures et demie.

Rentré à l'hôtel du gouvernement, le Roi sortit après quelques instants à pied, accompagné seulement de son aide de camp de service, M. le général de Lannoy. Il se dirigea vers les remparts de la ville et se rendit à la porte du Rivage.

A sept heures eut lieu dans le grand salon de l'hôtel de ville le banquet offert par la province. Le salon était décoré avec élégance. Douze lustres de forme ogivale, chargés de bougies, projetaient une vive lumière dans toute la salle.

Au dessert, M. Hubert, président du conseil provincial, porta un toast au Roi, et dit :

« Messieurs,

» Au nom du Hainaut, j'ai l'honneur de porter la santé du Roi!

» Au Roi! le protecteur des arts, de l'agriculture et de l'industrie.

» Au Roi! l'ami et le père du peuple.

» Au Roi! que nous appelons le Bon et que la postérité appellera le Sage.

» Puisse ce toast être une invocation au Ciel pour la prolongation de ses jours et de son règne! »

Le Roi répondit :

« Je vous remercie, Messieurs, de la manière tendre et affectueuse avec laquelle vous m'avez reçu dans cette cité riche et prospère. Vous connaissez l'intérêt que je porte à tout ce qui concerne votre ville; vous savez que, depuis vingt-cinq ans, j'ai fait tout ce qui pouvait vous être utile. J'ai sans cesse veillé avec une constante sollicitude à tout ce qui pouvait contribuer à votre prospérité. J'espère que l'avenir vous verra toujours contents et florissants. Ce premier quart de siècle a été d'un bon augure. Qu'un grand nombre d'années semblables puissent le suivre! »

A neuf heures, le Roi et la Famille Royale se rendirent au théâtre pour assister à la représentation gala.

Le rideau se leva et les membres de la Société Lyrique chantèrent une cantate, paroles de M. le professeur Descamps, musique de M. Stevens.

Le Roi et la Famille Royale rentrèrent ensuite à l'hôtel du gouvernement.

La ville était illuminée, et à dix heures, un bal populaire eut lieu sur la Grand'Place.

Le Roi et la Famille Royale quittèrent Mons à dix heures, afin de se rendre dans le Borinage. Le cortége traversa la foule qui faisait éclater ses acclamations, en adressant ses adieux au Roi, qui se rendit vers la porte du Rivage, et arriva à l'extrémité des fortifications. Là les troupes étaient rangées en face du canal. A l'arrivée de la Famille Royale, les musiques des régiments exécutèrent *la Brabançonne;* les troupes

présentèrent les armes et le canon tonna en signe d'adieu.

A l'entrée de la commune de Cuesmes s'élevait un arc de triomphe; on lisait au fronton : « *Soyez le bienvenu parmi nous.* » Sur la place, un second arc de triomphe portait cette inscription : « *Au Roi, protecteur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, la commune de Cuesmes.* »

En face de la maison communale, un dais avait été érigé. La figure allégorique de la Constitution couronnait ce dais qui portait aussi la devise : « *Dieu protége Léopold, père du peuple.* » Le dais était fermé de trois côtés par des draperies rouges et était orné à profusion de guirlandes de fleurs.

Des fauteuils étaient préparés pour le Roi et la Famille Royale; des quantités de drapeaux en faisceaux avaient été fixés sur le dôme, couronné par des écussons aux armes de la commune, et figurant des charrues sur champ de gueules, avec cet exergue : « *In aratro fortuna.* » L'église, très-bel édifice, le presbytère et toutes les maisons du village, portaient des chronogrammes, des devises et des guirlandes de fleurs.

A dix heures et demie, une immense acclamation annonça l'arrivée du cortége. La voiture du Roi, précédée d'une garde d'honneur à cheval, organisée par les jeunes gens de Cuesmes, s'arrêta en face du dais. Sa Majesté, suivie des Princes et Princesses, descendit de voiture et prit place sur l'estrade.

La Société des chœurs de Cuesmes entonna le chant : « *Dieu protége le Roi !* »

Le cortége se rendit au Haut-Flénu où, parvenus sur le plateau, les augustes voyageurs découvrirent le magnifique panorama qu'offre la vallée de Jemmapes.

Les voitures se dirigèrent vers l'établissement du Haut-Flénu, où MM. Picquet, président, les membres du conseil d'administration, et Botty, directeur gérant, eurent l'honneur de recevoir le Roi et la Famille Royale à la descente de voi-

ture. Le Roi fut introduit dans le vestibule de l'établissement par M. Picquet, ancien membre du Congrès national.

Le *Cercle lyrique des Montagnards*, société de chœurs composée d'ouvriers, entonna une cantate en l'honneur du Roi.

Après cette visite, la Famille Royale poursuivit sa route vers le levant du Flénu.

En passant devant l'établissement du Levant on voyait rangés des cavaliers revêtus d'un ample manteau de laine grise à bandes noires et la tête couverte d'un capuchon de même étoffe. A leur côté était suspendue une grosse botte de foin. C'étaient les tracteurs du chemin de fer du Flénu dans le costume de leur état. Ce costume bizarre rappelait les capes du moyen âge.

La troisième halte du Roi fut consacrée à la visite de l'établissement de *Belle-et-Bonne*.

Le Roi et la Famille Royale furent reçus par M. Norbert Quenon, régisseur; M. Colmant, administrateur de la Société, et M. le colonel pensionné Motte.

Le Roi, pour se rendre à l'établissement, passa sous un arc de triomphe dont les piliers et l'entablement étaient en gaillette.

Une Société de musique occupait un pavillon élevé au centre de la cour et exécutait des morceaux d'harmonie.

La Famille Royale, après avoir félicité l'administration, se dirigea vers le plateau du Flénu jusqu'au delà de la fosse *Henriette*. L'administration communale de Frameries attendait le Roi.

Le cortége revint vers Jemmapes. L'administration communale eut l'honneur de présenter ses hommages au Roi. Le canon tonna, vingt jeunes gens montés sur des chevaux formaient garde d'honneur; les sociétés de chasseurs, de carabiniers, d'archers, les sociétés d'harmonie et de chant,

ainsi que les enfants des écoles chrétiennes étaient rangés des deux côtés de l'entrée de la commune. Partout on voyait une forêt de cheminées, indiquant le siége des nombreux établissements industriels de cette commune.

Le cortége s'arrêta un instant au local de la Société des chemins de fer du Haut et du Bas-Flénu, près duquel se trouvait l'administration communale de Ghliu, puis traversa le viaduc qui surmontait le chemin de fer où se trouvaient plusieurs locomotives pavoisées.

On reprit ensuite le chemin de Valenciennes où l'administration communale de Pâturages attendait le Roi, et de là, le cortége se rendit à Quaregnon dont les décorations étaient élégantes, et où s'élevaient plusieurs arcs de triomphe. Un de ces arcs portait cette inscription : « *Au Roi ! l'industrie houillère de Quaregnon reconnaissante.* » Un autre était exclusivement composé de produits agricoles; les piliers étaient formés de gerbes gracieusement disposées. Un troisième enfin, et ce n'était pas le moins intéressant, figurait l'intérieur d'une mine de houille avec ses couches et ses filons. Deux ouvriers à veine, en habit de travail, étaient représentés au moment où ils attaquent la roche avec leur pic.

A la sortie de Quaregnon, M. le baron de Saint-Symphorien, bourgmestre de Baudour; M. Dubreux, bourgmestre de Wasmuël, et M. Colmant, bourgmestre de Wasmes, eurent l'honneur de complimenter le Roi.

Devant l'avenue d'Hornu s'élevait un riche et élégant pavillon, près duquel étaient placés M. de Mot, bourgmestre, en costume, et MM. Quenon et Rorive, échevins ; MM. Émile Rainbeaux, Legrand-Lecreps et Édouard Legrand, propriétaires du célèbre et magnifique établissement des mines et usines du Grand-Hornu.

La compagnie des sapeurs-pompiers volontaires, composée d'ouvriers, était rangée sur deux haies pour maintenir un

passage au Roi et à la Famille Royale jusqu'au pavillon.

Vis-à-vis du pavillon s'élevait une estrade ornée du buste du Roi, et où étaient placés les enfants, élèves des écoles chrétiennes, portant en main de petites bannières tricolores.

Le cortége pénétra dans l'avenue aux extrémités desquelles étaient dressées quatre statues ; tous les arbres supportaient des faisceaux de drapeaux.

Les voitures entrèrent dans l'établissement par l'une des grandes rues de la vaste cité ouvrière, et s'arrêtèrent chez M. Édouard Legrand.

M. Rainbeaux prit les ordres du Roi qui se rendit à pied à la sucrerie en traversant la grande cour circulaire.

De là, Sa Majesté et Leurs Altesses Royales et Impériale allèrent visiter les houillères et la corderie de l'établissement.

De la corderie le cortége se rendit au siége de l'administration, où M. Legrand-Lecreps et ses associés eurent l'honneur d'offrir un déjeuner au Roi et à la Famille Royale.

Le repas était servi dans une vaste serre ornée avec goût. La musique du Grand-Hornu et les chœurs de Jemmapes se firent entendre.

Le départ eut lieu à cinq heures.

Le cortége se dirigea vers la station du chemin de fer de Saint-Ghislain. La route était ornée dans toute sa longueur d'arcs de triomphe, de guirlandes, de banderoles, de drapeaux.

Une batterie d'artillerie salua le passage du Roi. Derrière le cortége suivait le corps des sapeurs-pompiers d'Hornu. Des sociétés de musique ouvraient et fermaient la marche. Toute la commune d'Hornu fit escorte à la Famille Royale jusqu'à la station.

Arrivé à Saint-Ghislain, Sa Majesté et Leurs Altesses Royales et Impériale descendirent de voiture, et M. le bourg-

mestre de Saint-Ghislain eut l'honneur d'adresser quelques mots à Sa Majesté, au nom de la commune.

Le moment du départ venu, la Famille Royale prit congé de MM. Rainbeaux et Legrand ; le train royal emporta rapidement les augustes voyageurs et les ramena directement à Bruxelles, où ils arrivèrent le même jour vers sept heures du soir.

Avant de terminer la relation des Fêtes du Hainaut, je dois ajouter qu'entre autres faits remarquables, on a signalé que le Collége échevinal de Ghislenghien, qui assistait officiellement au *Cortége du* 21 *Juillet* 1856, était le même Collége qui représentait cette commune lors de l'inauguration du Roi en 1831 ; et que le Conseil communal de Leuze, qui a également assisté officiellement à cette cérémonie, comptait cinq combattants de Septembre 1830 sur les onze membres qui composaient ce Conseil.

Durant l'excursion que la Famille Royale fit dans le Hainaut, beaucoup de discours furent prononcés ; entre autres, par MM. le président du conseil provincial du Hainaut ; — le président du tribunal de première instance de Mons ; — Rouvez, président du tribunal de commerce de Mons ; — A. de Ronse, bourgmestre de Tournai ; — Lebeau, bourgmestre de Charleroi ; — Misson, commissaire de l'arrondissement de Mons ; — de Gerlache, commissaire de l'arrondissement de Charleroi ; — Joly, commissaire de l'arrondissement de Thuin ; — le président de la chambre de commerce de Mons ; — le prince Alphonse de Chimay ; — Gernaert, inspecteur d'arrondissement ; — Gonot, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; — le docteur Cambier ; — Camille Wins ; — le président de la chambre de commerce de Charleroi ; — Rousselle, doyen d'âge des sénateurs ; — l'évêque de Tournai ; — Boucquiau, curé à Rœulx ; — Faignart, représentant ; — Boch, à Keramis ; — Thomeret, à Bois-du-Luc ; — Plumet,

bourgmestre à Cuesmes ; — Pirquet, à Haut-Flénu ; — Demot, bourgmestre d'Hornu ; — Édouard Legrand et Legrand-Lecreps, à Hornu ; — François, curé d'Hornu, etc., etc.

La relation des fêtes jubilaires est arrivée ici à son terme. Le pays doit être fier d'avoir donné ce mémorable exemple d'une nation libre et indépendante, attachée à ses institutions, saluant de ses acclamations le Roi, qui a si bien compris le cœur de ce noble peuple ; le Roi dont la haute sagesse a dirigé ses destinées avec tant de sollicitude, de raison et de perspicacité. Ces solennités ont cimenté l'union intime de la nation, du souverain et de sa dynastie. Elles ont été l'augure comme la consécration d'un heureux avenir. Ce concours universel, cet empressement unanime, qui n'ont pas d'exemple analogue dans l'histoire, sont la plus solide base de notre existence nationale. En cette circonstance mémorable la Belgique s'est manifestée à elle-même ; elle se connaît maintenant, et l'Europe la connaît.

V.

Afin de perpétuer le souvenir des fêtes jubilaires de 1856, sur la proposition du Ministre de la Guerre, et par un document dont la teneur suit, le Roi institua et créa une décoration commémorative en faveur des officiers, sous-officiers et soldats de l'armée belge. Cet arrêté établit en même temps les règlements d'après lesquels la décoration nouvelle serait conférée :

« LÉOPOLD, Roi des Belges,

» A tous présents et à venir, *Salut.*

» Voulant, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de Notre règne, décorer d'un signe commémoratif de cet événement, les officiers, sous-

officiers et soldats qui, pendant cette période de vingt-cinq ans, n'ont pas cessé de rendre au pays et à Nous de bons et loyaux services;

» Sur la proposition de Notre Ministre de la guerre,

» Nous avons arrêté et arrêtons :

» Article premier. — Une décoration commémorative, dont le modèle est joint au présent arrêté, est décernée à tous les officiers en activité de service qui, à la date du 21 juillet 1856, ont vingt-cinq ans de service actif, sans interruption, dans le grade d'officier.

Art. 2. — Une autre décoration commémorative, dont le modèle est également joint au présent arrêté, est décernée aux sous-officiers et soldats, en activité de service qui, à la date du 21 juillet 1856, ont vingt-cinq ans de service actif, effectif et sans interruption, comme miliciens ou volontaires.

Art. 3. — Notre Ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Lacken, le 20 juillet 1856.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de la Guerre,

Greindl.

Par une disposition royale du 13 novembre 1856, et sur la proposition de M. le Ministre de l'Intérieur, cet arrêté fut étendu à la garde civique. Voici cette disposition :

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, *Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Notre arrêté du 20 juillet 1856, instituant en faveur de l'armée une décoration commémorative du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de Notre règne, est étendu à la garde civique active.

Les décorations seront décernées par Nous aux officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et gardes qui justifieront, dans un délai de trois mois, des conditions exigées par ledit arrêté.

Art. 2. — Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 15 novembre 1856.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

P. de Decker.

Ces arrêtés ont reçu leur pleine et entière exécution.

Le Parlement belge, ainsi que je l'ai dit déjà (1), fut le promoteur des *Fêtes de Juillet,* il lui appartenait dès lors d'y apporter le dernier mot.

Le 11 novembre 1856, à la Séance Royale qui inaugura la Session Législative, S. M. le Roi s'exprima de la manière suivante, dans le Discours du Trône :

« Messieurs,

» Il me tardait de Me retrouver au milieu de vous, pour adresser à la Nation l'expression du sentiment de bonheur que m'ont fait éprouver les témoignages éclatants d'affection et de dévouement qu'elle vient de Me donner, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de mon règne.

» Ces manifestations, dues à la patriotique initiative des Chambres, n'auront pas été stériles pour le pays : elles le rehaussent à ses propres yeux et l'honorent à l'étranger.

» . . . . . »

Dans la séance du même jour le Sénat nomma la commission chargée de rédiger le Projet d'Adresse en réponse au Discours du Trône. Le sort désigna MM. le comte de Renesse, baron d'Anethan, baron Dellafaille et de Pitteurs-Hiegaerts. Ce Projet fut adopté à l'unanimité le surlendemain, et le 30 novembre la députation du Sénat, composée de MM. le

(1) Dans la séance du 23 avril 1856, les Chambres allouèrent, à l'unanimité, une somme de 300,000 fr. pour la célébration des Fêtes de Juillet; et, dans la séance du 20 décembre 1856, un projet de loi de crédit supplémentaire de fr. 770,628 32 c. fut présenté, pour dépenses faites lors des Fêtes Nationales à l'occasion du xxve Anniversaire du règne de S. M. le Roi des Belges.

baron Cogels, Bergh, Coppyn, de Block, Mosselman et le baron Daminet, eut l'honneur de présenter à Sa Majesté l'Adresse où l'on remarque les passages suivants :

« Sire,

» Les témoignages d'affection et de dévouement donnés à Votre Majesté, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de son règne, sont un juste tribut de reconnaissance pour la sollicitude éclairée avec laquelle Votre Majesté n'a cessé de veiller aux intérêts et au bonheur de la Belgique.

» En prenant une patriotique initiative, les Chambres n'ont fait que devancer l'opinion publique qui s'est produite spontanément et avec une si éclatante unanimité.

» Le retentissement qu'ont eu ces manifestations a naturellement exercé une favorable influence sur nos relations internationales, en fournissant une preuve nouvelle de l'attachement des Belges à leur Roi et à leurs institutions.

» . . . . . »

La Chambre des Représentants imita le Sénat.

Dans la séance du 28 novembre 1856, elle adopta également un Projet d'Adresse en réponse au Discours du Trône. Il y est dit :

« Sire,

» L'anniversaire que la Nation a célébré cette année, restera une date mémorable dans notre histoire ; il a permis au pays de faire éclater les sentiments sympathiques de reconnaissance et de dévouement qu'il conserve à Votre Majesté, pour les bienfaits qui ont marqué ce règne de liberté, de prospérité et de paix. Le bonheur que ce témoignage national a fait éprouver au cœur du Roi, est une récompense pour nous et un nouveau gage de l'indissoluble alliance qui unit le peuple et la dynastie.

» Les Chambres ont été heureuses, en cette occasion, d'être les interprètes fidèles de la pensée et des vœux du pays, qui sait tout ce qui est dû, dans cette situation privilégiée, à la sagesse de Votre Majesté.

» Ces manifestations ont donné à la monarchie et à nos libres institutions une force nouvelle qui ne pouvait manquer d'exercer une utile influence sur nos relations internationales.

» . . . . . »

La réception eut lieu au palais de Bruxelles, le 30 novembre 1856.

Le Roi répondit à la députation du Sénat :

« Messieurs,

» Je connais d'ancienne date les sentiments affectueux et dévoués du Sénat.

» Ces sentiments se manifesteront encore, j'en suis convaincu, dans cette session importante, par l'activité féconde que le Sénat, avec son calme modérateur et son esprit pratique saura imprimer à ses discussions. »

Le Roi répondit ensuite en ces termes à la députation de la Chambre des Représentants :

« Messieurs,

» Il m'est bien agréable de recevoir les témoignages sincères des sentiments d'affectueuse confiance que vous venez de m'exprimer au nom de la Chambre des Représentants.

» Les travaux de cette importante session ont été dignement inaugurés. Votre patriotisme intelligent saura seconder les efforts de Mon Gouvernement, dans le but d'assurer le développement régulier du bien-être moral et matériel de la Nation. »

Pour compléter cette série de documents officiels, je reproduis ici, avec la circulaire qui l'a accompagné, le Manifeste Royal que le Roi a adressé à toutes les communes du royaume, pour leur exprimer les sentiments que Lui fit éprouver l'éclatante démonstration qui a signalé le vingt-cinquième anniversaire de Son règne.

Le texte de cette Lettre Royale a été rédigé également en langue flamande, pour les communes où l'on fait le plus généralement usage de cet idiome.

MANIFESTE ROYAL.

» Aux fêtes nationales célébrées dans la capitale du royaume, comme aux fêtes données dans les chefs-lieux des provinces, partout j'ai accueilli avec émotion la manifestation spontanée de ces sentiments si no-

bles et si excellents auxquels la Belgique m'avait habitué, mais auxquels la circonstance du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de mon règne a imprimé un caractère particulier de solennité et de grandeur.

» J'aurais voulu me rendre jusque dans les plus humbles communes, pour m'y voir entouré de ces fidèles populations qui ne constituent pas la partie la moins importante du pays au bonheur duquel j'ai consacré toute une vie de sollicitude et de dévouement.

» Je suis heureux de pouvoir, par l'organe des administrations communales, faire parvenir au Peuple belge tout entier l'expression vraie de la reconnaissance dont mon cœur est pénétré à la vue de tant d'affection et de tant de confiance.

» Bruxelles, 15 septembre 1856.

» LÉOPOLD. »

Ce Manifeste fut contre-signé par tous les Ministres, et transmis ensuite à MM. les gouverneurs de province, accompagné de la circulaire suivante :

« Monsieur le gouverneur,

» Le Roi a voulu déposer, dans une Lettre Royale, adressée à toutes les communes du royaume, l'expression des sentiments que Sa Majesté a éprouvés à la vue de la manifestation nationale qui a signalé le vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de son règne.

» Chaque commune de votre province recevra, par votre intermédiaire, un exemplaire du Manifeste Royal signé de la main de Sa Majesté.

» Cet exemplaire sera renfermé dans un étui, destiné à en assurer la conservation, si l'on ne juge pas plus convenable de le faire encadrer.

» En cas d'adoption de cette dernière mesure, que vous feriez bien de recommander, la Lettre Royale servirait d'ornement à la salle des séances du conseil communal et offrirait ainsi un témoignage permanent de l'affection qui unit le Roi et la Nation.

» Vous trouverez ci-joint, monsieur le gouverneur, deux exemplaires du Manifeste Royal également signés par le Roi, et qui devront être déposés dans les archives provinciales.

» Bruxelles, le 16 décembre 1856.

» *Le Ministre de l'Intérieur,*

» P. DE DECKER. »

CONCLUSION.

(31 DÉCEMBRE 1856.)

« L'union fait la force ! »

Les solennités nationales qui font l'objet de ce livre présentent pour l'Europe un intérêt spécial à la fois historique et politique. En France, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, en Russie, en Italie, en Espagne, partout enfin elles ont excité l'admiration des souverains et des populations.

En effet, vingt-cinq ans se sont écoulés depuis que le peuple belge a conquis son indépendance. Et pourtant, au premier bruit de cette victoire populaire, l'Europe tira les plus mauvais présages du sort de ce pays qui semblait alors courir à son démembrement ; l'issue de cette révolution inspirait de la défiance et de la crainte : la séparation d'avec la Hollande semblait devoir priver le nouveau royaume de tout élément de prospérité, en lui enlevant le commerce, le capital et l'industrie. Non-seulement la Belgique avait à se donner un gouvernement régulier au milieu du chaos des partis que la révolution avait laissé derrière elle, mais il lui fallait encore réorganiser, ou pour mieux dire, créer de nouveau son commerce et son industrie que la révolution avait à peu près détruits.

On peut juger sûrement du caractère d'un peuple par ses fêtes nationales. Afin de bien comprendre toute l'importance morale et politique de la série des ovations qui ont eu lieu en Belgique, il est bon de rappeler encore quelques-uns des événements qui les ont produites, et qui sont d'une grande signification.

Jetons un coup d'œil rétrospectif pour retracer fidèlement l'histoire de l'attachement populaire pour la personne du Roi. On sera mieux à même de comprendre pourquoi les Belges ont cherché, par des solennités brillantes, à relier les triomphes du passé à ceux du présent et aux espérances de l'avenir.

Après avoir supporté pendant des siècles le joug de l'étranger, les Belges reconquirent le droit de se gouverner eux-mêmes et fondèrent leur indépendance en 1830. La révolution fut leur œuvre propre ; pour la faire ils n'avaient reçu ni conseils, ni secours ; c'est dans leur pleine indépendance aussi qu'ils élaborèrent leur Constitution. Cette Constitution, essentiellement démocratique dans toutes ses dispositions, fut discutée librement et votée en dehors des préoccupations que la présence d'un roi ou d'un représentant du pouvoir royal aurait pu faire peser sur les mandataires de la nation. Pour la première fois, les prérogatives du souverain furent adaptées à des institutions populaires, reposant sur les bases les plus larges. Et le monde vit enfin pratiquer cette maxime théorique : que tout pouvoir émane du peuple.

Après avoir voté cette constitution libérale, on s'occupa de choisir un souverain à qui l'on pût, avec toute sûreté, en confier l'exécution. Il était facile d'en trouver un, tout disposé à souscrire à n'importe quelles conditions, sauf à lui à faire mentalement ses réserves, pour toute éventualité. La grande difficulté était de trouver un prince à qui l'on pût se fier pour exécuter fidèlement son serment. Les antécédents et le caractère personnel du prince Léopold parurent offrir les garanties requises ; lui, de son côté, accepta la couronne qu'on lui offrit. Ce qu'il y a aujourd'hui de plus remarquable dans le règne du Roi Léopold, c'est qu'il a si complétement rempli ses engagements, qu'après 25 ans de règne, ses sujets, à quelque opinion qu'ils appartiennent, s'unissent dans un concert unanime pour reconnaître qu'il est toujours resté dans

les justes limites de sa souveraineté et qu'il a constamment travaillé à consolider les libertés populaires dont la garde lui a été confiée. Un tel spectacle est trop rare de nos jours, pour qu'il soit permis de le laisser passer inaperçu dans l'histoire.

De 1831 à 1848, la prospérité du pays a crû, d'une manière graduelle et continue : toutes les réformes ont été adoptées avec confiance, les nouvelles institutions soigneusement développées, le commerce et l'industrie élevés à un haut degré, et la tranquillité complétement rétablie. Pour obtenir ces résultats, il a fallu au Roi une sollicitude constante et une profonde connaissance des besoins du pays. C'est aussi à l'influence personnelle et aux alliances de famille du Roi Léopold, qu'il faut attribuer la position facile de la Belgique démocratique, au milieu des gouvernements monarchiques européens. A son respect inébranlable pour la Constitution, à son habileté pour ménager les partis opposés, au désintéressement avec lequel il est toujours prêt à sacrifier ses prédilections personnelles à la volonté de son peuple, représentée par la majorité parlementaire, on doit attribuer la prospérité intérieure et l'unité des intérêts nationaux qui n'ont fait que grandir et se développer sous son règne.

Les événements de 1848 furent, pour la Belgique, le premier grand danger qu'elle ait rencontré dans sa carrière ; mais elle sut maintenir l'ordre par sa fermeté. Au milieu des événements qui suivirent, lorsque tomba la République Française et que se releva l'Empire, elle se maintint dans la même réserve, consolidant ses propres institutions et restant calme spectatrice des changements extérieurs qui agitaient le continent.

J'en reviens à l'objet principal de ce livre.

D'un côté, ces Solennités prouvent le dévouement des Belges envers un Roi qui respecte leurs libertés ; de l'autre,

elles sont l'expression d'une ferme détermination de maintenir l'indépendance nationale fondée sur la Constitution. Elles démontrent qu'il existe, non-seulement un accord parfait entre le souverain et le pays ; mais aussi, en ce qui concerne la nationalité, une grande unité parmi toutes les sectes, les partis et les provinces du royaume. Bruxelles, la capitale ; Gand, l'une des principales cités manufacturières ; Liége, le centre de l'industrie et du libéralisme ; Louvain, la métropole des catholiques romains ; Bruges, vivant de ses glorieux souvenirs ; Mons et Namur, toujours soupçonnés d'hostilité contre le régime qui a succédé au gouvernement précédent, ont montré le même enthousiasme dans cette manifestation qui unissait, par le même lien, tous les partis.

Il semble que la Constitution ait été soumise une seconde fois au vote du peuple, et acclamée avec enthousiasme.

Tel est le grand bienfait d'une Constitution qui concilie les intérêts de la monarchie avec le plus large développement de la liberté populaire. Dans la situation où se trouve l'Europe, c'est un exemple à proposer aux gouvernements libres, et les peuples qui aspirent à la liberté doivent vivement s'intéresser au modèle qu'ils ont sous les yeux. C'est le cas aussi de reproduire ce mot de M. de Lamartine : « Voici le plus sublime monument politique, non pas seulement de l'esprit humain, non pas seulement des langues écrites, non pas seulement de la philosophie et de la poésie, mais le plus sublime monument de l'âme humaine ! Voici le grand drame éternel à trois acteurs qui résume tout ; mais quels acteurs ! Dieu, l'Homme et la Destinée. »

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PORTRAITS ET PLANCHES.

1° Portrait de S. M. Léopold Ier, Roi des Belges, photo-lithographié par M. Ghémar, photographe du Roi.
2° 1830 et 1856. — Médaille symbolique.
3° Portraits de S. M. la Reine et des Enfants royaux.
4° Portrait de S. A. R. le duc de Brabant.
5° Portraits de LL. AA RR. le duc et la duchesse de Brabant.
6° Portrait de S. M. le Roi.

Médailles commémoratives gravées par M. Léopold Wiener et reproduites par M. Sacré aîné.

TEXTE.

Pages.
Titre I
Hommage à S. M. le Roi Léopold Ier. III
Préface V

INTRODUCTION.

Considérations générales 1
Avénement du Roi Léopold Ier au trône de Belgique 4
Esquisse biographique de ce souverain 5
Sa carrière militaire 7
Sa carrière politique 10
Son mariage avec une Princesse d'Orléans 36
La Reine Louise-Marie 39
Les Enfants de la Couronne. . . . . *ib.*

PREMIÈRE PARTIE.

MAJORITÉ POLITIQUE DE S. A. R. LE DUC DE BRABANT.

Majorité politique de S. A. R. le duc de Brabant 49
Programme des fêtes et cérémonies à Bruxelles 55
Arrivée de Son Altesse Royale dans la capitale. 57
Séance solennelle du Sénat 58
Installation du duc de Brabant en qualité de sénateur 59
Réception des Membres des Chambres législatives au Palais du Roi 63

FÊTES DANS LA CAPITALE . . . . . Page 69
Illuminations . . . . . ib.
Spectacles gala 70
Bal de l'hôtel de ville 72
Te Deum dans l'église des SS. Michel et Gudule. 74
Banquet du Sénat 78
Réception du corps diplomatique 80
Réception des autorités civiles et militaires. 81
Fête offerte à la Famille Royale par la Société de la Grande Harmonie . . . 82
— *Vox Populi, Vox Dei !* cantate, paroles de M. Gustave Oppelt, musique de M. Limnander 83
Concert du Conservatoire Royal de musique de Bruxelles 85
— *Cantate,* paroles de M. Jules Barbier, musique de M. de Bériot. 86
FÊTES DANS LES PROVINCES. . . . . ib.
Anvers. 87
Mons. 89
— *Prière au Prince Royal,* par M. Antoine Clesse. . . . . ib.
Louvain 90
Hasselt. 95
Namur. 97
Ath. 98
Spa. 99
Gand 101
— *Cantate,* paroles de M. A. Siret, musique de M. Gevaert. 102
Tournai 104
Conclusion . . . . . ib.

DEUXIÈME PARTIE.

MARIAGE DE L'HÉRITIER PRÉSOMPTIF DU TRÔNE DE BELGIQUE.

Communication du projet de mariage de S. A. R. le duc de Brabant avec l'archiduchesse Marie-Henriette, faite aux Chambres législatives au nom du Roi et du Gouvernement. 107
Réception des Membres des deux Chambres au Palais du Roi 109
Généalogie de S. A. R. le duc de Brabant et de S. A. R. et I. l'archiduchesse Marie-Henriette 113
Négociations relatives au contrat 115
Publication du mariage à Vienne . . . . . ib.
Publication du mariage à Bruxelles 117
Célébration des fiançailles au château de Schœnbrunn, en Autriche. . . . 118
Départ de l'archiduchesse Marie-Henriette de Vienne. 120
Récit du voyage de l'auguste fiancée 121
Discours prononcés en cette circonstance 123
Programme officiel des fêtes et cérémonies à Bruxelles 125
Arrivée de l'archiduchesse Marie-Henriette à Verviers 131
Cérémonie de la remise et réception de Son Altesse Royale et Impériale . . 132
Départ de la Famille Royale pour Bruxelles. 143
Entrée solennelle de Son Altesse Royale et Impériale l'Archiduchesse dans la capitale 145
Célébration du mariage civil au Palais de Bruxelles. 148
Célébration du mariage religieux dans l'église des SS. Michel et Gudule . . 154

Fêtes communales dans Bruxelles . . . . . Page 160
Cavalcade historique 161
Réception des autorités civiles et militaires au Palais du Roi 163
Discours prononcés à cette occasion 165
Fêtes dans les provinces 174
Termonde. . . . . ib.
Bruges. 176
Ostende. 178
Gand 182
Anvers. 188
Liége 198
Félicitations des souverains étrangers 212
Marques de distinction offertes à S. A. R. le duc de Brabant . . . . . ib.
Rang occupé dans l'armée belge par LL. AA. RR. le duc de Brabant et le comte de Flandre 213

TROISIÈME PARTIE.

XXVe ANNIVERSAIRE DE L'INAUGURATION DU RÈGNE DE S. M. LÉOPOLD Ier.

Dispositions arrêtées par les Chambres législatives belges 216
Nomination d'une Commission Directrice des Fêtes Jubilaires. 217
Dépêche de M. le Ministre de l'Intérieur aux gouverneurs de province . . . 219
Circulaire de la Commission aux Comités provinciaux 221
Programme officiel des cérémonies et fêtes de Bruxelles. 234
Réception par le Roi de l'Envoyé Britannique 243
Cercle diplomatique au Palais de Bruxelles. 244
Fêtes nationales dans la capitale 246
Première journée. — Entrée solennelle du Roi dans Bruxelles. 248
Parcours du cortége 250
Réception à la Place Royale . . . . . ib.
Cérémonie et *Te Deum* à la place de la Société-Civile 253
Concert des Sociétés lyriques du royaume 255
— *Chant jubilaire* de M. Van Soust de Borkenfeld. 265
Banquet au Palais de la Nation 266
Arcs de triomphe. 269
Deuxième journée. — Concours de poésie française et flamande 276
Arrêtés relatifs à ce concours . . . . . ib.
Distribution des prix aux lauréats 278
— Poésies de MM. V. Walton et L. Hymans 281
Hommages adressés au Roi par des littérateurs belges et étrangers . . . 283
— Poésie allemande de M. J. H. Millenet . . . . . ib.
— Vers anglais de M. John Williams 284
Revue de la garde civique et de l'armée 286
Grand concert d'harmonie 287
Spectacle gala. — Le ténor Julius Reer 288
Illuminations. 289
Troisième journée. — Cavalcade historique . . . . . ib.
Description des chars 290
Couplets de M. Ch. Tardieu 297
Concert gala 298
Fête au Jardin Zoologique. . . . . ib.

Feu d'artifice . . . . . Page 299
Fin des fêtes de Bruxelles. 300
— *Chant National,* par M. Gustave Oppelt 303
VISITES ROYALES DANS LES PROVINCES 305
Bruges . . . . . *ib.*
Ruysselede 316
Namur 317
Dinant 323
Arlon 324
— *Ode Cantate* de MM. Dubois, Smits et Van Buggenhout 341
Anvers. 332
— *Cantate flamande* de M. de Gryter . . . . . *ib.*
Liége 347
Hasselt 357
Beverloo 359
Gand 360
Mons 374
Fin de la célébration des fêtes dans les provinces : 400
Institution et création d'une décoration commémorative . . . . . *ib.*
Séance Royale des Chambres réunies tenue le 15 novembre 1856. — Discours du Trône 402
Adresses en réponse à ce Discours et Réponses de Sa Majesté le Roi. . . . *ib.*
Manifeste royal aux communes. 404
Lettre de M. le Ministre de l'intérieur, transmissive de ce Manifeste 405
Conclusion 407
Table des matières. 409

FIN DE LA TABLE.

BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 22467 2714

TRUTH ON FAITH & FORCE
V.D.
MERCIER SC